



UNIVERSITÉ EVRY VAL D'ESSONNE

UFR Sciences sociales et de gestion

Département Histoire

Mémoire d'Histoire économique et sociale

2011 - 2012

Adeline CARRAT

**Le Centre National de Rugby de
Bellejame à Linas-Marcoussis :
Des enjeux au-delà du sport ?
(1997 – 2012)**

Sous la direction de :

Monsieur HATZFELD Nicolas Professeur d'université, Histoire sociale contemporaine,
Université Evry-Val-d'Essonne

Monsieur LOUBET Jean-Louis Professeur d'université, Histoire économique
contemporaine, Université Evry-Val-d'Essonne

Photographie aérienne du CNR



ADE F° 457 - BERGER, Michel ; WINGLER, Clément, « Le centre de rugby », In *Plein Ciel sur l'Essonne verte*, page 237

« Nées du bruit des crampons, de la voix de l'entraîneur et du travail de toute une équipe, les victoires et les clameurs des stades se préparent dans les petits matins de Bellejame. »

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire de recherche en m'accordant leur temps afin de répondre à mes nombreuses interrogations :

- Monsieur Nicolas HATZFELD, professeur d'université,
- Monsieur Jean-Louis LOUBET, professeur d'université,
- Madame Laetitia FERNANDEZ, attachée des ressources documentaires de la FFR au CNR depuis mai 2002. Son aide m'a été indispensable puisqu'elle m'a fait accéder aux archives de la FFR et m'a donné des contacts utiles pour l'élaboration de mon étude,
- Madame Françoise-Hélène JOURDA, architecte,
- Monsieur François PELLETANT, maire de Linas, et les employés de la commune,
- Monsieur Eric COCHARD, Directeur du comité départemental du tourisme de l'Essonne et ancien maire de Marcoussis,
- Monsieur Olivier THOMAS, maire de Marcoussis, et son personnel municipal,
- Monsieur Alain FIOR, directeur des études du Pôle France,
- Monsieur Paul JEDRASIAK, stagiaire du Pôle France,
- Monsieur Freddy CABANTOUS, stagiaire du Pôle France,
- Monsieur Jean-Baptiste CUSTOJA, stagiaire du Pôle France,
- Monsieur Michel NOEL, secrétaire général de l'Association Sportive de Marcoussis Rugby,
- Monsieur Jean-Romain SINTES, responsable du contrôle de gestion de la FFR,
- Monsieur Jean-Pierre DAGNOT, habitant de Marcoussis et passionné d'Histoire,
- Madame Stéphanie VILLA, gestionnaire paie et administration du personnel au sein de la Direction Valorisation Ressources Humaines de la FFR,
- Madame Stéphanie POULOUIN, assistante formation des entraîneurs au sein de la direction sportive de la FFR,
- Monsieur Henri ESTIRAC, bénévole et responsable de la logistique et du matériel de l'équipe de France féminine de rugby à XV,
- Monsieur POUTRAIN,
- Mademoiselle Elodie HOUILLE, étudiante en 2^{ème} année de STAPS option Activité Physique Adapté.

Enfin, je remercie mon entourage qui a su m'encourager et me soutenir dans la conception de cet ouvrage.

Résumé

En 1997, la Fédération Française de Rugby décide de construire un centre technique national dédié au rugby. En effet, depuis 1995 et l'arrivée du professionnalisme, ce sport connaît une rapide évolution. Ce changement apporte de nouveaux enjeux, il fallait donc se moderniser et se développer afin de rivaliser avec les autres grandes nations rugbystiques, pour la plupart anglo-saxonnes. L'encadrement et la formation du haut niveau sont indispensables dans le monde professionnel. La France a le rôle de « locomotive » et a une place importante et une influence non négligeable dans les différentes instances internationales (International Rugby Board, Rugby World Cup, Fédération Internationale de Rugby Amateur-Association Européenne de Rugby (FIRA-AER), Comité des VI Nations et European Rugby Cup), elle se doit donc de montrer l'exemple en se donnant les moyens de réussir par le biais d'un centre d'entraînement et de formation performant.

Le 2 juillet 1999, le site de Bellejame, situé sur les communes de Linas et Marcoussis en Essonne, est choisi par la FFR pour accueillir le Centre National de Rugby. Après l'achat du terrain le 13 juillet 2000, le contrat de conception-réalisation est signé le 15 novembre. Une fois le permis de construire délivré le 22 décembre, les travaux débutent le 1^{er} mars 2001 en attendant la pose symbolique de la première pierre le 4 avril 2001.

Le CNR ouvre ces portes le 10 septembre 2002, et est officiellement inauguré le 18 novembre 2002 par M. Jacques Chirac, président de la République, après 17 mois de travaux et 49 400 000 Euros d'investissement (2/3 par la FFR, 1/3 par les subventions des partenaires). L'ouverture de ce complexe sportif marque ainsi l'engagement et la collaboration entre les différents organismes qui ont participé à la réalisation de ce centre pendant des mois grâce à leurs travaux et à leur apport financier. Les représentants de la FFR et son comité technique qui a piloté l'ensemble du projet pendant toute son élaboration (composé de Messieurs Roland Patachon, Jean-Claude Skréla, Antoine Audi et Jean-Luc Druais), les partenaires institutionnels (le Conseil Régional d'Ile-De-France avec M. Jean-Paul Huchon, le Conseil Général de l'Essonne

avec M. Michel Berson, les communes de Linas et Marcoussis avec Messieurs François Pelletant et Éric Cochard, le ministre de la Jeunesse et des Sports avec Marie-Georges Buffet, le Comité National Olympique du Sport Français avec Henri Sérandour, et le préfet de la région Ile-De-France, Jean-Pierre Duport), les entreprises partenaires (Société Générale, GMF, France Télécom, Nike, Caisse des Dépôts et Consignations, Air France et EDF), les concepteurs-réalisateurs (les architectes Mme Françoise-Hélène Jourda et M. Pierre Ferret, Eiffage Construction), les mandataires (G3A pour la construction, CML pour le mobilier et Gras Savoye pour les assurances) et les gérants de la restauration et de l'hôtellerie (Eurest) et de la sécurité du site (Penauille). Tous ces intervenants, issus d'horizons divers, se sont mobilisés pour faire naître ce projet du CNR qui apparaît avant tout ici comme une aventure humaine.

« *Cocon* » du XV de France, l'équipe de France de rugby bénéficie ainsi d'une réelle autonomie et d'un isolement propice à la préparation de leurs grands rendez-vous internationaux. Académie du jeu et laboratoire d'idées pour la pratique du rugby, le CNR est un outil de travail pour les sportifs qui leur permet d'être suivis médicalement et physiquement. Ils ont tous les moyens à leur disposition pour se préparer au mieux et ainsi optimiser leurs chances de victoire. « *Université du rugby* », le CNR permet la formation sportive de très haut niveau, mais aussi la formation solaire et professionnelle grâce au Pôle France.

Néanmoins, ce centre n'est pas réservé au très haut niveau. C'est un lieu de vie où plusieurs types de populations échangent et concentrent leurs idées : les sportifs, les cadres d'entreprises, les dirigeants de clubs, les arbitres, les éducateurs, les licenciés, les visiteurs, les employés...Etc. Les retombées économiques permettent de valoriser et de dynamiser le territoire notamment en termes d'image et de création d'emplois. Outil de démocratisation, il se veut destiné à tous et souhaite permettre au rugby de devenir un sport populaire. Plus largement, grâce à ce CNR, le rugby français fait aujourd'hui figure de précurseur et la FFR gagne ainsi en crédibilité auprès des autres grandes nations.

L'arrivée du siège social de la FFR en 2010 marque un nouveau tournant dans l'histoire du CNR puisque le site de Bellejame devient réellement le cœur du rugby français. Ce lieu de modernisation marque un changement d'époque, mais pas une

rupture puisqu'il prépare aujourd'hui le rugby de demain avec l'espoir d'être la clé de la réussite de ce sport.

Mots-clés : Histoire, Centre National de Rugby, Économie, Fédération Française de Rugby, Linas, Marcoussis, Rugby, Société, Sport.

Abstract

In 1997, the French rugby Federation decided to build a national center dedicated to rugby. Indeed, since 1995 and the arrival of professionalism, this sport has known a fast evolution. Such a change brings new stakes : it is necessary to get modernized and to develop in order to compete with the other important rugby nations, mostly anglo-saxon. High level rugby management and training have become indispensable in the world of professional sport. France has the role of "pacesetter" - it has an important place and a significant influence in the various international authorities (or boards), and it has to set an exemple by giving itself the means to succeed.

On July 2nd, 1999, the site of Bellejame, situated in the municipalities of Linas and Marcoussis in Essonne, was chosen by the French rugby Federation to build the National Rugby Center. After the purchase of the land July 13th, 2000, the contract to design and build the Center was signed on November 15th. Once the building permit was delivered on December 22nd, construction work began on March 1st, 2001, while the symbolic laying of the first stone occurred on April 4th, 2001.

The National Rugby Center opened its doors on September 10th, 2002, and was officially inaugurated on November 18th, 2002 by French President Jacques Chirac, after 17 months of work and 49 400 000 euros of investment (2/3 provided by the French Rugby Federation, 1/3 by the subsidies of the partners). The opening of this sports complex results from the commitment of and the collaboration between the various bodies which participated in the realization of this center for months, thanks to their work and to their financial contribution. The representatives of the French rugby Federation and their technical committee which piloted the whole project during all its elaboration, the institutional partners, the partner companies, the designers-directors, the intermediaries and managers of the restaurant business and the hotel business and of the safety of the site - all these participants, coming from diverse horizons, mobilized to create this project of a National Rugby Center which appears before all here as a human adventure.

A “*Cocoon*” for the “*XV de France*”, it gives the French rugby team a real autonomy and a convenient isolation for the preparation of their international meetings. An academy of the game and a laboratory of ideas for the practice of rugby, the National Rugby Center is a working tool for the sportsmen, allowing them to be followed medically and physically. They have all the means at their disposal to get ready and to optimize their chances of victory. “*University of rugby*”, the National Rugby Center allows sports training at a very high level, but also the school and professional training thanks to « *Pôle France* ».

Nevertheless, this center is not reserved for high level only. It is a place of life where several types of populations exchange and concentrate their ideas : sportsmen, business executives, club managers, referees, educators, students, visitors, employees etc... The economic effects allow to revitalize and to develop the territory, in particular in terms of image and job creation. A tool of democratization, it is intended for all and wishes to allow rugby to become a popular sport. More widely, thanks to this National Rugby Center, French rugby appears as precursor today and the French Rugby Federation has gained added credibility with the other rugby’s nations.

The arrival of the head office of the French Rugby Federation in 2010 marked a new bend in the history of the NRC because the site of Bellejame really became the heart of French rugby. This place of modernization marks a change of period, but not a break because it prepares the rugby of tomorrow, hoping to be a key to the success of this sport.

Keywords : History, National Rugby Center, Economy, French Rugby Federation, Linas, Marcoussis, Rugby, Society, Sport.

Table des matières

Photographie aérienne du CNR	2
Remerciements	3
Résumé	4
Abstract	7
Table des matières	9
Liste des annexes	14
Épilogue	16
Introduction	18
Première partie.....	22
Du projet au choix du site (1997 - juillet 1999) : Objectifs et intérêts d'un tel centre	22
1. Se donner les moyens : les raisons de l'appel à candidature lancé en septembre 1998	22
1.1. <i>Faire face à la professionnalisation du rugby</i>	23
1.1.1. La mondialisation du rugby	25
1.1.2. L'effort de médiatisation de ce sport en France	26
1.1.3. L'amélioration de la formation du haut niveau est-elle indispensable ?	28
1.2. <i>Démocratiser ce sport</i>	30
1.2.1. Au niveau national : limiter la baisse des licenciés	30
1.2.2. Au niveau régional : développer le rugby au Nord de La Loire.....	34
1.2.3. Au niveau départemental : Le dynamisme du rugby en Essonne.....	37
1.3. <i>Se doter d'un outil performant pour devenir champion du monde : quels exemples suivre ?</i>	38
1.3.1. Le « Adidas Institute of Rugby » de Nouvelle-Zélande.....	38
1.3.2. Avoir un « Clairefontaine du rugby » ?.....	41
1.3.3. Le cas français : des lacunes en matière de préparation des équipes de France	45
2. Huit mois pour trouver un lieu d'implantation (décembre 1998 - juillet 1999).....	48
2.1. <i>Les exigences de la FFR</i>	49
2.1.1. La présentation du projet.....	50
2.1.2. La réglementation de l'appel public à candidatures.....	53
2.1.3. Les sites en compétition et la recevabilité de leurs dossiers de candidature	55
2.2. <i>Le site de Linas-Marcoussis</i>	61
2.2.1. La candidature	61
2.2.2. Le domaine de Bellejame	70

2.2.3. Quels atouts ? Quels handicaps ? Un emplacement géographique favorable ?	78
2.3. <i>Le résultat : L'Assemblée Générale de la Fédération Française de Rugby de Rodez le 2 juillet 1999</i>	93
2.3.1. Les résultats du vote et le choix du site	94
2.3.2. Les réactions et la polémique : une décision jouée d'avance ?.....	96
Deuxième partie	102
La réalisation de « la maison du rugby français » (1999-2002) : Acquisition et réalisation	102
1. La mise en place du projet (Juillet 1999 - Avril 2001)	102
1.1. <i>L'appui des collectivités locales : Conseil Régional de Ile-De-France, Conseil Général de l'Essonne, Communes de Linas et Marcoussis</i>	102
1.1.1. Un soutien affiché et organisé	103
1.1.2. Des études réalisées	105
1.1.3. Un apport financier	108
1.1.4. L'acquisition du foncier	110
1.1.5. Le parc départemental de Bellejame.....	113
1.2. <i>La conception-réalisation</i>	115
1.2.1. Les fouilles archéologiques	115
1.2.2. Les travaux préparatoires.....	117
1.2.3. L'appel d'offres : le choix des constructeurs	118
1.2.4. La victoire du groupement Fougerolle/Jourda/Ferret.....	121
1.3. <i>Les aménagements du site et les problèmes rencontrés</i>	123
1.3.1. Le Plan d'Occupation des Sols révisé et le permis de construire modifié.....	124
1.3.2. L'adaptation du projet au site	125
1.3.3. La volonté de conservation et de réhabilitation des vestiges du domaine.....	131
1.3.4. Un aménagement fonctionnel pour les différentes populations du CNR : Une ville dans une ville ?.....	138
2. Les 19 mois de travaux et l'ouverture du CNR (1 ^{er} mars 2001 - novembre 2002)..	141
2.1. <i>Le suivi du chantier et ses difficultés</i>	142
2.1.1. La pose de la première pierre.....	143
2.1.2. Les contentieux.....	145
2.1.3. Des projets envisagés, mais réalisés ?	149
2.1.4. Le financement du projet.....	152
2.2. <i>L'inauguration par le Président de la République : le 18 novembre 2002</i>	154
2.2.1. Le CNR : quel enjeu politique ?.....	155
Troisième partie	157
L'exploitation du CNR et l'arrivée du siège social (2002-2012)	157
1. Les missions du CNR.....	157
1.1. <i>La maison du XV de France</i>	157

1.1.1. Une vie à Marcatraz ?	158
1.1.2. Quels résultats obtenus ?	164
1.2. <i>La formation</i>	166
1.2.1. Le Pôle France : la future élite du rugby tricolore.....	166
1.2.2. Les arbitres, les cadres et les dirigeants.....	178
1.3. <i>L'accueil : un lieu ouvert à tous ?</i>	180
1.4. <i>« Les accords de Marcoussis » : un événement historique</i>	182
1.5. <i>Le progrès et la recherche au sein du centre médico-sportif</i>	183
2. La gestion du centre	186
2.1. <i>Rôle, représentants et bilans du Comité d'Orientation et de Surveillance</i>	187
2.2. <i>L'exploitation</i>	188
2.3. <i>L'organisation administrative</i>	192
2.3.1. Le secteur formation	193
2.3.2. Le secteur sportif.....	194
2.3.3. Le secteur médical	194
2.3.4. Le secteur administratif.....	194
2.3.5. Le secteur commercialisation	195
3. Des retombées positives ?	196
3.1. <i>Le tourisme d'affaires</i>	196
3.1.1. Un hébergement haut de gamme.....	196
3.1.2. Les valeurs du rugby, un moyen de rendre le site attractif pour les sociétés ?	197
3.1.3. La rentabilité du CNR grâce aux séminaires ?	199
3.1.4. Un instrument de communication efficace pour les partenaires ?	200
3.2. <i>Un succès à nuancer ?</i>	201
3.2.1. La notoriété du site	202
3.2.2. L'économie et l'emploi.....	203
3.2.3. Des partenariats avec les collectivités locales.....	205
3.3. <i>De rue de Liège à rue Jean de Montaigu : Une nouvelle ère pour la vie et le développement de la FFR</i>	209
3.3.1. Pourquoi un tel déménagement ?	211
3.3.2. La restructuration des locaux	212
3.3.3. Les conséquences	215
Conclusion	217
Epilogue	220
Glossaire	222
Méthodologie	224
Archives	227
Bibliographie	235
Annexes	238

Annexe 1 : La mondialisation du rugby	239
Annexe 2 : L'entrée du « <i>Adidas Rugby Institute</i> »	240
Annexe 3 : Le XV de France devant le château La Voisine de Clairefontaine.....	241
Annexe 4 : Le site de La Londe les Maures	242
Annexe 5 : Plan de masse du site de Bellejame.....	243
Annexe 6 : Le soutien des maires du canton à la candidature du site de Bellejame	244
Annexe 7 : Plan de masse du site de Bellejame avant la construction du CNR	245
Annexe 8 : Le projet du CNR par le Groupe GTM	246
Annexe 9 : Les surfaces du CNR.....	247
Annexe 10 : Les fouilles archéologiques.....	248
Annexe 11 : Avis d'appel à candidatures conception-réalisation du CNR.....	249
Annexe 12 : Les communs du château avant leur démolition.....	250
Annexe 13 : La démolition du château de Bellejame	251
Annexe 14 : Brochure du Conseil Général de l'Essonne annonçant le lancement officiel du CNR le 21 septembre 1999	252
Annexe 15 : Photographie du ballon en pierre symbolisant la pose de la première pierre du CNR le 4 avril 2001	253
Annexe 16 : Projet CNR.....	254
Annexe 17 : Réunion des différents acteurs du projet CNR	255
Annexe 18 : Inauguration du CNR le 18 novembre 2002	256
Annexe 19 : Statue de Jean-Pierre Rives.....	257
Annexe 20 : Le Pôle France 2011/2012	258
Annexe 21 : Tableau d'honneur des internationaux issus des différentes promotions du Pôle France.....	259
Annexe 22 : Maquettes du site de Bellejame avant et après la construction du CNR	260
Annexe 23 : Vue aérienne du CNR.....	261
Annexe 24 : L'entrée du CNR.....	262
Annexe 26 : Le terrain synthétique couvert.....	264
Annexe 27 : La tribune du terrain d'honneur	265
Annexe 28 : Le pigeonnier	266
Annexe 29 : Le « <i>Petit Train</i> »	267
Annexe 30 : Le cadre environnemental du site de Bellejame.....	268
Annexe 31 : L'entrée de la Résidence du XV de France	269

Liste des annexes

Annexes.....	238
Annexe 1 : La mondialisation du rugby	239
Annexe 2 : L'entrée du « Adidas Rugby Institute ».....	240
Annexe 3 : Le XV de France devant le château La Voisine de Clairefontaine	241
Annexe 4 : Le site de La Londe les Maures	242
Annexe 5 : Plan de masse du site de Bellejame	243
Annexe 6 : Le soutien des maires du canton à la candidature du site de Bellejame....	244
Annexe 7 : Plan de masse du site de Bellejame avant la construction du CNR	245
Annexe 8 : Le projet du CNR par le Groupe GTM.....	246
Annexe 9 : Les surfaces du CNR.....	247
Annexe 10 : Les fouilles archéologiques	248
Annexe 11 : Avis d'appel à candidatures conception-réalisation du CNR.....	249
Annexe 12 : Les communs du château avant leur démolition	250
Annexe 13 : La démolition du château de Bellejame	251
Annexe 14 : Brochure du Conseil Général de l'Essonne annonçant le lancement officiel du CNR le 21 septembre 1999.....	252
Annexe 15 : Photographie du ballon en symbolisant la pose de la première pierre du CNR le 4 avril 2001	253
Annexe 16 : Projet CNR	254
Annexe 17 : Réunion des différents acteurs du projet CNR.....	255
Annexe 18 : Inauguration du CNR le 18 novembre 2002	256
Annexe 19 : Statue de Jean-Pierre Rives	257
Annexe 20 : Le Pôle France 2011/2012	258
Annexe 21 : Tableau d'honneur des internationaux issus des différentes promotions du Pôle France	259
Annexe 22 : Maquettes du site de Bellejame avant et après la construction du CNR...	260
Annexe 23 : Vue aérienne du CNR	261
Annexe 24 : L'entrée du CNR.....	262
Annexe 25 : Le plan du Centre National de RugbyAFFR	263
Annexe 26 : Le terrain synthétique couvert.....	264
Annexe 27 : La tribune du terrain d'honneur	265

Annexe 28 : Le pigeonnier	266
Annexe 29 : Le « Petit Train ».....	267
Annexe 30 : Le cadre environnemental du site de Bellejame	268
Annexe 31 : L'entrée de la Résidence du XV de France	269

Épilogue

Selon la légende, le rugby est né en 1823, lors d'une partie de football, au sud de l'Angleterre. William Webb Ellis, élève à la Rugby School, commet une infraction lors d'une partie de football, en saisissant le ballon à la main pour aller le poser derrière la ligne adverse, dans le but opposé. Longtemps appelé « *football-rugby* » par opposition au « *football-association* », les premiers clubs sont exclusivement issus des milieux étudiants comme le premier club de rugby, le Guy's Hospital, en Angleterre, créé en 1843 et l'Edinburgh Academical Football Club, en Écosse, en 1857. D'autres clubs s'ouvrent ensuite en dehors du milieu étudiant, comme le Liverpool Football Club et le Blackheath Football Club, en Angleterre, en 1858. La première fédération, la fédération anglaise, la Rugby Football Union, voit le jour en 1871. Quinze années plus tard, l'International Rugby Board est créé par l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande. Le rugby séduit les étudiants mais également le milieu ouvrier et s'étend au Royaume-Uni, puis aux colonies britanniques avant d'atteindre la France au XIX^{ème} siècle.

En France, le rugby devient un sport populaire rapidement grâce aux nombreux étudiants anglais présents en France.¹ À la suite de son arrivée sur l'Hexagone par le port du Havre grâce au trafic commercial avec l'Angleterre, le Havre Athletic Club devient le premier club français en 1872 suivi par le Racing-Club et le Stade Français respectivement en 1882 et 1883, issus des grands lycées parisiens, Condorcet et Saint-Louis. Malgré son origine d'implantation au nord de la France, le rugby s'implante dans le Sud-Ouest via Bordeaux et Toulouse où se concentre la majorité des marins et étudiants anglais. Rapidement, il se définit comme une école de la vie avec ses valeurs telles que la combativité, le courage, l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités et le respect de l'adversaire.² Grâce à ses valeurs, il séduit alors les populations rurales alors que le football est davantage développé au Nord, dans les régions plus industrielles.³ Ainsi, le rugby trouve son essor davantage dans le Sud-Ouest de la France où réside aujourd'hui la majorité des clubs de l'élite.

¹ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 13

² ADE 1703W/25 - Brochure de la FFR « Toutes les valeurs du sport »

³ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 145

En 1889, l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques est créée, elle régit l'ensemble du sport français et regroupe toutes les sociétés sportives représentées par des commissions. La FFR succède à la commission rugby de l'USFSA à partir de 1919 et naît officiellement le 11 octobre 1920.⁴ Elle a la charge d'organiser et de développer le rugby en France et fonctionne de façon autonome dès 1921.⁵

La Fédération Française de Rugby est avant tout une structure sportive avec ses milliers de licenciés, ses clubs, ses cadres techniques, ses entraîneurs, ses éducateurs et ses équipes de France qui évoluent à différents niveaux de compétition. Mais c'est également une structure dirigeante avec un comité directeur, renouvelé tous les 4 ans, composé de 37 membres élus, un bureau fédéral de 16 membres, des commissions de travail, des comités territoriaux et départementaux. Elle regroupe une direction administrative, une direction financière, une direction de la communication, une direction du marketing et une structure commerciale via FFR développement, sa société commerciale.⁶ La FFR apparaît donc comme une véritable entreprise qui doit gérer l'ensemble de ses salariés malgré son statut d'association acquis en 1919 et reconnu d'utilité publique le 27 novembre 1922. Elle a pour vocation d'encourager et de développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à 7, et toute autre forme de rugby appliquant les règles du jeu fixées par l'International Rugby Board)⁷, de diriger et de réglementer le rugby et d'en défendre ses intérêts.⁸ La FFR est représentée dans les compétitions internationales (Tournoi des VI Nations, championnats FIRA ou Coupe du Monde), la formation des joueurs constitue donc une mission prioritaire pour la FFR.⁹ Néanmoins, en 1998, aucune structure n'est suffisamment adaptée pour recevoir l'ensemble des personnes qui la régisse.

⁴ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 19

⁵ ADE Art/870 - Catalogue d'exposition : « Exposition : L'Essonne au cœur du rugby français » du 18 juin au 21 décembre 2007 pour la Direction des archives et du patrimoine mobilier, *Le Papyvore*, n°24, 4e trimestre 2007

⁶ AASMR - « La FFR : Une grande nation de rugby », Brochure de la FFR, Domaine de Bellejame : Centre National de Rugby

⁷http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/publications_officielles/reglements_generaux/statuts_de_la_ffr

⁸ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/dtn/haut_niveau_jeune/pole_france

⁹ ADE 1703W/25 - Brochure de la FFR « Toutes les valeurs du sport »

CARRAT Adeline

Introduction

A la suite de la décision de l'International Rugby Board d'enterrer le code de l'amateurisme en décrétant le rugby « *open* » en 1995 et pour ainsi faire face à l'ère du professionnalisme, la Ligue Nationale de Rugby est créée en 1998. Elle organise, gère et réglemente le secteur professionnel. En parallèle, dans une optique de renforcement de l'identité française de formation et de jeu, la FFR décide, au travers de sa politique sportive, de se doter d'un outil, un centre regroupant le haut niveau, la formation, la recherche technologique, le développement du rugby et la formation aux métiers du sport.

Ces quinze dernières années, le rugby connaît de profondes mutations : professionnalisation, mondialisation, déterritorialisation du recrutement, vedettarisation des rugbymen et médiatisation. Afin de faire face à ce développement croissant, la FFR décide officiellement, en 1998, de construire un centre national de rugby profitant ainsi de l'intérêt grandissant pour la population envers ce sport et ainsi créer les conditions optimales pour être compétitif pendant la Coupe du monde en 2003 en Australie ; et être, en France, vainqueur en 2007.¹⁰

Ce centre de 62 000 m²¹¹ marque une étape importante dans l'histoire de la FFR. Même si l'idée d'implanter un centre d'entraînement et de formation dans l'esprit des principaux dirigeants de la Fédération Française de rugby s'est développée à la suite de la professionnalisation du rugby, l'histoire du Centre National de Rugby de Linas-Marcoussis commence le 18 novembre 1998 lorsque la Fédération Française de Rugby lance un concours afin de rechercher un site pour réaliser un complexe sportif dédié au rugby.¹² Ouvert depuis septembre 2002 et situé sur le domaine de Bellejame des communes de Linas et de Marcoussis dans l'Essonne (91), le Centre National de Rugby est avant tout un lieu imprégné des valeurs et de l'esprit de ce sport collectif. Depuis maintenant dix ans, il est un lieu de vie et de travail pour de nombreuses personnes qui

¹⁰ AFFR - « Assemblée Générale de la FFR - Bourg-en-Bresse - 6 juillet 2002 », *Congres info*, pages 42-44

¹¹ ESCOT ; RIVIERE, *Un siècle de rugby*, page 329

¹² AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre de la FFR adressée à Eric Cochard du 6 mai 1999

CARRAT Adeline

viennent d'horizons divers, qui se retrouvent et échangent. Les notions de solidarité, de partage, de respect, de fraternité, de fair-play et de dépassement de soi rythment la vie de ce lieu.¹³ Il apparaît comme le résultat de la gestion et de l'exploitation des effets de cette dynamique autour du rugby.

Le Centre National de Rugby accueille l'ensemble du rugby français : les stages de préparation et de récupération des équipes nationales masculines et féminines ; la majorité des stages de formation nationale des cadres, des joueurs, des arbitres et des dirigeants en liaison avec tous les ministères concernés ; le pôle permanent d'entraînement et de formation de l'Équipe de France des moins de 19 ans ainsi que la DTN, dotée d'infrastructures de pointe dans les domaines de la recherche, de la vidéo, de l'informatique et de l'évaluation. Le CNR reçoit également des nations étrangères, d'autres nations du monde du rugby, le monde sportif en général, mais aussi le monde économique, les médias, des congrès, des séminaires et des colloques privés. Il accompagne également les collectivités territoriales : la région Ile De France, le département de l'Essonne, les villes de Linas et de Marcoussis dans leurs projets de formation professionnelle, scolaire ou sportive.¹⁴ C'est un instrument de communication pour les partenaires, la formation de leurs personnels et la promotion de leur image, pour l'équipe de France et la valorisation de ses performances, pour les Clubs et pour les joueurs.¹⁵ Cet outil de conquête de nouveaux territoires accueille des implantations sportives, des espaces d'accueil, d'hébergement, des espaces de formation et de détente ainsi que des locaux administratifs.

L'appellation du centre est une première difficulté. Pendant toute la phase du projet, la FFR parle de CTNR, Centre Technique National de Rugby, appellation officielle décrétée le 3 février 2000 par le bureau fédéral de la FFR.¹⁶ Néanmoins, aujourd'hui, on parle de CNR, Centre National de Rugby. Est-ce pour simplifier l'appellation, pour le différencier du Centre Technique National de Football de Clairefontaine ou pour d'autres raisons ? De plus, l'appellation du Domaine a toujours été sujette à débat.

¹³ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 11

¹⁴ AFFR - Brochure de la FFR 2006/2007 : Présentation de la FFR, du CNR, du comité directeur et du bureau fédéral

¹⁵ AFFR (Carton CNR : Factures RMTI, Correspondance, Financier et statuts, Budget 2001-2002) - « Brochure CTNR : Domaine de Bellejame »

¹⁶ AASMR - « Bureau fédéral du 3 février 2000 à Cardiff (Pays de Galles) », *Rugby Mag*, n°995, mai 2000, pages 1102-1103

CARRAT Adeline

Tantôt Bellejame, tantôt Linas-Marcoussis ou Marcoussis-Linas,¹⁷ la dénomination convenue entre les communes de Linas et de Marcoussis reprise ensuite par la FFR est celle de « *Bellejame* » situé à Linas-Marcoussis. Mais aujourd'hui, et depuis les « *Accords de Marcoussis* », l'appellation la plus utilisée est celle de « *CNR de Marcoussis* » d'autant plus que l'entrée postale du centre et tous ses bâtiments se situent sur le territoire de Marcoussis.

Centre des sportifs de haut niveau, le CNR est un outil stratégique essentiel pour le rugby et le sport français, pour ses victoires. Cela fait-il de lui un outil indispensable au sport d'aujourd'hui ? Est-il un exemple à suivre pour les autres nations, un complexe mondialement reconnu, devenu une référence ? Le CNR n'est pas seulement un lieu dédié au monde du rugby, il se prévalait d'être un centre polyvalent, ouvert à tous, qu'en est-il vraiment ? Forme-t-il un ensemble cohérent ? Quel est le rôle de chaque partenaire ? Quels intérêts trouvent les partenaires publics, les entreprises partenaires, les partenaires institutionnels, les concepteurs et les réalisateurs à s'engager dans l'élaboration et l'exploitation de ce centre ?¹⁸ Est-il le reflet de notre société actuelle, sans cesse en quête de performance ? Un lieu d'échanges, de dynamismes, où se mêlent des liens socio-économiques entre différentes populations ? En somme, en quoi le CNR est-il un lieu d'enjeux et d'intérêts de développement économique et social au delà du simple aspect sportif ? Quelle étude de type ethnologique des membres, des réseaux qui composent le CNR, de leur rôle, peut-on en conclure ?

À travers l'analyse de l'élaboration du projet jusqu'à son exploitation, nous nous attacherons ici à démontrer dans un premier temps comment et pourquoi le CNR a-t-il vu le jour sous l'impulsion de la FFR. Ainsi, quelles ont été les stratégies pour choisir le site de Bellejame de Linas-Marcoussis afin d'optimiser au maximum le développement du rugby ? Puis, en nous appuyant sur la conception et la réalisation du projet, nous montrerons que le CNR est le fruit du travail de partenaires privés, institutionnels et des collectivités territoriales. Nous mettrons en perspective les difficultés et les problèmes

¹⁷ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Note de Jacques Laurans, secrétaire général de la FFR, adressé aux membres du Comité Directeur, présidents des Comités, présidents de commission, personnels de la FFR et DTN le 9 novembre 1999

¹⁸ AASMR - « Budget - L'objectif de l'équilibre », Brochure de la FFR, Domaine de Bellejame : Centre National de Rugby

CARRAT Adeline

rencontrés lors de la réalisation du centre et de ses travaux jusqu'à l'ouverture en septembre 2002. Cela étant, on pourra se demander si l'exploitation du CNR est une réussite, si les résultats et sa gestion sont satisfaisants en parallèle des conséquences et des retombées d'un tel centre.

Première partie

Du projet au choix du site (1997 – juillet 1999) : Objectifs et intérêts d'un tel centre

1. Se donner les moyens : les raisons de l'appel à candidature lancé en septembre 1998

La France, dans le monde rugbystique, fait figure d'exception. En effet, c'est l'une des rares nations qui a su trouver ses lettres de noblesse dans un sport où les îles britanniques et ses anciennes colonies issues de l'empire de la reine Victoria (Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud) ont le monopole lors des grandes compétitions internationales. La France a réussi à s'imposer face à la lourde concurrence de ces pays où le rugby est un véritable sport national, ancré dans leur culture. Avec l'idée de ce CNR, n'y a-t-il pas là la volonté de montrer à ces nations que la France, elle aussi, a une légitimité et peut rivaliser avec elles ?

Avec l'évolution du rugby, et en particulier le développement du professionnalisme, l'intention de construire un centre de rugby émerge dès 1997¹⁹ au sein de la FFR. Ce besoin finit par s'accroître et s'accompagne de l'envie de rénover et de renforcer le poids de la FFR. Cette envie est concrétisée à la fin de l'année 1998 où la décision de se doter d'un tel outil est prise.²⁰ Quelles sont alors les causes qui ont poussé la Fédération à prendre cette décision ?

¹⁹ ADE 1703W/25 - « Un centre technique national en prévision », *Le Figaro*, 27 septembre 1999

²⁰ AASMR - *Rugby Mag*, n°999, décembre 2000, page 1193

CARRAT Adeline

1.1. Faire face à la professionnalisation du rugby

Créée en 1886 par l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande, l'International Rugby Board (IRB) favorise et défend pendant plusieurs décennies l'amateurisme en interdisant toutes compensations financières aux pratiquants.²¹ La première ouverture vers le monde professionnel date de 1972 lorsque l'IRB accepte qu'un club ou une fédération ait une aide financière de la part d'une société commerciale. Mais, le réel bouleversement a lieu le 27 août 1995 à Paris²² lorsque l'IRB abandonne le statut amateur à l'issue de la Coupe du monde en Afrique du Sud. L'objectif de l'IRB est alors clair, il s'agit de « *faire du rugby un sport mondialement reconnu, crédible, loyal, accepté par tous les peuples et tous les publics.* »²³

En 1995, le rugby devient un sport professionnel, comme son homologue du ballon rond, et entre dans « *l'ère open* ». Ce grand saut dans un monde nouveau entraîne bien des difficultés. Comme le souligne le journaliste Alain Echegut, le passage au professionnalisme « *nécessite une interprétation nouvelle des règles, du mode de vie et de préparation des joueurs.* »²⁴ En effet, à l'échelle mondiale, la professionnalisation accélère le développement du rugby et remet en cause ses pratiques, ses valeurs et ses représentations. L'ancien rugby amateur est déstabilisé par les nouveaux enjeux et le changement que génère le professionnalisme.

Le rugby s'est ouvert tardivement à la professionnalisation, notamment en raison de résistances culturelles liées à ses origines aristocratiques anglaises, à ses valeurs et à son économie générale. La communauté des pratiquants s'est historiquement construite en marge de l'utilité et du travail et autour de ce que ses membres ont en commun : la

²¹ www.cairn.info/revue-oultre-terre-2004-3-page-261.htm - AUGUSTIN, Jean-Pierre, « Le rugby : une culture monde territorialisée », *Outre-Terre*, n° 8, mars 2004, pages 261-273

²² ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le rugby au banc d'essai - Pros et amateurs mêlés dans le Mondial », *Les Echos*, 30 septembre 1999

²³ <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-2-page-43.htm> - VILLEPREUX, Pierre, « Internationalisation, professionnalisation, médiatisation »

²⁴ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Bernard Lapasset plaide pour une clarification des règles », *Les Echos*, 30 septembre 1999

CARRAT Adeline

pratique en amateur d'un sport valorisant largement la solidarité, l'engagement, la fraternité, le partage et le respect.²⁵

En France, à la suite de cet évènement, l'idée d'améliorer la formation de haut niveau pour pouvoir rivaliser avec les autres grandes nations se pose. D'autant plus que l'instauration du professionnalisme s'accompagne d'un double enjeu, faire face au rugby moderne tout en gardant son esprit qui a séduit la planète avec ses valeurs fortes. D'une certaine manière, on peut se demander si ce virage au professionnalisme²⁶ ne fragilisera pas le caractère « *atypique du rugby* » en instaurant de nouveaux enjeux, notamment économiques où l'argent prend de plus en plus de place. Le rugby français, mal préparé à ce changement, se retrouve en difficulté. L'avenir de ce sport est-il alors en péril ? Deviendra-t-il un sport commandité par l'argent comme le football ? Certes, la mentalité entre ces deux disciplines est différente, mais on peut se poser tout de même la question de savoir comment cette professionnalisation et les enjeux qui en découlent vont faire évoluer le rugby.

Pour permettre de contrôler au mieux cette professionnalisation, la Ligue nationale de rugby est créée en 1998. Elle permet de gérer, contrôler et développer le rugby professionnel par délégation du ministère des Sports et de la Fédération française de rugby. Elle apporte aide et conseil aux clubs et négocie les droits de télévision et de partenariat du Championnat de France de rugby.²⁷

Dans cette nouvelle ère où la performance et le résultat coûtent plus que tout le reste, le CNR est-il le fruit du hasard, le résultat d'une simple opportunité ou au contraire s'impose-t-il comme un outil indispensable au rugby professionnel ? Cette année, 1995, a-t-elle été un tournant décisif pour la réalisation du CNR ? Peut-il, comme l'affirme Pierre Villepreux, ancien entraîneur du XV de France et ex-directeur technique national, devenir un outil qui permettrait aux équipes de « *devenir vraiment professionnelles* » ?²⁸

²⁵ <http://semen.revues.org/8472> - BONNET, Valérie ; BOURE, Robert, « Le rugby entre patrimoine, récit et communication. Le cas de *Midi Olympique* », mis en ligne le 01 mars 2009

²⁶ AFFR - DELSAUD, Jean-Rocher, « Dérapages incontrôlés », n° 18, supplément au numéro 4502 de *Midi Olympique*, mai 2000, page 3

²⁷ http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/07_05_rugby.pdf - « Des premiers clubs aux fédérations », page 4

²⁸ AFFR - « Bellejame : c'est parti ! », *Linas Actualités*, mai 2001, n° 58, pages 4-5

1.1.1. La mondialisation du rugby

Le rugby français a mis du temps à s'imposer et à trouver ses marques face aux nations britanniques. Son manque de « *légitimité* » a souvent été un handicap. Il est, en 1998, reconnu et compte parmi les meilleurs du monde. Sa quête de reconnaissance passe-t-elle par la création de ce centre ?

Connaissant une distribution géographique spécifique, c'est un sport profondément ancré dans des territoires, caractéristiques de son histoire. On le trouve dans son pays d'origine, l'Angleterre, mais également sur l'ensemble des îles britanniques (Irlande, Pays de Galles, Écosse) et dans les anciennes colonies de l'Empire britannique de la reine Victoria en Océanie (Nouvelle-Zélande, Australie), dans les îles du pacifique sud (Fidji, Samoa, Tonga), et en Afrique du Sud. À cause de sa diffusion limitée, le rugby est dominé à l'échelle planétaire par cette poignée de nations anglophones. Cependant, certains pays, comme la France ou l'Argentine, tendent à concurrencer de plus en plus ses équipes qui se sentent supérieures par rapport aux autres états où la culture du rugby est beaucoup moins marquée au sein de la population.²⁹

Le rugby n'a pas réussi à s'imposer sur l'ensemble de la planète et n'apparaît pas aussi populaire que le football. Sa mondialisation a été tardive et difficile, il n'a réussi à séduire que quelques nations.³⁰ L'instauration de la première coupe du monde en 1987 par l'IRB permet au monde entier de découvrir ce sport. Cet événement accélère le passage de l'amateurisme au professionnalisme et contribue à l'amélioration des techniques, équipements et performances.³¹ Néanmoins, le rugby ne connaît pas la même universalité que la plupart des autres sports d'équipe, sa pratique au plus haut

²⁹ <http://mots.revues.org/1011> - BONNET, Valérie, « Rugby, médias et territoire », *Mots. Les langages du politique*

³⁰ <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-2-page-43.htm> - VILLEPREUX, Pierre, « Internationalisation, professionnalisation, médiatisation »

³¹ http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/07_05_rugby.pdf

CARRAT Adeline

niveau ne s'étend guère.³² La France est l'une des rares nations, hors de l'Empire britannique, à avoir adopté cette discipline.

Dans l'optique de cette mondialisation du rugby, le CNR doit permettre un rayonnement mondial du rugby français et de la Fédération Française de Rugby³³, être accessible au monde entier³⁴ et ainsi générer des échanges à tous les niveaux avec les nations étrangères.³⁵ Cette influence française doit stimuler d'autres nations européennes comme la Géorgie ou la Croatie.³⁶

L'instauration de la Coupe du Monde de rugby a permis la conquête d'un nouveau marché pour les fédérations sportives grâce aux réseaux de télévision et aux fabricants de matériel. Le rugby qui, de par ses origines, la structure de son organisation et le système d'interaction des clubs avec l'environnement local avait longtemps résisté à l'argent spectacle et à la professionnalisation est largement touché par le phénomène. Les rapports entrent ce sport et les médias vont alors changés.³⁷

1.1.2. L'effort de médiatisation de ce sport en France

C'est en 1957 que l'Office de Radiodiffusion Télévision Française (ORTF) retransmet pour la première fois le tournoi des V nations à la télévision. Le rugby entre alors dans les foyers français et les téléspectateurs découvrent ce sport. Dans les années 1960, le rugby s'impose comme un sport majeur, mais toujours loin derrière le football.³⁸ À la fin des années 1990, malgré les bons résultats des équipes nationales, l'intérêt médiatique pour le rugby reste faible excepté pour les matchs du XV de France.

³² ADE 1703W/25 - Brochure de la FFR « Toutes les valeurs du sport »

³³ ADE 1703W/25 - FERLEY, Sandra, « Quand le ballon ovale veut devenir hexagonal... », 3 juillet 1999

³⁴ ADE 1703W/25 - « Essonne, capitale du rugby », *Le journal de l'Essonne*, n° 6, septembre 1999, pages 4-5

³⁵ AASMR - Comité directeur des 1 et 2 juillet 1999 à Rodez, *Rugby Mag*, n° 991, octobre 1999, pages 1014-1015

³⁶ ADE 1703W/25 - VILLEPREUX, Pierre, « Le rugby sans complexe », *L'Humanité*, 28 décembre 1999

³⁷ www.cairn.info/revue-oultre-terre-2004-3-page-261.htm - AUGUSTIN, Jean-Pierre, « Le rugby : une culture monde territorialisée », *Outre-Terre*, n° 8, mars 2004, pages 261-273

³⁸ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 22

L'objectif est alors de convaincre des partenaires commerciaux à promouvoir et à soutenir ce sport pour ainsi renforcer son poids économique.³⁹

Selon Bernard Lapasset, président de la FFR de l'époque, « *Le rugby français fait partie des grands sports médiatiques* »⁴⁰ En effet, ce sport, de tradition familiale, souvent pratiquée dans des petits villages du Sud-Ouest, se retrouve projeté sur le devant de la scène. Les médias sont séduits par les valeurs qu'il véhicule et se les accaparent pour promouvoir cette discipline. Cette médiatisation est une conséquence directe de la professionnalisation du rugby et permet son développement.

Les médias sont donc très importants pour la mise en lumière de ce sport. Certains sports, comme le handball, ne sont pas autant médiatisés alors qu'ils ont des équipes de France parmi les meilleures du monde. Même si le rugby, pour les non-initiés, reste un sport compliqué avec des règles souvent délicates à assimiler et qu'il est également plus difficile à pratiquer spontanément que le football, il est le deuxième sport collectif en France⁴¹ et sa couverture médiatique ne cesse de progresser.

En 1998, il s'affirme, petit à petit, comme un sport populaire à la mode et est, en plein essor. Lors de la coupe du monde 1999 (du 2 octobre au 6 novembre), la France arrive en finale de la compétition après avoir battu les All Blacks en demi-finale. La FFR profite alors de cette victoire historique pour promouvoir le rugby au travers des médias et tente de faire valoir son projet de CNR.

³⁹ ADE 1703W/33 - DE MONICAULT, Frédéric, « L'économie du sport : après la coupe du monde et avant France-Angleterre - Rugby : renforcer le poids économique », *Le Figaro*, 14 février 2000

⁴⁰ ADE 1703W/25 - COLLIER, Éric ; POTET, Frédéric, « Bernard Lapasset veut "conduire le rugby français vers d'autres ambitions" », *Le Monde*, 9 novembre 1999

⁴¹ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 34

CARRAT Adeline

1.1.3. L'amélioration de la formation du haut niveau est-elle indispensable ?



AFFR - *Rugby Mag*, n° 1004, mai 2001, page 13

Comme l'illustre parfaitement ce dessin, le CNR doit permettre aux joueurs d'accéder plus facilement au haut niveau. Le rugby français doit ainsi mieux organiser sa formation pour assurer sa relève.⁴² Cette dernière est quelque peu déficiente avant la construction du CNR puisque les structures sont inadaptées. En effet, le passage vers le haut niveau semble compliqué. L'élaboration du projet du CNR coïncide donc parfaitement avec cette volonté de former dès le plus jeune âge. « *Dans le rugby professionnel, on ne peut pas avoir des exigences envers les joueurs et ne pas leur donner les moyens de se préparer* », explique Jean-Claude Skréla⁴³ avant d'ajouter : « *la société pousse les joueurs à vouloir, toujours plus, battre l'autre, à faire de plus en plus des « performances de spectacle ». Comme il y a beaucoup d'argent en jeu, la prise de risques est énorme.* »⁴⁴ Ainsi, l'idée d'articuler la formation fédérale avec celle des clubs et avoir une formation initiale cohérente apparaît primordiale. Elle passe par

⁴² ADE 1703W/25 - D.R., « Un avenir en chantier », *Le Figaro*, 27 septembre 1999

⁴³ AASMR - BOURGEAULT, Bertrand, « Skréla : "Un outil pour être champion du monde en 2007" », *Le Parisien*, 10 septembre 2002

⁴⁴ AFFR - « 3 questions au directeur technique national de la FFR », *Le Mutualiste des Douanes*, n° 129, mars 2004, pages 12-13

CARRAT Adeline

la création d'une structure qui permet d'accompagner au mieux l'élite du rugby français. Cette structure est le CNR.

Par conséquent, la FFR veut investir, pour la première fois, dans la pierre. Mais, lorsque les autorités fédérales annoncent la création d'un centre comme filière d'accès au haut niveau où seraient regroupés les meilleurs joueurs français en semaine, ne les rendant que le week-end aux clubs, la Ligue Nationale de Rugby semble sceptique. « *En France, la base, ce sont les clubs. Il leur revient d'assumer le perfectionnement du joueur, surtout entre 18 et 21 ans* », argumente Bernard Lavigne, président de la commission formation.⁴⁵ La professionnalisation du rugby a généré de nouveaux enjeux et notamment une nécessité de former les joueurs au plus haut niveau afin qu'ils soient les plus compétitifs possible. Avec cet avènement, les clubs se sont concentrés sur l'équipe première au détriment de la formation.⁴⁶ Bernard Lapasset reconnaît que « *le problème de la formation est majeur. Nos clubs professionnels n'ont plus voulu de catégorie « espoirs » (des joueurs âgés de 20 à 23 ans) dans la mesure où ils n'ont plus les ressources financières pour intégrer cette filière de haut niveau dans leur structure.* »⁴⁷

De plus, l'utilisation des joueurs étrangers amplifie le phénomène.⁴⁸ On craint que cette arrivée massive de joueurs de notoriété ne bouleverse la nature de ce sport et menace la survie des équipes nationales. Les clubs préfèrent investir dans le transfert de leurs joueurs que dans la formation de leurs espoirs. Les jeunes joueurs doivent donc faire face à cette concurrence. Cette main-d'œuvre bon marché nuit indéniablement à la formation puisque les clubs ont besoin de résultats rapides. Également, on voit apparaître des agents et des recruteurs qui commencent à tourner autour des jeunes, ils sont sollicités très tôt sans que cela ne soit contrôlé. Le secteur professionnel manque ainsi de repères et de marques.

⁴⁵ ADE 1703W/33 - SCHREINER, Laurence, « Formation : le projet de la discorde », *Le Figaro*, 28 février 2000

⁴⁶ ADE 1703W/33 - SCHREINER, Laurence, « Formation : le projet de la discorde », *Le Figaro*, 28 février 2000

⁴⁷ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Bernard Lapasset plaide pour une clarification des règles », *Les Echos*, 30 septembre 1999

⁴⁸ ADE 1703W/25 - D.R., « Un avenir en chantier », *Le Figaro*, 27 septembre 1999

En ce qui concerne les fédérations des nations de l'hémisphère Sud, elles ont déjà franchi le pas. Elles prennent en charge, seules et en totalité, la formation des filières de haut niveau et les compétitions internationales. En Europe, la culture rugbystique est différente, la FFR est en retard.⁴⁹ C'est pour cette raison que, pour pallier à cette lacune, elle prévoit la création de trois filières : des centres de formation dans les clubs (agréés par la FFR), des centres départementaux et régionaux (gérés directement par la FFR)⁵⁰ et le CTNR, outil adapté à la formation des jeunes.⁵¹ Ce réaménagement de la filière fédérale de haut niveau doit permettre d'alimenter en qualité et quantité les effectifs des équipes nationales afin d'optimiser les actions de formation, de suivi et perfectionnement de l'élite.⁵²

La France, avec la création de ce centre, compte affirmer sa volonté de devenir une école de formation reconnue dans le monde. Elle cherche la reconnaissance de la qualité de son jeu pour toutes les équipes nationales au niveau international.⁵³ Mais pour se faire, elle doit d'abord passer par une popularisation du rugby au sein même de son territoire.

1.2. Démocratiser ce sport

1.2.1. Au niveau national : limiter la baisse des licenciés

En 1998, le rugby est le 6^{ème} sport en nombre de licenciés derrière le tennis, le judo, l'équitation ou le basketball.⁵⁴

⁴⁹ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Bernard Lapasset plaide pour une clarification des règles », *Les Echos*, 30 septembre 1999

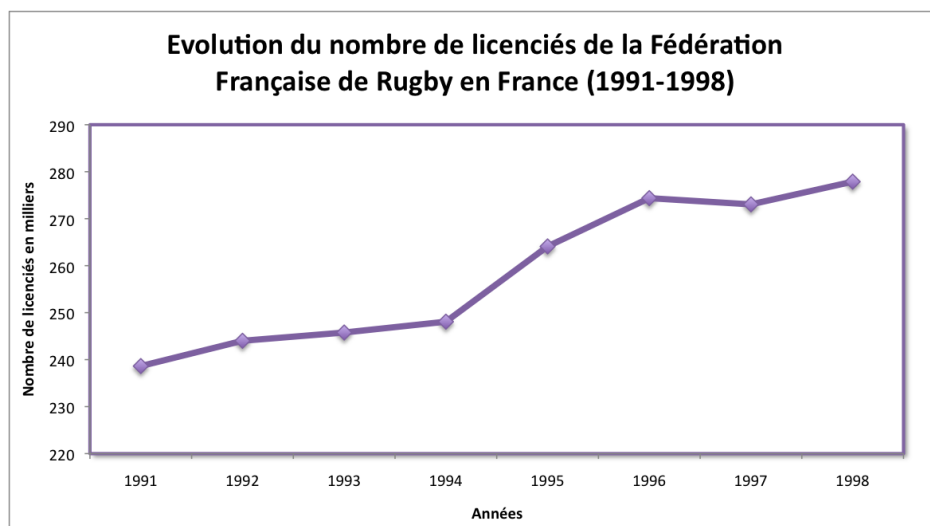
⁵⁰ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Bernard Lapasset plaide pour une clarification des règles », *Les Echos*, 30 septembre 1999

⁵¹ ADE 1703W/25 - D.R., « Un avenir en chantier », *Le Figaro*, 27 septembre 1999

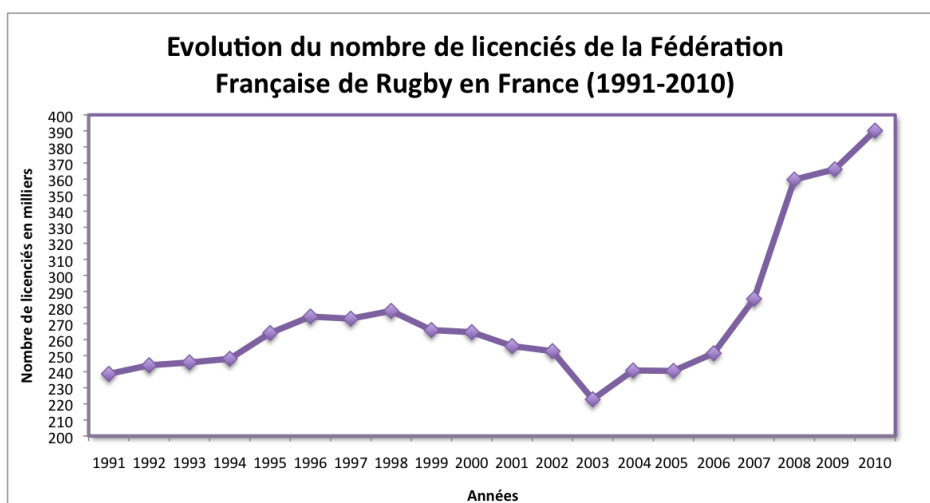
⁵² AFFR - « Pierre Villepreux : "L'évolution est irréversible" », *Rugby Mag*, n°1005, Juin 2001, page 19

⁵³ ADE 1703W/25 - VILLEPREUX, Pierre, « Le rugby sans complexe », *L'Humanité*, 28 décembre 1999

⁵⁴ www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees.../ASF_054DD13.xls



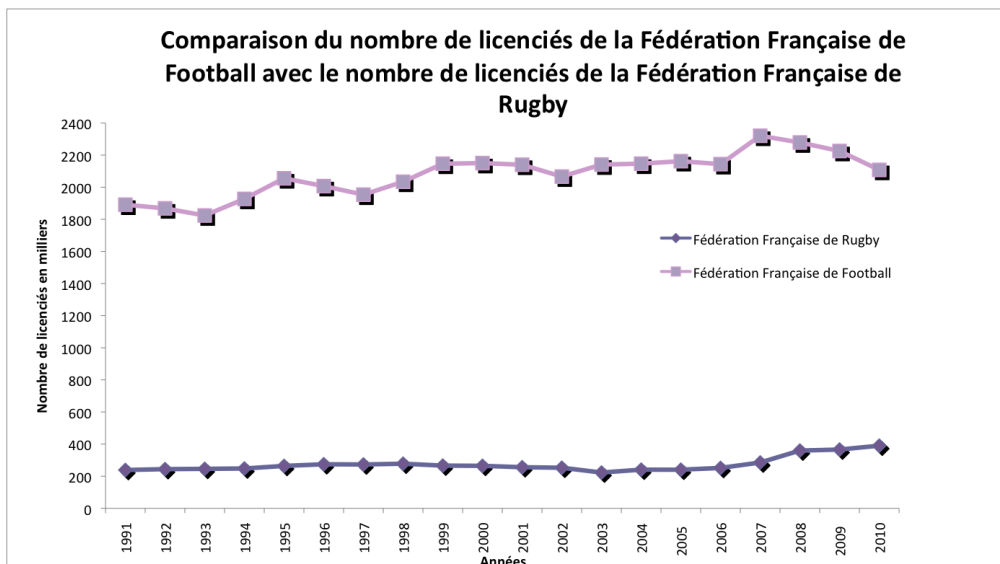
En se référant au graphique⁵⁵ ci-dessus, on constate que le nombre de licenciés, en 7 ans, a globalement augmenté malgré une légère baisse en 1997.



Néanmoins, lorsqu'on observe plus largement les chiffres, on s'aperçoit que le nombre de licenciés de la Fédération Française de Rugby a baissé de 1,4% entre les saisons 1998-1999 et 1999-2000. La FFR compte, en 1999, 255 314 licenciés dont 223.692 hommes.⁵⁶ C'est peu si l'on compare ces chiffres à celui du football :

⁵⁵ Les données utilisées pour la réalisation des trois graphiques : www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees.../ASF_054DD13.xls

⁵⁶ <http://www.sport.fr/rugby/> - « FFR : baisse du nombre de licenciés », 24 juillet 2000
CARRAT Adeline



Avec environ 220 000 et 230 000 licenciés⁵⁷, la FFR a le statut de petite fédération.⁵⁸ Malgré l'évolution du rugby français et le développement de cette discipline⁵⁹, ce phénomène de baisse des licenciés s'aggrave avec l'implantation sudiste de ce sport. La France compte autant de licenciés que la Nouvelle-Zélande, pays de 3 millions d'habitants, le fossé est énorme. « *Nos écoles de rugby ne sont plus aussi pleines qu'avant. Pourquoi les jeunes ne vont-ils plus au rugby ?* », s'interroge alors Bernard Laporte.

En effet, les licenciés sont en baisse. La Coupe du monde, suivie par des millions de téléspectateurs en France, n'a aucune influence positive sur les effectifs dans les écoles de rugby. Pas de raz de marée similaire à celui qu'a connu le football suite à la victoire de l'équipe de France au Mondial 1998. Au contraire, le nombre de pratiquants a chuté en France, même en Aquitaine, bastion du rugby français, où la baisse globale se chiffre à 13,57%. Une désaffection passant à 31,5% chez les plus jeunes dans les écoles de rugby.

L'une des raisons avancées pour expliquer cette chute des effectifs est l'augmentation du prix de la nouvelle assurance. Les clubs ne peuvent pas toujours

⁵⁷ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le rugby au banc d'essai - Pros et amateurs mêlés dans le Mondial », *Les Echos*, 30 septembre 1999

⁵⁸ ADE 1703W/33 - DE MONICAULT, Frédéric, « L'économie du sport : après la coupe du monde et avant France-Angleterre - Rugby : renforcer le poids économique », 14 février 2000

⁵⁹ AASMR - Comité directeur des 1 et 2 juillet 1999 à Rodez, *Rugby Mag*, n° 991, octobre 1999, pages 1014-1015

assumer le surcout et des petits clubs refusent des jeunes faute de moyens. Selon Bernard Laporte, le manque de moyens est une explication à cette désaffection : « *C'est plus facile de former à Tyrosse, Gaillas ou Carmaux, où l'école de rugby est à 5 minutes de l'école.* »⁶⁰ De plus, la Coupe du monde s'est disputée à une période de l'année, octobre et novembre, peu favorable à l'éclosion de vocations, le gros du travail pour attirer les jeunes vers une activité sportive se faisant à la rentrée scolaire. D'autant plus que les écoles primaires et les collèges pratiquent peu ce sport qui reste d'essence familiale et régionale.⁶¹

L'absence de cohésion nationale dans la stratégie éducative et la faiblesse de la qualité et de la compétence de l'encadrement aggravent cette situation.⁶² Les sollicitations sont nombreuses, et supérieures, dans d'autres sports. Néanmoins, ce sport reste un moyen d'éducation qui véhicule des valeurs fortes, transposables dans la vie citoyenne.⁶³ C'est sur ces valeurs que s'appuie la FFR pour démocratiser ce sport. Pour faire face à cette baisse de licenciés, la FFR va alors miser sur le développement du rugby au Nord de la Loire.

⁶⁰ ADE 1703W/25 - D.R., « Un avenir en chantier », *Le Figaro*, 27 septembre 1999

⁶¹ ADE 1703W/33 - SCHREINER, Laurence, « Formation : le projet de la discorde », *Le Figaro*, 28 février 2000

⁶² AFFR - « les hérésies du système français », *Midi Olympique*, du 13 au 19 septembre 1999, page 3

⁶³ ADE 1703W/25 - VILLEPREUX, Pierre, « Le rugby sans complexe », *L'Humanité*, 28 décembre 1999

1.2.2. Au niveau régional : développer le rugby au Nord de La Loire



« Le rugby est un sport dont la pratique est fortement liée à un territoire ». ⁶⁴

Cette affirmation est valable aussi bien au niveau mondial que national. Le Sud de la France apparaît comme la place forte de l'Ovalie avec ses régions et villes emblématiques comme Toulouse ou Perpignan. Le rugby français s'identifie au Sud Ouest. On pense alors au « *rugby cassoulet* » et à tous ces stéréotypes qui lui sont accolés. Lorsqu'on observe sur la carte ci-dessus la localisation des clubs de l'élite, on

⁶⁴ <http://mots.revues.org/1011> - BONNET, Valérie, « Rugby, médias et territoire », *Mots. Les langages du politique*
CARRAT Adeline

s'aperçoit que la majorité d'entre eux se trouve dans le Sud de la France, et, plus précisément, dans le Sud-Ouest. Sur les 30 clubs de haut niveau présents sur la carte, 18 ont été champions de France au moins une fois.

Cette implantation très fortement marquée s'explique historiquement. Elle est due notamment à la « *proximité géographique, économique et politique* » de la France et de l'Angleterre. Grâce à l'occupation anglaise en Aquitaine, le rugby s'impose sur le territoire français. Le Racing Club de France est créé en 1888 et le Stade Français en 1883. En province, les clubs prennent de l'importance comme le Havre Athletic Club puis le Stade Bordelais en 1889, le Stade Toulousain, le Stade Nantais et le Football Club de Lyon. Cependant, à la fin du XIXe siècle, rien n'indique encore que la greffe va prendre du côté de Bordeaux, Pau et Bayonne. Les Britanniques, insérés dans les milieux d'affaires bordelais, vont permettre à Bordeaux de devenir la capitale du rugby français, le bastion à partir duquel le rugby se diffuse dans les départements aquitains et dans le sud du pays.⁶⁵

En conséquence, le territoire rugbystique ne correspond pas au territoire national, puisqu'est omise toute la partie supérieure de la Loire. Néanmoins, ces territoires ne sont pas les seules réserves où l'on trouve des grands clubs de rugby et des joueurs de haut niveau. Paris et sa région Ile-de-France font figure de vivier pour l'élite du rugby français, le Midi n'est pas le seul réceptacle de l'élite rugbystique de l'Hexagone.

L'idée principale de la FFR est de faire exploser les frontières méridionales du rugby pour le développer dans les zones en friches du Nord et de l'Est de la France.⁶⁶

Partant du principe que le sud de la Loire est une terre de rugby contrairement au Nord, terre de développement de ce sport⁶⁷, la FFR, au travers du projet « *100 villes-100 clubs* », tente de dynamiser cet espace. Cette conquête de nouveaux territoires reflète le souhait de la FFR de séduire des régions où le nombre de licenciés reste faible et où

⁶⁵ www.cairn.info/revue-oltre-terre-2004-3-page-261.htm - AUGUSTIN, Jean-Pierre, « Le rugby : une culture monde territorialisée », *Outre-Terre*, n° 8, mars 2004, pages 261-273

⁶⁶ ADE 1703W/25 - *Le journal de l'Essonne*, n° 6, septembre 1999

⁶⁷ ADE 1703W/25 - « Une belle victoire pour l'Essonne », Communiqué du Service de Presse : Cabinet du Président du conseil général de l'Essonne le 2 juillet 1999

CARRAT Adeline

les clubs ont des structures souvent inadaptées. Cette opération « 100 villes-100 clubs » est destinée à promouvoir la création de nouveaux clubs dans les villes de 10 000 à 50 000 habitants.⁶⁸ Bernard Lapasset s'explique sur ce projet : « *Nous allons offrir 35 000 francs par nouvelle structure créée, nous formerons les cadres de cette équipe. En échange, la commune qui s'engagera devra laisser disponible, à l'année, un terrain pour la pratique du rugby. Le club aura à charge de doubler son effectif en une année. Nous allons soutenir les clubs de Lille, Nantes, Strasbourg, Rouen et Vannes en leur offrant une aide financière, 2,5 millions de francs, ainsi qu'en leur apportant un plus sportif par l'embauche de joueurs français de bon niveau, à la recherche d'un club. Il faut impérativement renforcer la présence du rugby dans ces zones géographiques par une pratique sportive de qualité.* »⁶⁹ Bernard Lapasset prône ainsi un rugby « national » et une politique d'« évangélisation ».⁷⁰

Le CNR doit tout d'abord permettre le rayonnement hexagonal du rugby français et servir de base pour convertir le Nord à ce sport.⁷¹ Il faut cependant nuancer cet engouement, l'uniformisation du rugby sur l'ensemble du territoire paraît impossible. En effet, « *les sports sont des pratiques sociales et personnelles élaborées par une histoire propre et qui participent de l'identité d'une culture.* »⁷² Par conséquent, le rugby ne peut s'implanter partout et s'unifier.

Une des régions du Nord de la France qui est loin d'être une friche rugbystique est l'Ile-de-France et notamment le département de l'Essonne, un territoire moteur pour le développement du rugby français.

⁶⁸ ADE 1703W/25 - L., J., « Six projets, un seul élu : Le Centre technique national au centre des débats. », *Le petit bleu du Lot et Garonne*, 2 juillet 1999

⁶⁹ ADE 1703W/25 - « 100 villes-100 clubs », *Le petit bleu du Lot et Garonne*, 3 juillet 1999

⁷⁰ ADE 1703W/25 - « Rugby : les décisions sur l'avenir de la fédération », *La lettre de l'économie du sport*, 14 juillet 1999

⁷¹ ADE 1703W/25 - DEPRET, Laurent, « Marcoussis-Linas au troisième tour », *L'Equipe*, 3 juillet 1999

⁷² <http://mots.revues.org/1011> - BONNET, Valérie, « Rugby, médias et territoire », *Mots. Les langages du politique*

CARRAT Adeline

1.2.3. Au niveau départemental : Le dynamisme du rugby en Essonne

Le rugby débute en Essonne en 1903 à Corbeil et voit se multiplier les clubs jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Il se développe timidement dans l'entre-deux-guerres dans des associations sportives à Montgeron et à Palaiseau. L'arrivée de Méridionaux dans les années 1960 contribue à son développement, une quinzaine de clubs de rugby sont alors créés.⁷³

En 1999, l'Essonne compte 4648 licenciés, 26 clubs affiliés, 93 éducateurs sportifs et 23 écoles de rugby. Trois clubs de haut-niveau essonnien sont soutenus pour la saison 1999-2000 par le Conseil Général de l'Essonne : le rugby-club féminin de Chilly-Mazarin, l'entente sportive de Viry-Châtillon et le rugby-club de Massy, vivier de sportifs de haut niveau. Viry-Châtillon passe pour la première fois de son histoire en Nationale 1 et se classe ainsi troisième des équipes franciliennes derrière le Stade Français et le Racing. Les cadets de Massy arrivent en finale du Championnat de France alors que les seniors sont en Nationale 2, et Ris-Orangis les talonne en Nationale 3. Les filles de Chilly-Mazarin évoluent au haut niveau national.

En parallèle, le Conseil Général met en place plusieurs initiatives pour promouvoir le rugby au sein de son territoire notamment l'opération Scolarugby. Cette initiative, réalisée dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 1999, permet aux écoliers, collégiens et lycéens essonnien de s'initier à la pratique du rugby par l'organisation de matchs locaux.⁷⁴

En somme, le rugby essonnien se porte bien et n'a rien à envier au Sud de la France.⁷⁵ ⁷⁶ Ce dynamisme en matière de rugby au sein du département essonnien peut-il devenir un atout pour l'implantation d'un CNR alors que l'implantation dans le sud de

⁷³ ADE Art/870 - « Exposition : L'Essonne au cœur du rugby français » du 18 juin au 21 décembre 2007 pour la Direction des archives et du patrimoine mobilier, *Le Papyvore*, n°24, 4e trimestre 2007

⁷⁴ ADE 1703W/25 - Rapport du président du CGE à la commission permanente N°2000-0556-49, réunion du 10 juillet 2000, signé par Thierry Mandon, premier vice-président

⁷⁵ ADE 1703W/25 - *Le journal de l'Essonne*, n°6, septembre 1999

⁷⁶ ADE 1703W/25 - Rapport du président au Conseil Général, M.Berson, Commission sports, culture, tourisme, jumelages, Séance du 21 octobre 1999

CARRAT Adeline

la France, paraît, à première vue, davantage logique ? Plus largement, sur quelles structures existantes la FFR peut-elle s'appuyer afin de penser au mieux son CNR ?

1.3. Se doter d'un outil performant pour devenir champion du monde : quels exemples suivre ?

Le CNR doit répondre aux besoins actuels de la société ainsi qu'aux données du sport de demain. La quête de performance met en place des exigences qui nécessitent d'avoir des structures adaptées afin d'optimiser au maximum l'obtention d'un résultat.⁷⁷ Une telle structure est visible en Nouvelle-Zélande, pays où le rugby est totalement ancré dans la culture de la nation.

1.3.1. Le « Adidas Institute of Rugby » de Nouvelle-Zélande

En Nouvelle-Zélande, le rugby est bien plus qu'un sport, c'est un mode de vie. Son équipe mythique, les All Blacks, championne du monde en 1987, est l'une des meilleures de la planète ovale. Il est donc intéressant d'observer comment les joueurs de cette île de plus de 4 millions d'habitants se préparent pour affronter les grandes compétitions internationales.

Le rugby s'est imposé en Nouvelle-Zélande comme un sport majoritaire, fort et populaire. C'est dans ce petit pays qu'il réussit la plus forte implantation régionale. Dès 1870, le rugby est introduit dans un établissement scolaire de l'île méridionale, le Nelson College, puis gagne Wellington et se propage rapidement. Sa rapide et totale diffusion sur l'ensemble du territoire, l'intégration des populations Maoris en son sein, font du rugby le sport national de Nouvelle-Zélande, vecteur d'égalité sociale.⁷⁸ En raison de ses performances lors des rencontres internationales et de sa renommée planétaire, l'équipe des All Blacks de Nouvelle -Zélande fait figure d'exemple à suivre et de mythe dans le milieu rugbystique.

⁷⁷ AFFR (Carton : Demande de subvention CNR suite) - Projet sportif du CTNR du 7 septembre 2000

⁷⁸ www.cairn.info/revue-oultre-terre-2004-3-page-261.htm - AUGUSTIN, Jean-Pierre, « Le rugby : une culture monde territorialisée », *Ouivre-Terre*, n° 8, mars 2004, p. 261-273
CARRAT Adeline



http://www.opusarch.co.nz/projects/sports_and_leisure/3

La référence en matière de centre d'entraînement du rugby n'est pas Bagshot⁷⁹ en Angleterre mais elle se trouve, à Palmerston North, en Nouvelle-Zélande. Cette ville de campagne, au nord de Wellington, se trouve dans une région qui vit essentiellement d'élevage et de tourisme. Elle est décrite comme « *calme et sans histoire* ». ⁸⁰ Cet institut du rugby, imaginé en 1997 et ouvert depuis le 2 septembre 1999, ressemble à une fougère métallique de 60 mètres de long, comme l'illustre la photo ci-dessus. Il a été conçu par un architecte irlandais de 18 ans et a coûté 20 millions de francs. Ce centre de verre et d'acier pourrait nous faire penser à un hangar d'aéroport.

Doté d'un terrain de rugby couvert unique au monde de 510 m² d'herbes synthétiques, « *All Blackland* » s'impose comme un conservatoire, mais il sert aussi d'écrin à l'élite du rugby néo-zélandais, toutes équipes confondues, et de lieu d'échange pour les dirigeants et les techniciens. Il affiche complet, 200 jours par an. Ouvert sur le monde, il accueille des équipes universitaires japonaises et des clubs européens qui souhaitent utiliser les installations. Il a également pour vocation

⁷⁹ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 195

⁸⁰ AFFR (Carton : Parc de Bellejame, Dossier Wallabies, Signatures 4 avril 2001, Première pierre, avancement des travaux juin 2001) - ESCOT, Richard, « La fabrique à Blacks », *L'Equipe magazine*, n° 965, 28 octobre 2000, page 61

CARRAT Adeline

l'encadrement des arbitres, du personnel administratif des fédérations, des entraîneurs et des équipes, à l'exception des équipes nationales (sauf pour les nations en voie de développement, comme le Tonga).

Le « *Adidas Rugby Institute* » accueille la Massey University de Palmerston North, un sport-études d'élite, réservé aux aspirants All Blacks. Tous les ans, 20 jeunes joueurs, venus des 27 provinces sont inscrits pour un cursus de 3 saisons. Au programme : diététique, soins, connaissance des règles, maîtrises tactico-technique. Mais aussi culture générale, psychologie, management, pédagogie, physiologie et polytechnique, c'est-à-dire apprentissage d'un métier manuel. Les jeunes joueurs peuvent suivre des cours par correspondance et rejoindre l'Institut en fonction de leurs disponibilités. La saison dure 6 mois et les carrières sont de plus en plus courtes, il est donc question de former des hommes capables de s'intégrer dans la vie professionnelle.

Les infrastructures modernes et indispensables à la préparation des joueurs y sont concentrées : salle informatique pour analyser tous les matches, salle de jeu, bibliothèque, restaurant, salle de conférences, hôtel des joueurs, infirmerie, salle de soins, bureaux administratifs, logements de l'encadrement, salle de musculation, vestiaire. On y trouve également un Rugby Museum.⁸¹

Des photographies du Adidas Rugby Institute, trouvées au centre de documentation de la FFR, me permettent de m'interroger sur les potentialités qu'il y ait pour que certaines personnes de la FFR aient voyagé en Nouvelle-Zélande. Ce sont certainement des élus fédéraux, dont Jean-Claude Skréla, Bernard Lapasset et Antoine Audi, qui ont été visités ce centre afin de trouver inspiration et idées pour la réalisation du CNR. On retrouve dans le CNR de nombreuses similitudes avec celui des All Blacks, notamment la Massey University qui a quelques points communs avec le Pôle France et les infrastructures.

Même si ce centre d'entraînement néo-zélandais peut être considéré comme un exemple pour bien des nations, il reste néanmoins incomplet par rapport à ce qui est prévu en termes d'infrastructures pour le CNR. Ce projet français reste une démarche

⁸¹ AFFR (Carton : Parc de Bellejame, Dossier Wallabies, Signatures 4 avril 2001, Première pierre, avancement des travaux juin 2001) - ESCOT, Richard, « La fabrique à Blacks », *L'Equipe magazine*, n° 965, 28 octobre 2000, pages 60 à 68
CARRAT Adeline

unique dans le monde du rugby puisqu'aucune nation ne prétend disposer d'un tel équipement. En France, il existe néanmoins une structure qui s'y approche, c'est le centre technique de football de Clairefontaine.

1.3.2. Avoir un « Clairefontaine du rugby » ?

En 1998, l'équipe de France de football devient championne du monde. Le rôle de Clairefontaine dans cette victoire est alors mis en avant et apparaît comme un outil qui a permis ce dénouement. N'y aurait-il pas, pour la FFR, peut-être quelque peu jalouse de son homologue du ballon rond⁸², la volonté de créer, elle aussi, un centre d'entraînement, comparable à celui des Yvelines, pour gagner la prochaine coupe du monde en 2003 ?⁸³ Le CNR tend à s'inspirer clairement, du moins en partie, du centre technique de football Fernand-Sastre de Clairefontaine dans les Yvelines où la Fédération Française de Football y est propriétaire.⁸⁴ Pour autant, il ne s'agit pas de réaliser un « *Clairefontaine bis* » mais un équipement adapté à la culture rugbystique.⁸⁵

En 1972, parmi les instances dirigeantes de la Fédération Française de Football germe l'idée de se doter d'un CNR, une implantation dans le Sud-Est est envisagée. Quatre ans plus tard, Fernand Sastre, président de la FFF, soumet à l'approbation du Conseil fédéral le projet de création du CTNF. Le site de Clairefontaine est choisi en 1982. Il apparaît évident que le centre ne peut être implanté ailleurs que dans la région parisienne. De plus, la qualité de l'environnement est considérée comme un élément important. La FFF acquiert une parcelle de 56ha, pour 10 Millions de Francs, du domaine de Montjoye dans le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, à 50km au sud-ouest de Paris.⁸⁶ En 1985, Le parti-pris architectural (hébergement éclaté) proposé par les architectes Bras, Ferret et Merle est accepté et les travaux démarrent. Différents

⁸² AMM 10W73 - MERLOZ, Bertrand, « Ennery veut devenir le Clairefontaine du rugby », *La vie du Val d'Oise*, 21 mai 1999

⁸³ AFFR - « La Londe dénonce "le côté impérial de Lapasset" », *Midi Olympique*, du 19 au 25 juillet 1999, page 2

⁸⁴ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001) - « CTNR : Lionel Jospin pose la première pierre mercredi », fr.sports.yahoo.com/010403/1/14ijl.html, 3 avril 2001

⁸⁵ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

⁸⁶ AFFR - « CTNF : 80 000m² de pelouse » dans le dossier « Clairefontaine, la maison du football français » sur le CTNF In *Le Monde*, octobre 1996

aménagements (qui occupent 21 ha, sur les 56 du domaine) sont alors entrepris. L'opération coûte 180 millions de Francs mais, à la différence du CNR, les partenaires de la FFF ne participent pas aux investissements. Le 4 janvier 1988, le CTNF ouvre ses portes, il est inauguré par le président François Mitterand cinq mois plus tard.

L'activité de la FFF ne se limite pas à l'organisation des compétitions des matches internationaux et à l'administration générale du football, mais elle s'étend aussi :

- à la recherche et à la formation des meilleurs joueurs dans les différentes catégories d'âge ; la préparation de toutes les sélections nationales ;
- à la formation et le recyclage périodique d'éducateurs, d'arbitres et de dirigeants. Tout cela, concentré dans un même lieu. Également, le CTNF accueille l'Institut National du Football, qui regroupe en permanence 80 jeunes élèves qui se destinent au haut niveau et qui reçoivent en complément une formation intellectuelle destinée à faciliter leur future conversion.

La FFF devait constamment rechercher des centres d'hébergement pour les rassemblements de joueurs, les stages de préparation de ses onze équipes nationales, les stages de formation. Les équipes étaient ballotées dans différents lieux selon les disponibilités hôtelières régionales. Ne s'appuyant pas sur un établissement fixe, le contrôle médical des joueurs était difficile à organiser sans centre permanent spécialisé. C'est pour faciliter ce travail technique d'ensemble que la FFF, comme les autres grandes fédérations européennes, possède son Centre National afin de se donner les moyens de progresser, de s'affirmer davantage sur le plan international et de donner une cohérence à sa politique sportive.⁸⁷

Comme le CNR, le CTNF a trois missions distinctes. Tout d'abord le haut niveau. Centre de préparation de l'équipe de France, il regroupe également différentes sélections nationales, clubs professionnels et amateurs et accueille l'Institut National du Football (transféré de Vichy) qui, aujourd'hui, est utilisé comme une sorte de laboratoire, accueillant des jeunes de 13 à 16 ans qui partagent leur temps entre études et football. C'est, à quelques différences près, l'équivalent du Pôle France au CNR. Le

⁸⁷ ADE 1703W/25 - « Marcoussis : centre national technique du football français », *L'Essonne Libre*, 30 janvier 1981 dans l'annexe 6 de la candidature de Marcoussis pour l'implantation du CTNR du 20 janvier 1999 : Coupures de presse de 1980 et 1981 : « Marcoussis choisie pour l'implantation du CTNR »

CARRAT Adeline

deuxième aspect du CTNF est la formation et le perfectionnement des éducateurs et des cadres du football avec la préparation des brevets d'État et l'organisation d'examens et de qualifications.⁸⁸ Enfin, la recherche fait partie intégrante de la vie du centre. L'innovation technique et pédagogique passe par des équipements modernes et performants, un centre audio-visuel et un centre médico-sportif. Les installations sont réparties en 5 catégories : les installations sportives (le terrain Michel Platini qui est le lieu d'entraînement de l'équipe de France, le terrain Pierre Pibarot, stade de l'INF, plusieurs terrains d'entraînement, dont un terrain extérieur en gazon synthétique, un gymnase, une salle de musculation, des courts de tennis, un parcours sportif et des installations de remise en forme), médicales, audio-visuelles et hôtelières (une résidence pour l'équipe de France de football) et administratives. Cette disposition rappelle nettement l'organisation fonctionnelle du CNR.

Le 6 septembre 1998, Michel Renouleaud, après s'être entretenu avec Alain Colombier, régisseur du CTNF et Alain Casteran, attaché de direction, présents à Clairefontaine depuis le 1er janvier 1988, rédige une note sur le CTNF à Clairefontaine pour la FFR. Elle lui permet ainsi d'avoir des informations sur le centre et d'établir un bilan, ses réussites et ses échecs, pour que le CNR réutilise ses atouts et ne fasse pas les mêmes erreurs. En ce qui concerne les points négatifs, Michel Renouleaud retient que l'habitat éclaté du CTNF ne facilite pas les échanges entre les différentes populations présentes en même temps sur le site et est générateur de coûts de fonctionnement élevés à cause de la multiplication des services. Également, au niveau de la gestion du centre, le CTNF est déficitaire. Cela provient d'un taux d'occupation des hébergements qui ne dépasse guère 50%, mais qui ne peut qu'être difficilement amélioré, en raison de cohabitations souvent délicates à établir. Malgré le souhait de développer les séminaires d'entreprises sur le site de Clairefontaine, et y installer un village permanent pour les hommes d'affaires, comme celui de Roland-Garros⁸⁹, la qualité des équipements ne suffit pas et l'isolement dans la forêt apparaît comme un handicap.⁹⁰ En revanche, les

⁸⁸ AFFR - JOBY, Stéphane, « Futurs cadres supérieurs dans leur club, 600 stagiaires apprennent le métier d'entraîneur » dans le dossier « Clairefontaine, la maison du football français » sur le CTNF In *Le Monde*, octobre 1996

⁸⁹ AFFR - TASSEL, Fabrice, « Le centre entend développer ses relations commerciales et trouver des partenaires dans le monde des affaires » dans le dossier « Clairefontaine, la maison du football français » sur le CTNF In *Le Monde*, octobre 1996

⁹⁰ AFFR - BOZONNET, Jean-Jacques, « Michel Platini, coprésident de la Coupe du monde 98, "Tous ceux qui aiment le foot ne peuvent qu'apprécier cette atmosphère" » dans le dossier « Clairefontaine, la maison du football français » sur le CTNF In *Le Monde*, octobre 1996

équipements sportifs sont pratiquement utilisés au maximum. Pour l'administration, il existe deux catégories de personnels : les personnels salariés de la FFF et les personnels des entreprises prestataires de services. Une trentaine de personnes travaillent pour la FFF. Les entreprises prestataires de services (choisies sur appel d'offres avec des contrats courts) interviennent dans l'entretien des locaux et des installations sportives, pour la restauration, à l'accueil et dans la maintenance des équipements. Messieurs Colombier et Casteran donnent également quelques conseils. Ils préconisent qu'avant de choisir un site, il faut bien étudier les possibilités de desserte, faire attention à ne pas choisir un site trop isolé et prévoir dans le centre un lieu de convivialité où tout le monde peut se retrouver.⁹¹

En 1999, Serge Blanco, président de la LNR, est clair sur ce point : « *le problème du rugby, c'est qu'il n'a pas aujourd'hui les moyens d'être professionnel comme on l'entend au football.* »⁹² Un an plus tard, lors du premier Tournoi des VI nations, avec l'Italie, remporté par l'Angleterre, le bilan du XV de France est mitigé. La Direction Technique Nationale présente son projet de nouvelle politique sportive du rugby : se donner les moyens de créer une élite compétitive lors de la prochaine Coupe du monde en Australie en 2003.⁹³ Le football n'est certainement pas le seul sport à avoir inspiré la construction du CNR. Le judo et le cyclisme, au sein d'établissements publics, se sont déjà dotés de tels centres de formation et d'entraînement. Les performances des joueurs français, lors du Mondial 1998 ou des Jeux Olympiques, s'en sont ressenties⁹⁴ et permettent au rugby français d'espérer décrocher un jour le titre de champion du monde. Mais pour cela, il est nécessaire pour la FFR de combler les lacunes qui existent lors de la préparation des équipes nationales.

⁹¹ AFFR - Communiqué de la FFR du 6 septembre 1998 : Note sur le CTNF à Clairefontaine réalisée par Michel Renouleaud après entretien avec Alain Colombier, régisseur du centre et Alain Casteran, attaché de direction, présents à Clairefontaine depuis le 1er janvier 1988

⁹² ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le rugby au banc d'essai - Pros et amateurs mêlés dans le Mondial », *Les Echos*, 30 septembre 1999

⁹³ <http://www.liberation.fr/sports> - HENNION, Blandine, « Pierre Villepreux, directeur technique national, dessine l'avenir du rugby français : "pas de bons joueurs sans bons cadres" », 4 avril 2000

⁹⁴ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001) - Allocution de M. Lionel Jospin, Premier ministre

CARRAT Adeline

1.3.3. Le cas français : des lacunes en matière de préparation des équipes de France

Dans les années 1970, le XV de France prépare ses compétitions internationales au Club Shell à Rueil-Malmaison. Puis, dès les années 1980, il s'entraîne au château Ricard situé dans le domaine de La Voisine en plein cœur de la forêt de Rambouillet, dans les Yvelines.⁹⁵

La propriété du groupe Pernod-Ricard sert à la fois de centre de vacances pour le personnel et de lieu de séminaires pour les cadres. C'est dans ce lieu champêtre⁹⁶ que séjourne le XV de France avant les matchs du tournoi des Six Nations. Christian Carrère, directeur de la communication de la société Ricard, ancien capitaine du XV de France des années 1970, raconte que c'est au cours d'une chasse à La Voisine que le président de l'époque de la FFR, Albert Ferrasse, a été séduit par les installations. Il lui a par la suite demandé de voir si l'équipe de France pouvait y être accueillie. La société a accepté. Le XV de France y est invité gracieusement depuis 1981⁹⁷, les frais étant imputés au poste de publicité interne de la société.

Lors du Tournoi, le XV de France débarque le lundi à midi pour déjeuner et séjourne jusqu'au vendredi matin. « *Une trentaine de personnes sont à leur service, explique Benoît Dauga, qui dirigea La Voisine pendant de nombreuses années. Et autour de l'équipe, on organise tout un relationnel.* » Christian Carrère poursuit : « *Il y a les invités de la FFR, des dirigeants, des sponsors, des ministres, et nous, nous invitons les gros clients de la société Ricard, des banquiers, des hommes d'affaires, mais aussi des amis personnels, qui viennent déjeuner ou dîner amicalement avec les joueurs.* » Pour ne pas troubler la concentration des sportifs, « *il n'y a pas plus de 7 ou 8 personnes par repas, ce qui fait une quarantaine de personnes sur cinq jours* », précise Benoît Dauga.⁹⁸

⁹⁵ GEX, « Chapitre 3 : Il était une fois Marcatraz », *La comédie du rugby, Petites histoires de la coupe du monde*, pages 211 à 214

⁹⁶ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 26

⁹⁷ AFFR - « CTNR : Lionel Jospin pose la première pierre mercredi », fr.sports.yahoo.com/010403/1/14ijl.html, 3 avril 2001

⁹⁸ <http://archives.lesechos.fr/archives/2001/LesEchos/18379-505-ECH.htm> - « Château Ricard, domaine réservé du XV de France », *Les Echos*, n° 18379, 6 avril 2001, page 103

CARRAT Adeline

En novembre 1999, la France échoue pour la deuxième fois de son histoire en finale de la Coupe du monde face à l'Australie. Elle a besoin d'un centre d'entraînement à la hauteur de ses prétentions.⁹⁹ Le rugby professionnel amène de nouvelles exigences envers les joueurs, celles-ci ne peuvent être exécutées que si on leur donne les moyens de s'y préparer. Or, les entraînements à Clairefontaine ne suffisent plus à répondre à ces attentes. L'évolution du rugby et la nécessité d'avancer avec les autres grandes nations rendent ce projet de CNR indispensable au maintien des équipes de France au plus haut niveau international.¹⁰⁰

Jean-Claude Skréla se souvient : « *Lorsque j'entraînais l'équipe de France à la Voisine, nous devons sans cesse jongler pour dénicher un terrain, une piscine, une salle de musculation. J'en ai parlé au président Lapasset. L'idée a fait son chemin. À l'époque, j'ai secoué tout le monde pour avoir un lieu de travail cohérent.* »¹⁰¹ Après plus de 20 ans de rassemblement au château Ricard¹⁰², les joueurs sont lassés des rendez-vous furtifs.¹⁰³ Ils passent en effet pour « *nomades qui s'entraînent ici ou là au gré des disponibilités.* »¹⁰⁴ Les tests physiques se déroulent à l'Institut National du sport et de l'éducation physique (INSEP), dans le bois de Vincennes... « *C'était folklorique, mais on perdait un temps considérable* », explique Fabien Pelous, ancien joueur du XV de France¹⁰⁵ « *À la Voisine, nous étions loin de la modernité de Marcoussis. L'unique terrain d'entraînement était souvent soit gelé, soit trop gras, ce qui nous obligeait à aller nous entraîner sur les terrains de foot de Clairefontaine. Par moments, c'était la colo. Dans le parc boisé du château Ricard, Christian « Cali » Califano et Marc « Rouge » de Rougemont chassaient les lapins à la voiture !* » décrit Fabien Pelous.¹⁰⁶ Désormais,

⁹⁹ AFFR (Carton : COS 2) - BOUTIN, Benjamin, « Et si on allait voir le XV de France s'entraîner ? », *Télé 2 semaines*, mars 2006

¹⁰⁰ AFFR - Brochure de la FFR 2006/2007 : Présentations de la FFR, du CNR, du comité directeur et du bureau fédéral

¹⁰¹ AASMR - BOURGEOULT, Bertrand, « Skréla : "Un outil pour être champion du monde en 2007" », 10 septembre 2002

¹⁰² AASMR - FOUREL, Aymeric, « Visite de la Résidence de l'équipe de France : Des joueurs reçus comme des princes », *Le Républicain*, 14 novembre 2002, pages 16 et 17

¹⁰³ AFFR - Brochure : « En 2002 CTNR de Bellejame - Des coqs en pâte - Marcoussis-Linas, Essonne, Ile-de-France - La jeu à la française, le rugby des bleus a trouvé son écrin de verdure »

¹⁰⁴ AFFR - « Centre national de rugby : Linas-Marcoussis, royaume des rugbymen ! », *Le journal de l'Essonne*, n° 35, pages 36-37

¹⁰⁵ AFFR (Carton : COS 2) - BOUTIN, Benjamin, « Et si on allait voir le XV de France s'entraîner ? », *Télé 2 semaines*, mars 2006

¹⁰⁶ PELOUS, *118 vies*, page 63

et depuis l'ouverture du CNR, le château La Voisine est utilisé comme centre de formation et lieu de vacances par les employés Pernod-Ricard.¹⁰⁷

À la fin des années 1990, les enjeux sportifs sont devenus trop importants¹⁰⁸, l'utilisation des installations de la FFF¹⁰⁹ ne suffit plus. La FFR ne possédant aucun équipement permettant la préparation des grandes rencontres¹¹⁰, elle décide de se doter d'un réel centre où tout est concentré pour permettre aux joueurs de se préparer puisqu'un match demande une grosse préparation¹¹¹. Fini les terrains inondés ou gelés, l'annexe pour les remplaçants, les gargotes pour la presse et les barrières de spectateurs. Désormais, on change de dimension.¹¹²

Le rugby moderne, avec l'avènement du professionnalisme, a apporté avec lui de nouveaux enjeux en termes d'image, d'évolution du sport en lui-même et de ses rapports contrôlés aux forces économiques, aux médias et à un nouveau public.¹¹³ Il brasse beaucoup d'argent et le projet du CTNR se doit d'être adapté à ses exigences.¹¹⁴

En combinant la recherche d'une augmentation du nombre de licenciés et de la haute performance pour son élite, la FFR se doit de se doter d'une structure d'accueil et de formation où un encadrement qualifié peut répondre à ses contraintes¹¹⁵ et ainsi suivre l'évolution que connaissent tous les grands sports.¹¹⁶ ¹¹⁷ Savoir utiliser la dynamique que le rugby génère aujourd'hui, être ambitieux, se programmer et se

¹⁰⁷ AFFR - *RugbyMag*, n° 1019, décembre 2002, page 62

¹⁰⁸ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

¹⁰⁹ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

¹¹⁰ http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/papyvo re23.pdf

¹¹¹ AFFR - BOUTIN, Benjamin, « Et si on allait voir le XV de France s'entraîner ? », *Télé 2 semaines*, mars 2006

¹¹² AFFR - DUSSART, Pierre-Laurent ; MOREL, Loïc, « Marcoussis, la course à l'armement... du rugby », pages 30-31

¹¹³ IBANEZ, « Linas-Marcoussis », *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 77

¹¹⁴ ADE 1703W/25 - DESAVIE, Patrick, « Le Centre technique national du rugby ouvrira ses portes en 2002 », *La Tribune*, 25 octobre 2000

¹¹⁵ AFFR - « Assemblée Générale de la FFR à Bourg-en-Bresse le 6 juillet 2002 », *Congrès info*, pages 39-40

¹¹⁶ AFFR - « Rapport du 102ème Congrès de la FFR les 4-5 et 6 juillet 2002 à Bourg-en-Bresse », *Congrès info*, page 9

¹¹⁷ « Pierre Villepreux : "L'évolution est irréversible" », *Rugby Mag*, n° 1005, juin 2001, page 18
CARRAT Adeline

projeter dans le temps ¹¹⁸ est une nécessité pour pouvoir faire évoluer ce sport. Des moyens structurels, humains et financiers sont mis en place pour les besoins impératifs de résultats des équipes de France, mais comment utiliser cet outil ? Où l'implanter ? Comment le faire fonctionner ? Et avec qui ? pour qu'il joue totalement son rôle. Tel est l'enjeu du futur CNR puisque l'évolution du rugby paraît « irréversible ».¹¹⁹

2. Huit mois pour trouver un lieu d'implantation (décembre 1998 – juillet 1999)

Dès 1997, la FFR s'intéresse à la possibilité d'aménager un centre de rugby. À l'époque, le stade Yves du Manoir de Colombes (Hauts-de-Seine) est le seul en lice, soutenu par Bernard Lapasset. L'équipe de France y a joué ses matchs internationaux jusqu'en 1972. On envisage également d'y construire un nouveau stade. Le bureau fédéral confie dès lors à Messieurs Antonin, DTN, Baqué, président de la commission formation, technique et développement, Laporte, responsable du haut niveau, et Dunyach, manager adjoint de l'équipe de France, l'étude des possibilités du site.¹²⁰ Ce projet n'est finalement pas retenu par le Racing Club de France, propriétaire des lieux.

En 1998, les choses évoluent et il n'est plus question de construire un stade, mais le projet de centre technique est toujours d'actualité.¹²¹ En effet, lors d'un audit du Comité directeur du 30 octobre 1998, la FFR réduit ses ambitions et décide de se concentrer exclusivement sur un centre technique national de rugby.¹²² À la différence que, Colombes n'est plus seul. En décembre, la FFR publie dans le journal *Midi Olympique* l'ouverture d'un concours pour trouver un site d'accueil à son futur centre de formation.¹²³ Également, le 18 décembre 1998¹²⁴, un avis paraît dans *Le Moniteur des*

¹¹⁸ ADE 1703W/25 - VILLEPREUX, Pierre, « Le rugby sans complexe », *L'Humanité*, 28 décembre 1999

¹¹⁹ AFFR - « Pierre Villepreux : "L'évolution est irréversible" », *Rugby Mag*, n°1005, juin 2001, page 20

¹²⁰ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

¹²¹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - CORMIER, Jean, « Rugby : Bernard Lapasset veut un centre technique pour 2001 - Voici comment le rugby aura son Clairefontaine », *Le Parisien*

¹²² AASM - LECLERC, Georges, « Un centre technique au cœur de la mêlée », 15 avril 1999

¹²³ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

CARRAT Adeline

travaux publics et du bâtiment, rubrique ETU, page 187.¹²⁵ La généalogie du projet va alors, petit à petit, se mettre en place. Quel processus conduira au choix du site ?

2.1. Les exigences de la FFR

Le 7 octobre 1997, Bernard Lapasset rédige une note concernant un projet de création d'un CTNR. Il le définit comme un centre de haut niveau qui doit remplir au mieux la mission de préparation des joueurs internationaux et des équipes nationales. Dès lors, il précise qu'il doit se trouver en région parisienne « *afin de faciliter l'accès du plus grand nombre d'utilisateurs et de dimensionner le projet au niveau national* ». Malgré cette recommandation, l'appel à candidature, deux ans plus tard, ouvre les sélections à tout le territoire français. La centralisation des grands événements rugbystiques et la concentration de moyens de communication et de transport militent en faveur de la capitale et de sa région.¹²⁶

Pour la FFR, avec l'élaboration de ce centre, il s'agit de développer un programme de perfectionnement et de suivi des joueurs de haut niveau tant sur le plan physique que médical et technique tout au long de l'année sportive. Cette structure doit nécessairement comporter des équipements sportifs, médicaux, des structures hôtelières d'hébergement, de restauration et de bureaux. La FFR entend détenir la pleine propriété des installations et assurer elle-même tous les actes de gestion et d'organisation du centre. La FFR veut également faciliter l'usage de ces installations à des clubs ou des équipes nationales étrangères. Ce projet à vocation nationale est ouvert au financement de la fédération, des collectivités territoriales, de l'État et des partenaires fédéraux.¹²⁷

¹²⁴ AFFR (Carton : CNR - Cahier de présentation 2000, Appel à candidature pour conception et réalisation, Installations sportives) 02/02/2000 : Rapport d'analyse des candidatures, Présentation de l'opération

¹²⁵ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)

¹²⁶ AFFR (Carton : CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML) - Projet de CTNR, Note à l'attention de Bernard Lapasset

¹²⁷ AFFR (Carton : CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML)

Le futur CNR doit être en priorité un centre sportif, un centre de formation, un centre médical et un centre d'hébergement réunis dans un seul et même lieu pour l'entraînement, la formation et la recherche. La FFR envisage par la suite d'y adjoindre des locaux à usage administratif tels que comité ou siège de société commerciale. On parle également d'une vidéothèque, d'un musée, et de tout autre vecteur médiatique du rugby.

Le CNR se veut être un « *outil de travail capable de répondre aux besoins du rugby d'aujourd'hui et adapté à une évolution et un développement dans les années à venir* ». Ainsi, il doit permettre de faire face à la professionnalisation et aux données financières nouvelles qui s'y rattachent.¹²⁸ En effet, ce doit être un centre de profit de par son ouverture vers les partenaires extérieurs et une vitrine pour le monde sportif international.¹²⁹

2.1.1. La présentation du projet

2.1.1.1. L'étude de faisabilité

Dès août 1998, pour analyser le projet du CNR, notamment savoir s'il faut construire ou s'appuyer sur du concret, la FFR fait appel à deux cabinets d'études : Coteba Management (filiale de Vivendi, ex-Générale des Eaux) et CML (Conseil Management Loisirs).¹³⁰ L'étude de faisabilité fournit à la FFR tous les paramètres de sélection de l'emplacement idéal du centre. Il convient alors de se poser les questions suivantes : Pourquoi un CNR ?, Quels en seront le contenu et la programmation ?, Quel en sera le coût ? Quel type d'implantation est-il possible d'envisager : Paris et sa région parisienne ou la province ? Quel type de réalisation peut envisager la FFR : style Clairefontaine ou autre ? Quels sont les partenaires qui pourraient être associés au

¹²⁸ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations) - Communiqué de Conseil Management Loisirs : Visites : Éléments pour la présentation par le chef de délégation FFR

¹²⁹ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)

¹³⁰ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - CORMIER, Jean, « Rugby : Bernard Lapasset veut un centre technique pour 2001 - Voici comment le rugby aura son Clairefontaine », *Le Parisien*

CARRAT Adeline

projet dans sa conception, dans sa réalisation, dans son financement, dans son utilisation ?

Suite à l'avis favorable du bureau fédéral, le 10 septembre 1998, sur la nécessité de créer un CNR, ces deux cabinets spécialisés rendent leur rapport le 15 octobre 1998.¹³¹ Le 2 décembre, le contrat de prestation d'étude¹³² et la réalisation du cahier des charges sont confiés à CML par le bureau fédéral.¹³³ Ce contrat est alors signé par le président Lapasset.¹³⁴

Évaluée à 97 000 Francs HT, l'étude permet de lancer la consultation de la localisation du centre dans le meilleur contexte juridico-financier afin de réaliser, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions financières d'aménagement et de construction et d'exploitation, le CNR. Les résultats de l'étude de faisabilité du futur CNR montrent qu'il doit y avoir quatre secteurs spécifiques, mais « *synergiques* » au sein du CNR : les installations sportives ; l'accueil avec l'hébergement, ses petits commerces et ses boutiques, l'hôtellerie et la galerie commerciale ; la formation académique et sportive ; et, l'administration.¹³⁵

CML accompagne la FFR pendant toute la durée de la conception du centre, il a une mission de conseil et d'assistance auprès de la FFR pour la programmation du centre, l'élaboration des dossiers de consultation, l'analyse des dossiers, l'audit des sites et l'élaboration du rapport d'analyse qui permet aux instances de la FFR de prendre leur décision.¹³⁶

¹³¹ AFFR - « Bureau fédéral du 10 septembre 1998 à Toulouse », *Rugby Mag, journal officiel de la FFR*, N°986, Avril 1999, page 914

¹³² AFFR - « Bureau fédéral du samedi 14 novembre 1998 à Nantes », *Rugby Mag, journal officiel de la FFR*, N°986, Avril 1999, page 938

¹³³ AFFR (Carton : CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML)

¹³⁴ AFFR - « Bureau fédéral du vendredi 18 décembre 1998 au Sofitel de Blagnac », *Rugby Mag, journal officiel de la FFR*, N°986, Avril 1999, page 986

¹³⁵ AFFR (Carton : CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML) - Lettre de Maurice Louvet, CML, adressée à Bernard Lapasset

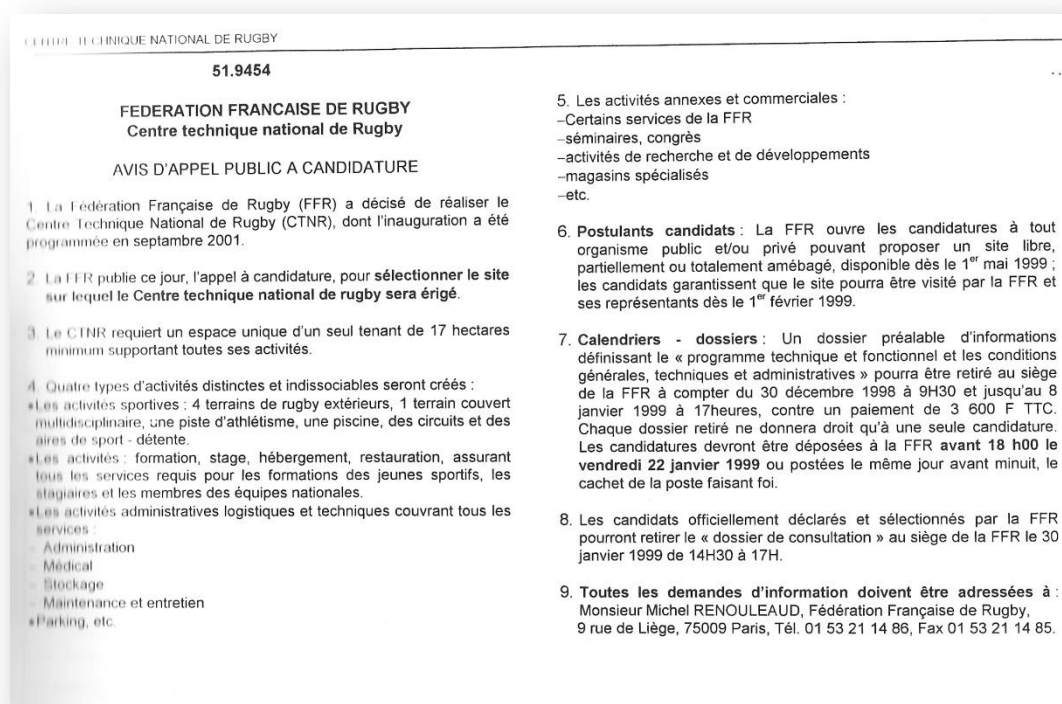
¹³⁶ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre de Jacques Laurans du 18 février 2002 adressée à Éric Cochard lui envoyant les réponses aux questions posées lors de la réunion des représentants des candidats à l'accueil du CTNR du 11 février 1999

2.1.1.2. Le cahier des charges

Dans le cahier des charges, il est clairement défini que le CNR se compose de quatre secteurs fonctionnels distincts. Le premier, le secteur « *Installations Sportives* », comprend un terrain principal engazonné avec tribune couverte de 1 000 places maximum, trois terrains d'entraînement engazonnés, des locaux d'accompagnement (vestiaires, bureaux, rangements), une salle omnisports avec ses propres services logistiques et techniques et des espaces spécialisés (salle de récupération, de musculation, de relaxation et de repos). Le deuxième, dénommé « *Secteur Hébergement/Restauration* », regroupe une résidence des équipes de France de 80 chambres, une unité de cuisine, des salles de restaurant, des espaces de détente et de loisirs ainsi que des espaces de réception pour les séminaires. Le troisième, le « *Secteur Formation/Stages* » est investi de salles de cours, d'une salle polyvalente, de salles de consultation (bibliothèque, vidéothèque, infothèque), d'espaces de détente (foyer, club-house), de bureau, d'un centre informatique et vidéo, d'un centre d'hébergement, d'une unité de cuisine pour les stagiaires, de salles de restaurant et d'un centre médico-sportif. Enfin, le « *Secteur administratif* » comprend des bureaux, des locaux de fonctionnement, des espaces de réception Presse (salle de conférence et studios radio/TV) en complément de ceux des hôtels, des locaux logistiques (ateliers-stockage), des locaux personnels et des logements de fonction.

Grâce à ces équipements énumérés ci-dessus, le centre doit accomplir plusieurs missions. Tout d'abord pour le haut niveau, il doit être un centre de regroupement et de préparation des équipes de France et des différentes sélections nationales. Pour la formation, il doit accueillir une section Sport-Etudes, la formation et le perfectionnement des éducateurs et cadres du rugby, la préparation des brevets d'État et l'organisation d'examens et de qualifications. Pour la recherche technologique, un centre audiovisuel, un site informatique ainsi qu'un centre médico-sportif. Enfin, pour le développement du rugby, l'accueil des délégations françaises et étrangères, les séminaires de dirigeants, les réunions du corps arbitral ainsi que les conventions d'entreprises.

2.1.2. La réglementation de l'appel public à candidatures



AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Evaluations) - « Avis d'appel public à candidature », Rapport d'analyse des dossiers de candidature réalisé par la FFR et CML, page 3

L'appel à candidature, ci-dessus, publié le 23 décembre 1998, est ouvert à tous les organismes privés et publics de la France pouvant proposer un site libre, d'au minimum 17 hectares, partiellement ou totalement aménagé, disponible dès le 1er mai 1999. On peut alors se demander pourquoi ne pas l'avoir ouvert exclusivement à la région parisienne sachant que les études ont montré qu'une implantation à proximité de la capitale serait des plus judicieuses ? D'autant plus qu'il faut tout de même déboursier 3 600 francs pour les frais de candidatures. Néanmoins, selon la FFR, aucune région, ni site, n'a de quelconque préférence.¹³⁷ Cependant, les sites pressentis par la FFR avant l'appel à candidatures sont des sites situés en région parisienne c'est-à-dire Colombes avec le stade Yves du Manoir ; Chantilly et son hippodrome ainsi que Marnes La Coquette et son stade de la Marche. Chaque site a ses avantages (Colombes : son histoire, son prix

¹³⁷ AFFR - « Centre national : trente-et-un dossiers déposés », *Midi Olympique*, du 25 au 31 janvier 1999, page 2
CARRAT Adeline

et sa proximité ; Chantilly et son prestige ; Marnes-la-Coquette avec sa proximité avec Paris et son environnement) et ses inconvénients comme, par exemple, le cout élevé du projet de Marnes-la-Coquette.¹³⁸

Les candidats sont invités à retirer le dossier programme à partir du 30 décembre 1998 jusqu'au 8 janvier 1999. Les candidatures, déposées le 22 janvier 1999, sont alors analysées du 25 au 27 janvier 1999. Les candidats doivent répondre à trois questionnaires et notamment un sur les aspects liés à l'environnement urbain et régional. En effet, la FFR souhaite disposer du plus grand nombre d'informations et de données sur le site proposé en matière d'urbanisme et en termes d'aménagement du territoire. Des données graphiques sont demandées, permettant de bien situer le terrain et ses extensions possibles, ainsi que tous les éléments permettant de positionner les infrastructures et la desserte. Le site doit être présenté de manière à donner une parfaite description de l'existant et des aménagements projetés sur différents aspects, notamment infrastructures du site (équipements, bâtiments), caractéristiques du site (surface et nature des sols, pollution, paysage, topographie), infrastructures extérieures au site, desserte (route, fer, air), services liés au site, ou proches de celui-ci. Elles ont pour objet de faire ressortir les éléments majeurs du paysage économique de la région et d'identifier les acteurs économiques publics ou privés, qui pourraient être les partenaires du CNR. Enfin, une présentation la plus précise possible de la région alentour en matière d'infrastructures sportives est demandée. Elle permet d'étudier les installations et équipements pouvant, éventuellement, être associés au CNR. En résumé, la FFR souhaite des informations sur le foncier, l'urbanisme, la desserte, les services, la capacité d'accueil touristique et le sport dans la région.

Le second questionnaire aborde les aspects démographiques et sociologiques. Il a pour objet de permettre à la FFR de connaître et d'apprécier tous les atouts d'un site proposé au regard de sa population et de ses aspects socio-géographiques. Le CNR doit s'installer dans un environnement compatible avec les contraintes propres à l'entraînement des sportifs de haut niveau, mais sans ignorer la population de la région qui l'accueille. Les éléments liés à l'environnement demandés sont la description de l'environnement proche du site (espace boisé, existence de plans d'eau, de centres de

¹³⁸ AFFR (Carton : CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML) - Projet de CTNR, Note à l'attention de Bernard Lapasset
CARRAT Adeline

loisirs) et, un bilan climatique du site et de la région immédiate. La FFR veut connaître, de la manière la plus précise possible, les caractéristiques de la population qui est directement concernée par la création du CNR. Un ensemble complet de données est demandé portant sur le nombre d'habitants à proximité immédiate et dans un rayon de 50km, la structure d'âge de cette population, les principales données sociologiques (taux d'activité ou de chômage), l'environnement sociologique proche du site (résidentiels, grands ensembles). Un volet particulier du questionnaire porte sur la pratique sportive dans la région et plus précisément encore sur la pratique du rugby, de la politique conduite en matière sportive par la ville d'accueil et les collectivités concernées.

Le dernier questionnaire étudie les aspects économiques et financiers. Il fournit à la FFR tous les éléments d'ordre financier utiles à sa décision. Chacun des sites proposés implique des conséquences diverses pour la réalisation du CNR : sur les coûts de l'opération (la maîtrise du foncier, son aménagement, les installations à aménager ou à créer) et sur son financement (participation éventuelle de la commune d'accueil, capacité à mobiliser des aides spécifiques extérieures publiques ou privées). Le site, les coûts induits et le financement de l'opération proposé sont ainsi demandés.¹³⁹

2.1.3. Les sites en compétition et la recevabilité de leurs dossiers de candidature

Sur les 31 organismes qui retirent le dossier programme au siège de la FFR, 26 candidatures sont déposées.¹⁴⁰ L'analyse des dossiers de candidature est réalisée du 25 au 27 janvier 1999 par la commission de recevabilité désignée par la FFR conformément à la note de M. Laurans, secrétaire général, en date du 14 janvier 1999. 26 dossiers sont étudiés ; la qualité des dossiers, leur présentation et leur contenu, traduit le grand intérêt porté à ce sujet. Les dossiers recevables sont les suivants : Hourtin (33), Maffliers (95), Marcoussis (91), Vichy (03), Yerres (91), Aire-sur-la-Lys (62), Colomiers (31), L'Isle-Adam (95), Ennery (95), Torcy Coriolis (71), Béziers (34), Tarbes (65),

¹³⁹ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)

¹⁴⁰ AASM - « Bureau fédéral du 4 février 1999 à Dublin », *RugbyMag*, n°987, mai 1999, page 945
CARRAT Adeline

Carmaux (81), La Londe Les Maures (83), Villeneuve La Garenne (92), Narbonne (11), Dammarie-Les-Lys (77) et Marnes La Coquette (92). En revanche, Chantilly Gouvieux (60), Tremblay (93), Mesnil Le Roi (78), Vittel (88), Villers-Cotterêts (02), Soustons (40), Montceau-Les-Mines-Maugrand (71) et Marnes La Coquette (92) ne sont pas retenus.¹⁴¹ Les sites retenus sont invités à répondre à l'appel d'offres sur les bases du cahier des charges envoyé le 30 janvier 1999 et explicité au cours d'une réunion d'information au siège de la FFR le 11 février 1999. Le 15 mars, la commission de recevabilité en accepte 18, en fonction de six critères : qualité du site, qualité de l'outil de travail, implication des acteurs locaux, cout de l'investissement à la charge de la FFR, cout d'exploitation, attractivité du site et respect des objectifs généraux de la FFR. Après l'analyse de la part de la Commission Technique, complétée par une visite sur site, 6 candidats sont sélectionnés le 5 mai 1999 pour la phase finale du choix : Colomiers, Ennery, La Londe, Marcoussis, Tarbes et Vichy. Ces six dossiers retenus font l'objet d'une analyse plus détaillée sur le plan financier et sur le montage de l'opération accompagnée d'une visite sur site de la commission d'évaluation, avec le président Lapasset.¹⁴²

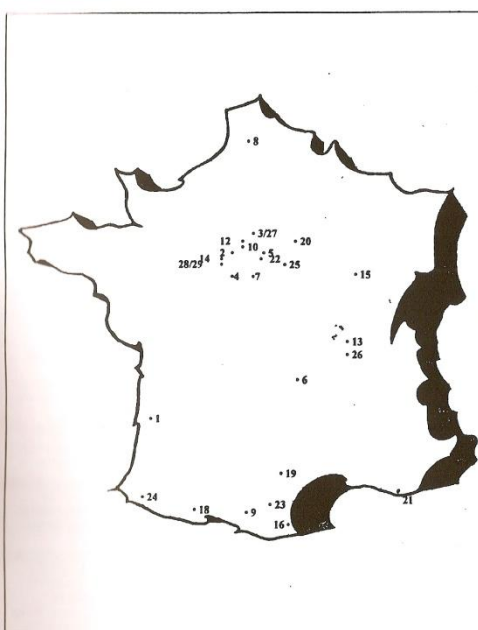
¹⁴¹ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)

¹⁴² AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)

CARRAT Adeline

CENTRE TECHNIQUE NATIONAL DE RUGBY

B - LES DOSSIERS PROGRAMMES RETIRES

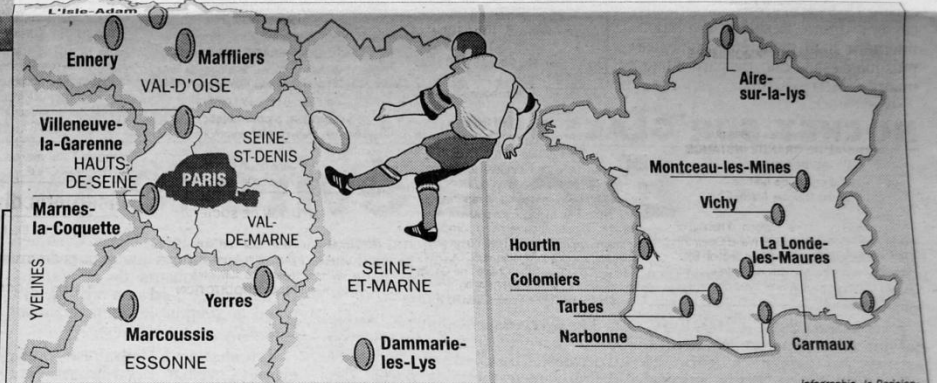


Candidats	Sites
1- Comité Côte d'argent	1 - ...HOURTIN...(33).....
2- Caisse des dépôts et consignations	2 - ...MAFFLIERS...(95).....
3- AFASEC	3 - ...GOUVIEUX CHANTILLY...(60).....
4- Mairie de Marcoussis	4 - ...MARCOUSSIS...(91).....
5- SNC SAE	5 - ...TREMBLAY EN FRANCE...(93).....
6- Mairie de Vichy	6 - ...VICHY...(03).....
7- Mairie de Yerres	7 - ...YERRES...(91).....
8- Mairie d'Aire sur la Lys	8 - ...AIRE SUR LA LYS...(62).....
9- Mairie de Colomiers	9 - ...COLOMIERS...(31).....
10- SEMIA	10 - ...L'ISLE ADAM...(95).....
11- FINANCIERE SPORTS ET LOISIRS	11 -
12- Cabinet A. Thouars	12 - ...ENNERY...(95).....
13- C.U. Montceaux Les Mines.	13 - ...TORCY CORIOLIS...(71).....
14- IDICE	14 - ...MESNIL LE ROI...(78).....
15- Mairie de Vittef	15 - ...VITTEF...(88).....
16- Mairie de Beziers	16 - ...BEZIERS...(34).....
17- SEM 92	17 -
18- Comité Départemental de dvpt. économique	18 - ...TARBES (LA LOUBERE)...(65).....
19- SCIC Développement	19 - ...CARMAUX...(81).....
20- CG de l'Alsine	20 - ...VILLERS COTTERETS...(02).....
21- Comité Régional Côte d'Azur	21 - ...LALONDE Les Maures...(83).....
22- Gaz de France	22 - ...VILLENEUVE LA GARENNE...(92).....
23- Mairie de Narbonne	23 - ...NARBONNE LA NAUTIQUE...(11).....
24- Mairie de Soustons	24 - ...SOUSTONS L'île Verte...(40).....
25- COMOFI	25 - ...DAMMARIE LES LYS...(77).....
26- Ville de Montceaux les mines	26 - ...MONTCEAUX LES MINES MAUGRAND...(71).....
27- Groupement QUILLE AFASEC. Handiservice	27 - ...Désistement au profit du N°3.....
28- Association sportive de la marche	28 - ...MARNES LA COQUETTE...(92).....
29- SODEARIF	29 - ...MARNES LA COQUETTE...(92).....
30- C.G. de Saône et Loire	30 -
31- J.C. Darmon	31 -

CML - FFR

5

AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations) - « Les dossiers programmes retirés », Rapport d'analyse des dossiers de candidature réalisé par la FFR et CML, page 5



Les dossiers retenus

8 sites en Ile-de-France

Les visites prévues par une équipe de la Fédération française de rugby auront lieu aujourd'hui, à Dammarie-les-Lys (10 h 30) ; demain, à Villeneuve-la-Garenne (8 h 30), puis à Ennery (9 heures) et enfin à l'Isle-Adam (15 heures) ; jeudi 22 avril à

Marcoussis (9 h 30) ; vendredi 23 avril à Yerres (9 heures) ; mardi 27 avril à Marnes-la-Coquette (10 heures) ; Maffliers (le jour et l'heure n'ont pas encore été déterminés).

La Fédération donnera le nom du site désigné dans le courant du mois de juin.

Et aussi en France

Neuf autres sites sont retenus : Colomiers (Haute-Garonne), Carmaux (Tarn), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Hourtin (Gironde), Vichy (Allier), Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), Narbonne (Aude), La Londe-les-Maures (Var), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Infographie «le Parisien»

ASM - LECLERC, G., « Un centre technique au cœur de la mêlée », 15 avril 1999

Après observation des cartes ci-dessus, on remarque que la majorité des candidatures se concentrent à proximité de Paris, au détriment du Sud-Ouest. Il est également intéressant de constater que sur les 18 sites pressentis, 10 villes de la banlieue parisienne sont candidates, soit plus de la moitié. On trouve trois agglomérations du Val d'Oise (95), Ennery, l'Isle d'Adam et Maffliers ; deux dans les Hauts-de-Seine (92), Villeneuve La Garenne, Marnes la Coquette, deux également dans l'Essonne (91), Marcoussis et Yerres, une en Seine-Saint-Denis, Trambly en France, une dans les Yvelines (78) à Mesnil Le Roi et une en Seine et Marne (77) à Dammarie-Les-Lys.

CENTRE TECHNIQUE NATIONAL DE RUGBY FICHE D'EVALUATION

SITES	1 COLO MIERS	2 CAR MAUX	3 MAR COUS SIS	4 HOUR TIN	5 YER RES	6 L'ISLE ADAM	7 MARNES LA COQUET TE	8 VICHY	9 ENNERY	10 VILLE NEUVE LA GAREN NE	11 AIRE SUR LA LYS	13 DAM MARIE LES LYS	14 LA LONDE LES MAURES	15 MONT CEAUX LES MINES	16 TARBES
CRITERES MAJEURS															
1 - Qualité du site paysagement Environnement Climat	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
2 - Dessertes du site Dessertes locales Dessertes nationales Dessertes internationales	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
3 - Attractivité du site Potentiel de recettes complémentaires Potentiel d'extension à terme	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
4 - Coût de l'investissement à la charge de la FFR	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
5 - Exploitation	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
6 - Autonomie de la FFR Liberté de réalisation Durée des engagements Maîtrise des ouvrages et aspects patrimoniaux ou bilantiels	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
7 - Motivations du candidat Des partenaires	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

CML - FFR 4 mai 99

AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations) - Rapport d'évaluation du 4 mai 1999

Au sein du rapport d'évaluation réalisé le 4 mai 1999, on trouve l'évaluation des différents sites en fonction des critères majeurs de choix tels qu'ils ont été exprimés par le comité directeur et présentés à la FFR dans le cahier des charges et lors de la réunion du 11 février 1999. Les fiches d'évaluation par site, ci-dessus, résument les avantages et

CARRAT Adeline

les inconvénients de chacun d'eux selon les critères suivants : la qualité du site (le terrain, l'environnement, l'isolement souhaitable, les conditions météorologiques et climatiques favorables : le site se prête-t-il bien ou non à la pratique du rugby, en toutes saisons ?), les dessertes (contraintes de facilité d'accès par les liaisons régionales, nationales et internationales, par tous moyens de transport), l'attractivité du site (sa localisation, sa qualité d'accueil, son intérêt que présente le site pour les utilisateurs, pour les partenaires afin de venir et organiser des réunions et des événements, ses possibilités de développement et d'extension), le cout de l'investissement à la charge de la FFR (compte tenu des subventions et des propositions faites de bénéficier d'infrastructures ou des services existants), l'exploitation, le degré d'autonomie de la FFR (conduire le projet et maîtriser le montage financier) et les motivations des acteurs locaux (notion de partenariat avec les installations publiques et les organismes privés).¹⁴³ L'évaluation se fait par couleur, vert lorsque le critère est satisfaisant, orange lorsqu'il ne l'est pas totalement et rouge lorsqu'il est hors programme ou incompatible avec les objectifs du centre et de sa réalisation.¹⁴⁴ ¹⁴⁵ À noter ici que c'est « *Marcoussis* » qui est mentionné et non « *Linat-Marcoussis* ».

Au départ, la FFR se base sur des critères formels : la superficie du terrain supérieure à 17ha, l'engagement des propriétaires pour leur libération et la conformité des documents d'urbanisme. En effet, le terrain proposé doit être disponible dans les délais annoncés et le Plan d'Occupation des Sols (POS) conforme aux exigences du projet de la FFR. L'absence de nuisances fortes et durables susceptibles d'apporter des inconvénients majeurs à l'entraînement et à la qualité de l'accueil du centre tel que bruit, pollution, nuisances diverses est également conseillée.

Les six sites retenus par la commission d'évaluation présentent toutes les qualités objectives nécessaires pour accueillir le CNR. Pour le choix final, il s'agit de prendre en compte les informations complémentaires qui sont apportées par les six candidats, les éléments révélés ou précisés lors des visites de la délégation, les engagements pris et

¹⁴³ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)

¹⁴⁴ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)

¹⁴⁵ AFFR (Carton : CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML) - Étude de faisabilité du « centre technique national » réalisée par CML le 26 octobre 1998

confirmés par les candidats et/ou les collectivités d'accueil. Plusieurs critères sont pris en compte. Tout d'abord, il y a la qualité paysagère du terrain lui-même qui permet d'accueillir un ensemble comportant à la fois des bâtiments, des terrains de sports et des espaces libres. Le terrain doit garantir au CNR un cadre de vie discret. Ensuite, la qualité du site et de son environnement ainsi que les services proposés à proximité sont essentiels. En effet, le CNR doit être en mesure de bénéficier d'un « *centre urbain animé* » apportant loisirs et distractions aux stagiaires, mais également services (facilité de logement, établissements scolaires et universitaires, hospitaliers) pour l'encadrement et leurs familles. Les installations à proximité, tant sur le plan des soins (en urgence et en suivi) que sur le plan de la recherche médicale et d'équipements complémentaires (rééducation, reconditionnement, remise en forme) sont indispensables. Egalement, l'implication des acteurs locaux est d'une importance majeure pour la mobilisation en faveur de l'accueil et l'insertion du CNR. Dans le tissu socio-économique local, elle apporte des garanties sur l'implication des collectivités et de partenaires dans la durée. Celles-ci se traduisent par des aides techniques et financières, mais également par des partenariats sportifs ou sociaux. Le cout de l'investissement à la charge de la FFR, les subventions des collectivités et des investisseurs privés, la maîtrise des couts d'exploitation et les possibilités du site à devenir un centre de profit sont des aspects importants. Enfin, les dessertes et l'accessibilité doivent permettre les liaisons entre le CNR et les grands équipements nationaux et les liaisons intérieures avec les différentes régions de France (par le train, en automobile ou en avion) pour les équipes de France.¹⁴⁶

Privilégier la proximité d'une ville animée, la capacité du site à offrir un site à la fois urbain et permettant l'isolement des équipes, la desserte, la capacité de rayonnement du site, le caractère non régional de la pratique du rugby et l'apport des subventions pour minimiser l'investissement initial de la FFR sont des critères primordiaux pour le choix du site.

La visite des sites est effectuée en avril par la commission de la FFR qui se réunit le 5 mai, avec l'encadrement tricolore et la DTN, pour ne retenir que 6 dossiers. Une nouvelle série de visites est décidée, à laquelle est associée le président de la FFR, les

¹⁴⁶ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)
CARRAT Adeline

élus fédéraux et les membres de commissions, des responsables de comité et la société CML. Destinées à recueillir d'ultimes renseignements techniques et financiers, son programme est établi comme suit : Ennery le 20 mai 1999, Vichy le 25, Colomiers le 3 juin, Marcoussis le 4, La Londe-les-Maures le 7 et Tarbes le 8.¹⁴⁷

2.2. Le site de Linas-Marcoussis

2.2.1. La candidature

2.2.1.1. Les origines

D'où est venue l'idée de présenter le site de Bellejame à la FFR pour l'implantation de son CNR ? Quels ont été les initiateurs du projet de la candidature ? Qui a vu cette annonce publiée par la FFR dans le *Midi Olympique* ? Un certain « *flou* » subsiste pour déterminer par qui et quand l'appel à candidatures a été détecté,¹⁴⁸ plusieurs versions s'entremêlent.

Tout commence par une petite annonce de la FFR dans le *Midi Olympique*. Selon M. Thomas, c'est M. Henri Estirac « *qui est à l'origine du centre* ». ¹⁴⁹ L'intéressé confirme qu'il a vu cette petite annonce et qu'il en a parlé à M. Cochard, maire de Marcoussis, son ami.¹⁵⁰ M. Estirac, originaire de Perpignan, habite Marcoussis depuis 1971. Ancien entraîneur du club de rugby de Marcoussis, il est, à cette époque, au Comité Départemental de Rugby de l'Essonne et s'occupe de la sélection des joueurs.¹⁵¹ Néanmoins, M. Cochard affirme que c'est lui même qui est « *à l'origine du projet* » et que l'ASM n'est pas venu le voir avant : « *La section rugby de l'Association Sportive de Marcoussis n'est pas à l'origine de la candidature, c'est la municipalité.* » Il confirme

¹⁴⁷ « Pas Colombes, mais Bellejame », In LAFFITTE, *80 ans de la Fédération française de rugby : 1920-2000*, pages 441 à 444

¹⁴⁸ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

¹⁴⁹ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

¹⁵⁰ Entretien d'une heure avec M. Henri Estirac, le 9 mars 2012 à 11h au CNR

¹⁵¹ Entretien avec M. Estirac, le 9 mars 2012

avoir acheté le *Midi Olympique*, « *par hasard* » et avoir découvert l'annonce.¹⁵² Alors, qui croire ? D'autant plus que M. Pelletant contredit les propos de M. Cochard puisqu'il dit que ce n'est pas M. Cochard qui a vu l'annonce mais que c'est grâce à l'Association Sportive de Marcoussis section rugby, que le projet a été lancé.¹⁵³ Alors est-ce c'est le club de rugby de l'ASM qui a initié les choses ou le maire de Marcoussis ? Dans tous les cas, les élus tombent vite d'accord sur un point,¹⁵⁴ ils décident assez rapidement de devenir candidats. Ils pensent alors au site de Bellejame : « *En voyant la petite annonce, j'ai tout de suite pensé au site de Bellejame. (...) On avait quand même envie de faire quelque chose de cette propriété.* »¹⁵⁵

Le 1^{er} décembre 1998, Éric Cochard annonce par lettre à Bernard Lapasset la candidature de Marcoussis pour l'installation du CTNR. Il n'y a aucune mention de Linas dans cette lettre : « *Je vous propose la candidature du parc de Bellejame, situé sur la commune de Marcoussis* ». ¹⁵⁶ Le 23 décembre 1998, Jacques Laurans, secrétaire général de la FFR, envoie à M. Cochard la copie de l'Appel à Candidature qui paraît dans le *Moniteur* du 18 décembre 1998. Ce document précise les modalités ainsi que le calendrier des procédures à suivre pour postuler au concours.¹⁵⁷ La candidature de Linas-Marcoussis est lancée.

2.2.1.2. Le déroulement

Le 20 janvier 1999, le dossier de candidature de la ville de Marcoussis est envoyé à Bernard Lapasset. Il se décompose en six parties distinctes. Il comprend une lettre d'Éric Cochard adressée à Bernard Lapasset lui annonçant la candidature de sa municipalité pour l'implantation du CNR, la note d'identification du candidat avec son statut juridique (Commune de Marcoussis) suivi des nom et coordonnées du représentant légal (Éric Cochard), la lettre de candidature et de motivation, la présentation du site qui insiste bien sur la proximité du domaine de Bellejame de 42ha par rapport à Paris et sur l'aspect rural, dynamique et vaste du site situé près de la capitale. À la suite, on

¹⁵² Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

¹⁵³ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

¹⁵⁴ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

¹⁵⁵ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

¹⁵⁶ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection)

¹⁵⁷ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection)

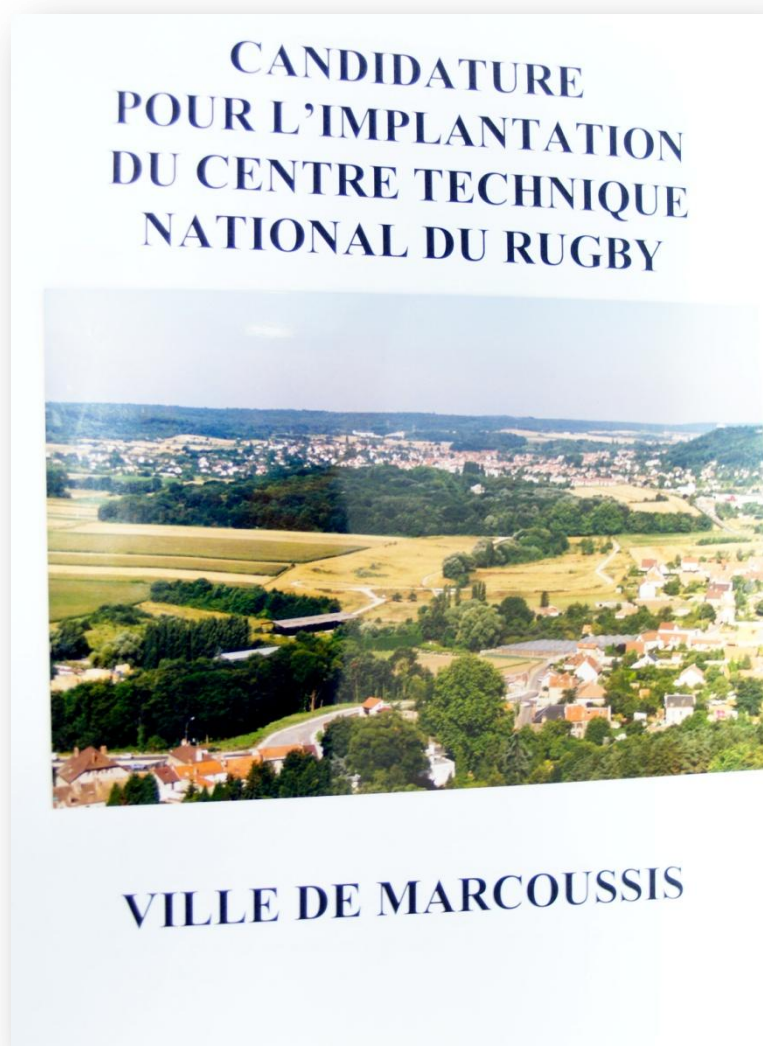
trouve une lettre, datée du 14 janvier 1999, du propriétaire du site, M. de Ponteves d'Amirat, s'engageant à céder le terrain à la commune et autorisant les visites du site par les représentants de la FFR. Enfin, en annexes, il y a des documents administratifs d'urbanisme (réglementation du POS, certificat d'urbanisme signé par M. Cohard le 19 janvier 1999), des plans (local, situation du domaine de Bellejame, et régional, place de Marcoussis en Ile-de-France), une plaquette d'accueil de la ville de Marcoussis et des coupures de presse de 1980 à 1981, période durant laquelle Marcoussis est choisie pour accueillir le Centre Technique National de Football.¹⁵⁸

« Nous avons l'honneur de vous présenter la candidature de la Commune de Marcoussis pour l'implantation du CTNR. (...) Marcoussis est un village de 7 000 habitants qui jouit d'un environnement naturel exceptionnel (...) Desservi par toutes les grandes infrastructures routières, ferroviaires et aériennes du sud de Paris. (...) Marcoussis se situe à moins d'une demi-heure du centre de la capitale. La commune vous propose le domaine de Bellejame, unité foncière de 42ha. »¹⁵⁹

Dans ce premier dossier de candidature remis à la FFR, Marcoussis insiste très fortement sur le caractère à la fois rural et spacieux du site ainsi que sur sa proximité avec la capitale. La commune appuie sa légitimité dans le concours en faisant savoir à la FFR que le site avait été choisi par la FFF pour y installer son centre technique de football. C'est donc un site tout à fait propice à accueillir le genre de structure que le monde du rugby recherche. Les coupures de presse sur le CTNF, mis en annexe, renforcent ainsi la solidité de la candidature. De plus, elle prend le soin d'avoir l'accord du propriétaire à vendre le domaine, ce qui n'avait pas été fait en 1981 avec le football.

¹⁵⁸ ADE 1703W/25 - Candidature pour l'implantation du CTNR de la ville de Marcoussis du 20 janvier 1999

¹⁵⁹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection)
CARRAT Adeline



AMM 10W72 - Page de garde de la candidature de la ville de Marcoussis du 20 janvier 1999

On remarque que la ville de Marcoussis s'engage d'abord seule dans la candidature. La mairie de Linas n'est, à aucun moment, mentionnée. Elle n'est alors pas consultée et ne participe donc pas à ce dossier alors que le domaine de Bellejame appartient aux deux tiers à la ville de Linas. M. Cochard s'en explique :

« Nous avons (...) seuls, déposé le dossier. Nous avons tout fait tous seuls pour affirmer (...) que c'est Marcoussis qui est le moteur de la candidature. Après, il y a eu un comité de sélection qui a eu lieu en avril 1999 et là, on a rentré la ville de Linas. »¹⁶⁰

¹⁶⁰ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011
CARRAT Adeline

Le 11 janvier 1999, neuf jours avant le dépôt de la candidature de Marcoussis, M. Pelletant reproche à M. Cochard les « *conséquences regrettables de sa prise d'initiative isolée et improvisée (...) au sujet de la possible implantation du centre technique dans le domaine de Bellejame* ». M. Pelletant apprend dans *Le Parisien* du 15 décembre 1998 que Marcoussis a engagé « *individuellement des discussions avec la FFR* ». ¹⁶¹ Il faut en effet attendre avril 1999 pour que Linas rejoigne Marcoussis dans le projet Bellejame. ¹⁶²

Même si Éric Cochard affirme ne pas se souvenir que l'ASM ait payé les droits d'inscription ¹⁶³, François Pelletant et Olivier Thomas sont clairs : « *Nous avons demandé à l'ASM de faire le chèque de candidature, car les collectivités n'ont pas de chéquier, et il nous semblait important que notre démarche soit aussi construite en partenariat avec les acteurs associatifs du monde sportif. Le montant était sommaire et nous avons reversé cette somme via la subvention municipale par la suite à l'ASM.* » ¹⁶⁴ En effet, pour déposer la candidature, 3 6000 francs sont nécessaires. Les collectivités publiques ne disposent pas de fonds propres, de liquidité, pour engager leurs dépenses. Il faut respecter une procédure administrative qui enchaîne les votes au Conseil Municipal, les mandats du service comptabilité, les envois à la perception de rattachement, et finalement les paiements par les services de l'État et cela peut prendre plusieurs semaines. L'Association Sportive de Marcoussis paye donc les frais de dossier. ¹⁶⁵ Dans une lettre du 22 octobre 2002, Éric Cochard précise à François Pelletant que « *l'Association Sportive de Marcoussis n'a été que le support financier (support financier essentiel) d'une candidature.* » ¹⁶⁶ Le règlement est effectué avec un chèque (titulaire du compte : Association sportive de Marcoussis) via la banque Crédit Agricole. ¹⁶⁷

Après avoir été sélectionné le 29 janvier par la FFR, les visites de la commission d'évaluation ont lieu. Le site de Dammarye les Lys donne le coup d'envoi des visites le

¹⁶¹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

¹⁶² AASM - Brochure de la ville de Marcoussis sur le CTNR

¹⁶³ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

¹⁶⁴ Mail de Monsieur Thomas, reçu le 6 janvier 2012

¹⁶⁵ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

¹⁶⁶ AML

¹⁶⁷ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Retrait de dossier préalable d'informations sur le CTNR par M. Gouhot, représentant la mairie de Marcoussis le 30 décembre 1998

CARRAT Adeline

15 avril 1999.¹⁶⁸ La commission technique composée des personnels de CML et de représentants de la FFR (président, élus fédéraux, membres de commissions fédérales et responsables des comités régionaux)¹⁶⁹ se déplacent sur chaque site.¹⁷⁰

Le 2 avril 1999, Jean-Luc Druais, directeur administratif de la FFR, annonce à Éric Cochard la venue de la Commission d'évaluation de la FFR le 22 avril 1999. Afin de s'y préparer, deux réunions de travail ont lieu les 13 et 19 avril 1999.¹⁷¹

François Pelletant affiche alors son mécontentement de ne pas avoir été contacté par Éric Cochard pour la réunion avec la Commission d'évaluation de la FFR du 22 avril :

« Est-il nécessaire de vous rappeler que les deux tiers du domaine de Bellejame sont situés sur le territoire de Linas. (...) Nous ne comprenons pas votre obstination à vous présenter comme l'unique porteur de ce projet. (...) Je vous réitère ma mise en garde (...) vos agissements risquant de faire capoter toute l'affaire et je crains que la tolérance et l'énergie que déploie votre conseiller général et collègue maire de Linas, ne suffisent pas à compenser vos maladresses. »¹⁷²

Finalement, plusieurs acteurs locaux sont mobilisés notamment MM. Cochard, Pelletant et Michel Berson qui apporte le soutien du département au projet, de même que le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Comité Départemental de Rugby de l'Essonne.¹⁷³

Cette première rencontre avec le Comité d'Évaluation de la FFR a pour objectif de présenter le projet, faire visiter le site et impliquer des partenaires locaux. L'architecte Girardet présente le projet d'aménagement du site. Quatre esquisses différentes sont réalisées afin de montrer les différentes possibilités qu'offre le domaine

¹⁶⁸ AASM - LECLERC, Georges, « Un centre technique au cœur de la mêlée », *Le Parisien*, 15 avril 1999

¹⁶⁹ AASM - « Bureau fédéral du 11 mai 1999 », *Rugby Mag*, n°991, octobre 1999, page 986

¹⁷⁰ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre de Jacques Laurans du 18 février 1999 adressée à Éric Cochard lui envoyant les réponses aux questions posées lors de la réunion des représentants des candidats à l'accueil du CTNR du 11 février 1999

¹⁷¹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

¹⁷² AMM10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

¹⁷³ ADE 1703W/25 - « Le CTNR », *Le Journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n°12, juin 1999

CARRAT Adeline

de Bellejame. Mais les grandes lignes de l'aménagement restent les mêmes : les espaces boisés dans la partie sud, l'hébergement dans la partie centrale à proximité de la rivière, les locaux administratifs et techniques dans la perspective de la Tour et les terrains de jeux dans la partie nord. Le projet répond au cahier des charges de la FFR avec 43 000 m² d'activités sportives extérieures, 8.800 m² pour les activités sportives intérieures, 7.800 m² pour l'hébergement et la restauration, 1.520 m² pour les salles de formation et de détente, 700 m² pour l'administration et 4.000 m² pour les parkings. De plus, différents scénarios de montages financiers sont envisagés. La FFR peut acheter le CNR clé en main ou le louer. Dans ces deux cas, elle en assure l'exploitation, l'entretien et la gestion. Mais la FFR peut également confier la gestion du centre à un concessionnaire. Les villes et les collectivités locales proposent également une participation pour la réalisation éventuelle du bassin de rétention d'eau ou d'une station de pompage, l'entretien des voiries intérieures, de la rivière, de l'espace boisé (hors site CNR) et la mise à disposition exclusive de la FFR de cet espace boisé pour ses besoins.¹⁷⁴ Néanmoins, un problème se pose, celui des terres cultivées puisqu'une partie de la plaine située au nord du site est cultivée. Le 26 avril 1999, la Fédération Française de Rugby est rassurée. Après enquête, l'agriculteur exploitant les terrains est lié uniquement par un contrat d'entreprise avec le propriétaire, la disponibilité du terrain est donc immédiate même si la récolte est en cours.¹⁷⁵

Le 28 mai 1999, Monsieur Cochard envoie une succession de lettre pour mobiliser les collectivités locales et sportives afin de les préparer à la visite de la FFR du 2 juin. Il adresse une lettre à Michel Berson lui demandant d'intervenir lors de la présentation du projet Bellejame en précisant dans son discours la politique départementale en matière de rugby et le fait que les collectivités locales décident d'apporter le terrain gracieusement à la FFR pour réaliser son projet. Il demande à Hamid Kamil, conseiller technique auprès de Jean-Paul Huchon, d'intervenir lors d'un discours sur la politique régionale en matière de sports, de rugby et l'aide que la Région peut apporter en matière d'investissement ou de fonctionnement au projet. À Jacques Perrodo, président du Comité Départemental de rugby 91, il souhaite qu'il oriente son discours sur le travail

¹⁷⁴ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Synthèse des engagements et des propositions de Linas-Marcoussis du 4 janvier 2000

¹⁷⁵ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

CARRAT Adeline

du comité départemental du rugby et la richesse des clubs notamment Viry-Châtillon et Massy et qu'il argumente sur la richesse économique du département de l'Essonne et sur la formation.¹⁷⁶

Le 2 juin 1999, la deuxième et dernière visite de la commission d'évaluation de la FFR a donc lieu, en présence de Bernard Lapasset. Elle permet d'appréhender l'accessibilité de Bellejame et sa qualité environnementale. À la salle de l'orangerie, au parc des célestins, à Marcoussis, MM. Cochard et Pelletant insistent sur les thèmes suivants : tradition du site, travail en équipe, cadre de vie exceptionnel et formation.¹⁷⁷ Le dynamisme des communes du canton et la proximité des grands équipements nationaux apparaissent comme des points forts de la candidature.¹⁷⁸

Plusieurs acteurs locaux interviennent. Le projet architectural est présenté par M. Domenjoz, maire-adjoint à l'urbanisme à Marcoussis. Exposent également Jean-Paul Chaudron, président de la CCIE ; Bruno Ferrier, maire-adjoint de Linas ; Paul Raymond, maire de Nozay et médecin du sport, et GTM pour les aspects techniques, administratifs et financiers du projet Bellejame.

Pour finir la visite, tous se retrouvent au club-house de Marcoussis pour un verre de l'amitié¹⁷⁹ et un buffet campagnard.¹⁸⁰ Ce repas s'approche d'une troisième mi-temps. Au menu, charcuterie et vin rouge et un gâteau représentant un terrain de rugby réalisé par un pâtissier de Marcoussis.¹⁸¹

« Quand on a reçu la FFR (...) J'avais eu des échos de ce qui se passait ailleurs, où, ils étaient reçus par des députés, dans des mairies. Nous, on a fait un contre-exercice volontairement. On a reçu tout l'aréopage de la FFR dans le club-house du club de rugby de Marcoussis. Et là, on la fait à la bonne franquette. Les bérets sur la tête en train de chanter des chansons et en train de faire un truc pour montrer ce qu'était

¹⁷⁶ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

¹⁷⁷ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

¹⁷⁸ ADE 1703W/25 - Brochure « Linas Actualités : Bellejame, carrefour du rugby français, c'est gagné »

¹⁷⁹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

¹⁸⁰ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Communiqué du 13 septembre 1999 « Bellejame, carrefour du rugby français » annonçant la victoire du site de Linas-Marcoussis pour accueillir le CTNR

¹⁸¹ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

*l'esprit rugby à Marcoussis. Bernard Lapasset est sorti de ça avec une banane énorme, et je me suis dit que là, on avait marqué des points. (...) Ça, ça a été déterminant. On a fait ce qu'il fallait, on a su rassembler tout le monde.*¹⁸²

Selon la FFR, le domaine de Bellejame bénéficie de points positifs : la motivation et l'engagement des collectivités et du mouvement sportif local, l'environnement du site de qualité avec sa partie boisée et son cours d'eau. La conception du projet proposé par l'architecte est compatible avec les objectifs du programme et un partenariat avec GTM peut être envisagé avec une grande latitude de choix de réalisation laissée à la FFR. Ses bonnes dessertes générales, la mise à disposition d'une parcelle de 17 ha (avec extension possible de 3,5 ha) et en contiguïté d'un parc boisé de 23 ha dont l'entretien peut être assuré par la collectivité et mis à la disposition du CNR de façon prioritaire sont des éléments importants. Néanmoins, le relatif éloignement d'un centre urbain dynamique et les couts proposés élevés (foncier et construction) sont les principaux handicaps du site. De plus, il y a plusieurs candidats en région parisienne. Ennery et sa maison bourgeoise de 1885¹⁸³ de 80 ha appartenant à France Télécom, l'un des quatre partenaires de la FFR, est un concurrent pour Linas-Marcoussis.¹⁸⁴ Cependant, les personnes portant la candidature de Linas-Marcoussis se méfient davantage du projet de Vichy, comme le confirme M. Thomas :

*« Il y avait un projet qui nous faisait peur c'est le projet de Vichy. C'était le moins cher. (...) Mais surtout, M. Giscard D'Estaing était, à l'époque, président de la région. (...) En tant qu'ancien président, il avait quand même quelques réseaux. Et il avait décidé de mettre 200 millions de francs sur la table pour avoir le centre à Vichy. »*¹⁸⁵

Cependant, Éric Cochard, à la veille des résultats, est confiant : *« Nous avons tous bien travaillé, avec de nombreux partenariats dans le canton, le département, la région. J'ai vraiment l'impression que nous allons gagner »*. François Pelletant affiche aussi un optimisme mesuré : *« Notre projet a de vrais atouts et je crois que nous avons tout mis en œuvre pour accueillir le XV de France. Ce serait une nouvelle fantastique.*

¹⁸² Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

¹⁸³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - MERLOZ, Bertrand, « Ennery veut devenir le Clairefontaine du rugby », *La vie du Val d'Oise*, 21 mai 1999

¹⁸⁴ ADE 1703W/25 - DUSSEL, Louis-Laurent, « Pour qui Essonne le glas », *La dépêche du midi*, 3 juillet 1999

¹⁸⁵ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

De toute façon, même si nous ne sommes pas retenus, ce projet restera une formidable aventure. »¹⁸⁶

2.2.2. Le domaine de Bellejame



AMM 10W72 - Vue aérienne du domaine de Bellejame, candidature de la ville de Marcoussis pour l'implantation du CTNR du 20 janvier 1999

Comme l'atteste la photographie ci-dessus, le domaine de Bellejame se présente sous la forme d'un quadrilatère de 850m sur 500m à l'Est de la vallée.¹⁸⁷ C'est un parc

¹⁸⁶ ADE 1703W/25 - SEGISEMENT, Thomas, « Le domaine de Bellejame joue sa finale aujourd'hui », *Le Parisien*, 2 juillet 1999
CARRAT Adeline

boisé situé au cœur d'une plaine agricole, inscrit dans l'histoire essonniennne et dans la tradition locale du canton de Montlhéry. Il s'étend sur 41ha 94a 57 ca, répartis en 12ha 32a 30 ca sur Marcoussis et 29ha 62a 27 ca sur Linas, partagés en 22 ha de terres de culture et 20ha de bois. Le terrain est délimité au nord par la route de Montlhéry, la Nationale 446, qui relie l'Autoroute A10 à la RN 20, à l'Ouest par l'Avenue Jean de Montaigu et, au sud et à l'est par des chemins ruraux et des terres agricoles qui entourent la propriété.¹⁸⁸ Le domaine de Bellejame se situe dans le Hurepoix. Cette région de l'Essonne se présente sous la forme de collines et de plateaux entrecoupés de rivières. Le château est situé dans le fond de la vallée de la Salmouille, sur la rive nord de la rivière. Ce cours d'eau est un affluent de l'Orge, qui traverse le domaine d'ouest en est et qui se jette dans la Seine.¹⁸⁹

2.2.2.1. Présentation

En 1998, le site est en très mauvais état « *totalemt en déserrance* ». ¹⁹⁰
« *C'était une propriété abandonnée, un squat* », se souvient M. Cochard.¹⁹¹

¹⁸⁷ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Étude sur l'accès au site - le stationnement - la fréquentation, Notice permettant d'apprécier l'impact du projet dans son environnement fait par FFR, Fougerolle, Jourda et Ferret

¹⁸⁸ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Rapport du président au Conseil Général, M.Berson - Commission sports, culture, tourisme, jumelages - Séance du 21 octobre 1999

¹⁸⁹ AFFR (Carton : Construction CTNR par tome : Mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement) - Marcoussis - Le château de Bellejame - Essonne - 91 363 007 AH - D.F.S. d'évaluation archéologique - 11 au 22 septembre 2000 par Paul Celly - CTNR - AFAN Antenne IDF-Centre - Saint-Denis : Service régional d'archéologie d'IDF - 2000

¹⁹⁰ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

¹⁹¹ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011



850. MARCOUSSIS (S.-et-O.) — Château de Bel-James

AHM - Carte postale du château de Bellejame

La propriété familiale de Bellejame de 419 680 m², avec domaine agricole et forestier, comprend le château construit en 1870 (500 m² d'emprise au sol), les communs (environ 530 m² au sol), le corps de ferme (environ 1 000 m² au sol) et l'orangerie (100 m²). Elle appartient, appartient à M. de Pontevès d'Amirat.¹⁹² On remarque bien sur la carte postale que le château de Bellejame et ses dépendances sont situés dans l'une des clairières du bois, autour d'un plan d'eau. L'eau est un élément central et structurant du domaine. L'orangerie et la glacière sont attestées en 1776 et, le colombier, symbole de la puissance seigneuriale, de la période 1763-1775.¹⁹³

Le domaine est fortement imprégné d'un patrimoine historique. Comme en atteste la carte postale ci-dessus, le château de Bellejame est constitué de quatre édifices. Au nord-est se tient le bâtiment d'habitation érigé au début du XIX^{ème} siècle. À dix mètres à l'ouest de ce dernier se trouve une construction plus ancienne appelée aile nord de l'ancien château, ou communs. Cette construction est flanquée d'un pigeonier à son extrémité occidentale. Le quatrième bâtiment, situé à une trentaine de

¹⁹² ADE 1703W/25 - « Le domaine de Bellejame : une unité foncière de 42 hectares à 25 km de Paris », Candidature pour l'implantation du CTNR - Ville de Marcoussis - 20 janvier 1999

¹⁹³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - FFR - Consultation - Questionnaires : Aspects liés à l'environnement urbain et régional, Aspects démographiques et sociologiques, aspects économiques et financiers - Janvier 1999

CARRAT Adeline

mètres au sud des précédents, est en forme de U s'ouvrant sur la Salmouille. Les parties boisées périphériques du site sont classées. Néanmoins, aucun de ces bâtiments ne bénéficie d'une protection de classement. Malgré des travaux de restauration entrepris par Jean de Ponteves d'Amirat dans les années 1950, le domaine est laissé à l'abandon depuis 1969 et les bâtiments sont livrés au vandalisme d'autant plus que le château a brûlé en 1976. Les constructions sont donc toutes dans un état de délabrement avancé et présentent des risques importants d'effondrement.

2.2.2.2. Un lieu chargé d'histoire : De Bellejambe à Bellejame

Le domaine de Bellejame a abrité une demeure seigneuriale et un parc riches d'histoire. Au XIIe siècle, un seigneur de Longjumeau, appartenant à la famille de Bellejambe donne son nom au domaine qu'il vient d'acquérir : un manoir entouré d'eau au sein d'un vaste parc parcouru par la Sallemouille. Jean de Montagu, conseiller des rois Charles V et VI, l'achète en 1399 ou 1407 (*selon les sources*), ainsi que plusieurs fiefs, élevant ainsi Marcoussis au rang de châtellenie. Bellejambe, située à la limite de deux châtellenies (Montlhéry et Marcoussis), devient un enjeu politique local. Au XVe siècle, de nombreux propriétaires se succèdent, dont Armanjeu de Guarlande puis Étienne Prevost en 1508, qui lègue son fief aux moines célestins. Mais Louis Malet de Graville, devenu seigneur de la Roue (nom d'une terre située sur Linas), utilise son droit féodal et dépossède les Célestins au profit de Richard Hochet «*pour le récompenser de ses bons services*». À partir de 1540, le domaine, saisi par le roi, est donné à la famille Le Maistre, noblesse parlementaire parisienne qui édifie patiemment la seigneurie, construit le château (avec les pierres des fortifications du château de Montlhéry après autorisation du roi Henri IV), achète des terres et des bois en 1603. Louis Le Maistre, conseiller du roi, obtient, par lettre patente du roi Louis XIII vers 1630, le changement du nom de Bellejambe en Bellejame. Le XVIIIe siècle marque l'apogée du lieu, avec l'achèvement du château (reconstruction de l'aile sud et prolongement de l'aile orientale) et le dessin des jardins à la française. En 1763, le marquis Charles Thomas de Bullion hérite de la propriété. En 1792, le domaine est acheté par un huissier du roi Charles X, Auguste Dubois, autorisé en 1817 à ajouter «de Bellejame» à son patronyme. La propriété devient exploitation agricole et résidence de campagne, et, une maison bourgeoise y est édifiée. De 1831 à 1841, elle appartient au baron Pierre Paul Dénée,

issu de la noblesse d'Empire, puis à Alphonse Éric Joly de Bammeville, maire de Marcoussis. En 1880, le domaine occupe quatre-vingt-treize hectares sur les communes de Marcoussis, Janvry, Linas et Montlhéry. En 1892, une partie des terres est cédée aux agriculteurs. Jean Ernest de Ponteves d'Amirat obtient le domaine en 1922. Puis, le marquis Jean de Ponteves d'Amirat succède à son père à sa mort en 1947.¹⁹⁴ Dans les années 1950, il mène des travaux de restauration et en loue dix hectares à une importante société de production florale. Jusqu'à la mort de la Comtesse en 1969, le château est encore animé, tous les ans elle invite les enfants de Marcoussis à des fêtes où la pêche aux écrevisses est réputée. Entre 1966 et 1968, le Marquis cède plusieurs hectares du lieu-dit l'Étang Neuf pour la construction d'un complexe sportif, de lotissements HLM et d'une zone pavillonnaire.^{195 196 197 198 199 200 201 202}

L'eau, la vallée et la route sont les liens qui unissent le domaine aux communes de Linas et Marcoussis. Ils organisent l'évolution des lieux depuis des siècles. Au fil des années, les architectures les mieux adaptées au contexte se sont succédées. Ce parc a été domestiqué et a subi de nombreuses transformations adaptées au mode de vie des

¹⁹⁴ AFFR (Carton : Construction CTNR par tome : Mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement) - DESCHAR, Arnaud, *Le parc de Bellejame : comprendre le passé pour construire le futur : Le Centre Technique National de Rugby de Linas-Marcoussis*, novembre 1999

¹⁹⁵ ADE 1703W/25 - « Si Bellejame m'était conté », *Le Journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n° 12, juin 1999, pages 9 à 11

¹⁹⁶ http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/papyvo re23.pdf : « Histoire d'un domaine : de Bellejame au Centre national technique de rugby », *Le Papyvore, magazine des archives de l'Essonne*, n° 23, 2^e trimestre 2007, pages 10-11

¹⁹⁷ AFFR - (Carton : Construction CTNR par tome : Mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement) - Marcoussis - Le château de Bellejame - Essonne - 91 363 007 AH - D.F.S. d'évaluation archéologique - 11 au 22 septembre 2000 par Paul Celly - CTNR - AFAN Antenne IDF-Centre - Saint-Denis : Service régional d'archéologie d'IDF - 2000

¹⁹⁸ AASM - Brochure de la FFR - Domaine de Bellejame : Centre National de Rugby

¹⁹⁹ ADE 1703W/25 - Brochure « Linas Actualités : Bellejame, carrefour du rugby français, c'est gagné »

²⁰⁰ ADE Inquarto/2193 - ARRAMBOURG, M. ; DESCHAR, A. ; THURION, J., Catalogue de l'exposition « *Bellejame : terre de mémoire - Histoire d'un domaine rural du XII^e siècle au XXI^e siècle* », Association historique de Marcoussis, Septembre 2002, 54p.

²⁰¹ ADE 1703W/25 - LARRIBE, Francis, « Marcoussis-Linas au finish », *Midi Olympique*, 5/11 juillet 1999

²⁰² ADE Art/671 - « De Guillerville à Bellejame », Bulletin n° 19, juin 2000 (ADE PER 799/1), *In Bulletins de l'association Linas, patrimoine et traditions, 1993-2010*

CARRAT Adeline

occupants qui sont des traces de l'Histoire.²⁰³ Le domaine de Bellejame a changé de physionomie avec chaque nouvel occupant depuis le XIIème siècle. Des reliques du passé font le trait d'union avec le monde d'aujourd'hui.²⁰⁴ Le site de Bellejame va connaître un nouveau destin, une renaissance avec l'implantation du CNR mais rien ne prédestinait ce site à accueillir le rugby un jour.

2.2.2.3. L'urgence de sa réhabilitation : Les projets proposés et/ou inachevés



ADE 1J757 - « Château de Bellejame (Commune de Marcoussis), 1998

²⁰³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Une trace historique - Mêlée » Document mairie de Marcoussis, GTM, Agence Rousseau Urbaniste Architecte, Laure Planchais Paysagiste, ACD Girardet Architectes (...) - CTNR - Ville de Marcoussis

²⁰⁴ ADE Art/877 - Rapport d'exposition : « Exposition : histoire d'un domaine : de Bellejame au Centre Technique National de Rugby », *Le Papyvore*, n°23, 2e trimestre 2007
CARRAT Adeline

Comme en témoigne la photo ci-dessus, le château et plus généralement le domaine de Bellejame est totalement à l'abandon. Depuis son abandon en 1969 et à cause d'un incendie en 1976, le château et ses dépendances sont en ruine.²⁰⁵ La réhabilitation du domaine de Bellejame devient une nécessité pour les communes. Les possibilités d'extension et d'aménagements complémentaires du site génèrent divers projets. Le souci du respect environnemental y est omniprésent :

« La réhabilitation du site devenait une urgence. Le château s'écroulait, c'était dangereux. Il y avait beaucoup de vandalisme. Des jeunes y faisaient du paintball. Ça devenait vraiment accidentogène. M. De Ponteves ne s'en occupait plus, il ne venait plus. Il a abandonné la propriété. »²⁰⁶

Le projet inachevé du CTNF est une déception pour les communes de Linas et Marcoussis. En effet, au début des années 1980, le domaine de Bellejame est le favori de la FFF pour l'implantation de son CTNF. Le conseil fédéral de la FFF prend, sous réserve que les conditions fixées à ses négociateurs soient remplies, une décision de principe en faveur du terrain de Marcoussis face à Clairefontaine (Yvelines), Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir) et Orléans (Loiret).²⁰⁷ Mais, à cause de problèmes financiers avec le propriétaire, les travaux ne peuvent être commencés, puisque les terrains ne sont pas achetés.²⁰⁸ Cette initiative se solde donc par un échec²⁰⁹ à cause d'un droit de préemption exercé par le préfet de région.²¹⁰ En effet, comme l'explique clairement M. Pelletant, *« c'est la Région, qui, à l'époque, s'était opposée à ce que l'opération se fasse et qui avait préempté le site. Et puis, finalement, jamais la vente ne s'est faite parce que la préemption n'était pas aux conditions que le propriétaire souhaitait. Donc, le projet avait été abandonné. Ça avait été assez loin parce qu'il y avait eu, à la FFF,*

²⁰⁵ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

²⁰⁶ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

²⁰⁷ ADE 1703W/25 - « Football Panorama - Le centre technique national à Marcoussis », *L'Équipe*, 17 novembre 1980, Candidature pour l'implantation du CTNR, Ville de Marcoussis, 20 janvier 1999

²⁰⁸ ADE 1703W/25 - « Michel Hidalgo : "Marcoussis toujours à l'étude" », *Le Parisien Libéré*, 28 avril 1981, Candidature pour l'implantation du CTNR, Ville de Marcoussis, 20 janvier 1999

²⁰⁹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Le canton de Montlhéry capitale du rugby français ? », *Le Républicain*, semaine du 24 au 30 juin 1999

²¹⁰ ADE 1703W/25 - DEPRET, Laurent, « Marcoussis-Linas au troisième tour », *L'Équipe*, 3 juillet 1999

un projet d'architectes et les élus locaux, le maire de l'époque, avaient été invités en grandes pompes à la FFF pour la présentation du projet. »²¹¹

La FFF dépense tout de même 150 000 Francs en frais d'études de terrain pour l'installation du CTNF mais les problèmes financiers avec le propriétaire du site retardent les premiers travaux, et fait échouer le choix de la fédération au dernier moment au profit de Clairefontaine.²¹² C'est sans doute pour cette raison que dès le dossier de candidature de la ville de Marcoussis en janvier 1999, la ville prend le soin d'avoir une lettre du propriétaire du site, Monsieur de Ponteves d'Amirat, affirmant qu'il est prêt à vendre sa propriété.

A la suite de cet échec, divers projets sont proposés pour le site de Bellejame. Le 9 octobre 1992, M. Daniel Hochet, maire de Marcoussis interpelle le Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge sur l'état du domaine de Bellejame. En effet, la propriété pose, compte tenu de son état d'abandon, des problèmes de sécurité (interventions de la Gendarmerie) et de salubrité publique (dépôts sauvages, risques dûs aux dégradations du Parc, du Château et ses dépendances).^{213 214}

Lorsqu'on feuillette le résumé des registres des délibérations du conseil municipal de Marcoussis de 1955 à 2000, on observe que divers projets sont envisagés pour le site de Bellejame. Le 18 décembre 1980, le CTNF, le 23 mai 1984, un lycée portugais, le 20 novembre 1991, un Country Club Hippique, un hôtel et une zone pavillonnaire. Le 26 novembre 1997, le propriétaire veut vendre le site pour 16 830 000 Francs²¹⁵ puisque M. Pelletant veut faire du parc de Bellejame une ZNIEFF, une réserve ornithologique²¹⁶ On trouve également un projet de piscine prévue dans les cantons de Montlhéry - Arpajon avant 2015, de ferme pédagogique, d'écomusée dans les communs du château réhabilités, accompagné d'une mini-ferme.²¹⁷

²¹¹ Entretien avec Monsieur François Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

²¹² ADE 1703W/25 - Brochure « Linas Actualités : Bellejame, carrefour du rugby français, c'est gagné »

²¹³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

²¹⁴ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

²¹⁵ AAHM

²¹⁶ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

²¹⁷ ADE 1703W/25 - « Le parc de Bellejame, une mine de projets », *Le Journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n° 12, juin 1999

CARRAT Adeline

À la veille du lancement de la candidature du CNR, en septembre 1998, lors du Conseil municipal de Marcoussis, le maire est autorisé à signer une convention pour l'étude et l'aménagement du parc de Bellejame avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de l'Île-de-France en vue de l'élaboration d'une étude pour l'aménagement du parc de Bellejame dont le financement incombe aux communes concernées : Linas, Marcoussis et Montlhéry.²¹⁸

2.2.3. Quels atouts ? Quels handicaps ? Un emplacement géographique favorable ?

2.2.3.1 Un dynamisme territorial malgré le caractère rural du site ?

À environ 25 kilomètres de Paris²¹⁹, le domaine de Bellejame se situe dans un village aux portes de la capitale. Le paysage de cette ville à la campagne est caractérisé par des terres agricoles, des coteaux boisés, des rivières, des plans d'eau et des parcs.²²⁰ Cet havre de paix vert et de tranquillité permet d'être isolé du reste de la population parisienne mais en même temps proche de celle-ci. C'est un critère important pour la préparation des équipes pour qu'elles puissent s'entraîner dans un endroit calme et puissent aller jouer leurs matchs à proximité de leur lieu de travail.

D'un point de vue rugbystique, le choix de l'Île-de-France peut obéir à une certaine logique. En effet, paradoxalement, le comité d'Île-de-France est celui qui compte le plus grand nombre de licenciés²²¹, devant celui du Midi-Pyrénées.²²² La région compte 26 clubs et 23 écoles de rugby. Et, au sein de l'Île-de-France, l'Essonne est le département le plus dynamique avec pour la saison 1998/99, 4815 licenciés en Essonne

²¹⁸ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

²¹⁹ ADE 1703W/25 - Guide de Marcoussis 1998, supplément au bulletin municipal n° 10

²²⁰ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Le site de Bellejame - Touche », Document mairie de Marcoussis, GTM, Agence Rousseau Urbaniste Architecte, Laure Planchais Paysagiste, ACD Girardet Architectes (...), CTNR, Ville de Marcoussis

²²¹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Le canton de Montlhéry capitale du rugby français ? », *Le Républicain*, semaine du 24 au 30 juin 1999

²²² AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - MERLOZ, Bertrand, « Ennery veut devenir le Clairefontaine du rugby », *La vie du Val d'Oise*, 21 mai 1999

CARRAT Adeline

dont 198 à Marcoussis.²²³ Il fournit de grands joueurs comme Jimmy Marlu ou Thomas Lombard. Viry-Châtillon est en Nationale 1, et l'école de rugby de Massy est l'une des plus renommées de France.²²⁴ Mais au-delà, c'est une ouverture sur tout le rugby du Nord ²²⁵ pour faire du rugby un sport à l'échelle de l'Hexagone et ainsi éviter de transformer le rugby en sport régional, ne pouvant s'exporter au-dessus de la Loire. Il est vrai que si la terre de prédilection de l'ovale est encore entre la Méditerranée et le golfe de Gascogne, le rugby prospère ailleurs, et notamment à Paris, dont le Stade Français-CASG est sacré champion de France en 1999.²²⁶

L'Essonne compte parmi les départements les plus culturels de France (festivals, patrimoine...), tout en étant également le département le plus vert d'Ile-de-France (forêts, marais, parcs, jardins...).²²⁷ Le département de 1 100 000 habitants connaît une croissance économique de 50 % en 20 ans. 60 % de la recherche française est située sur le plateau de Saclay, à 15 min de Marcoussis. Un pôle de 18 000 emplois à Courtaboeuf et le pôle de la génétique à Évry Centre Essonne sont à proximité du site.²²⁸

Avec plus de 7000 habitants, la ville de Marcoussis aime se définir comme un « *village* » puisqu'il est vrai que les bois, parcs, champs et monuments historiques lui donnent un caractère rural. Néanmoins, pour l'administration, elle a le statut de ville puisqu'elle a plus de 2000 habitants mais son territoire de 1672 ha est composé pour un tiers d'habitations, pour un tiers de terres agricoles et pour un tiers de bois. Marcoussis est une ville dynamique économiquement notamment par la présence de deux zones industrielles et d'une grosse entreprise : Alcatel-Alsthom. Elle bénéficie de nombreux commerces et associations sportives et culturelles. 18 sports y sont pratiqués

²²³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - FFR, Consultation, Questionnaires : Aspects liés à l'environnement urbain et régional, Aspects démographiques et sociologiques, Aspects économiques et financiers, Janvier 1999

²²⁴ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Document mairie de Marcoussis, GTM, Agence Rousseau Urbaniste Architecte, Laure Planchais Paysagiste, ACD Girardet Architectes (...), CTNR, Ville de Marcoussis

²²⁵ ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999

²²⁶ ADE 1703W/25 - DESAVIE, P. ; CHARLES, S., « Marcoussis, capitale du rugby », *Réussir en Essonne*, Septembre/Octobre 1999

²²⁷ ADE PER 759/2 - *Le journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n°36, juillet/août 2003, page 12

²²⁸ ADE 1703W/25 - Brochure « Marcoussis parmi les 6 sélectionnés »

notamment au sein de l'Association Sportive de Marcoussis.²²⁹ Le club de rugby de Marcoussis, créé en 1969, forme plus de soixante jeunes, marcoussisiens et originaires des communes alentour. Pour accueillir ses sportifs, la commune met à disposition des équipements variés : le complexe sportif du Grand Parc, le pôle sportif du Moulin et le stade d'honneur de l'Étang Neuf. Marcoussis dispose de nombreux équipements scolaires également. Des établissements d'enseignement supérieur sont à proximité : faculté d'Orsay, section sport-études rugby du Lycée Lakanal à Sceaux, Polytechnique à Palaiseau, Supélec et l'École Nationale d'Optique à Saclay. Ces installations à proximité sont importantes pour accueillir les stagiaires du Pôle France.²³⁰

Située sur la route menant à Paris, Linas est pendant très longtemps un village d'étape avec de nombreuses auberges. La construction du chemin de fer entre Paris et Orléans amène la ruine des relais et la disparition des petits métiers. Aujourd'hui, la commune a cependant conservé sa vocation économique comme en témoignent les quelques 200 entreprises qui fleurissent son territoire, dont une bonne partie situées sur la Zone Artisanale de l'Autodrome.²³¹ De plus, la ville de Linas jouit d'une certaine notoriété grâce au circuit automobile de Linas-Montlhéry construit en 1924.²³²

2.2.3.2. La desserte : la facilité d'accès du site et la proximité des grandes infrastructures

Les 42 hectares de verdure de ce « *village* » aux portes de la capitale paraissent être un véritable atout. En effet, situé près des grandes infrastructures parisiennes tout en étant détaché de l'agglomération, le site jouit d'un emplacement géographique favorable.²³³ Néanmoins, l'installation du CNR est espérée dans les régions du Sud-Ouest, lieux emblématiques du rugby français. Peut-il et doit-il alors s'implanter en Ile-de-France ? Ce choix met en lumière la rivalité qui existe entre une région où la tradition du rugby est profondément ancrée dans le territoire et une autre qui découvre,

²²⁹ ADE 1703W/25 - Fiche de présentation de Marcoussis

²³⁰ ADE 1703W/25 - « Marcoussis : un village dynamique à une demi-heure de la capitale », Candidature pour l'implantation du CTNR, Ville de Marcoussis, 20 janvier 1999

²³¹ ADE 1703W/25 - « Activités économiques », *Linas Essonne*

²³² <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

²³³ ADE 1703W/25 - « Essonne, capitale du rugby », *Le journal de l'Essonne*, n°6, septembre 1999, pages 4-5

CARRAT Adeline

en partie, ce sport. Même si le Nord est l'origine d'implantation du rugby en France, c'est dans le Sud-Ouest qu'il s'est développé. Faut-il ouvrir le rugby à tout le Nord de la France ou rester dans son bastion, au Sud ? Peut-on parler d'enjeux identitaires du CNR ? Doit-on privilégier l'implantation du rugby dans les zones faibles ou accentuer le pouvoir des places fortes ?²³⁴ ²³⁵ L'implantation près de Paris, qui peut paraître inattendue au premier abord, prend tout son sens lorsqu'on étudie les nombreux avantages de s'installer à proximité de la capitale. Il semble alors « *difficile d'échapper à Paris* ». ²³⁶

Monsieur Thomas comprend que la FFR ait choisi entre Paris et le Sud-Ouest, bien avant l'appel à candidatures : « *B. Lapasset (...) quand je l'ai entendu dire que c'était en Ile-De-France qu'il y avait le plus de licenciés en rugby et que c'était quelque chose d'important, je me suis dit qu'il avait quand même une idée derrière la tête. (...) Un des objectifs de Bernard Lapasset était aussi de vouloir développer le rugby au Nord donc c'est un point d'appui d'avoir un centre ici. (...) Orly est important. C'est l'aéroport interne français. Roissy est plus sur l'international. Quand on fait venir des joueurs des équipes de France de partout, ils arrivent d'Orly. C'est quand même important que ce soit à proximité d'Orly. Ça, ça a été très déterminant. (...) Qu'on le veuille ou non, la France est centralisée autour de Paris et de ses aéroports. (...) Je pense que c'est l'emplacement du site qui a été déterminant, mais aussi la qualité du site lui-même.* »²³⁷ On peut alors se demander, encore une fois, pourquoi la FFR lance son appel à candidature à toute la France ? Tout le monde le sait, mais personne n'ose le dire ? Même le ministère de la Jeunesse et des Sports ne souhaite pas prendre de position officielle sur le débat entre Paris et la Province.²³⁸ Les avis sont extrêmement partagés.

Dans un contexte, en France, de débat sur la « *décentralisation* » pour que l'administration ainsi que les grands équipements ne soient pas tous contrés sur la région parisienne, le résultat d'implanter une telle structure en Essonne, peut

²³⁴ Mail de Monsieur Thomas, reçu le 6 janvier 2012

²³⁵ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 33

²³⁶ AFFR - « CTN : peut-on échapper à Paris ? », *Midi Olympique*, du 8 au 14 février 1999, page 2

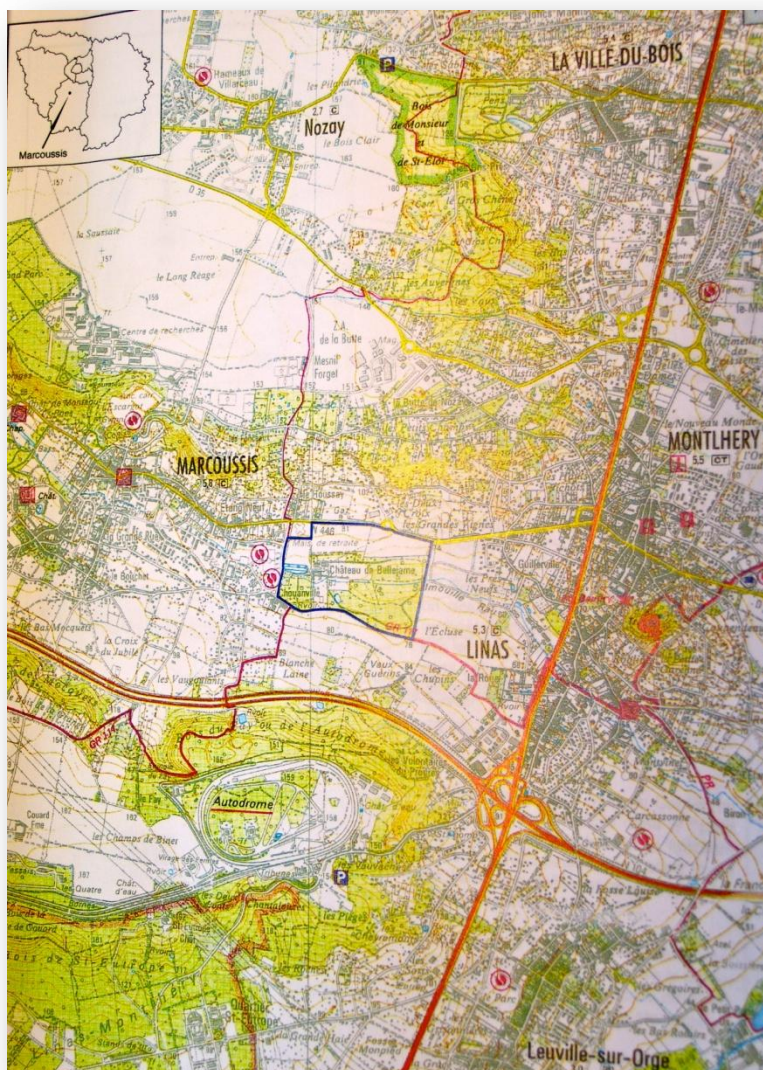
²³⁷ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

²³⁸ AASM - « Bureau fédéral des 1 et 2 juillet 1999 à Rodez », *Rugby Mag*, n°991, octobre 1999, page 1011

CARRAT Adeline

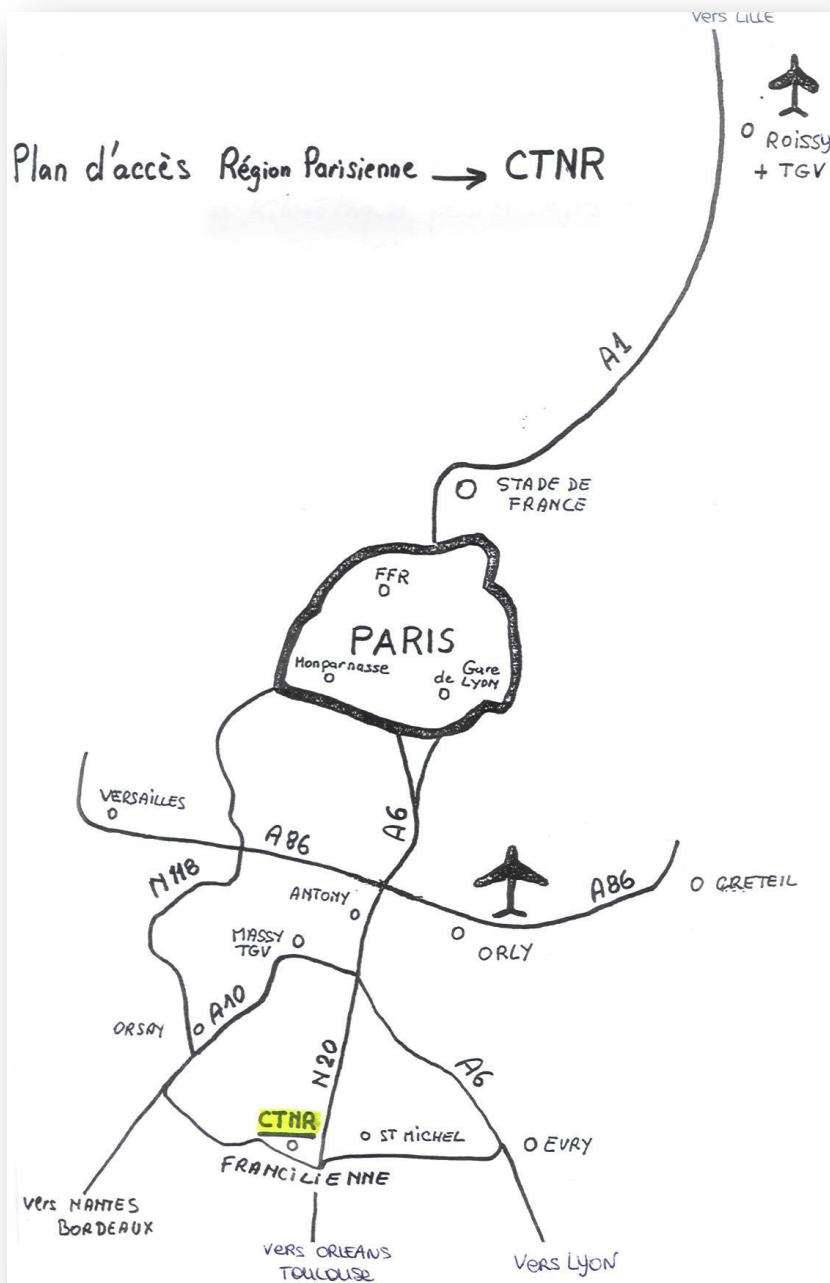
surprendre. En 1999, M. Mutz, préfet de l'Essonne, se défend ainsi, « *pour le rugby français la déconcentration, c'est justement de venir en région parisienne* ». ²³⁹

En plus de qualités naturelles et d'un caractère serein, le site de Bellejame bénéficie de commodités d'accès qui lui permettent de se placer au cœur d'un dense réseau de communications.



AFFR (Carton : Construction CTNR par tome : mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement) - D.F.S. d'évaluations archéologiques du 21 août au 22 septembre 2000 par S. Joly

²³⁹ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>
CARRAT Adeline



AFFR (Carton : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Projet Fanfare du 15 septembre 2000, « Étude économique comparative transports en commun/navette »

Le site de Linas-Marcoussis jouit d'un accès facile qu'on l'atteigne par la route, l'air ou le réseau ferroviaire. Comme l'attestent la carte et le dessin ci-dessus, Bellejame est à la croisée de toutes les autoroutes accédant aux régions du sud et

accessible depuis toute la France.²⁴⁰ En effet, il est desservi au sud par la Francilienne (N118), à l'est par la nationale 20 Paris-Orléans, reliée à l'A6 (Paris-Orly-Lyon), autoroute du sud, à l'ouest par l'A10 (Paris - Orléans - Nantes - Tours - Bordeaux), l'autoroute océane. Les grandes gares (Montparnasse, Lyon, Nord, Est et Austerlitz) se trouvent entre 45 et 55 minutes du site.²⁴¹ Les deux aéroports internationaux français Orly et Roissy Charles De Gaulle sont respectivement à 20 et 60 minutes du site par voiture. Grâce aux aéroports et gares à proximité, les principales villes françaises sont accessibles rapidement.²⁴² La gare TGV de Massy se situe à 15 minutes, la rallier jusqu'à l'aéroport d'Orly demande 20 minutes en voiture. Enfin, les gares RER B et C d'Orsay, Massy et St Michel sur Orge sont à 10-15 minutes de trajet et reliées à Marcoussis par autobus. Le réseau de transport bien maillé et les moyens de communication diversifiés permettent un accès facile au site, un réel atout. En effet, Linas-Marcoussis se situe à une demi-heure de Paris, à environ 1 heure du siège de la FFR, rue de Liège dans le 9^{ème} arrondissement, à 25km de la porte d'Orléans où se trouve le stade de Charléty et de la porte de St-Cloud où est le Parc des Princes.²⁴³ Quant au stade de France, à Saint-Denis, il est à un peu plus d'une heure de trajet.²⁴⁴

Plus localement, des installations de loisirs sont à proximité du site (2 terrains de golf²⁴⁵, le circuit automobile de Linas-Monthlery²⁴⁶, une piste de kart²⁴⁷) ainsi que des équipements importants : le stade Robert-Bobin²⁴⁸ de 24 000 places, tandis que l'hôpital de Bligny²⁴⁹, immédiatement limitrophe de Marcoussis, est un des principaux centres

²⁴⁰ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Document mairie de Marcoussis, GTM, Agence Rousseau Urbaniste Architecte, Laure Planchais Paysagiste, ACD Girardet Architectes (...), CTNR, Ville de Marcoussis

²⁴¹ ADE 1703W/25 - Fiche de présentation du site de Bellejame

²⁴² AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Brochure FFR : Parc de Bellejame

²⁴³ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Brochure FFR : Parc de Bellejame

²⁴⁴ ADE 1703W/25 - « Marcoussis : un village dynamique à une demi-heure de la capitale », Candidature pour l'implantation du CTNR, Ville de Marcoussis, 20 janvier 1999

²⁴⁵ ADE 1703W/25 - Brochure « Marcoussis parmi les 6 sélectionnés »

²⁴⁶ AFFR - Brochure CTNR : Domaine de Bellejame fait avant l'ouverture du CNR

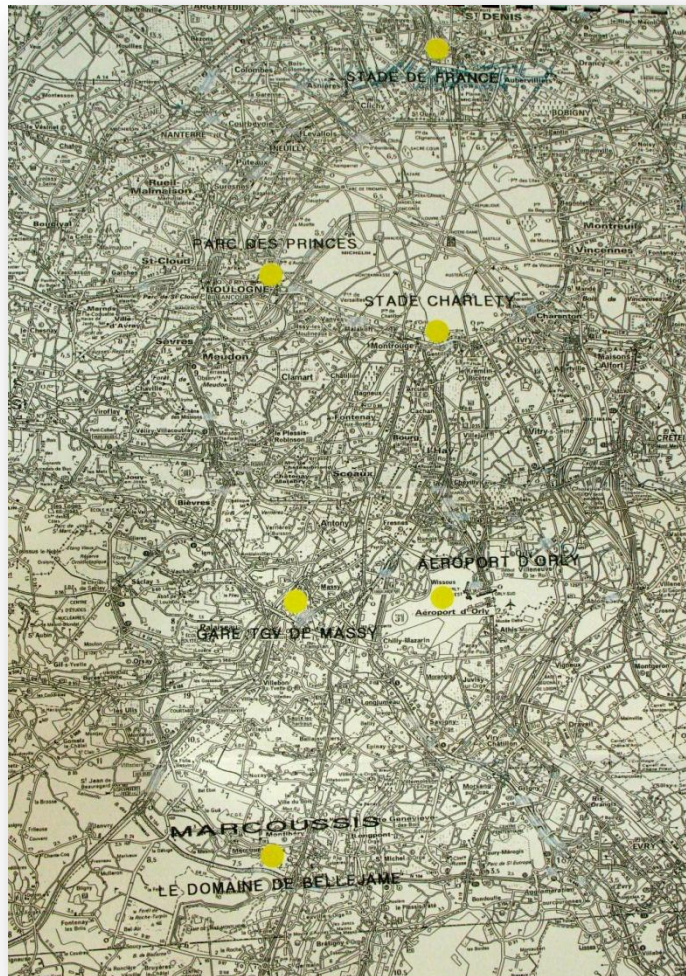
²⁴⁷ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Document mairie de Marcoussis, GTM, Agence Rousseau Urbaniste Architecte, Laure Planchais Paysagiste, ACD Girardet Architectes (...), CTNR, Ville de Marcoussis

²⁴⁸ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Marcoussis-Linas (Essonne), candidate pour le Centre Technique National », *Midi Olympique*, 10 mai 1999

²⁴⁹ ADE 1703W/25 - Communiqué de presse du conseil général de l'Essonne : « Coup d'envoi pour le CTNR », Chantal Pous, attachée de presse

CARRAT Adeline

médicaux sportifs d'Ile-de-France. Enfin, le Grand Dôme de Villebon est à 10 minutes également.²⁵⁰ Il est, après Bercy, la deuxième salle de la région parisienne.²⁵¹



AMM 10W72

Cette carte se trouve dans le dossier de candidature de la ville de Marcoussis, cela démontre parfaitement l'importance des infrastructures sportives et des plates-formes multimodales de la capitale. La situation géographique du site est idéale. Néanmoins, il faut tout de même nuancer les temps de trajet donnés lorsqu'on sait qu'avec le trafic pendulaire, rejoindre la capitale lorsqu'on est en banlieue n'est pas toujours si évident et rapide.

²⁵⁰ ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999

²⁵¹ ADE 1703W/25 - « Le Clairefontaine du rugby à Marcoussis », *Première Heure, Edition Val de Marne*, 24 septembre 1999

En jouant la carte de la région-capitale, la FFR fait un choix stratégique.²⁵² En effet, les joueurs du Pôle France peuvent rejoindre facilement leur club le week-end et le XV de France se trouve près des lieux de rencontres, des stades et équipements sportifs de la capitale. De plus, cette accessibilité permet aux personnes en stage, formation ou séminaires d'atteindre aisément le lieu. D'autant plus qu'un 3ème aéroport en Ile de France prévu à Beauvilliers, situé à 30min de Marcoussis, devait voir le jour mais est finalement abandonné.²⁵³ En somme, le gros atout de Bellejame est celui d' « être Paris sans être Paris ». ²⁵⁴ ²⁵⁵ Le positionnement géographique du site, en région parisienne, pèse inexorablement dans la balance à l'heure du choix.²⁵⁶

2.2.3.3. Les différents soutiens à la candidature

Quelles sont les personnes qui portent le projet ? Qui intervient ? Quel rôle ? Le CNR est-il le miroir du système des décisions locales ? La volonté affichée de coopération des responsables locaux dont les élus, malgré les divergences politiques, pour la victoire du site de Bellejame, est-elle déterminante pour la victoire ? Un véritable travail d'équipe entre sportifs, élus locaux, entreprises et habitants des environs se met en place pour ce site qui appartient au patrimoine local.²⁵⁷

La candidature de Linas-Marcoussis est portée par l'ensemble de la population et des acteurs locaux. Tout le canton de Montlhéry et plus largement, le département de l'Essonne, se mobilise. Tous deviennent partisans au projet²⁵⁸ permettant ainsi une réelle « synergie »²⁵⁹ autour de celui-ci.

²⁵² ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le futur Centre technique national du rugby s'implantera en Essonne », *Les Echos*, 5 juillet 1999

²⁵³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - FFR, Consultation, Questionnaires : Aspects liés à l'environnement urbain et régional, Aspects démographiques et sociologiques, Aspects économiques et financiers, Janvier 1999

²⁵⁴ AFFR (Carton : CTNR : Parc de Bellejame, Dossier Wallabies, Signatures 4 avril 2001 Première pierre, avancement des travaux juin 2001) - Dossier « CTNR, Parc de Bellejame »

²⁵⁵ AASM - Brochure de la FFR : Domaine de Bellejame : « Votre entreprise en séminaire au CNR »

²⁵⁶ ADE 1703W/25 - LARRIBE, Francis, « Marcoussis-Linas au finish », *Midi Olympique*, 5/11 juillet 1999

²⁵⁷ ADE 1703W/25 - Communiqué d'Éric Cochard : « Bellejame rime avec rugby », Brochure « Marcoussis parmi les 6 sélectionnés »

²⁵⁸ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

²⁵⁹ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011



<http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

Monsieur Pelletant demande aux sept maires du canton de Monthlery²⁶⁰ de poser avec le maillot de rugby de l'équipe locale. On distingue Messieurs Pelletant (mairie de Linas), Scherchen (Longpont sur Orge), Cochard (Marcoussis), Spiral (Monthléry), Raymond (Nozay), De Curel (St Jean de Beaugard) et Meur (La Ville du Bois).^{261 262}

²⁶⁰ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

²⁶¹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Brochure « Bellejame, carrefour du rugby français » pour soutenir la candidature du site de Bellejame.

²⁶² ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999

CARRAT Adeline

Cette photo met en avant le travail d'équipe des maires du canton.²⁶³ Conscient des enjeux que représente un tel projet,²⁶⁴ ils défendent la candidature malgré leurs divergences politiques.²⁶⁵

La nécessité que chacun se mobilise et supporte ce projet commun²⁶⁶ est renforcée avec le vote de motions de soutien de nombreux conseils municipaux en Essonne.²⁶⁷ Ce dynamisme et cette force de conviction contribuent à favoriser le choix de la FFR en faveur du site de Bellejame.²⁶⁸ Le projet de Bellejame a le mérite de rapprocher les élus ; la motivation des collectivités locales est un critère déterminant dans le choix du vainqueur. Cet engouement ne laisse donc pas insensible la FFR.²⁶⁹ Dès le 2 mars 1999, Michel Berson envoie à la FFR un courrier lui indiquant le soutien qu'il apporte à la candidature de Marcoussis.²⁷⁰ Puis, le Conseil Général de l'Essonne vote à l'unanimité lors de la séance publique de l'Assemblée départementale du 6 mai 1999, la motion déposée par Michel Berson, démontrant sa forte volonté d'installer en Essonne, le CNR, en particulier sur le site de Marcoussis-Linas.²⁷¹

Le 25 mai 1999, Pierre-André Wiltzer, député de l'Essonne et conseiller régional d'Ile-de-France, adresse une lettre à Bernard Lapasset lui affichant son soutien pour le projet d'implantation du CNR sur le site de Bellejame.²⁷² Le 4 juin 1999, c'est Paul Loridant, sénateur-maire des Ulis. Et, le 7, c'est Jean-Loup Englander, maire de Saint-

²⁶³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Communiqué du maire de Marcoussis du 15 mars 1999 : « Marcoussis rime avec rugby » : Marcoussis candidate à l'implantation du CTNR

²⁶⁴ ADE 1703W/25 - « La victoire d'une équipe », *Le journal de l'Essonne*, n°6, septembre 1999, pages 6-7

²⁶⁵ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Le canton de Montlhéry capitale du rugby français ? », *Le Républicain*, semaine du 24 au 30 juin 1999

²⁶⁶ AASM - MARCHEIX, Corinne, « Bellejame, capitale du rugby ? La mobilisation s'organise ! », *Le Républicain*, 27 mai 1999

²⁶⁷ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

²⁶⁸ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Convention entre la ville de Marcoussis et la FFR pour la réalisation du CNR signée par B. Lapasset et O. Thomas le 17 octobre 2003,

²⁶⁹ ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999

²⁷⁰ ADE 1703W/25, « Le CTNR », *Le Journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n° 12, juin 1999

²⁷¹ ADE 1703W/25 - Communiqué du conseil général de l'Essonne - Service de Presse - Cabinet du Président - jeudi 6 mai 1999 - « Candidature pour l'accueil du CTNR en Essonne sur le site de Marcoussis-Linas »

²⁷² AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

Michel sur Orge et président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (gestionnaire du cours d'eau de la Sallemouille qui traverse le parc de Bellejame).²⁷³

VOUS AUSEZ SOUTENEZ LA CANDIDATURE DE BELLEJAME

Oui, je soutiens le projet d'implantation de la Fédération Française de Rugby sur le site de Bellejame.

Voici mes coordonnées :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Signature

AMM 10W72

Le soutien devient réellement populaire lorsque les habitants du canton de Montlhéry remplissent des bons de soutien à la candidature (ci-dessus), qui garnissent les boîtes aux lettres de la FFR. En effet, début juin 1999, une campagne de soutien auprès de la population du canton est lancée ; elle est ainsi mobilisée.²⁷⁴ Les habitants sont informés du projet et peuvent exprimer leurs opinions, leurs sentiments et faire des commentaires puis inciter leurs amis et voisins à envoyer également le coupon-réponse.²⁷⁵ Cela permet de montrer à la FFR que le canton n'est pas une banlieue sans identité et que tout le monde veut accueillir le futur CNR.²⁷⁶ Sur les 15 000 formulaires de soutien distribués dans les boîtes aux lettres, 600 réponses favorables à l'implantation du centre sont envoyées à la FFR.²⁷⁷

²⁷³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

²⁷⁴ AASM - « Centre technique de rugby à Bellejame ? Pierre-André Wiltzer veut transformer l'essai ! », *Le Républicain*, 3 juin 1999

²⁷⁵ AMM10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Brochure « Bellejame, carrefour du rugby français » pour soutenir la candidature du site de Bellejame

²⁷⁶ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - SEGISSEMENT, Thomas, « Le domaine de Bellejame rêve de transformer l'essai », *Le Parisien*, 1er juin 1999

²⁷⁷ ADE 1703W/25 - SEGISSEMENT, Thomas, « Le domaine de Bellejame joue sa finale aujourd'hui », *Le Parisien*, 2 juillet 1999

CARRAT Adeline

Les organismes sportifs et associatifs soutiennent également le projet, ce qui donne un esprit de cohésion :

« On était tous très solidaires, y compris avec le club de rugby de Marcoussis et l'ASM, qui sont pourtant des opposants politiques, donc des gens avec lesquels on n'a pas forcément que des atomes crochus. Mais pour le coup, on a quand même dépassé cette dimension-là et on a bossé ensemble donc c'est aussi ce qui a fait la force de notre projet. (...) en associant assez vite les acteurs économiques, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, (...) le Conseil Général de l'Essonne (...) la Région (...) Il y avait une belle équipe, bien soudée, qui travaillait très collectivement. »²⁷⁸

En effet, Jacques Perrodo, président du comité départemental de rugby ; Marc Borit, président de l'ASM ; Jean-Michel Raimbault, président du club de rugby de Marcoussis²⁷⁹ ; M. Chaudron, président de la CCIE²⁸⁰ ; l'Association Historique de Marcoussis²⁸¹ ; Michal Vergnaud, président de l'entente sportive de Viry-Châtillon Rugby²⁸² et Francis Forestier, président du Rugby Club Massy²⁸³ soutiennent le projet du CNR.

L'appui du monde économique à ce projet est indispensable lorsqu'on a conscience de l'intérêt économique que représente une telle structure. C'est pour cette raison que de nombreux organismes manifestent leur aide à la candidature. Les entreprises sont des partenaires économiques, techniques et financiers importants dans la conception du projet.

La GTM, filiale de la Lyonnaise des eaux, fait le dossier technique puisque la FFR veut une société de travaux publics dans le concours.²⁸⁴ Pour les aider, Didier Girardet, l'architecte de Roland Garros, et l'urbaniste Gilles Rousseau, qui a conçu Clairefontaine, sont chargés de donner corps au CNR d'après le cahier des charges établi par la FFR. Ils

²⁷⁸ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

²⁷⁹ ADE 1703W/25 - Brochure « Marcoussis parmi les 6 sélectionnés »

²⁸⁰ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Brochure « Bellejame, carrefour du rugby français » pour soutenir la candidature du site de Bellejame.

²⁸¹ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

²⁸² AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

²⁸³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre adressée à Eric Cochard

²⁸⁴ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

constituent les dossiers et mettent en forme les argumentaires qui militent en faveur du site de Bellejame.²⁸⁵

Le 10 mars 1999, le groupe GTM confirme son intérêt pour poursuivre l'étude du dossier du CNR auprès des mairies de Linas et Marcoussis par l'intermédiaire de Pierre Leon-Dufour, directeur général adjoint.²⁸⁶ GTM souhaite avoir la charge de la réalisation du projet et la maintenance technique du centre.²⁸⁷ Il propose de prendre en gestion directe l'ensemble des installations et imagine un contrat de concession avec la FFR.²⁸⁸ Le cabinet assure tout le montage technique, juridique et financier de la candidature. Néanmoins, cela représente un risque, il n'a aucune garantie d'être le constructeur qui réalise le CNR. Et, effectivement, le Groupe GTM n'est finalement pas le constructeur du CNR. La FFR souhaitant organiser un concours d'architectes spécifiques afin de redessiner l'ensemble de l'aménagement du site et de choisir l'architecte.²⁸⁹

Également, le groupe Accor, n°1 européen de l'hôtellerie, parraine le projet du CNR de Linas-Marcoussis. Le 22 février 1999, la société, par l'intermédiaire de Jean-Claude Lutmann, directeur général, émet le souhait à Éric Cochard de concevoir et de gérer les établissements hôteliers et de restaurations qui feront partie des équipements du CNR.²⁹⁰

²⁸⁵ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre de Gilles Rousseau du 5 avril 2001 adressée à O. Thomas

²⁸⁶ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre adressée à Eric Cochard

²⁸⁷ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le futur Centre technique national du rugby s'implantera en Essonne », *Les Echos*, 5 juillet 1999

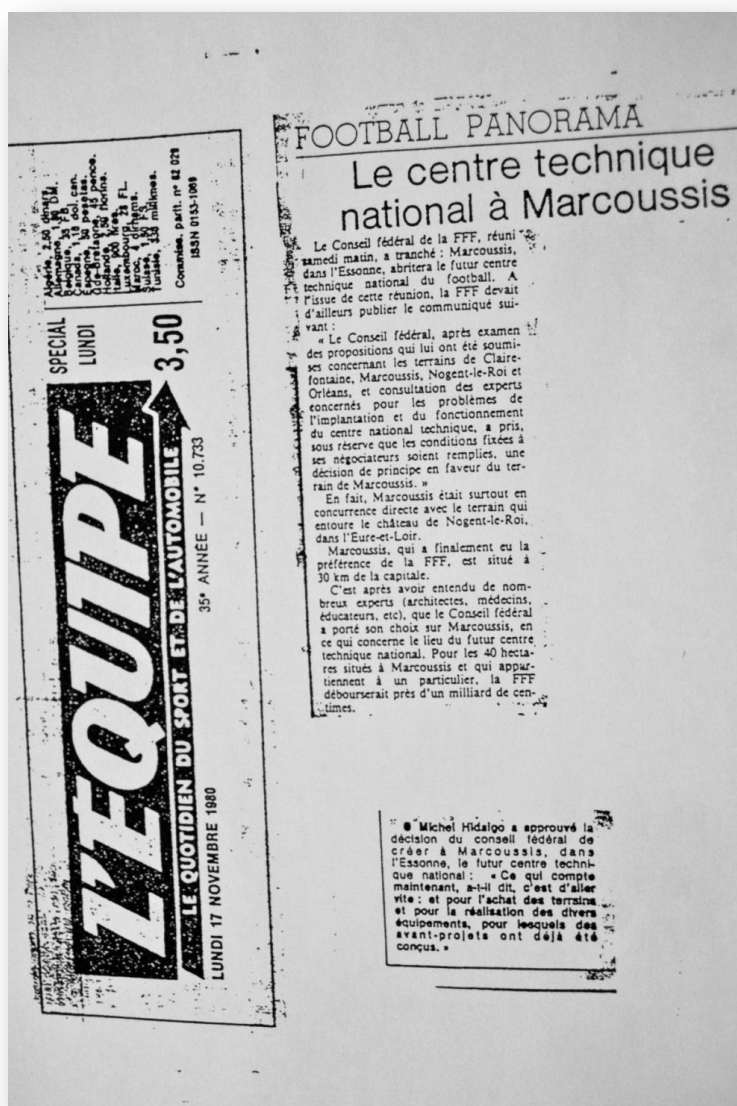
²⁸⁸ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

²⁸⁹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - ECHEGUT, Alain, « Le futur CTNR s'implantera en Essonne », *Les Echos*, 27 septembre 1999

²⁹⁰ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Rapport du président au Conseil Général, M. Berson - Commission sports, culture, tourisme, jumelages - Séance du 21 octobre 1999

CARRAT Adeline

2.2.3.4. La référence à Clairefontaine



ADE 1703W25

Au début des années 1980, comme l'atteste cet article de *l'Équipe*, la Fédération Française de Football, alors présidée par Fernand Sastre fait du site de Bellejame son favori pour accueillir le Centre Technique National de Football.²⁹¹

²⁹¹ ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999
CARRAT Adeline

Sur le site Internet de la ville de Linas, il est indiqué que l'exemple de Clairefontaine est omniprésent dans la préparation de la candidature. François Pelletant connaîtrait Daniel Degarne, maire de Clairefontaine dans les Yvelines. Ainsi, il rencontrerait le Directeur du Centre Technique du Football et obtiendrait des informations. Cela permettrait également de s'informer sur l'accueil du XV de France lorsqu'il résidait au Château Ricard. En recueillant des informations sur les habitudes des sportifs, leur besoin en matière d'équipements, les difficultés rencontrées lors de leur hébergement au Domaine de Montjoye, le projet du CNR serait affiné.²⁹² Néanmoins, cette affirmation est démentie par Monsieur Pelletant : « *Non, on n'a pas eu de relations avec le maire de Clairefontaine pour avoir des informations* ». ²⁹³

La majorité des membres du comité directeur proviennent du sud de la Loire, c'est peut-être un handicap pour Marcoussis-Linas²⁹⁴ ; d'autant plus que le site n'est pas dans une ville traditionnellement marquée par la culture rugbystique comme Tarbes ou Colomiers. Des faiblesses de la candidature sont également identifiées : les partenaires techniques et financiers sont choisis dès l'origine du dossier, l'implantation des bâtiments est prévue uniquement sur Marcoussis. Enfin, l'aspect financier est un handicap. M. Cochard s'en défend : « *La province peut bénéficier de fonds européens auxquels la région parisienne ne peut prétendre.* »²⁹⁵

2.3. Le résultat : L'Assemblée Générale de la Fédération Française de Rugby de Rodez le 2 juillet 1999

Le comité directeur de la FFR, lors de sa réunion du 2 juillet 1999 à Rodez, procède à la désignation du site qui accueillera le futur CTNR.²⁹⁶ Pendant la 93e édition

²⁹² <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

²⁹³ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

²⁹⁴ ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999

²⁹⁵ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Le canton de Montlhéry capitale du rugby français ? », *Le Républicain*, semaine du 24 au 30 juin 1999

²⁹⁶ ADE 1703W/25 - Lettre de Bernard Lapasset du 2 juillet 1999 adressée à Éric Cochard lui communiquant les résultats de la désignation du site qui accueillera le CTNR

CARRAT Adeline

du congrès de la FFR et le 2ème de la LNR,²⁹⁷ l'Assemblée Générale de la FFR, composée des représentants des associations sportives affiliées à la FFR, valide alors ce choix.²⁹⁸

2.3.1. Les résultats du vote et le choix du site

2.3.1.1. Le débat sur le choix du site

Pendant les 5 heures de délibération, M. Lapasset attire l'attention sur l'importance de ce choix qui engage la FFR au moins pour les 25 années à venir et l'investissement non négligeable pour les générations futures.²⁹⁹ Il faut penser au niveau financier, c'est-à-dire à l'investissement qui doit rester dans une limite raisonnable, acceptable en termes de gestion des finances et à l'aspect commercial avec l'ouverture aux partenaires. Enfin, les caractères professionnel et mondialiste du rugby sont les éléments déterminants du choix du site.³⁰⁰

Au terme ces 5 heures de discussions et de débat, les 37 membres élus du Comité Directeur votent (32 membres présents, 2 représentés : 34 votants)^{301 302} et choisissent entre Tarbes, Toulon, Vichy, Colomiers, Ennery et Marcoussis-Linas.^{303 304}

²⁹⁷ ADE 1703W/25 - « Rugby - Le congrès de la fédération s'est achevé, hier - Des dirigeants rathénois épuisés, mais contents - Ces trois jours de congrès n'ont pas été de tout repos, mais utiles... », *Midi Libre*, 4 juillet 1999

²⁹⁸ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/publications_officielles/reglements_generaux/statuts_de_la_ffr

²⁹⁹ AASM - « Comité directeur des 1 et 2 juillet 1999 à Rodez », *Rugby Mag*, n°991, octobre 1999, pages 1014-1015

³⁰⁰ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Comité directeur des 1 et 2 juillet 1999 à Rodez », *Rugby Mag*, n°991, octobre 1999, pages 1014-1015

³⁰¹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Comité directeur des 1 et 2 juillet 1999 à Rodez », *Rugby Mag*, n°991, octobre 1999, pages 1014-1015

³⁰² ADE 17/03W/25 - DELSEN, Damien, « Ennery hors jeu », *Gazette du Val d'Oise*, 7/13 juillet 1999

³⁰³ ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999

³⁰⁴ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Le canton de Montlhéry capitale du rugby français ? », *Le Républicain*, semaine du 24 au 30 juin 1999

CARRAT Adeline

2.3.1.2. Le déroulement et le résultat du vote

Six projets sont en finale lors du vote : Ennery-Cergy-Pontoise (Val d'Oise), Colomiers (Haure-Garonne), Vichy (Allier), Tarbes (Hautes-Pyrénées), La Londe-les-Maures (Var) et Marcoussis (Essonne).³⁰⁵ Seulement deux sites sur les six sites se trouvent en région parisienne.

Au comité directeur du 28 mai 1999, Jacques Laurans expose la procédure réglementaire qui est utilisée à Rodez pour la désignation du site par le comité directeur. Suite au vote à bulletin secret du Comité Directeur pour chaque critère de sélection (qualité du site, qualité de l'outil de travail, implication des acteurs locaux dans le financement, coût de l'investissement à la charge de la FFR, coût d'exploitation, attractivité du site et respect des objectifs généraux de la FFR), la Londe les Maures se classe premier avec 314 points, suivi de Marcoussis-Linas (254 points), Vichy (252 points), Tarbes (245 points), Ennery Cergy-Pontoise (91 points) et Colomiers (68 points). Le second vote à bulletin secret pour « *exprimer un sentiment général et global sur l'ensemble des sites* »³⁰⁶ donne Marcoussis vainqueur (51 points) suivi de La Londe les Maures (47), Tarbes (38), Vichy (33), Colomiers (19) et Ennery (16).³⁰⁷ Enfin, pour départager Marcoussis et La Londe les Maures, un troisième vote a lieu. La commune de Marcoussis l'emporte au 3e tour du scrutin sur La Londe-les-Maures par 20 voix contre 14.³⁰⁸

À l'issue des débats, le président Lapasset ne masque pas sa satisfaction : « *J'ai réussi à fédérer des intérêts divergents. C'est un vote d'adhésion, pas de sanction* ». Car, si le rugby d'aujourd'hui et d'hier est fortement ancré au Sud, celui de demain se

³⁰⁵ ADE 1703W/25 - Dépêche AFP du 2 juillet 1999 à 15h42 « Le centre technique national de Rugby à Marcoussis (Essonne) »

³⁰⁶ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Comité directeur du 28 mai 1999 à Paris, à l'hôtel Concorde Saint-Lazare », *Rugby Mag*, n°991, octobre 1999, page 1002

³⁰⁷ ADE 1703W/25 - Lettre de Bernard Lapasset du 2 juillet 1999 adressée à Éric Cochard lui communiquant les résultats de la désignation du site qui accueillera le CTNR

³⁰⁸ ADE 1703W/25 - LARRIBE, Francis, « Marcoussis-Linas au finish », *Midi Olympique*, 5/11 juillet 1999

veut national : « Dans le cas du projet vainqueur, le facteur capital aura été la capitale. »³⁰⁹

2.3.2. Les réactions et la polémique : une décision jouée d'avance ?

Dès l'annonce du résultat, une polémique autour de la victoire de Linas-Marcoussis s'installe. Pourquoi le choix de l'Ile-de-France au détriment d'une ville du sud où le rugby est plus fortement implanté ? Pourquoi avoir choisi le site le plus onéreux ? Le choix du site de Linas-Marcoussis obéit-il à une certaine logique, celle de situer le rugby dans une évolution géographique et mondialiste ?³¹⁰

2.3.2.1. Les satisfactions

Le premier à se réjouir de cette victoire est M. Lapasset : « *Ce centre technique est loin du cœur du rugby ? Peut-être, mais nous voulons conquérir de nouvelles zones.* »³¹¹ En effet, Paris est une capitale française et européenne, c'est important dans l'optique d'un rugby qui se mondialise d'avoir un centre près de la capitale³¹² : « *Nous souhaitons que, à l'avenir, le rugby soit un sport national, avec une configuration étendue à tout le territoire* ». ³¹³

³⁰⁹ ADE 1703W/25 - DEPRET, Laurent, « Marcoussis-Linas au troisième tour », *L'Equipe*, 3 juillet 1999

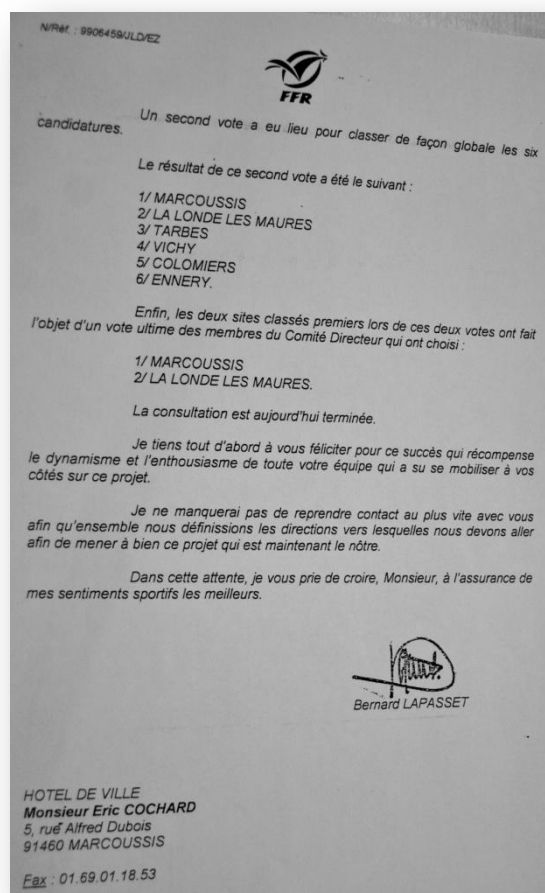
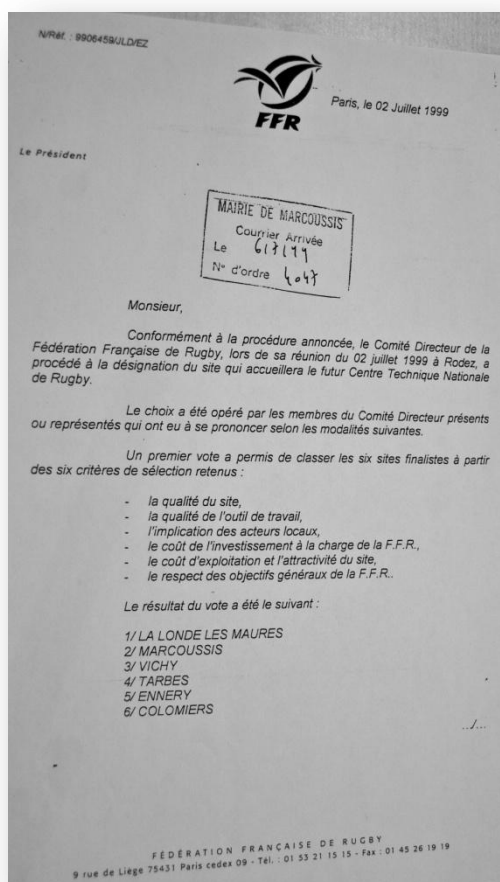
³¹⁰ ADE 1703W/25 - Dépêche AFP du 2 juillet 1999 à 15h42 « Le centre technique national de Rugby à Marcoussis (Essonne) »

³¹¹ AFFR - ROUSSEL, Jean-Christophe, « Les oubliés de la Côte », *Midi Olympique*, du 16 au 22 août 1999, page 18

³¹² ADE 1703W/25 - FERLEY, Sandra, « Quand le ballon ovale veut devenir hexagonal... », *Midi Libre*, 3 juillet 1999

³¹³ ADE 1703W/25, R.D.S., « Rugby - Congrès FFR à Rodez : Le Centre technique national à Marcoussis », *Centre presse Aveyron*, 3 juillet 1999

CARRAT Adeline



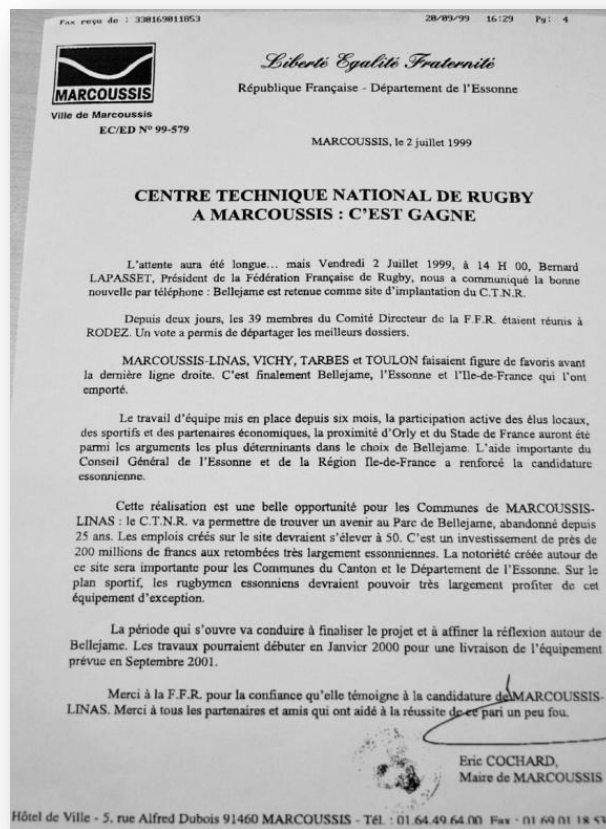
ADE 1703W25 - Lettre de Bernard Lapasset, du 2 juillet 1999, adressée à Éric Cochard annonçant la victoire du site de Bellejame

Dans le courrier ci-dessus, Bernard Lapasset adresse personnellement à Éric Cochard les résultats du vote et le félicite : « *Je tiens (...) à vous féliciter pour ce succès qui récompense le dynamisme et l'enthousiasme de toute votre équipe qui a su se mobiliser à vos côtés sur ce projet.* »³¹⁴ Il souligne également la coopération entre les communes et la FFR pour la réalisation à bien du projet : « *Ce projet qui est maintenant le nôtre.* »³¹⁵ Nul doute qu'il n'y a pas que la proximité de Paris qui a fait pencher la balance en faveur du site de Bellelame, la mobilisation des partenaires a été déterminante.

³¹⁴ ADE 1703W/25 - Lettre de Bernard Lapasset du 2 juillet 1999 adressée à Éric Cochard

³¹⁵ ADE 1703W/25 - Lettre de Bernard Lapasset du 2 juillet 1999 adressée à Éric Cochard lui communiquant les résultats de la désignation du site qui accueillera le CTNR

CARRAT Adeline



ADE 1703W25

Les élus locaux, Michel Berson, Bruno Ferrier, conseiller municipal de Linas en charge des sports³¹⁶ et Jean-Luc Mélenchon, vice-président du Conseil Général de l'Essonne, chargé de la communication et de la citoyenneté³¹⁷ insistent sur le caractère collectif de la victoire comme en atteste le communiqué d'Eric Cochard ci-dessus. Cette victoire apparaît comme le fruit d'un effort collectif. Pendant les six mois qu'a duré la sélection, élus locaux, institutions et partenaires privés de l'Essonne se sont mobilisés pour persuader la FFR que le domaine de Bellejame était le meilleur choix possible.³¹⁸

Le travail d'équipe, la participation active des élus locaux, des sportifs et des partenaires économiques, la proximité d'Orly et du Stade de France ont été parmi les arguments les plus déterminants dans le choix de Bellejame. L'aide importante du Conseil Général de l'Essonne et de la Région Ile-de-France a renforcé la candidature

³¹⁶ ADE 1703W/25 - ARTIGAS, François, « Linas-Marcoussis : 2001, l'Odyssée de la passe ! », *Rugby Magazine*, août 1999

³¹⁷ ADE 1703W/25 - *Le journal de l'Essonne*, n°6, septembre 1999, page 2

³¹⁸ ADE 1703W/25 - « Essonne, capitale du rugby », *Le journal de l'Essonne*, n°6, septembre 1999, pages 4-5

essonnienne.³¹⁹ Même si M. Pelletant reste réservé jusqu'à l'annonce du résultat : « *Jusqu'au dernier moment, on a douté* »³²⁰, cette victoire n'apparaît pas comme le fruit du hasard, mais comme le résultat d'un travail d'équipe cantonale qui a été déterminant malgré la concurrence avec de hauts lieux historiques du rugby français.³²¹

2.3.2.2. Les contestations

Les contestataires sont évidemment les perdants. Ils pensent que le concours était joué d'avance avec le site à proximité de Paris. Également, ils ne comprennent pas pourquoi c'est le projet le plus coûteux au niveau de l'investissement et du fonctionnement qui a été retenu³²² ; Vichy et La Londe étant nettement meilleur marché. Robert Pinard, président d'Auvergne, ne comprend pas : « *Il est clair que le choix s'est fait sur d'autres critères que celui du meilleur coût. Sur ce plan là, le meilleur dossier était Vichy. Entre l'investissement de la région Auvergne, du Conseil général de l'Allier, du district de Vichy et des fonds européens, nous apportions 150 millions de francs. C'est le projet le plus coûteux qui a été retenu : nous ne comprenons pas !* »³²³

Il est vrai que Marcoussis est le site le plus onéreux, le site qui a été retenu représente 24 millions de francs par an d'investissement et de fonctionnement pour la FFR sur 15 ans, contre 5 millions pour La Londe ou Tarbes et 1 million à peine pour Vichy.³²⁴ Le projet de Linas-Marcoussis est estimé 231 830 000 Francs. Ce prix induit la propriété de Bellejame, 16 830 000 Francs³²⁵, et les travaux, 215 000 000 francs dont la réhabilitation de l'existant et construction (180 000 000 Francs HT) et les travaux

³¹⁹ ADE 1703W/25 - Communiqué d'Éric Cochard de la ville de Marcoussis du 2 juillet 1999 : « CTNR à Marcoussis : c'est gagné »

³²⁰ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

³²¹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Communiqué « Bellejame, carrefour du rugby français » du 13 septembre 1999 annonçant la victoire du site de Linas-Marcoussis pour accueillir le CTNR

³²² ADE 1703W/25 - LARRIBE, Francis, « Marcoussis-Linas au finish », *Midi Olympique*, 5/11 juillet 1999

³²³ ADE 1703W/25, LARRIBE, Francis, « Marcoussis-Linas au finish », *Midi Olympique*, 5/11 juillet 1999

³²⁴ ADE 1703W/25 - L., J.-L., « On ira tous à Marcoussis... », *La dépêche du midi*, 3 juillet 1999

³²⁵ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre de Bernard Lapasset du 29 janvier 1999 adressée à Éric Cochard lui adressant le dossier complémentaire qui va permettre à la candidature de Bellejame de concourir pour la sélection finale

CARRAT Adeline

espaces verts et terrain de sport (35 000 000 Francs HT).³²⁶ Le montant total de l'investissement HT du site de la Londe est nettement moins cher (180 722 330 Francs) et celui de Vichy est de 167 501 715 Francs. Des six sites restants, Marcoussis a l'investissement le plus élevé.³²⁷

Lorsqu'on a connaissance du coût du dossier, 60 000 Francs environ pour monter un dossier dans la première phase et 120 000 Francs pour la deuxième phase³²⁸, les organismes qui se sont investis ont des raisons d'être mécontents et notamment les sites de province qui ont postulé pour accueillir le CNR. Si le projet était déjà prédéterminé, à quoi servait-il de mobiliser et de faire travailler des équipes sur des dossiers, de faire établir des études par des cabinets spécialisés sur des implantations déjà condamnées ? La municipalité de La Londe, qui a engagé 150 000 Francs pour établir son projet, regrette que la FFR ait joué avec l'argent public. On parle de « *gaspillage* », de « *controverse* ».³²⁹ Non que le choix de Marcoussis ne soit pas logique, estiment la plupart d'entre eux. Mais le choix leur semblait déjà cousu de fil blanc et c'est ce qui les choque : « *Si l'on voulait un centre national à Paris, il fallait le dire tout de suite et personne n'y aurait trouvé à redire.* »³³⁰ Outre l'idée que la région parisienne est déjà très bien desservie en matière de rugby : matchs internationaux au Stade de France contrairement au Sud de la France,³³¹ si les instances fédérales avaient précisé dès le départ que le site s'implanterait en région parisienne, cela aurait permis à nombre de candidats de ne pas postuler et ainsi d'éviter des dépenses inutiles.³³²

Le *Midi Olympique* parle de « *colère de La Londe* » et le président Lapasset est montré du doigt. Son attitude et celle de la FFR sont sévèrement jugées.³³³ Les titres d'articles du *Midi Olympique* témoignent de l'importante contestation que suscite la

³²⁶ ADE 1703W/25 - Brochure « Marcoussis parmi les 6 sélectionnés »

³²⁷ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations) - Rapport d'évaluation du 4 mai 1999

³²⁸ AFFR « Centre National : la grogne », *Midi Olympique*, du 29 mars au 4 avril 1999, page 2

³²⁹ VERDIER, *Chroniques ovales : vingt as de carnet de bord*, page 345

³³⁰ ADE 1703W/25, « Centre technique national : la polémique », *Midi Olympique*, 5/11 juillet 1999

³³¹ AFFR - ROUSSEL, Jean-Christophe, « Les oubliés de la Côte », *Midi Olympique*, du 16 au 22 août 1999, page 18

³³² AFFR - « Centre technique national : Tarbes attend les vraies explications... », *Midi Olympique*, du 26 juillet au 1er août 1999, page 2

³³³ ADE 1703W/25 - RONSOUX, Jean-Jacques, « Centre technique national - La Londe dénonce "le côté impérial de Lapasset" », *Midi Olympique*, 19/25 juillet 1999

CARRAT Adeline

victoire de Linas-Marcoussis : « *CTN : La Londe portera-t-elle l'affaire en justice ?* »³³⁴, « *La lettre de la semaine : Les oubliés de la côte* », « *Centre national : gouffre financier ou pas ?* »³³⁵, « *Quand La Londe contre-attaque* »³³⁶, « *La polémique continue à propos de Marcoussis.* »³³⁷ Pour comprendre cette prise de position du *Midi Olympique*, il faut savoir que ce média a une audience et une notoriété non négligeable dans le monde de l'Ovalie. Son apparente autonomie vis-à-vis de la FFR, de la LNR et des clubs ne doit pas faire oublier que le journal dépend du groupe *La Dépêche du Midi*.³³⁸ Cela peut expliquer en partie ce parti pris contre la décision de la Fédération de « *l'hebdo du rugby* ».

La proximité des grandes infrastructures de la région francilienne et la volonté de dynamiser les territoires au nord de la Loire, ont été déterminants dans la décision. Jean-Claude Skréla s'en explique : « *Les matchs se jouent à Paris. Et puis c'est ici que le grand jeu médiatique se déroule. Nous avons déjà ouvert un centre national à Agen (Lot-et-Garonne), mais ce fut un échec total : personne ne faisait le déplacement.* » ; « *Les stages du XV de France à l'étranger ne seront pas abandonnés pour autant. Changer de milieu de temps à autre reste indispensable.* »³³⁹ Désormais, le site qui accueille le CNR est choisi. Il reste toutefois à mettre en place le projet et à le réaliser.

³³⁴ AFFR - RONSOUX, Jean-Jacques, 12 juillet 1999

³³⁵ AFFR - 16 août 1999

³³⁶ AFFR - RONSOUX, Jean-Jacques, 25 octobre 1999, page 19

³³⁷ AFFR - 22 novembre 1999, page 35

³³⁸ <http://semen.revues.org/8472> - BONNET, Valérie ; BOURE, Robert, « Le rugby entre patrimoine, récit et communication. Le cas de *Midi Olympique* », mis en ligne le 01 mars 2009

³³⁹ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

CARRAT Adeline

Deuxième partie

La réalisation de « *la maison du rugby français* » (1999-2002) : Acquisition et réalisation

1. La mise en place du projet (Juillet 1999 – Avril 2001)

La FFR a choisi, c'est le site de Bellejame de Linas-Marcoussis qui accueillera son centre national de rugby. Dès lors, plusieurs interrogations se mettent en place : Quelle collaboration entre les différents acteurs locaux et la FFR ? Quel groupement choisir pour construire ce centre ? Quel financement envisagé ? Comment va-t-il falloir coordonner les différentes exigences et intérêts de chacun pour que le projet satisfasse l'intégralité des organismes engagés dans la conception et la réalisation de ce centre ?

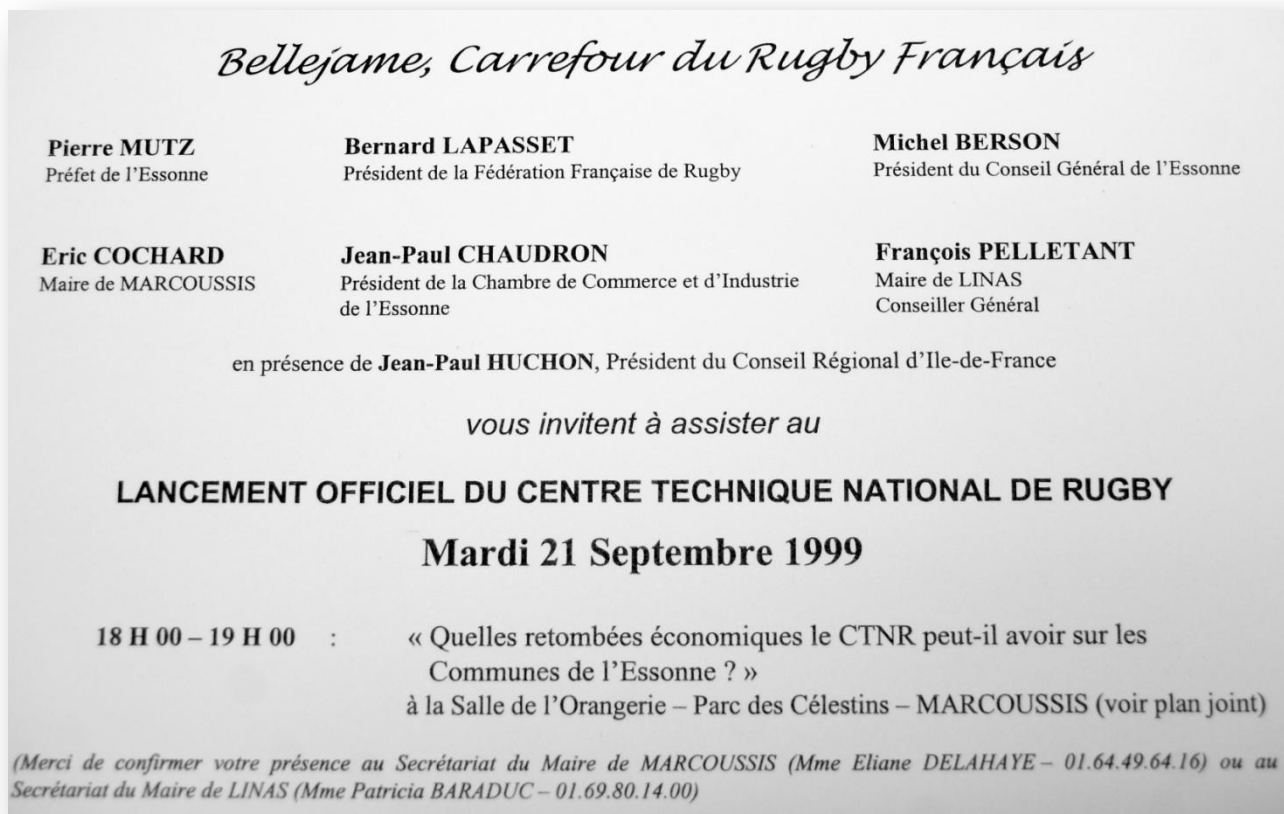
1.1. L'appui des collectivités locales : Conseil Régional de Ile-De-France, Conseil Général de l'Essonne, Communes de Linas et Marcoussis

Pendant 6 mois, élus locaux, institutionnels et partenaires privés se sont mobilisés pour convaincre la FFR des atouts du domaine de Bellejame mais cette mobilisation continue.³⁴⁰ En effet, depuis l'ouverture à l'appel à candidatures, les collectivités territoriales sont très engagées et veulent, à l'unanimité, que le centre voit le jour sur le site de Bellejame. Indispensables pour mener à bien le projet, notamment grâce à leurs subventions, elles imposent également leurs exigences pour tirer au maximum profit des retombées futures de ce centre. Dans un premier temps, le soutien actif des

³⁴⁰ ADE 1703W/25 - « La victoire d'une équipe », *Le journal de l'Essonne*, n°6, septembre 1999, pages 6-7
CARRAT Adeline

collectivités territoriales permet l'accompagnement de la FFR dans ses travaux préparatoires.

1.1.1. Un soutien affiché et organisé



AMM 10W72 - Invitation au lancement officiel du CTNR le 21 septembre 1999

Le 21 septembre 1999, le CTNR est officiellement lancé. On remarque sur l'invitation que de nombreux acteurs locaux sont alors présents : le préfet de l'Essonne, les maires de Linas et Marcoussis, le président de la Chambre de commerce et de l'industrie, le président du conseil général de l'Essonne ainsi que le président de la région Ile-de-France, Jean-Paul Huchon. Pas mentionné dans le document, mais tout de même présent, Jean-Marc Salinier, vice-président du Conseil général de l'Essonne chargé de la culture, des sports, des associations et des loisirs.³⁴¹ Contrairement à ce qui est annoncé, la cérémonie ne se déroule pas exclusivement à Marcoussis. En effet, avant

³⁴¹ ADE 1703W/25 - Communiqué de presse du conseil général de l'Essonne, « Coup d'envoi pour le CTNR », Chantal Pous, attachée de presse
CARRAT Adeline

la réunion à Marcoussis, une se déroule également à Linas. Les partenaires doivent ainsi s'entretenir sur le projet à adopter pour le site. Puis, après, au sein même du site de Bellejame, cinq ballons de rugby sont signés, symbole de l'accord moral entre tous.³⁴² Cette réunion démontre que les pouvoirs publics sont sensibles à l'intérêt de ce projet et encouragent la FFR dans sa réalisation.³⁴³ Lors de la soirée de lancement³⁴⁴, le Conseil Général prend à sa charge le cocktail dinatoire, les invitations et la confection du dossier de presse valorisant la détermination de l'ensemble des élus.³⁴⁵ Malgré les divergences politiques et les difficultés relationnelles de M. Pelletant avec les autres maires du canton, du département et de la FFR, tous oeuvrent ainsi pour la bonne réalisation du centre.

Sur l'invitation figure le sujet de la réunion à Marcoussis : « *Quelles retombées économiques le CTNR peut-il avoir sur les Communes de l'Essonne ?* » Cela atteste que les collectivités territoriales attendent de l'implantation du CNR une promotion de leurs territoires, indépendamment de l'opportunité de pouvoir nouer des partenariats sportifs avec l'établissement. Néanmoins, les retombées économiques ne peuvent pas être totalement cernées dès le coup d'envoi du centre.³⁴⁶

Afin de renforcer le lien entre les collectivités locales, le 14 octobre 1999, les maires de Linas et Marcoussis proposent la création d'un comité de pilotage du projet, constitué de partenaires permanents : les villes de Linas et Marcoussis, le conseil général de l'Essonne, le conseil régional d'Ile-de-France et la FFR. Des partenaires occasionnels, les acteurs économiques et sportifs du département, en fonction des différents sujets abordés, peuvent également être associés comme la CCIE ou les représentants de l'État.³⁴⁷ La FFR est représentée par le président, Bernard Lapasset, le

³⁴² <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

³⁴³ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre de François Marzorati du 3 septembre 1999 adressée à M. Cochard

³⁴⁴ ADE 1703W/25 - Invitation au lancement officiel du CTNR le mardi 21 septembre 1999 à 19h au Parc des Célestins, Salle de l'Orangerie à Marcoussis

³⁴⁵ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Note d'information de Francis Lara à Éric Cochard et François Pelletant du 13 septembre 1999

³⁴⁶ ADE 1703W/25 - DESAVIE, Patrick, « Le Centre technique national du rugby ouvrira ses portes en 2002 », *La Tribune*, 25 octobre 2000

³⁴⁷ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Lettre des maires de Linas et Marcoussis adressée à Bernard Lapasset du 14 octobre 1999

CARRAT Adeline

vice-président, Roland Patachon, l'entraîneur national et le coordinateur technique, Jean-Claude Skréla, le trésorier général, Jacques Dubois et le directeur administratif, Jean-Luc Druais. Pour les collectivités locales, il y a le président du Conseil Général de l'Essonne, Michel Berson, le président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, le maire de Marcoussis, Éric Cochard, le maire de Linas, François Pelletant et le vice-président du Conseil Général de l'Essonne, Jean-Marc Salinier. Le comité se réunit deux fois par trimestre et permet d'assurer un suivi de l'avancée des dossiers administratifs et techniques, puis, le suivi des travaux ainsi que la coordination des interventions techniques et financières des différents partenaires.

La remise de la médaille du département au président de la FFR, Bernard Lapasset, par Michel Berson, le mercredi 23 février 2000³⁴⁸ marque le véritable intérêt que le CNR représente pour le département et symbolise le lien entre la FFR et l'Essonne.

1.1.2. Des études réalisées

1.1.2.1. Étude économique

Dans une politique d'aménagement et de développement économique, une convention est passée entre le Conseil Général, les communes de Linas et Marcoussis et la CCIE, précisant les modalités de financement de l'étude de valorisation autour du CNR confiée au cabinet Setec Organisation. Cette étude a pour objectif de construire une dynamique économique locale autour de ce lieu. Le CNR va en effet devenir un enjeu économique important. En conséquence, une stratégie est à mener pour que ce secteur géographique bénéficie des retombées économiques, notamment la création d'emplois susceptibles de générer et les complémentarités et synergies qui peuvent émerger entre le sport de haut niveau et les laboratoires de recherche, le sport et l'industrie de la santé. Le coût de l'étude est estimé à 238 602 Francs TTC : 95 680 Francs TTC pour le

³⁴⁸ ADE 1703W/33 - « CTNR : Installation officielle du comité de pilotage le mercredi 23 février 2000 à 16h30 à la Salle Michel Comte, Hôtel du Département », Communiqué de presse : Présentation et composition du comité de pilotage
CARRAT Adeline

CGE, 59 800 Francs TTC pour la CCIE, 11 960 Francs TTC chacun pour Linas et Marcoussis, et 59 202 Francs TTC pour l'Agence pour l'Économie en Essonne.^{349 350}

Cet engagement des collectivités locales démontre que le CNR est une opportunité au delà d'une stratégie de développement de la pratique du rugby. Également les effets directs et indirects doivent être observés : les conséquences sur l'emploi, sur la fiscalité locale et sur le développement économique. Autour de cette étude émergent plusieurs interrogations : Que peut-on faire autour du rugby à Marcoussis ?, Quelles sont les activités qu'on peut développer autour de ce centre et qui permettraient de valoriser le site ?, Quelles entreprises sont susceptibles d'être intéressées ? (par exemple, des magasins de vente de vêtements de sport, des hôtels, des grandes sociétés ou des laboratoires travaillant dans le domaine des sciences du vivant) ?, Quels sont les projets des collectivités locales, notamment du CGE et des communes sur le secteur ?, Quels sont les axes et les pistes de développement qu'on peut retenir pour une valorisation du site (la filière loisirs, sports, ou santé) ? Pour y répondre, des entretiens sont réalisés auprès des entreprises de différents secteurs d'activités susceptibles d'être intéressées par une implantation dans la zone de Marcoussis : dans le domaine sportif (Nike, Go Sport, Décathlon, Adidas), dans le domaine des loisirs (Club Med, Accor) et dans le secteur de l'organisation de séminaires ou de congrès. Les laboratoires de recherche d'entreprises implantés en Essonne (Alcatel), les grandes entreprises sponsorisant le rugby (France Télécom, Société Générale), les universités régionales (faculté d'Orsay, université d'Évry-Val-d'Essonne) et d'anciens joueurs ou dirigeants de rugby de l'équipe de France, dont le réseau relationnel pourrait être précieux pour faire connaître le site de Marcoussis,³⁵¹ sont également contactés.

Cette étude permet d'obtenir une analyse des sociétés susceptibles d'être intéressées par le CNR et une étude approfondie des projets pouvant être développés par ces entreprises. La dimension économique de ce projet est ainsi prise en compte, il

³⁴⁹ ADE 1703W/25 - Rapport du président du CGE à la commission permanente N° 2000-0556-49, réunion du 10/07/2000, signé par Thierry Mandon, premier vice-président

³⁵⁰ ADE 1703W/25 - Convention entre le Département de l'Essonne, les communes de Linas et Marcoussis, la chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne et l'Agence pour l'économie en Essonne

³⁵¹ ADE 1703W/25 - Projet de délibération - Approbation d'une convention passée entre le CG et les communes de Linas et Marcoussis, la CCIE et l'AEE, précisant les modalités de financement de l'étude de valorisation autour du CTNR

CARRAT Adeline

faut séduire et amener les entreprises à s'implanter pour concrétiser la volonté très forte des sociétés proches du rugby de s'implanter à côté du CNR ; d'autant plus que les retombées ne sont pas exclusivement sur Linas et Marcoussis.³⁵² Cette étude, même sans connaissance des résultats, montre l'intérêt économique pour les collectivités locales de l'implantation d'un tel centre, générateur de gain, de développement territorial et de notoriété.

1.1.2.2. Études pour limiter l'impact sur l'environnement du site

La volonté commune pour le respect du site se traduit par des études réalisées pour la préservation de celui-ci.

Le service environnement de Marcoussis, composé de Jean-Pierre Domenjoz et Maryvonne Le Luyer, réalise, en décembre 2000, un travail de synthèse sur les aspects de la faune et de la flore du site de Bellejame liés à l'arrivée prochaine du CNR. Malgré son implantation dans une zone fortement urbanisée, le site de Bellejame est un lieu privilégié pour sa faune et sa flore. Ce grand espace vert boisé est, en effet, un lieu de refuge et de vie où se côtoient espèces animales (oiseaux, insectes, batraciens, mammifères) et végétales (dont des arbres témoins du passé du parc, datant du XIX^{ème} siècle). Certains arbres sont mentionnés au niveau du POS de la commune, il est donc impératif de les conserver. L'objectif de cette étude met en avant la nécessité d'élaborer un système de filtrage des eaux de drainage des terrains de sports et des eaux pluviales à cause des produits phytosanitaires employés sur les terrains et de conserver un maximum de vieux arbres. Pour ce dernier point, un diagnostic des arbres et des peuplements boisés de la partie nord du parc de Bellejame est réalisé.

L'aménagement de cette zone par rapport au patrimoine arboré est une difficulté pour l'élaboration du projet du CNR. Les arbres sont identifiés selon leur degré d'intérêt patrimonial et leur état sanitaire afin de les protéger au mieux de cette implantation. Plusieurs espèces sont identifiées : tilleuls, platanes, chênes, peupliers, marronniers, cèdres, hêtres, séquoias, frênes, aulnes, érables et trembles. Ce peuplement forestier

³⁵² AMM 1W9 (Procès verbaux du 04/05/1999 au 21/05/2001) - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 6 juillet 2000

ancien qui totalise 55 arbres se doit d'être conservé afin de mettre en valeur le patrimoine historique des lieux.³⁵³

En parallèle, les services préfectoraux de la Région et du Département mobilisent leurs services pour accompagner la FFR dans ses travaux préparatoires. Des études complémentaires sont menées pour adapter le programme technique et fonctionnel, initialement établi, pour l'adapter au site de Bellejame.³⁵⁴

1.1.3. Un apport financier

Le 21 septembre 1999, à Bellejame, est signé le partenariat entre la FFR et les collectivités locales.³⁵⁵ Les communes de Linas et Marcoussis s'engagent à verser 500 000 francs chacune, soit une subvention de 76 225 Euros, pour le financement du CNR.^{356 357}

^{358 359 360 361} En contrepartie de cette aide financière, la FFR s'engage à accueillir les partenaires économiques, institutionnels, scolaires et sportifs des communes, à organiser une journée portes ouvertes au moins une fois par an à l'attention des

³⁵³ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre de Bernard Faure, l'adjoint au chef du service interdépartemental, responsable du bureau d'études, adressée à Éric Cochard du 16 septembre 1999

³⁵⁴ ADE 1703W/25 - Communiqué de la FFR sur le CTNR : le point de la situation au 14 juillet 2000

³⁵⁵ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

³⁵⁶ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Lettre de Bernard Lapasset du 31 janvier 2003 adressée à François Pelletant

³⁵⁷ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Lettre d'Éric Cochard du 23 octobre 2003 adressée à Bernard Lapasset

³⁵⁸ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Attestation de la ville de Linas du 23 octobre 2003

³⁵⁹ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Convention du 17 octobre 2003 entre la ville de Marcoussis et la FFR pour la réalisation du CNR signée par B. Lapasset et O. Thomas

³⁶⁰ AMM 1W10 (Procès verbaux du 25/06/2001 au 04/03/2002) - Procès verbal du Conseil Municipal, séance du 4 mars 2002, page 66bis

³⁶¹ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Convention entre la ville de Linas et la FFR pour la réalisation du CNR entre B. Lapasset et F. Pelletant

habitants de la commune, à créer un cheminement le long de la Sallemouille destiné à assurer l'accès, en particulier pour l'entretien des berges, à réaliser une étude spécifique sur les eaux pluviales et à apporter une attention particulière à la qualité environnementale du projet.³⁶²

Quant au département, il accorde une subvention d'investissement de 2 835 551 Euros pour l'acquisition du terrain et, en retour, les 360 sportifs essonniers de haut niveau peuvent bénéficier des installations du CNR.³⁶³ Le Conseil régional d'Ile-De-France participe également à l'investissement de cet équipement en accordant 6 097 960 Euros de subvention dans le cadre du fonctionnement, 1 134 Euros pour l'aide à la formation sur 4 ans et 128 012 Euros pour des actions sportives.^{364 365} « *C'est la première fois que nous donnons autant d'argent pour une telle réalisation* » souligne Jean-Paul Huchon.³⁶⁶

³⁶² AMM 1W8 (Délibération du Conseil Municipal du 24/09/2001 au 11/06/2002) - Extrait du registre des délibérations du conseil municipal n°2002063 le 11/06/2002, pages 171-171bis

³⁶³ AASMR - THOMAS, Sébastien, « Linas-Marcoussis : Le paradis du ballon ovale ouvre dans un mois », *Le Parisien*, 14 août 2002

³⁶⁴ ADE 10W73 - 21 octobre 2002 : Rapport du président au conseil général lors de la 6^{ème} commission de la jeunesse, des sports, de la culture, de la vie associative et de la coopération décentralisée

³⁶⁵ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le futur Centre technique national du rugby s'implantera en Essonne », *Les Echos*, 5 juillet 1999

³⁶⁶ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - F., C., « Rugby à Linas-Marcoussis : Le XV de France arrive en septembre 2001 », *Le Républicain*, semaine du 2 au 8 mars 2000

CARRAT Adeline

1.1.4. L'acquisition du foncier

Monsieur Jean de PONTEVES
50 Avenue du Roule
92200 NEUILLY SUR SEINE

Monsieur Eric COCHARD
Maire
HOTEL DE VILLE
5 Rue Alfred Dubois
91460 MARCOUSSIS

OBJET : Parc de Bellejame
VOS REF. : EC/ED n°99-014

Paris, le 14 Janvier 1999

Monsieur le Maire,

A la suite de votre courrier du 11 janvier 1999 adressé à mon notaire, Maître Robert PANHARD, chargé de la négociation du Parc de Bellejame, j'ai bien noté que la convention dont copie jointe, sur laquelle je vous avais marqué mon accord de vente le 23 juillet 1998, n'avait pu être réalisée en 1998 faute d'accord des communes de Linas et Monthéry.

J'ai bien noté que votre commune reste très attachée à ce projet et que vous souhaitez concrétiser ce protocole d'ici la fin de l'année 1999.

C'est pourquoi je vous autorise à proposer le site de Bellejame comme lieu d'implantation potentiel du Centre Technique National de Rugby dans le cadre de l'appel à candidatures fait par la Fédération Française de Rugby.

Je vous laisse le soin d'organiser les visites auprès des représentants de la Fédération Française de Rugby, visites qui devront être effectuées sous votre responsabilité. En tant que de besoin, je vous marque mon accord de principe pour que cette propriété puisse être vendue aux charges et conditions prévues dans la convention du 23 Juillet 1998, moyennant le prix de 16.830.000 Francs, les émoluments de négociation de Maître Robert PANHARD s'élevant à 2,5% hors taxes devront être supportés par l'acquéreur.

Mon engagement ne pourra résulter que de la signature d'une promesse de vente en bonne et due forme, dont la réalisation devra intervenir impérativement au cours de l'année 1999.

Je vous laisse voir avec Maître PANHARD la mise au point des conventions.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en ma parfaite considération.

Jean de Ponteves

ADE 1703W25 - Dossier de candidature de la ville de Marcoussis - Lettre de Jean de Ponteves adressée à Éric Cochard le 14 janvier 1999

Pour s'assurer que le propriétaire soit vendeur, un courrier de celui-ci attestant qu'il vend sa propriété est nécessaire même si les communes n'ont « *pas beaucoup de contacts avec le marquis de Ponteves* » puisqu' « *il n'est pas marcoussisien, mais*

parisien ». ³⁶⁷ L'ensemble du domaine appartient à M. De Ponteves seul, depuis une donation en décembre 1946. ³⁶⁸ Pour une superficie totale de 429 130m² (Marcoussis : 123 230m², Linas : 305 900m²), la propriété de Bellejame est estimée à 17 200 000 Francs le 5 octobre 1992³⁶⁹, puis à 15 300 000 Francs le 17 mars 1997.³⁷⁰ Comme l'atteste le document ci-dessus, le 14 janvier 1999, M. de Ponteves d'Amirat s'engage à céder le terrain à la commune moyennant le prix de 16.830.000 Francs.³⁷¹ Ce prix est issu d'une estimation des domaines datant de 1997 qui évalue la propriété à 15 300 000 Francs plus 10%. Mais, depuis cette attestation, pendant la mise en place du dossier de candidature de Linas-Marcoussis, GTM négocie le terrain et à cette occasion, M. Perriguet dirigeant la société Progebat, filiale de GTM, passe un accord amiable sur la base de 19 000 000 Francs. La base de cette négociation est issue d'une estimation des domaines datant de 1992 qui a évalué les 42ha de la propriété à 17 200 000 Francs plus la négociation de 10% ce qui aboutit au chiffre de 19 000 000 Francs. En somme, un engagement initial s'est fait sur la base de 16 830 000 Francs mais, par ailleurs, un accord amiable est intervenu sur la base de 19 000 000 Francs.³⁷²

M. de Ponteves semble alors exercer une pression à la hausse sur le prix du terrain. Bernard Lapasset annonce au comité directeur, le 24 septembre 1999, que faute d'accord lors du vote financier du 21 octobre au conseil général, la FFR se réserve le droit de changer de site. Le 21 octobre, le conseil général de l'Essonne admet le principe d'acquérir le foncier. La Fédération achète le terrain au moyen d'une subvention de 18,6 millions de Francs couvrant le coût de l'achat et les frais.³⁷³ La

³⁶⁷ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

³⁶⁸ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre d'Éric Cochard adressée à la FFR du 26 avril 1999

³⁶⁹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Direction générale des impôts, Service des opérations fiscales et foncières, Contrôle des opérations immobilières : Avis du domaine

³⁷⁰ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - « Note propriété Parc de Bellejame »

³⁷¹ ADE 1703W/25 - Candidature pour l'implantation du CTNR, Ville de Marcoussis, 20 janvier 1999 : Lettre du propriétaire du site de Bellejame du 14 janvier 1999 autorisant les visites du site par les représentants de la FFR

³⁷² AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre d'Éric Cochard adressée à Francis Lara, cabinet du président du Conseil Général, le 13 juillet 1997

³⁷³ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

CARRAT Adeline

signature de la promesse de vente du parc de Bellejame est signée le 17 novembre 1999³⁷⁴ entre le Marquis de Ponteves, propriétaire, et le Conseil Général de l'Essonne.³⁷⁵

Initialement, il est prévu que le Conseil Général de l'Essonne fasse l'acquisition de la totalité du domaine, puis signe un bail avec la FFR.³⁷⁶ Finalement, le domaine est divisé en deux de façon à vendre la partie nord comportant les équipements sportifs à la Fédération Française de Rugby et classer la partie sud, essentiellement boisée, en Espaces Naturels Sensibles gérés par le Conseil Général puisqu'il dispose de subventions spécifiques pour les E.N.S et cela permet à la FFR de réaliser un projet en toute indépendance.³⁷⁷ Au terme d'une convention signée le 8 novembre 1999 entre le CGE et la FFR, le département décide d'accorder à la FFR une subvention d'un montant de 18 600 000 Francs pour l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du CNR au parc de Bellejame à Marcoussis-Linas³⁷⁸, soit 400 000 Francs de moins que ce que le propriétaire en attendait.³⁷⁹

Le 13 juillet 2000, le terrain est acheté.³⁸⁰ ³⁸¹ Dix parcelles sont vendues sur la commune de Linas (11ha 73a 95ca) et six sur la commune de Linas (8ha 47a 93ca).³⁸²

³⁷⁴ AASMR - « Bureau fédéral du 29 octobre 1999 », *Rugby Mag*, n°995, mai 2000, page 1078

³⁷⁵ AMM 1W9 (Procès verbaux du 04/05/1999 au 21/05/2001) - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 17 novembre 1999, page 44

³⁷⁶ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre d'Éric Cochard au Marquis de Ponteves du 9 septembre 1999

³⁷⁷ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

³⁷⁸ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement 91 : Conventions FFR - CG91, terrain Marcoussis, construction CNR, création PDMS

³⁷⁹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre de Robert Panhard du 27 septembre 1999 adressée à Patrick Jouin

³⁸⁰ AFFR - Brochure de la FFR 2006/2007 : Présentation de la FFR, du CNR, du comité directeur et du bureau fédéral

³⁸¹ AFFR - LABROSSE, Arnaud, « CTNR : Si Bellejame m'était conté... », *RugbyMag*, n°999, décembre 2000

³⁸² AFFR Carton (Demande de subvention CNR suite) - Attestation d'acquisition des parcelles destinées à accueillir le CTNR du 13 juillet 2000

CARRAT Adeline

1.1.5. Le parc départemental de Bellejame

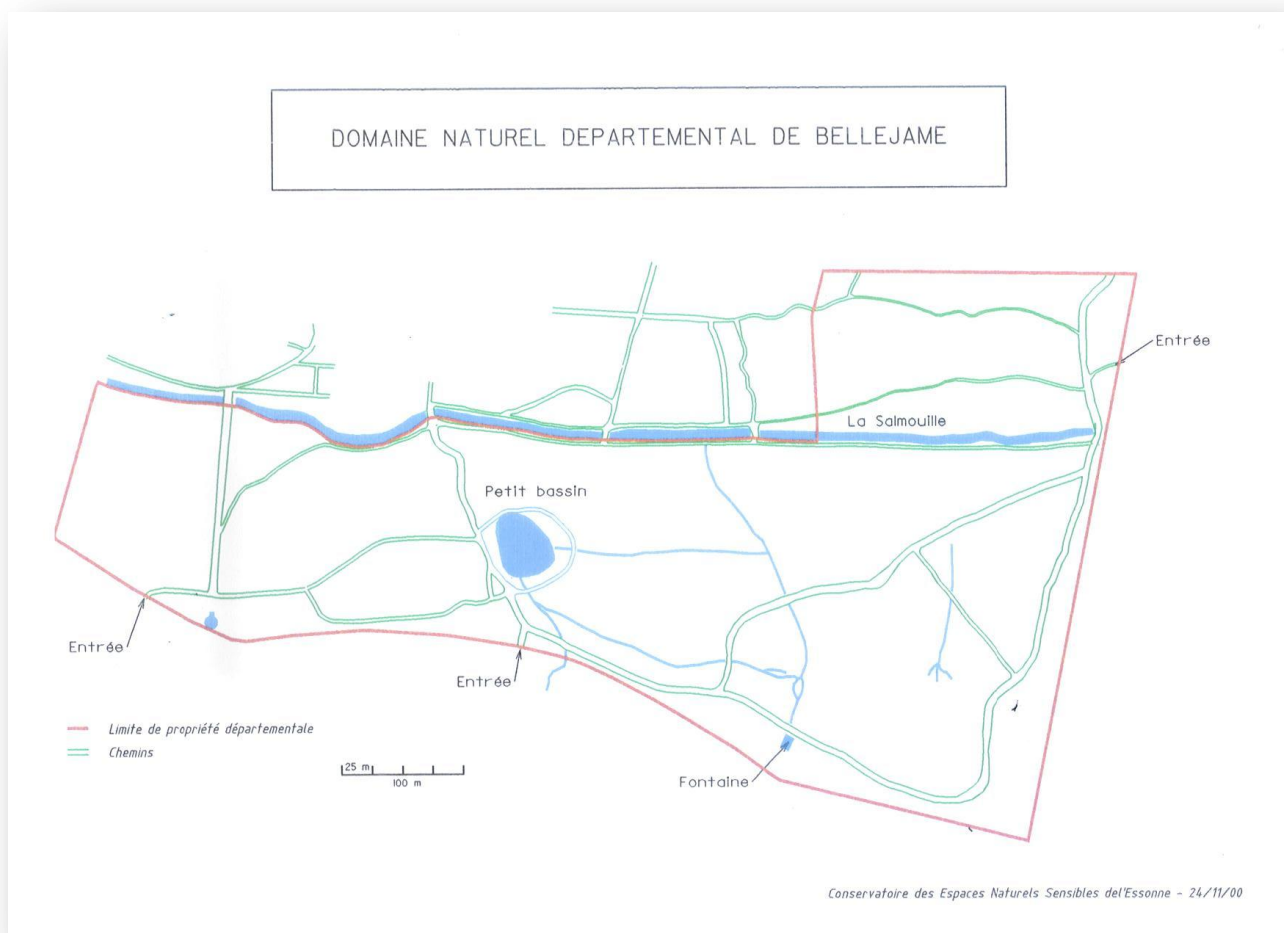
L'idée que le parc de Bellejame soit classé Espace Naturel Sensible est attestée dès la fin de l'année 1997.³⁸³ Elle se concrétise avec l'arrivée du CNR en 1999 sur le domaine de Bellejame afin de garantir la pérennité et la vocation écologique du site. Les terrains boisés recensés au niveau départemental au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles rassemblent 21ha 72a 69a. À travers la politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles et conformément à la loi du 18 juillet 1985, sentiers de découverte et chemins de promenade sont aménagés.

Le prix des 217 269 m² de terrains au titre d'ENS sur Linas et les 5 835 m² sur Marcoussis est de 2 590 064 Francs hors frais de notaire, conformément à l'avis des services fiscaux émis le 25 août 1999, avis confirmé le 29 septembre 1999.³⁸⁴

³⁸³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre de Jean-Pierre Domenjoz adressée au maire de Linas du 23 octobre 1997

³⁸⁴ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Rapport du président au Conseil Général, M.Berson, Commission sports, culture, tourisme, jumelages, Séance du 21 octobre 1999

CARRAT Adeline



AFFR (Carton CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001)

Ce plan montre clairement la délimitation entre le CNR et le parc départemental de Bellejame. Le site de Bellejame se sépare en deux ensembles différents et complémentaires : le CNR et le parc départemental. Ce dernier est longé par un chemin de grande randonnée, prolongé par la coulée verte de Linas jusqu'à la RN 20.³⁸⁵ Séparée du CNR par la Salmouille, la partie sud du parc de Bellejame est propriété du département de l'Essonne et fait l'objet d'un plan d'aménagement d'Espaces Naturels Sensibles en liaison avec la FFR.³⁸⁶ Le lieu est aménagé avec trois entrées et des sentiers

³⁸⁵ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Étude sur l'accès au site - le stationnement - la fréquentation, Notice permettant d'apprécier l'impact du projet dans son environnement fait par FFR, Fougerolle, Jourda et Ferret

³⁸⁶ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Brochure FFR : « Parc de Bellejame »

CARRAT Adeline

pour que les visiteurs puissent s'y promener. Le parc boisé est ainsi accessible au public.³⁸⁷

1.2. La conception-réalisation

Maintenant que le terrain est acquis, il faut construire le CNR. Cette entreprise connaît quelques retards liés à diverses difficultés et notamment à cause de la réalisation de fouilles archéologiques au cœur du domaine de Bellejame.

1.2.1. Les fouilles archéologiques

Lorsque la FFR dépose le permis de construire avant d'engager les travaux, elle fait une déclaration à l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) qui préconise des fouilles archéologiques. À la suite d'une expédition de sondages débutée le 28 août 2000³⁸⁸, une première campagne de fouilles se déroule au sein du domaine de Bellejame du 21 août au 22 septembre 2000.³⁸⁹ Suite à ce premier travail de prospection, pour un coût supplémentaire de 5 millions de Francs, le service archéologique de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Ile-de-France demande de réaliser une seconde campagne afin d'approfondir les recherches sur le château de Bellejame.³⁹⁰ Celles-ci se réalisent alors du 25 octobre 2000 au 31 janvier 2001.³⁹¹ Elles permettent d'affirmer que le château de Bellejame a connu au moins 4 phases de construction, la première au Moyen-Age, une au XVIème siècle, une au XVIIème siècle et la dernière après la Révolution.^{392 393}

³⁸⁷ AMM 1W9 (Procès verbaux du 04/05/1999 au 21/05/2001) - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 26 octobre 1999, page 39

³⁸⁸ AASMR - *Rugby Mag*, n°999, décembre 2000, page 1193

³⁸⁹ AAHM - « Marcoussis - Le château de Bellejame - Essonne »

³⁹⁰ AASMR - HERRAN, Fabien, « Le futur temple du rugby était-il un labo de chimie ? », 22 février 2001, *Le Républicain*, page 20

³⁹¹ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - CNR : rapport final de fouilles archéologiques

³⁹² AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Brochure FFR : « Parc de Bellejame »

³⁹³ AFFR (Carton : Construction CTNR par tome : Mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement) - « Marcoussis - Le château de Bellejame - Essonne - 91 363 007 AH - D.F.S. CARRAT Adeline

C'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui demande à la FFR ces recherches archéologiques³⁹⁴ afin de mettre à jour les fondations de l'ancien château de Bellejame.³⁹⁵ L'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN) se charge alors de l'intervention. Ces fouilles révèlent les premières traces d'occupation du site de Bellejame au XIIe siècle.³⁹⁶ De nombreux vestiges sont ainsi mis à jour, notamment les fondations des plus anciennes constructions qui sont de nouveau enfouies pour permettre le début des travaux du CNR. D'après le rapport concernant l'évaluation archéologique de la partie dite « *du parc du château de Bellejame* », réalisée par Stéphane Joly, on retrouve des vestiges immobiliers (fossés, murs, drains) et mobiliers (céramique et ossements).³⁹⁷

*« Pour conserver une trace visuelle de ce patrimoine, nous avons fait appel à un hélicoptère miniature doté d'un appareil photo argentique et d'une caméra vidéo pour le cadrage. Une cinquantaine de photos de qualité ont ainsi pu être prises. »*³⁹⁸

Les fouilles coûtent 4 327 439, 00 Francs.³⁹⁹ Selon Messieurs Cochard et Pelletant, la FFR finance ces fouilles en totalité.^{400 401} Une lettre de Bernard Lapasset datant du 13 octobre 1999 adressée à Michel Berson stipule que les fouilles « *mettent, par leur coût, la FFR devant une situation très délicate* ». ⁴⁰² Néanmoins, il est davantage probable que

d'évaluation archéologique - 11 au 22 septembre 2000 par Paul Celly - CTNR - AFAN Antenne IDF-Centre - Saint-Denis : Service régional d'archéologie d'IDF - 2000 »

³⁹⁴ AMM - « Bellejame Info », *La Gadanine*, n°208, septembre 2000

³⁹⁵ AMM - « Restauration de l'Orangerie du Parc de Bellejame », *La Gadanine*, n°222, mars 2001

³⁹⁶ ADE PER 759/2 - Le journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales, n°36, juillet/août 2003, page 13

³⁹⁷ AFFR (Carton : Construction CTNR par tome : Mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement - « Rapport concernant l'évaluation archéologique de la partie dite « du parc du château de Bellejame » à Marcoussis réalisée par Stéphane Joly »)

³⁹⁸ ADE PER 759/2 - « Bellejame mis à nu », Le journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales, n°22, Mars 2001, page 14

³⁹⁹ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement 91 : Conventions FFR - CG91, terrain Marcoussis, construction CNR, création PDMS - Lettre de Jean-Luc Druais, directeur administratif de la FFR, du 4 septembre 2002 adressée à Patrick Jouin, Directeur général des services du CGE

⁴⁰⁰ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁴⁰¹ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

⁴⁰² AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports CARRAT Adeline

la FFR ne finance pas les fouilles archéologiques, c'est le CGE qui payerait via les subventions⁴⁰³. Pour M. Thomas, cela expliquerait pourquoi l'acte de propriété s'est fait juste après les fouilles pour ainsi éviter que la FFR paie les frais puisque c'est au propriétaire que revient le paiement des fouilles.⁴⁰⁴ Or, les fouilles commencent en août et la FFR est déjà propriétaire depuis juillet 2000.

Même si ces fouilles archéologiques ne révèlent rien de remarquable, le chantier prend néanmoins du retard et diffère l'ouverture du CNR.

1.2.2. Les travaux préparatoires

La FFR se charge de différentes études pour appréhender au mieux le fonctionnement et la rentabilité du futur CNR. Ainsi, le 26 mai 2000, le cabinet de conseil en finance et en gestion Massena Ingenierie Financière est chargé d'établir le projet de financement de la réalisation du CNR⁴⁰⁵ et ainsi déterminer la charge d'emprunt supportable et le financement le plus approprié pour la réalisation du centre.⁴⁰⁶ L'étude montre que l'exploitation du CNR sera bénéficiaire, et permettra, en fonction de son taux d'occupation pour les séminaires et des subventions, de supporter tout ou partie de l'annuité d'emprunt.⁴⁰⁷

Moins d'un mois après, pour un montant de 155 480 Francs TTC, le cabinet Extel est chargé d'établir le budget de fonctionnement de l'établissement pour appréhender son exploitation, et élaborer une stratégie de gestion et de fonctionnement. La FFR veut

jeunesse et sport) - Dossier Financement 91 : Conventions FFR - CG91, terrain Marcoussis, construction CNR, création PDMS

⁴⁰³ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement 91 : Conventions FFR - CG91, terrain Marcoussis, construction CNR, création PDMS - Avenant à la convention d'investissement du 3 décembre 2002 entre le département de l'Essonne et la FFR

⁴⁰⁴ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

⁴⁰⁵ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport

⁴⁰⁶ ASSMR - *Rugby Mag*, n°998, novembre 2000, page 1158

⁴⁰⁷ AFFR (Carton : Demande de subvention CNR (suite)) - « 05/09/2000 : Massena Ingénierie Financière - Prospective comptable et financière »

CARRAT Adeline

ainsi savoir quelles utilisations possibles du centre sont capables de générer des recettes complémentaires permettant de « *soulager* » l'exploitation. Une analyse du marché régional des séminaires d'entreprises est réalisée pour évaluer l'offre existante, la concurrence potentielle et les caractéristiques de la demande (besoins des entreprises et tarifs). En conséquence, les principaux postes du budget d'exploitation se distinguent en 3 grands domaines : exploitation sportive (FFF), exploitation commerciale (partenaires hors FFR et hôtellerie) et exploitation technique et maintenance.⁴⁰⁸

L'équipe d'architectes et leur projet du site de Bellejame n'est pas retenu par la FFR à la suite du vote de Rodez, notamment parce qu'elle ne dispose pas de l'emprise foncière. Un appel d'offres est alors lancé pour choisir le groupement qui concevra et réalisera le CNR.⁴⁰⁹ En juillet 1999, le choix du mandataire d'ouvrage est connu. Il s'agit de la société G3A, filiale de la Caisse des Dépôts et consignations. Le cabinet CML intervient alors à la mise au point du dossier de programmation pour l'appel d'offres européen durant le chantier et après. Lors de la 94^e Assemblée Générale de la FFR du 4 décembre 1999 à Paris, un mandat est donné par l'AG au président Lapasset pour l'acquisition, la réalisation et l'exploitation du CNR.⁴¹⁰

1.2.3. L'appel d'offres : le choix des constructeurs

La FFR, assistée de ses Conseils (G3A et CML), lance un appel à candidature dans le cadre du marché de travaux en conception-réalisation pour l'exécution des études et la construction du CNR⁴¹¹, le 26 novembre 1999, dans le *Moniteur des travaux publics* et au *Journal Officiel des Communautés européennes*.⁴¹²

⁴⁰⁸ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport

⁴⁰⁹ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁴¹⁰ AASMR - « 94^e Assemblée Générale du 4 décembre 1999 à Paris », *Rugby Mag*, n°995, mai 2000, page 1090

⁴¹¹ AFFR Carton (CNR - Cahier de présentation 2000, Appel à candidature pour conception et réalisation, Installations sportives) - Lettre de Jean-Luc Druais adressée à la société Fougerolle du 3 février 2000

⁴¹² AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports CARRAT Adeline

Les candidats se présentent alors sous forme d'un groupement composé au minimal d'un architecte, d'un paysagiste et de bureaux d'études spécialisés chargés de la conception et d'une entreprise chargée de la réalisation ; cette dernière étant le mandataire du groupement.⁴¹³ À la suite de cet appel à la concurrence européen, onze groupements-architectes, tous Français⁴¹⁴, sont candidats :

- SBBallestrero - Architecture Studio ;
- Quillery Saint Maur - Zublena ;
- Rabot Dutilleul - Taillibert ;
- Bouygues Batiment - Derbesse ;
- GTM Construction Petit - Constantini et Regembal ;
- Fougerolles (groupe Eiffage) - Jourda, Ferret - Seet Secoba (BET) - In Situ (paysagiste) ;
- Campenon Bernard - Bouet Vidal Laroudie ;
- Sogea - Viguier ;
- Chagnaud - Sarfati ;
- Colas - Dubosc et Landowski ; et,
- Spie Scgpm - Dasapin Leclerc Combarel.⁴¹⁵

Le 29 décembre 1999, ces onze candidatures arrivent au siège de la FFR, elles sont ouvertes le 3 janvier pour boucler le dossier remis aux candidats le 15 janvier 2000.⁴¹⁶

Le comité technique (composé de MM. Patachon et Druais pour la FFR, de représentants des sociétés G3A et CML ainsi que de Jean Forestier, inspecteur général de la jeunesse et des sports, et d'un architecte) sélectionne, le 2 février 2000, cinq

jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - « 11 mai 2000 : CTNR, Le point de la situation »

⁴¹³ AFFR Carton (CNR - Cahier de présentation 2000, Appel à candidature pour conception et réalisation, Installations sportives) - Dossier FFR : Consultation en conception-réalisation pour la réalisation du CTNR de Bellejame à Linas-Marcoussis (91) - Commission de sélection pour la désignation des groupements conception-réalisation appelés à concourir - Rapport d'analyse des candidatures du 2 février 2000

⁴¹⁴ ADE 1703W/25 - Dépêche AFP du 3 février 2000

⁴¹⁵ AFFR Carton (CNR - Cahier de présentation 2000, Appel à candidature pour conception et réalisation, Installations sportives) - Liste des 11 candidats pour la conception-réalisation du CTNR (groupement - architecte)

⁴¹⁶ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Compte rendu de la réunion du 22 décembre 1999 pour le projet du CTNR portant sur l'aspect réglementaire du projet

CARRAT Adeline

équipes⁴¹⁷ : Chagnaud, Fougerolle, GTM Construction, SCREG Bâtiment Ballestrero et Sogea.⁴¹⁸ Ces cinq sociétés ont jusqu'au 15 avril 2000 pour remettre leur dossier et jusqu'au 25 avril 2000 pour remettre les maquettes.^{419 420}

Les dossiers des cinq sociétés sont conformes aux spécificités exigées pour le centre mais les propositions sont toutes supérieures à l'enveloppe prévue par l'appel d'offres. Les cinq projets en lice sont jugés trop chers.⁴²¹ Par conséquent, la procédure se fait en « *marché négocié* » c'est-à-dire que tous les candidats restent en lice jusqu'à l'attribution du marché sans nouvelle sélection. L'objectif est ici de choisir le meilleur projet au meilleur prix. Le montant fixé pour les travaux est de 188 millions et toutes les entreprises doivent se tenir à cette enveloppe. Le problème est que toutes l'ont dépassé de plusieurs millions alors que qualitativement, tous les projets sont recevables.⁴²² En effet, l'aspect fonctionnel et la qualité architecturale, la réponse aux normes et règlements et la pertinence du calendrier de l'opération proposé sont respectés.⁴²³

Le 29 juin 2000, au siège de la FFR, le jury fédéral choisit le groupement lauréat. Le jury est constitué de MM. Laurans (président), Patachon (rapporteur), Dubois, Bendichou, Noury, Villepreux, Skréla, Mombet, Lesbats, Druais et une personne de la société G3A. Après avoir entendu les cinq candidats, à la suite d'un examen détaillé et à partir de critères à savoir la fonctionnalité, le prix et l'esthétique, les 7 membres du Jury présents sur les 10 votent à bulletin secret et décide de retenir le groupement

⁴¹⁷ AASMR - « Bureau fédéral du 3 février 2000 à Cardiff (Pays de Galles) », *Rugby Mag*, n°995, mai 2000, pages 1102-1103

⁴¹⁸ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - Communiqué de la FFR : « Concours de conception-réalisation pour le CTNR : Groupements retenus »

⁴¹⁹ AASMR - « Bureau fédéral du 2 et 3 mars 2000 à Édimbourg (Écosse) », *Rugby Mag*, n°995, mai 2000, pages 1106-1107

⁴²⁰ AASMR - Bureau fédéral du 30 mai 2000, *Rugby Mag*, n°996, juillet 2000, page 1131

⁴²¹ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

⁴²² AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - SOULIE, Élodie, « Temple du rugby : des entreprises trop gourmandes », *Le Parisien Essonne*, 1er juin 2000

⁴²³ AMM 10W76 (CNR : dossiers de conception, réalisation) - Classeur « Maître d'ouvrage FFR / Consultation de conception - Réalisation / Pour la réalisation du CTNR de Bellejame de Linas-Marcoussis (91) / Dossier de consultation / Janvier 2000 »

CARRAT Adeline

composé des architectes Françoise-Hélène Jourda et Pierre Ferret et du mandataire Fougerolle pour un montant de 194 000 000 Francs HT ferme, hors terrain, hors mobilier et hors aléas de chantier, soit 6 000 000 Francs de plus que prévu.⁴²⁴ Ce choix est alors validé par le Bureau Fédéral le lendemain⁴²⁵ et par le Comité Directeur du 13 juillet 2000.⁴²⁶ Chaque candidat est indemnisé à hauteur de 250 000 Francs TTC.⁴²⁷

Si l'on compare les 5 projets, le groupement Fougerolle / Jourda / Ferret semble être le plus consommateur d'espace à cause de son bâti déstructuré. Le rapport d'analyse parle même d' « *architecture sans respect du site* » et de « *projet qui ne respecte pas l'esprit du site* ». Il est considéré par l'équipe municipale de Marcoussis comme un projet « *urbain* » d'un centre sportif *et est classé 4^{ème} sur 5.*⁴²⁸ Il est alors étonnant de le voir vainqueur, peut-être est-ce le montant du projet qui a fait peser la balance vers ce groupement.

1.2.4. La victoire du groupement Fougerolle/Jourda/Ferret

La FFR est le maître d'ouvrage responsable de l'organisation de l'opération ; G3A, le mandataire de l'opération et la Société CML, chargée de réaliser le programme technique et fonctionnel.⁴²⁹ Les relations entre les membres du Groupement sont formalisées par une convention de Groupement conception-réalisation du 24 juillet 2000. Le Groupement a pour mandataire commun la Société Fougerolle et est composé de deux sous-groupements solidaires, l'un dénommé « *le concepteur* » avec pour

⁴²⁴ AFFR Carton (Demande de subvention CNR (suite)) - Bureau Fédéral Téléphonique du 30 juin 2000

⁴²⁵ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - Communiqué de presse de la FFR du 30 juin 2000

⁴²⁶ AFFR Carton (Demande de subvention CNR (suite)) - Dossier de demande de subvention FNDS pour le CTNR

⁴²⁷ AMM 10W76 (CNR : dossiers de conception, réalisation) - Classeur « Maître d'ouvrage FFR / Consultation de conception - Réalisation / Pour la réalisation du CTNR de Bellejame de Linas-Marcoussis (91) / Dossier de consultation / Janvier 2000 »

⁴²⁸ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre d'Éric Cochard du 16 mai 2000 adressée à la FFR, G3A et CML leur envoyant le cahier d'analyse des projets renseigné après la visite du 9 mai 2000 à la FFR

⁴²⁹ AMM 10W75 (CNR : pose de la 1^{ère} pierre, projet d'appels d'offres, projet architectural) - Classeur « Maître d'ouvrage FFR / Consultation de conception - Réalisation / Pour la réalisation du CTNR de Bellejame de Linas-Marcoussis (91) / Dossier de consultation / Janvier 2000 »

CARRAT Adeline

mandataire Mme Jourda et composé de Mme Jourda, M. Ferret, le Cabinet In Situ, le Bureau d'études Seet Secoba Rocher, et la Société Fougerolle, et l'autre dénommé « *le constructeur* » avec pour mandataire la Société Fougerolle et composé de la Société Urbaine de Travaux et de la Société Fougerolle.⁴³⁰ Le 15 novembre 2000, le marché de conception-réalisation est conclu avec la FFR et le groupement composé de Mme Françoise-Hélène Jourda, M. Pierre Ferret, le Cabinet In Situ, la Société Seet Cecoba Rocher, et la Société Urbaine de Travaux.^{431 432}

Ce groupement présente de bonnes références sur des équipements similaires à l'opération. Architecte diplômé en 1975 de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris et de l'École d'Architecture de Bordeaux, Pierre Ferret bénéficie d'une notoriété mondiale grâce à la réalisation de nombreux équipements sportifs.⁴³³ Il a, entre autres, conçu le CTNF de Clairefontaine, le Centre d'entraînement du PSG de 1994 à 1995 et le Stadium municipal de Toulouse de 1997 à 1998.⁴³⁴ Françoise-Hélène Jourda est également une architecte renommée. Diplômée en 1979, elle enseigne depuis 1999 à l'Université Technique de Vienne en Autriche. Professeur de l'Académie Internationale d'Architecture et membre de la Commission Nationale des Monuments Historiques⁴³⁵, elle a réalisé des bâtiments publics, privés, universitaires ainsi que des logements⁴³⁶ comme, par exemple, deux universités à Marne-La-Vallée en 1992 et 1996 et l'Académie de formation à Herne-Sodingen en Allemagne. In Situ a réalisé l'aménagement du parc des sports Gallieni à Riorges en 1993 et Fougerolle, un complexe immobilier du Judo, Porte de Châtillon à Paris, siège de la fédération ainsi qu'un village des athlètes à Sestrières en Italie et le Stade Michel d'Ornano à Caen de 1991 à 1993.

⁴³⁰ AFFR (Carton CNR : Contentieux, procédures judiciaires 1/2) - 11 janvier 2002 : Assignation en référé de Françoise-Hélène Jourda par Fougerolle pour l'audience référé du 16 janvier 2002 dans « Dossier contentieux FFR - Procédure 1 : Expertise Lemaire »

⁴³¹ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

⁴³² AASMR - « Bellejame : Nouvelle étape pour le CTNR - Fougerolle Construction remporte le gros lot ! », *Le Républicain*, n°2886, 6 juillet 2000, page 24

⁴³³ <http://www.archiferret.eu/pierreferret.htm>

⁴³⁴ AASMR - « Bellejame : Nouvelle étape pour le CTNR - Fougerolle Construction remporte le gros lot ! », *Le Républicain*, n°2886, 6 juillet 2000, page 24

⁴³⁵ <http://www.jourda-architectes.com/jourda/cv/1/page.php>

⁴³⁶ http://www.jourda-architectes.com/architecture/projets_realisations.php

Mme Jourda est chargée de la composition du projet, de son implantation et l'aménagement de l'environnement, de la définition de l'ouvrage, des choix et des cohérences architecturales⁴³⁷ :

« J'étais l'architecte mandataire, le patron dans l'architecture. Et, en plus, j'ai traité tous les autres bâtiments. J'ai fait le plus important, 75%. »⁴³⁸

Quant à Pierre Ferret, il s'occupe du plan de fonctionnement général ; des terrains couverts, de la tribune, des espaces verts spécialisés, des vestiaires, du médical ; du terrain principal et de ses annexes ainsi que des terrains annexes et de la piscine.⁴³⁹

Désormais, le groupement collabore avec la FFR et ses partenaires, notamment les collectivités locales, pour mener à bien ce projet. Cette tâche ne s'avère pas sans difficulté.

1.3. Les aménagements du site et les problèmes rencontrés

Cette candidature mobilise les communes de Linas et Marcoussis, le département de l'Essonne, la région Ile-de-France ainsi que les instances locales et départementales du rugby pour donner au parc de Bellejame des perspectives de rénovation dans le cadre du respect du site naturel.⁴⁴⁰ L'objectif de cette collaboration est de concilier les projets locaux d'aménagement et l'installation du CNR.⁴⁴¹ Ainsi, la révision du programme technique et fonctionnel afin de l'adapter au site choisi et de lui apporter

⁴³⁷ AFFR (Carton CNR : Contentieux, Echanges avocats 2/2) - 24 mai 2002 : Cabinet Druine & Giral - Dire n° 1 - 28 pages

⁴³⁸ Entretien avec Madame Jourda, le 27 octobre 2011

⁴³⁹ AFFR (Carton CNR : Contentieux, Echanges avocats 2/2) - 20 juin 2002 : Cabinet Druine & Giral - Dire n° 3 - 26 pages : « Le projet architectural du CNR - La création architecturale propre et originale de F.-H. Jourda »

⁴⁴⁰ ADE 1703W/25 - *Le Journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n° 12, juin 1999

⁴⁴¹ ADE 1703W/25 - « Le parc de Bellejame, une mine de projets », *Le Journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n° 12, juin 1999

CARRAT Adeline

les améliorations et les compléments souhaités par les futurs utilisateurs⁴⁴² s'achève le 10 février 2000.⁴⁴³

1.3.1. Le Plan d'Occupation des Sols révisé et le permis de construire modifié

Le Plan d'Occupation des Sols (devenu Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Marcoussis, approuvé le 27 septembre 1984 et modifié le 23 mai 1991, est révisé le 6 juillet 2000 et le 4 mars 2002 pour permettre l'installation du CNR.⁴⁴⁴ La modification consiste alors à transférer des droits à construire qui sont sur le territoire de Linas sur le territoire de Marcoussis, pour que le projet puisse se construire.⁴⁴⁵ Olivier Thomas affirme que c'est grâce au préfet de l'Essonne que le projet a abouti puisqu'il a permis que la constructibilité de 2000m² du site passe à plus de 10 000 m² dans cet espace protégé.⁴⁴⁶

La FFR dépose le permis de construire, le 6 octobre 2000, et provoque le mécontentement de la ville de Marcoussis. En effet, la commune a adapté la révision de son POS pour l'implantation du CNR et a fait en sorte que le projet des architectes s'insère dans le règlement local d'urbanisme de la commune. En contrepartie, la FFR doit s'adapter aux orientations et intérêts du projet communal de Marcoussis mais, selon Éric Cochard, le permis de construire néglige ce projet. Ainsi, il lui reproche de manquer de précisions sur de nombreux aspects : impacts concernant la faune et la flore, accès et entrées du site, places de parking insuffisantes, mâts d'éclairage trop hauts. Sans projet de paysage, qui limite l'impact des équipements et qui précise tous les aménagements du site, la ville ne souhaite pas délivrer le permis de construire. Celui-ci

⁴⁴² AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - « 23 février 2000 : CTNR, Le point de la situation »

⁴⁴³ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - « 11 mai 2000 : CTNR, Le point de la situation »

⁴⁴⁴ AMM 1W9 (Procès verbaux du 04/05/1999 au 21/05/2001) - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 23 mars 2002, 2ème séance, page 72bis

⁴⁴⁵ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁴⁴⁶ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

doit être complété par la FFR⁴⁴⁷ en respectant les prescriptions émises par la ville de Marcoussis.⁴⁴⁸ Deux réunions ont alors lieu, d'une part avec G3A et Mme Jourda et d'autre part avec la FFR, pour permettre de répondre aux exigences des communes.⁴⁴⁹

Le 22 décembre 2000, le permis de construire, composé de 250 pages et pesant 3 kilos,⁴⁵⁰ est finalement délivré par les maires au nom des communes, pour un complexe sportif et hébergement au parc de Bellejame à Linas et Marcoussis.⁴⁵¹ On note comme changement la toiture du terrain couvert est en PVC à la place d'une couverture engazonnée. La surface de certains bâtiments, certaines façades (permanents et/ou matériaux, hauteurs) et certains équipements complémentaires sont alors changés.⁴⁵² Le permis de construire est unique avec un arrêté commun entre les deux communes, il n'y a pas deux permis, un pour Linas et un pour Marcoussis.⁴⁵³ Cela démontre la volonté d'un dossier commun et d'une certaine entente entre les deux municipalités.

1.3.2. L'adaptation du projet au site

Dans la réglementation du Plan d'Occupation des Sols, il est précisé que « *les constructions et installations doivent être particulièrement étudiées de manière à ne pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, au site et au paysage.* »⁴⁵⁴ L'adaptation du projet du CNR au site de Bellejame est donc un aspect important dans la conception et la réalisation du complexe puisque le lieu doit être entretenu et aménagé dans le respect de l'environnement pour ainsi préserver son cadre de vie. Les services techniques de Linas, de Marcoussis et de la Direction

⁴⁴⁷ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Lettre d'Éric Cochard du 16 novembre 2000 adressée à Bernard Lapasset

⁴⁴⁸ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Lettre d'Éric Cochard du 28 décembre 2000 adressée à Bernard Lapasset

⁴⁴⁹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Compte rendu Commission Permis de construire spéciale CTNR du 22 décembre 2000

⁴⁵⁰ ADE 1703W/25 - SOULIE, Élodie, « Le temple du rugby décroche son permis », *Le Parisien*, 30 décembre 2000

⁴⁵¹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection)

⁴⁵² AFFR (Carton CNR : Contentieux, Echanges avocats 2/2)

⁴⁵³ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁴⁵⁴ ADE 1703W/25 - Candidature pour l'implantation du CTNR, Ville de Marcoussis, 20 janvier 1999

départementale de l'équipement travaillent donc ensemble pour adapter le projet aux contraintes réglementaires du domaine de Bellejame. La construction est très encadrée et respecte scrupuleusement les préconisations urbanistiques.⁴⁵⁵

Le domaine de Bellejame est un site protégé. Un projet d'aménagement paysager, pour renforcer les caractéristiques du site et retrouver ses équilibres écologiques, est indispensable. En matière d'intégration dans le site et de prise en compte de l'environnement (eau, économie d'énergie, traitement des déchets),⁴⁵⁶ le projet se doit d'être exemplaire.⁴⁵⁷ Dans une politique de protection des forêts périurbaines, des cours d'eau et de leurs espaces naturels, pour éviter de voir l'espace agricole comme une simple réserve foncière pour l'extension de l'urbanisation, la préservation du caractère rural de ce lieu au sein du tissu urbain passe tout d'abord par le recensement des parties à conserver.⁴⁵⁸

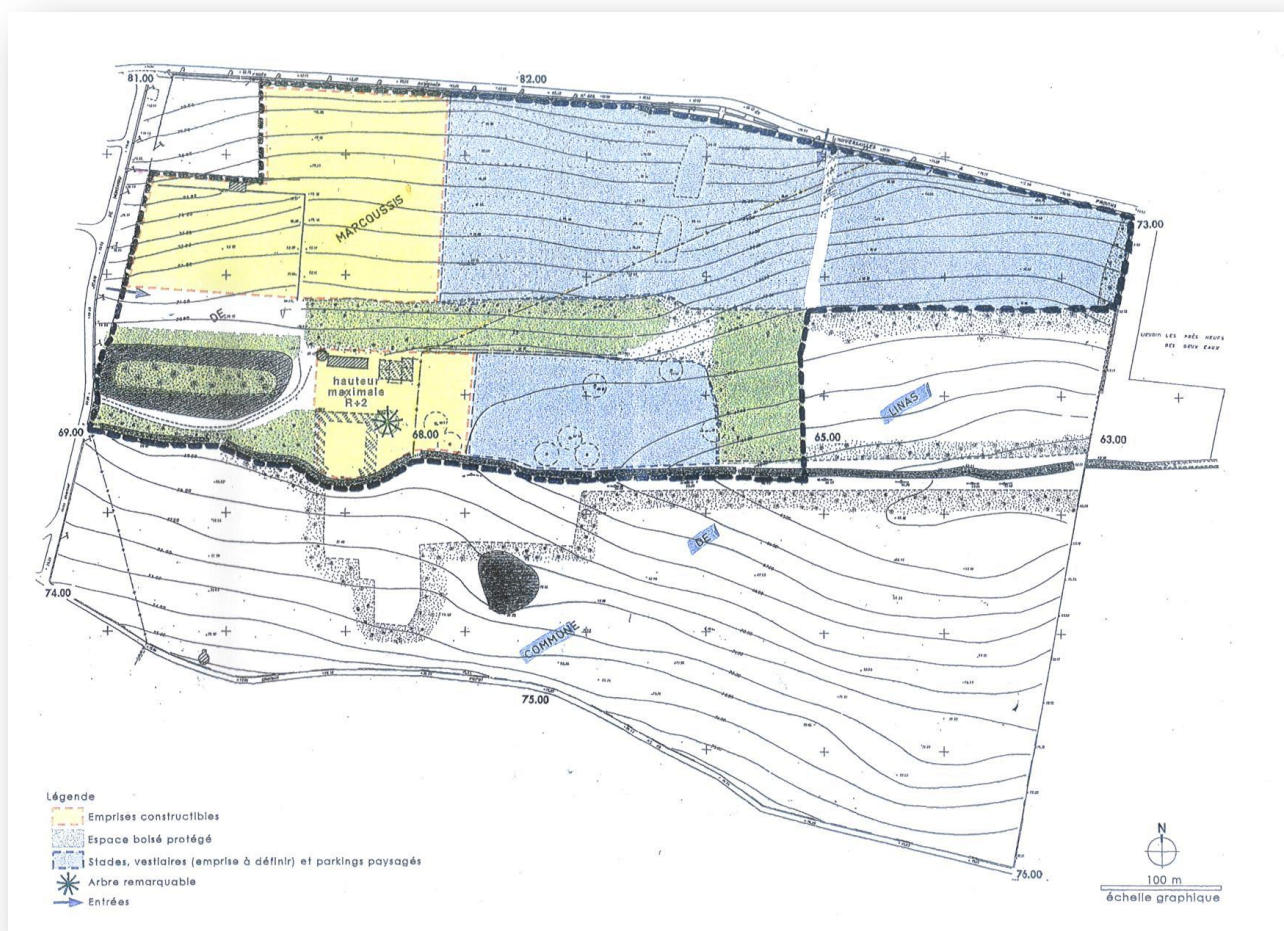
⁴⁵⁵ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - RAMNOUX, Sébastien, « Clairefontaine du rugby : Linas et Marcoussis transforment l'essai », *Le Parisien*, 22 septembre 1999

⁴⁵⁶ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - Communiqué de la FFR : « CTNR : Présentation »

⁴⁵⁷ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Brochure FFR : « Parc de Bellejame »

⁴⁵⁸ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - LAVERNE, Thierry, « La préservation de l'espace agricole : Une prise de conscience environnementale par la ville », *Le journal de Marcoussis - Magazine d'informations municipales*, n° 35, mai/juin 2003, pages 12 à 15

CARRAT Adeline



AFFR (Carton CNR : Factures RMTI, Correspondance, Financier et statuts,
budget 2001-2002)

Sur le site de Bellejame, trois types de zones sont identifiées, comme en témoigne le plan ci-dessus : les espaces boisés protégés ; les zones réservées à l’implantation des stades et des parkings paysagers, zones qui resteront à l’état naturel non constructibles sauf pour des équipements légers ; et, les zones destinées à accueillir les bâtiments où on privilégie des matériaux « naturels » comme la pierre ou le bois.⁴⁵⁹ Le respect du site de Bellejame et de ses arbres centenaires est une priorité dans la conception du CNR.⁴⁶⁰

⁴⁵⁹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Principes d’implantation du projet sur le site des communes de Marcoussis et de Linas pour l’implantation du Centre Technique de la FFR du 20 septembre 1999

⁴⁶⁰ AFFR - Brochure : « Domaine de Bellejame : Centre National de Rugby »

Un des objectifs est d'éviter les nuisances d'éclairage, de sonorisation et visuelles pour que le centre puisse s'intégrer à la vie locale et au paysage. L'architecture doit être parfaitement intégrée à ce site. « *Notre premier objectif a été de marier un projet architectural moderne au cadre magnifique de Bellejame* » précise Madame Jourda. « *Nous voulions faire un village, un espace à la fois confortable et convivial* », Jean-Claude Skréla, nommé chargé de mission du CNR en mars 2000⁴⁶¹, est du même avis. Il précise : « *L'idée principale est de recréer une demeure. Les bâtiments sont bas, avec peu d'étages. Le tout se veut calme, propice au travail, à l'effort, comme au repos.* »⁴⁶² Le projet s'intègre donc dans les espaces boisés et dans l'environnement du site de Bellejame et apporte à ce lieu ancien une « *coloration* » contemporaine qui redonne de la vie à un lieu abandonné depuis longtemps.⁴⁶³

La propriété de Bellejame est inscrite en vert au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). C'est une zone humide importante, pour l'écosystème du secteur, traversée par la Sallemouille, fil conducteur naturel pour sa mise en valeur.⁴⁶⁴ Des fossés sont creusés pour permettre l'infiltration des eaux pluviales, éviter le débordement de la rivière et ainsi empêcher l'inondation des communes de Linas, Marcoussis et Breugny, situées en aval.⁴⁶⁵ Également, la récupération de toutes les eaux de drainage issues des arrosages et des eaux de pluie des terrains de rugby est un aspect important. Ces eaux sont récupérées dans un deuxième bassin et pompées pour arroser de nouveau les terrains.⁴⁶⁶ Le domaine a toujours su gérer le retraitement de l'eau, M. Thomas l'affirme : « *On retrouve dans le bois de Bellejame, des drains en céramique très anciens et il y avait déjà des captages d'eau, des cressonnières, une glacière, une*

⁴⁶¹ « Bureau fédéral du 2 et 3 mars 2000 à Édimbourg (Écosse) », *Rugby Mag*, n°995, mai 2000, pages 1106-1107

⁴⁶² AASMR - « Rugby à Marcoussis : Le Centre sort de terre », *Le journal de l'Essonne*, n°16

⁴⁶³ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Aménagement du parc et des espaces verts, Notice permettant d'apprécier l'impact du projet dans son environnement fait par FFR, Fougerolle, Jourda et Ferret

⁴⁶⁴ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre de Michel Michelon, conseiller régional et président de la commission de l'aménagement du territoire, de la ville, du logement et de l'action foncière adressée aux maires de Linas et Marcoussis le 24 juillet 2000

⁴⁶⁵ AASMR - NEMET, Arnaud, « Le temple du rugby aménagé pour éviter les inondations », *Le Parisien*, 17 septembre 2002

⁴⁶⁶ Entretien avec Madame Jourda, le 27 octobre 2011

fontaine jaillissante. Il y a eu beaucoup d'histoire d'eau dans Bellejame. Je pense que c'est bien d'avoir fait ce travail sur l'eau. »⁴⁶⁷

Afin de limiter l'impact visuel et écologique du projet sur l'environnement et notamment l'intégration dans le paysage et le respect du site, des réunions ont lieu avec les différents partenaires (la FFR avec M. Patachon et M. Skréla ; G3A ; les représentants de la mairie de Marcoussis et Linas ; la sous-préfecture de Palaiseau ; la Direction Départementale de l'Équipement ; la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt ; la direction départemental des services d'incendie et de secours ; le service régional de l'archéologie ; le service départemental de l'architecture et du patrimoine ; le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval ; l'Office National des Forêts ; la direction départemental de la jeunesse et des sports ; le service interministériel de défense et de protection civile ; la direction de la coordination et des actions interministérielles) pour analyser les exigences de chacun et aborder les problèmes à résoudre pour que le projet de création du CNR voie le jour.⁴⁶⁸ M. Cochard affirme tout de même que globalement, la FFR a pu faire ce qu'elle voulait, avant de nuancer : si elle avait voulu « *faire des tours de 20 étages, ça n'aurait pas passé.* »⁴⁶⁹

⁴⁶⁷ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

⁴⁶⁸ AMMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Compte rendu de la réunion du 26 juillet 2000 relative au projet d'installation du CTNR dans le parc de Bellejame adressé à M. Cochard le 2 août 2000

⁴⁶⁹ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011



http://www.jourda-architectes.com/architecture/bat_privés/ctnr/projet.php

L'architecture très épurée des bâtiments donne une large vue sur les sous-bois et les étangs afin de faire profiter de la beauté du site à tous les occupants. Les espaces près des étangs sont dégagés pour renforcer l'aspect clairières. On remarque sur l'esquisse ci-dessus la faible hauteur des bâtiments, leur horizontalité et leur découpage en plusieurs petits volumes. Le terrain couvert est baissé de 15 à 12 mètres⁴⁷⁰ et tous les autres bâtiments font moins de 10 mètres.⁴⁷¹ Les façades principales des bâtiments sont recouvertes de pierres collées de la texture la plus proche possible de la pierre du site.

⁴⁷⁰ AFFR (Carton CNR : Factures RMTI, Correspondance, Financier et statuts, Budget 2001-2002) - Brochure : « En 2002 CTNR de Bellejame - Des coqs en pâte - Marcoussis-Linas, Essonne, Ile-de-France - La jeu à la française, le rugby des bleus a trouvé son écrin de verdure »

⁴⁷¹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Compte rendu du 2 août 2000 de la réunion du 26 juillet 2000 relative au projet d'installation du CTNR dans le parc de Bellejame adressé à M. Cochard

CARRAT Adeline

La protection du paysage caractéristique de la vallée et la mise en valeur du site dans le respect de ses particularités paysagères et patrimoniales⁴⁷² n'ont pas été totalement respectées selon Éric Cochard :

« Ce qui était le plus dur à digérer, c'est la tribune du stade de 1000 personnes et aussi le terrain couvert en synthétique. Un gabarit un peu plus important que le reste au niveau de l'impact sur le paysage. Il y a cette tribune qu'on voit. Attendant, il y a un terrain couvert qui est quand même assez haut. »⁴⁷³

1.3.3. La volonté de conservation et de réhabilitation des vestiges du domaine

Lorsqu'en juin 1997, la direction des services fiscaux de l'Essonne précise que les ruines implantées sur le domaine de Bellejame ne doivent pas être appréciées comme étant sans valeur,⁴⁷⁴ le projet du CNR n'est pas encore d'actualité. Néanmoins, cela démontre que des vestiges du passé au sein du site sont appréciables. Il y a donc un intérêt pour les villes de Linas et de Marcoussis de conserver ces traces du passé qui traduisent un certain état d'esprit en relation avec l'identité des villes.⁴⁷⁵

Lors de la visite des ruines des bâtiments du 28 août 2000 sur le site de Bellejame, MM. Jean-Luc Druais, Roland Patachon ; François Pelletant ; les secrétaires généraux des villes de Linas et Marcoussis ; M. Gouhot, adjoint chargé des sports au maire de Marcoussis ; Mme Jourda ; M. Pouliquen pour Fougerolle ; M. Doste, responsable de projets à G3A ; M. Le Peutrec et M. Borit de l'Association Historique de Marcoussis ; tentent d'identifier les éléments qu'il serait intéressant de conserver.⁴⁷⁶

⁴⁷² AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

⁴⁷³ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

⁴⁷⁴ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Lettre de la Direction des services fiscaux de l'Essonne, brigade domaniale et évaluations, adressée à Éric Cochard le 12 juin 1997

⁴⁷⁵ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Compte rendu de la réunion du 22 décembre 1999 pour le projet du CTNR portant sur l'aspect réglementaire du projet

⁴⁷⁶ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Visite des ruines des bâtiments pour identifier les éléments à récupérer le 28 août 2000

CARRAT Adeline

La conservation de l'histoire du domaine passe notamment par celle des pierres du château. L'AHM et la municipalité assistent la FFR dans le choix des pierres de caractère à conserver avant la démolition des anciens bâtiments.⁴⁷⁷ Le 28 août 2000, une réunion sur l'avenir des pierres des anciens bâtiments a lieu avec la municipalité, l'AHM, la FFR et Mme Jourda. Il est convenu qu'avant d'entreprendre la démolition des ruines du château et les communs, les pierres remarquables en grés de soubassements, des ongles et des arches soient identifiés, intégrés et mis en valeur dans les nouvelles constructions.⁴⁷⁸ La réutilisation des pierres du domaine pour édifier le CNR trouve un précédent en 1603, date à laquelle le seigneur du lieu obtient du roi Henri IV l'autorisation d'utiliser les pierres de l'enceinte du château de Montlhéry pour réparer sa maison de Bellejame et les murs de ses jardins.⁴⁷⁹

Dans cette optique là, le 8 septembre 2000, est établi un dossier de recommandations architecturales et paysagères pour le respect des aspects historiques du domaine de Bellejame.⁴⁸⁰ Sur les limites Est-Ouest et Nord, le mur de clôture existant, en pierre de meulière enduite, est conservé ; les brèches sont simplement remplies d'un béton maigre avec de gros agrégats.

Dès l'annonce de l'implantation du CNR, l'Association Historique de Marcoussis entre en relation avec Mme Jourda pour que cette installation ne se traduise pas par la disparition du passé de Bellejame. Elle obtient alors, sans engagement écrit, que certains éléments architecturaux soient conservés en trouvant des solutions architecturales intégrant l'existant.⁴⁸¹

L'Association Historique de Marcoussis touche des subventions (9 000 Francs) de la part de la municipalité, mais elle ne bénéficie pas d'une contribution exceptionnelle

⁴⁷⁷ AMM - « Bellejame Info », *La Gadanine*, n°208, septembre 2000

⁴⁷⁸ AASMR - Avant-projet sommaire : schéma fonctionnel, environnement et fonctionnement du centre, Brochure de la ville de Marcoussis sur le CTNR

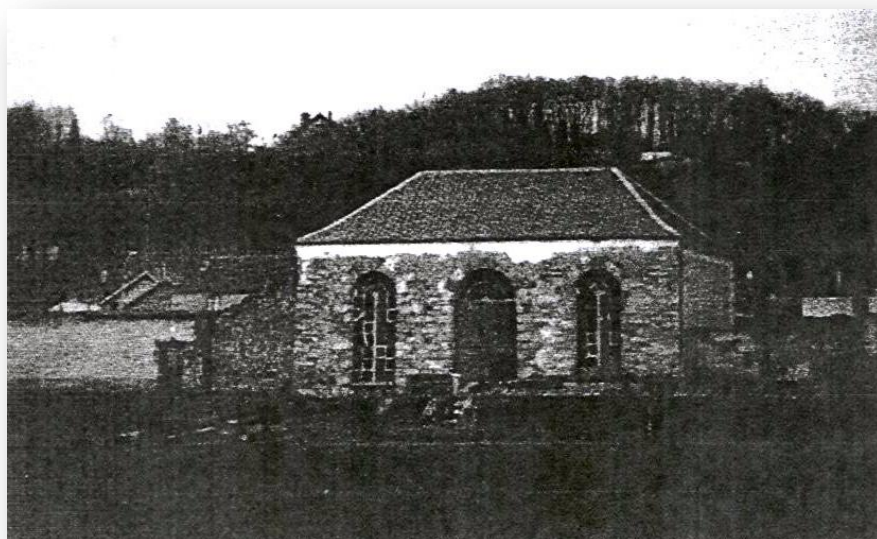
⁴⁷⁹ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Brochure FFR : « Parc de Bellejame »

⁴⁸⁰ AMM 10W75 (CNR : pose de la 1ère pierre, projet d'appels d'offres, projet architectural) - Correspondances de la Mairie de Marcoussis avec l'Agence pour l'économie en Essonne

⁴⁸¹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre du président de l'AHM adressée à Mme Jourda le 8 septembre 2000

CARRAT Adeline

pour la restauration de l'orangerie.⁴⁸² Elle souhaite néanmoins la réhabilitation de cet édifice d'autant plus qu'elle n'est menacée par aucune implantation d'un bâtiment moderne à son emplacement dans le cadre du CNR. En ce cas, pourquoi ne pas la conserver et la restaurer (les murs porteurs sont sains, seule la toiture est totalement à refaire)? L'AHM désire que l'orangerie devienne un espace de mémoire, un lieu d'exposition permanent retraçant notamment l'histoire du parc et du château de Bellejame au travers de cartes, documents manuscrits, et du mobilier archéologique. L'orangerie représente donc pour l'AHM comme pour la FFR, à la fois un lieu de mémoire du site (tant dans la préservation du bâtiment que de l'exposition), et un espace de sensibilisation au patrimoine architectural et archéologique. L'Histoire et le Sport peuvent être ainsi liés.⁴⁸³

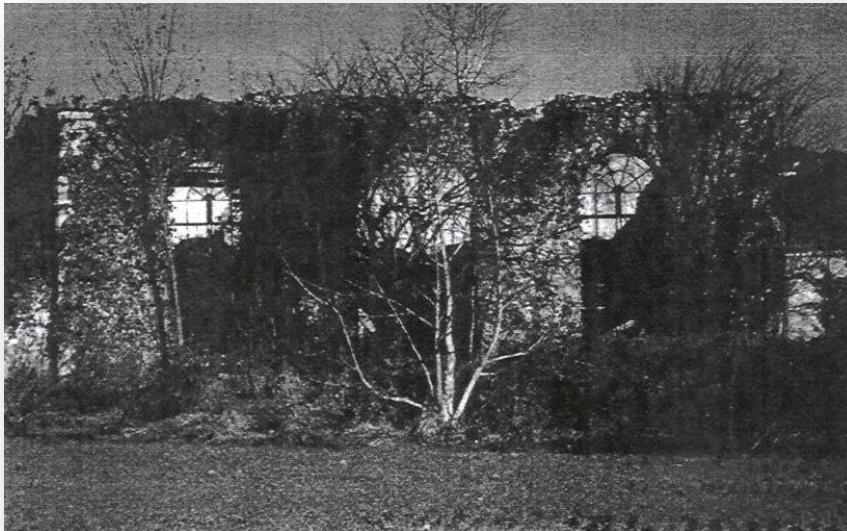


L'orangerie en 1972

⁴⁸² AMM 1W21 (Séance du conseil municipal : compte-rendu de réunion) - Conseil Municipal du 29 janvier 2001

⁴⁸³ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre de l'Association Historique de Marcoussis (M. Arranbourg, président et A. Deschar, secrétaire) du 19 janvier 2001 adressée à Roland Patachon et Bernard Lapasset

CARRAT Adeline



L'orangerie en l'an 2000

AFFR (Carton : CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis) - Deux photographies envoyées dans la lettre de l'Association Historique de Bellejame adressée à Bernard Lapasset du 19 janvier 2001

Comme le montre la photo ci-dessus, au nord de la propriété de Bellejame, l'orangerie ne possède plus de toiture depuis 1991, mais les murs en grès et meulière sont intacts. L'idée que'elle pourrait alors faire office de loge pour le gardien émerge, d'autant plus que l'orangerie est située sur une position dominante.⁴⁸⁴ En mars 2001, dans le bulletin municipal de Marcoussis, on affirme qu' « à la demande de l'AHM, la FFR a accepté de restaurer l'Orangerie du parc de Bellejame ». Cet édifice du 18^{ème} siècle pourrait également servir de « musée » de l'histoire du parc.⁴⁸⁵ L'AHM ne souhaite pas simplement la récupération des encadrements en grès des deux grandes fenêtres et

⁴⁸⁴ AFFR (Carton : Construction CTNR par tome : Mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement) - DESCHAR, Arnaud, *Le parc de Bellejame : comprendre le passé pour construire le futur : Le Centre Technique National de Rugby de Linas-Marcoussis*, novembre 1999

⁴⁸⁵ « Restauration de l'Orangerie du Parc de Bellejame », *La Gadantine*, n°222, mars 2001
CARRAT Adeline

celui de l'entrée⁴⁸⁶, elle veut intervenir sur le bâtiment (délierrage, débroussaillage, évacuation des gravats...) pour permettre sa conservation.⁴⁸⁷

Lors de la réunion de travail organisée par l'AHM le 13 mars 2001 à Marcoussis avec Antoine Audi et Jean-Luc Druais, le projet de l'AHM de faire procéder à la réhabilitation de l'orangerie est annoncé. L'accord de principe est donné par Jean-Luc Druais sous réserve d'une définition d'un projet de travaux et de l'utilisation de l'orangerie, de la mise en place d'un budget prévisionnel (dépenses-recettes), d'une convention entre l'AHM et la FFR, et d'un budget de fonctionnement.⁴⁸⁸

En avril 2001⁴⁸⁹, Michel Arrambourg, Hervé Chevalier, Julien Thurion et Arnaud Deschar (membres de l'AHM) pénètrent sur le domaine de Bellejame afin de faire procéder à des devis de remise en état de l'orangerie.⁴⁹⁰ Plusieurs devis⁴⁹¹ sont alors engagés pour la réhabilitation du bâtiment destinés à la pose d'une toiture.⁴⁹² Un premier devis est établi auprès de M. Giagnoni (charpente) et de M. Bourdelot (couverture en ardoise), concernant la construction d'une toiture sur l'édifice en question, pour un montant de 300 000 Francs.

Malgré toutes ces précautions, l'orangerie n'est finalement pas conservée comme l'atteste la lettre de Michel Arrambourg, président de l'AHM, adressée à Bernard Lapasset le 1^{er} juillet 2001. En effet, la FFR ne donne finalement pas suite au projet de

⁴⁸⁶ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Note de l'Association Historique de Marcoussis signée par le président M. Arrambourg et le secrétaire : localisation des matériaux à conserver pour l'implantation du CTNR à Bellejame

⁴⁸⁷ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Mail d'Arnaud Deschar adressé à Jean-Luc Druais du 15 mai 2001

⁴⁸⁸ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Lettre de Jean-Luc Druais adressée à M. Arrambourg, président de l'AHM, du 14 mars 2001

⁴⁸⁹ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Lettre d'Alain Doucet adressée à Arnaud Deschar du 2 avril 2001

⁴⁹⁰ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Autorisation d'Alain Doucet du 2 avril 2001

⁴⁹¹ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre d'Arnaud Deschar adressée à Jean-Luc Druais

⁴⁹² AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Lettre d'Arnaud Deschar adressée à Jean-Luc Druais du 28 mars 2001

réhabilitation de l'orangerie.⁴⁹³ C'est alors une immense déception, comme en témoigne la lettre de Michel Arrambourg adressée à Éric Cochard, datée du même jour :

« M. Patachon (...) nous a indiqué, verbalement, qu'il n'était plus possible de poursuivre dans la voie de la restauration de l'Orangerie. (...) Ce serait en raison d'une grossière erreur du plan de masse que le maintien de l'Orangerie a été accepté. (...) Nous ne croyons pas un mot de ces allégations. (...) Excepté l'intégration du pigeonnier dans les nouvelles constructions et les fouilles archéologiques (...), rien n'aura été fait (...) pour maintenir la mémoire du site. (...) Nous n'accepterons pas comme « alibis historiques » de réaliser une exposition sur l'histoire de Bellejame (c'est une suggestion de la FFR que l'AHM devrait financer intégralement), ni de contribuer à la réutilisation de quelques vieilles pierres issues de la démolition du château. »⁴⁹⁴

Nul doute ici que l'orangerie n'a pas été conservée car cela coutait trop cher à la FFR.⁴⁹⁵

⁴⁹³ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre du président de l'AHM du 8 septembre 2000 adressée à Mme Jourda

⁴⁹⁴ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre du président de l'AHM du 8 septembre 2000 adressée à Mme Jourda

⁴⁹⁵ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012



AMM 10W72 - Pigeonnier du domaine de Bellejame en 1998, Candidature de la ville de Marcoussis pour l'implantation du CTNR du 20 janvier 1999

Le pigeonnier, quant à lui, est restauré puisqu'il ne paraît pas en mauvais état comme en témoigne la photographie ci-dessus. Il est ainsi intégré à la résidence de l'équipe de France qui devient l'un des salons-bars de l'hôtel.⁴⁹⁶ La conservation de cet édifice permet de garder la mémoire du site.

⁴⁹⁶ ADE PER 759/2 - « CTNR : les travaux avancent... », *Le journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n°26, décembre 2001/janvier 2002, page 6
CARRAT Adeline

Le paysage est la mémoire où se recouvrent les traces que laissent les sociétés. Au fil des années, le paysage évolue au sein du domaine de Bellejame. L'idée de l'identité et de l'éternité du site se traduit par la conservation de son passé malgré des aménagements « modernes ». La protection du patrimoine local du site passe par le maintien des vestiges du passé.⁴⁹⁷ Du domaine de Bellejame, il ne reste finalement que le mur d'enceinte et le pigeonnier intégré à la résidence de l'équipe de France occupant l'emplacement de l'ancien château. Le CNR fait disparaître le château, mais permet la sauvegarde et l'aménagement du parc.⁴⁹⁸

« On a la préservation de l'environnement, on a permis à un site très naturel de notre village d'être préservé et utilisé par les Marcoussisiens, remis en état, réhabilité, un site utilisé alors que le site était totalement malfamé. »⁴⁹⁹

1.3.4. Un aménagement fonctionnel pour les différentes populations du CNR : Une ville dans une ville ?

Comme précisé dans le cahier des charges, l'objectif est de créer quatre espaces distincts, indépendants fonctionnellement et visuellement, afin que les différentes populations du CNR, qu'elles soient permanentes ou temporaires, puissent cohabiter sans gêne mutuelle. Sur 18.110 m² de surface bâtie⁵⁰⁰ sur un total de 52.000 m² de surface aménagée,⁵⁰¹ le CNR permet d'accueillir un public de 900 personnes maximum composé de sportifs, scolaires, étudiants, stagiaires, journalistes, séminaristes, congressistes, fournisseurs et usagers du centre médico-sportif. En plus de ces visiteurs ponctuels, on trouve une cinquantaine de permanents : cadres sportifs (entraîneurs, moniteurs, dirigeants), cadres administratifs (direction, comptabilité, gestion,

⁴⁹⁷ ADE in quarto/2193 - ARRAMBOURG, M. ; DESCHAR, A. ; THURION, J., Catalogue de l'exposition « Bellejame : terre de mémoire - Histoire d'un domaine rural du XII^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle », Association historique de Marcoussis, Septembre 2002, 54p.

⁴⁹⁸ ADE GBR/3055 - Catalogue de l'exposition « Marcoussis, une histoire de paysage », Association historique de Marcoussis, Septembre 2006

⁴⁹⁹ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

⁵⁰⁰ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

⁵⁰¹ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

CARRAT Adeline

technique), services de maintenance, de sécurité, de nettoyage, de logistique et d'entretien des terrains et des immeubles et services médicaux (médecins, kiné).⁵⁰²

L'organisation des différentes unités fonctionnelles entre elles sur le site se traduit par la séparation et l'indépendance des circuits des multiples « *populations* » qui ont accès au CNR.⁵⁰³ Elles doivent pouvoir utiliser ce centre aux mêmes périodes sans créer de gêne mutuelle.⁵⁰⁴ Pour ce faire, quatre quartiers sont différenciés, un réservé aux installations sportives, un autre à l'hébergement, un troisième à la formation et à l'hébergement des stagiaires ; puis, le dernier, à l'administration.⁵⁰⁵ Ces populations accèdent au CNR par quatre entrées. Des aires de stationnement, dont une de 12 000 m² pour 360 véhicules, sont réparties sur 3 secteurs.⁵⁰⁶

Les différentes unités fonctionnelles sont réparties en quatre lieux : la résidence du XV de France, le « *Petit Train* », les installations sportives et les espaces spécialisés.⁵⁰⁷

1.3.4.1. La Résidence du XV de France

La résidence du XV de France est protégée du reste du site. L'équipe de France dispose ainsi d'un espace totalement indépendant dans lequel les joueurs peuvent circuler sans jamais croiser quelqu'un. Une salle à manger privée et une salle de vie de 100m² leur sont réservées. Ils accèdent aux équipements spécialisés par des passerelles et n'ont qu'à descendre un escalier pour se retrouver soit sur le terrain d'honneur, soit sur le terrain couvert.⁵⁰⁸ Cette demeure principale, qui se trouve sur l'emplacement de l'ancien château, regroupe 84 chambres et leurs services associés ainsi que 7 suites, un

⁵⁰³ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Rapport du président au Conseil Général, M.Berson, Commission sports, culture, tourisme, jumelages, Séance du 21 octobre 1999

⁵⁰⁴ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/installations>

⁵⁰⁵ ADE 1703W/25 - SOULIE, Élodie, « Le temple du rugby décroche son permis », *Le Parisien*, 30 décembre 2000

⁵⁰⁶ AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - Étude sur l'accès au site - le stationnement - la fréquentation, Notice permettant d'apprécier l'impact du projet dans son environnement fait par FFR, Fougerolle, Jourda et Ferret

⁵⁰⁷ AASMR - Brochure de la ville de Marcoussis sur le CTNR

⁵⁰⁸ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

CARRAT Adeline

ensemble de salles de restaurant, des salles de séminaires et de réunion, une piscine avec sauna et jacuzzi, et, un espace de convivialité avec bar, billard et salons.⁵⁰⁹

1.3.4.2. Le « *Petit Train* »

Le « *Petit Train* » est composé d'ensembles fonctionnels de petite taille et reliés entre eux par des passerelles et des halls vitrés.⁵¹⁰ Cet assemblage d'unités de constructions accueille l'hébergement des stagiaires (86 chambres réparties en 2 bâtiments, l'un intégrant le petit train, l'autre en épi), la formation (salles de cours, bibliothèque, vidéothèque, bureaux, salle polyvalente en épi), la presse (au rez-de-chaussée du dernier bâtiment du « *Petit Train* » : une salle de presse, deux studios radio-tv, un amphithéâtre de 250 places), les bureaux de l'administration et des logements de fonction.⁵¹¹

1.3.4.3. Les installations sportives

On trouve, au sein des installations sportives, un terrain couvert de 80 mètres sur 50 en gazon synthétique. Des recherches pour la mise au point de la surface, menées par la société Desso DLW, se sont étalées sur un an ; elles permettent de garantir la résistance du terrain et éviter les brûlures lors du contact avec le sol. Ce revêtement synthétique dit « *soft touch* » garantit aux joueurs de s'entraîner par tous les temps grâce à la couche de sable recouverte d'un tapis épais de 7 centimètres en granulat de caoutchouc.

Également, une piste d'athlétisme en tartan de 4 couloirs entoure le terrain principal éclairé avec sa tribune de 1 000 places et trois terrains d'entraînement extérieurs (dont un en pelouse synthétique).⁵¹² Les terrains en herbe naturelle sont

⁵⁰⁹ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/installations>

⁵¹⁰ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/installations>

⁵¹¹ ADE 1703W/33 - THOMAS, Sébastien, « Le futur temple du rugby sera livré en juin », *Le Parisien*, 9 novembre 2001

⁵¹² AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Communiqué de la FFR : « Le CNR »

CARRAT Adeline

ensemencés d'un gazon « révolutionnaire » grâce à la sélection de 26 graines différentes.⁵¹³

Ce procédé permet, d'après ces concepteurs, d'utiliser les terrains seulement 30 minutes après une pluie d'orage.⁵¹⁴

1.3.4.4. Les espaces spécialisés

La tribune qui sépare et dessert le terrain couvert et le terrain principal abrite les espaces spécialisés. Les éléments sont répartis sur deux niveaux, on trouve le centre médical, des vestiaires, des locaux de musculation, des locaux de relaxation et des espaces de stockage pour le matériel sportif des équipes de France et de la formation.⁵¹⁵

⁵¹⁶

2. Les 19 mois de travaux et l'ouverture du CNR (1^{er} mars 2001 – novembre 2002)

Les travaux du CNR débutent officiellement le 1^{er} mars 2001⁵¹⁷ par les terrassements des terrains de sport. Les premiers éléments sortis de terre sont les vestiaires et les espaces techniques situés sous les terrains. La date de livraison du chantier est alors prévue pour juin 2002.⁵¹⁸ Selon les sources, de 140⁵¹⁹ à 300 ouvriers⁵²⁰ oeuvrent sur ce chantier.

Rappelons ici que la société G3A (Grande Arche Architecture Aménagement), filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, est le mandataire de l'opération mais

⁵¹³ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/installations>

⁵¹⁴ <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

⁵¹⁵ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/installations>

⁵¹⁶ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

⁵¹⁷ Carton (Financement région, Budget, Conseil régional (subvention), Convention FFR/région IDF, Investissement) - Lettre de Bernard Lapasset du 12 septembre 2001 adressée à Patrick Garnier, directeur adjoint chargé de la formation, région IDF

⁵¹⁸ AMM 1W26 - « L'état d'avancement du CTNR au 5 décembre 2001 »

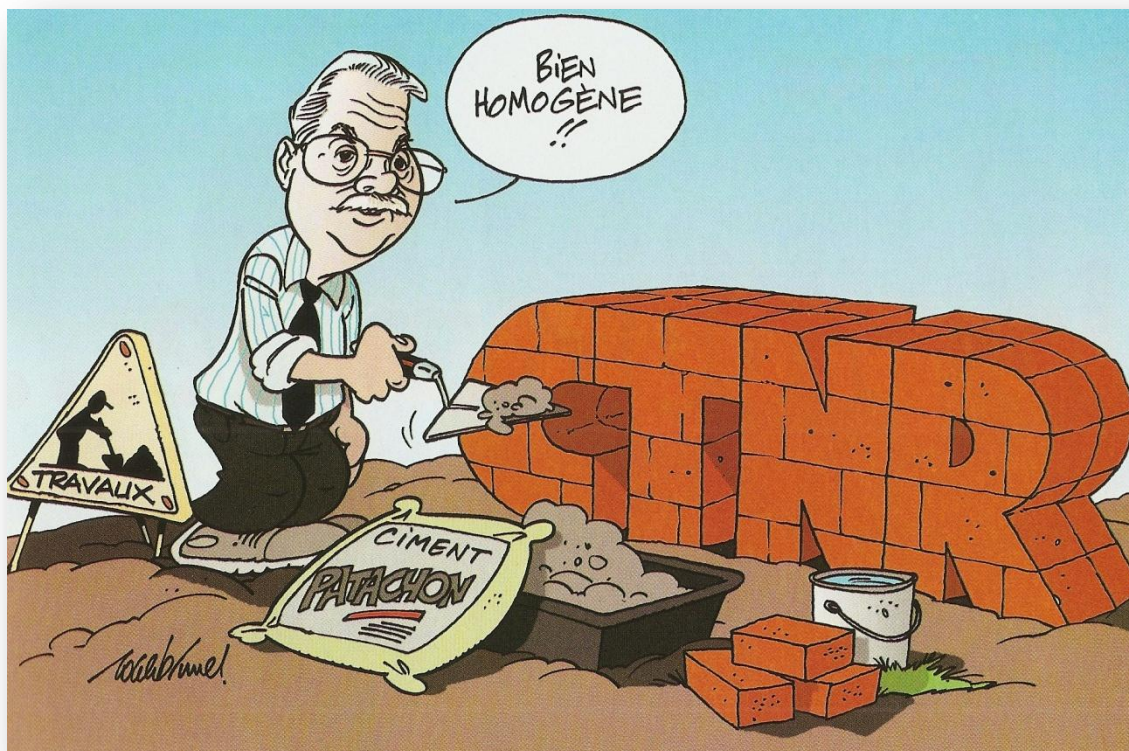
⁵¹⁹ ADE PER 759/2 - « CTNR : les travaux avancent... », *Le journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n°26, décembre 2001/janvier 2002, page 6

⁵²⁰ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

c'est la société CML qui prend en main la réalisation du programme technique et fonctionnel. Pour l'acquisition, la réalisation et l'exploitation du CNR, le comité directeur du 12 novembre 1999 à Blagnac, mandate Bernard Lapasset.⁵²¹

Régulièrement, Antoine Audi, directeur administratif du CNR, fait un point sur l'avancée des travaux lors des conseils municipaux de Marcoussis.⁵²² Malgré la volonté de collaborer tous ensemble, cette construction rencontre néanmoins quelques difficultés.

2.1. Le suivi du chantier et ses difficultés



AFFR -*RugbyMag*, n° 1008, novembre 2001, page 19

Dès le 2 juillet 1999, Roland Patachon, dessiné ci-dessus, est chargé du dossier du CNR. Sa mission consiste à assurer, à titre bénévole, la réalisation de cet ouvrage en

⁵²¹ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

⁵²² AMM 1W10 (Procès verbaux du 25/06/2001 au 04/03/2002) - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 5 novembre 2001, page 26

CARRAT Adeline

qualité de directeur du projet dans les domaines des travaux, du mobilier et de l'exploitation avec, pour objectif, le respect des délais et du budget prévisionnel, tant en termes de réalisation que d'exploitation. Il coordonne le travail des mandataires évoluant sur ce projet et s'entoure de l'avis d'experts. Ainsi, sous l'autorité du président Lapasset et du secrétaire général Alain Doucet, le comité de pilotage du CNR se compose de MM. Patachon, Skréla, Druais et Audi. S'exprimant à la majorité des voix, il pilote l'ensemble du projet pendant toute sa réalisation et a le rôle de rapporteur des décisions auprès de la FFR. Pendant toute la durée des travaux, les réunions de chantier sont hebdomadaires, s'ajoutent à cela de janvier à novembre 2002, des réunions menées avec CML.⁵²³

En plus des mauvaises conditions climatiques⁵²⁴, deux incidents interviennent et perturbent le chantier. Le premier concerne M. Bonnet, architecte de Mme Jourda, qui fait une chute dans une trémie en sous-sol, à l'endroit où un ouvrier a eu le même accident le matin même dans une trémie qui ne figure pas sur les plans de la société Fougerolle. Cet accident renforce les tensions entre la société Fougerolle et Mme Jourda qui considère qu'il « *traumatise son équipe et elle-même et nuit gravement au climat sur le chantier et aux relations avec les entreprises présentes sur le chantier.* »⁵²⁵ Le deuxième accident concerne un ouvrier qui se brûle grièvement au visage et aux bras. L'homme, électricien de formation, travaille sur une armoire électrique, quand, pour des raisons inconnues, un arc électrique l'atteint. Négligence dans l'observation des règles de sécurité ou simplement un enchaînement de circonstances malheureuses ?⁵²⁶ Difficile de répondre.

2.1.1. La pose de la première pierre

La cérémonie symbolique de la pose de la première pierre du CNR sur le domaine de Bellejame a lieu le 4 avril 2001 en présence des représentants institutionnels, des

⁵²³ AFFR - *RugbyMag*, n° 1019, décembre 2002, page 20

⁵²⁴ ADE 1703W/33 - « Le centre technique national avance à grand pas », *Le Républicain*, 8 novembre 2001

⁵²⁵ AFFR (Carton CNR : Contentieux, procédures judiciaires 1/2) - 14 mars 2002 : Assignation en référé de FFR/G3A par Françoise-Hélène Jourda pour l'audience en référé du 15 mars 2002

⁵²⁶ <http://www.leparisien.fr/Essonne> - D., C., « Accident de travail au Centre national du rugby », 9 juillet 2002

CARRAT Adeline

partenaires de la FFR, de la presse et du « monde du rugby » avec notamment le XV de France, qui prépare son dernier match du Tournoi des VI nations face à l'Angleterre.⁵²⁷ Leur entraînement prévu sur le stade municipal de Marcoussis est annulé et remplacé par une séance d'autographes.⁵²⁸ L'engouement et la mobilisation de la population présente lors de celle-ci démontrent une certaine fierté pour les habitants d'accueillir, sur leur territoire, les « stars » du XV de France.



www.linas.fr/rugby

Ce ballon, de plus de 20 kilos, taillé dans la pierre de l'ancienne demeure symbolise la pose de la première pierre. De gauche à droite sur la photographie : Bernard Lapasset ; Fabien Pelous, capitaine du XV de France ; Lionel Jospin, premier ministre ; Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports et Natalie Amiel, capitaine de l'équipe de France féminine. Cette photo illustre la collaboration entre la FFR et l'État à l'élaboration du projet du CNR. Au-delà, cette pose de la première pierre matérialise la coopération de tous les services de l'État, de la région, du département

⁵²⁷ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001) - « CTNR : Lionel Jospin pose la première pierre mercredi », *fr.sports.yahoo.com/010403/1/14ijl.html*, 3 avril 2001

⁵²⁸ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001) - Lettre d'Alain Doucet du 25 avril 2001 adressée à Éric Cochard
CARRAT Adeline

associés à l'ensemble du mouvement sportif et des associations.⁵²⁹ En effet, tous les représentants des collectivités locales sont présents : Denis Prieur, préfet de l'Essonne ; Michel Berson, président du CGE ; Jean-Pierre Duport, préfet de la région IDF ; Jean-Paul Huchon, président du CRIDF ; Éric Cochard ; François Pelletant ; Henri Sérandour, président du Comité National Olympique et Sportif Français ; Manuel Valls, maire d'Évry, vice-président du conseil régional ; Thierry Mandon, maire de Ris-Orangis, vice-président du conseil général et Gilbert Dupraz, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.⁵³⁰ Des représentants du personnel de l'établissement LU de Ris-Orangis et de l'entreprise Excel-logic (Marks & Spencer) sont également conviés ce qui renforce l'attrait des entreprises des environs pour l'implantation de ce stade.

2.1.2. Les contentieux

2.1.2.1. Litiges avec Madame Françoise-Hélène Jourda

Le 26 avril 2002, soit pratiquement deux mois après le début des travaux, Françoise-Hélène Jourda adresse à M. Patachon (FFR), MM. Noton et Doste (G3A) et MM. Lemas et Simonian (Fougerolle), une lettre dans laquelle elle se dit « *profondément choquée* » par la nature et la quantité des modifications qui sont apportées au projet architectural du CNR. En effet, sur les 135 points d'altérations du projet depuis le début des travaux, seulement 21 sont acceptés par Mme Jourda. Selon elle, nombre de ces changements « *portent atteinte de manière inacceptable à l'architecture du CTNR (...), mais (...) constituent un véritable détournement des concepts mêmes qui ont fondé le projet (...) la trahison de principes que je défends depuis des années et qui font que l'on parle aujourd'hui d'une « architecture Jourda », qu'on la reconnaît, et qu'on la valorise.* » Parmi ces altérations, on trouve, par exemple, pour la Résidence du XV de France, un revêtement enduit alors que c'est un bardage en bois qui est prévu ; pour le « *petit train* », la nature des ornements de façade est modifiée. L'architecte parle alors

⁵²⁹ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001) - Allocution de M. Bernard Lapasset, président de la FFR

⁵³⁰ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001) - Communiqué de la préfecture de l'Essonne : Déroulement de la journée du 4 avril 2001

CARRAT Adeline

de « *dénaturation* » de son œuvre.⁵³¹ En somme, elle considère que le marché de conception-réalisation n'est pas respecté et que cela porte atteinte à son droit d'auteur.⁵³² En conséquence, le 3 mai 2002, Madame Jourda veut l'arrêt du chantier, mais cette demande de suspension des travaux est rejetée le 10 mai.⁵³³

Pour atteindre le délai de livraison de l'ouvrage, fixé au 31 mai 2002, la Société Fougerolle aurait commencé des travaux sans avoir reçu les ordres de service correspondant au Maître d'Ouvrage. La société se défend ainsi : « *Mme Jourda apporte au fur et à mesure des modifications architecturales et de prestations sans réellement se soucier ni de ses obligations en matière de communication avec le Maître d'Ouvrage ni surtout de leur impact financier.* » Mme Jourda revendique alors « *une désolidarisation claire au niveau de la qualité des prestations remises par le Groupement.* » En conséquence de ces désaccords, l'ouvrage, dont la date de livraison est prévue pour le 31 mai 2002,⁵³⁴ prend du retard et des pertes financières sont à déplorer.⁵³⁵

Aujourd'hui, le procès de Mme Jourda avec le groupe Eiffage est toujours en cours puisque l'architecte estime que la société a modifié son œuvre par souci d'économie et pour limiter les retards.⁵³⁶

Un second litige a également lieu entre les deux architectes. En effet, une demande d'autorisation de permis de construire est déposée le 3 juin 2002⁵³⁷ par la FFR pour modifier l'arrêté en date du 22 décembre 2000. Elle a pour objet la modification de surface de certains bâtiments, portant ainsi la surface hors œuvre nette à 19 033 m² (99m² supplémentaires côté Marcoussis), la modification de certaines façades

⁵³¹ AFFR (CNR : Contentieux, Echanges avocats 1/2)

⁵³² AFFR (CNR : Contentieux, Echanges avocats 1/2) - 20 juin 2002 : Cabinet Druine & Giral - Dire n° 3 - 26 pages : « Le projet architectural du CNR - La création architecturale propre et originale de F.-H. Jourda »

⁵³³ AFFR (Carton : CNR contentieux, procédures judiciaires 2/2) - « Construction du CNR, rappel des procédures », document G3A

⁵³⁴ AFFR (Carton CNR : Contentieux, procédures judiciaires 1/2) - Assignation en référé de FFR/G3A par Françoise-Hélène Jourda pour l'audience en référé du 15 mars 2002

⁵³⁵ AFFR (Carton CNR : Contentieux, procédures judiciaires 1/2) - Assignation en référé de Françoise-Hélène Jourda par Fougerolle pour l'audience référé du 16 janvier 2002 dans « Dossier contentieux FFR - Procédure 1 : Expertise Lemaire »

⁵³⁶ Entretien avec Madame Jourda, le 27 octobre 2011

⁵³⁷ AFFR (Carton CNR : Contentieux, procédures judiciaires 2/2) - Le 5 août 2002 : Assignation en référé, Audience du 8 août 2002, Requête de Françoise-Hélène Jourda

(percements et/ou matériaux, hauteurs) et la modification de certains équipements complémentaires.⁵³⁸ Mais, le 26 juillet 2002⁵³⁹, Françoise-Hélène Jourda adresse une lettre à Pierre Ferret où elle annonce qu'elle porte plainte contre la FFR et lui, car ce dernier a signé seul la demande de permis de construire modificatif. Françoise-Hélène Jourda est mentionnée comme l'auteur associé alors qu'elle s'oppose à cette altération du projet du CNR. Elle lui demande de retirer sous 48 heures sa signature sur les documents du permis de construire modificatif. Elle n'a reçu le permis de construire que le 16 juillet 2002, soit 13 jours après : « *tu as signé ce projet modificatif et as ainsi permis qu'il soit déposé en mairies, ceci en violation de la convention qui nous lie.* »⁵⁴⁰

Finalement, Mme Jourda obtient une compensation financière : « *J'ai transigé (...) parce que sinon, je partais pour 15 ans de procès.* »⁵⁴¹

Malgré ces contentieux, Mme Jourda ne regrette pas d'avoir accepté le projet, mais elle n'est pas satisfaite du résultat obtenu⁵⁴² : « *Aujourd'hui, ça ne me permet pas de publier le bâtiment, de le montrer, car il y a trop de choses catastrophiques dans la réalisation.* »⁵⁴³

2.1.2.2. Litige avec l'Association des riverains du parc de Bellejame

Le 22 décembre 2000, le permis de construire du CNR est délivré par les maires de Marcoussis et de Linas.⁵⁴⁴ Deux mois plus tard, le 12 février 2001, après avoir obtenu l'autorisation du Bureau de l'association des riverains du parc de Bellejame, son président, Gérard Le Ber, présente un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles en vue d'obtenir l'annulation du permis de construire du CNR. L'association

⁵³⁸ AMM 1W14 (Registre des arrêtés du maire du 30/10/2001 au 22/11/2003) - N° 02-185 : Permis de construire modificatif délivré par le maire de Marcoussis au nom de la commune le 30 août 2002, pages 154bis-155

⁵³⁹ AFFR (CNR : Contentieux, Echanges avocats 1/2) - Lettre de Dominique Druine adressée à Éric Cochard le 5 août 2002

⁵⁴⁰ AMM 10W77 (CNR : Contentieux Communes / CNR)

⁵⁴¹ Entretien avec Madame Jourda, le 27 octobre 2011

⁵⁴² Mail du cabinet de Mme Jourda qui fait suite à l'entretien téléphonique, reçu le 18 novembre 2011 à 14h36

⁵⁴³ Entretien avec Madame Jourda, le 27 octobre 2011

⁵⁴⁴ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - « Recours PC FFR »

CARRAT Adeline

revendique la préservation du patrimoine naturel c'est-à-dire la compatibilité du projet avec le milieu naturel et estime que le permis de construire manque de précision concernant la circulation et le stationnement (entrées du centre non décrites et insuffisance des parkings conditionnant la sécurité des abords du site) ainsi que sur la hauteur des toitures (notamment celui du terrain couvert) et des mats d'éclairage.⁵⁴⁵

Les riverains du parc de Bellejame sont domiciliés sur les trois communes de Linas, Marcoussis et Montlhéry. Ils s'inquiètent des nuisances que va engendrer l'implantation du CNR.⁵⁴⁶ L'Association est favorable à l'implantation du centre, mais considère que le permis de construire est « *incomplet* » et « *inacceptable* ». Finalement, en avril 2001, l'Association décide de ne pas donner suite à la demande d'annulation.⁵⁴⁷ Pourquoi ce retournement de situation ? Parce qu'elle n'avait aucune chance de gagner ? Parce qu'elle voulait faire parler d'elle et essayer de contrarier le projet ? MM. Thomas et Cochard tentent de répondre :

« En ce qui concerne l'Association des riverains du parc de Bellejame, c'était une affaire politique. M. Le Ber était présent sur la liste opposée, dont la tête de liste était M. Rimbault, à l'époque, président du club de rugby de Marcoussis et aujourd'hui, président de l'Association Sportive de Marcoussis. Pour nous embêter politiquement, ils ont déposé un recours contre le permis de construire au Tribunal Administratif de Versailles. On a dit à M. Rimbault qu'il jouait quand même un double jeu. Il ne pouvait pas dire à M. Lapasset que le projet était formidable et, en même temps, que

⁵⁴⁵ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Compte-rendu de la réunion avec l'Association des riverains du parc de Bellejame du 28 février 2001

⁵⁴⁶ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Lettre de G. Le Ber, pour l'association des riverains du parc de Bellejame, adressée à Bernard Lapasset le 9 juin 2000

⁵⁴⁷ AMM 10W72 (CNR de Bellejame : estimation du domaine, présélection et sélection) - Lettre du président de l'association des riverains du parc de Bellejame, Gérard Le Ber, au président du Tribunal administratif de Versailles du 11 avril 2001 ; Lettre du président de l'association des riverains du parc de Bellejame, Gérard Le Ber, à Bernard Lapasset annonçant l'annulation du recours formé auprès du tribunal administratif de Versailles contre le permis de construire délivré par les communes de Linas et Marcoussis le 9 avril 2001 ; Lettre du greffier en chef à la FFR le 10 mai 2001

CARRAT Adeline

son meilleur ami dépose un recours contre le projet juste pour nous embêter pendant la période des élections. »⁵⁴⁸

« M. Le Ber était un opposant politique, mais proche du rugby. Peut-être qu'il pointait l'irrégularité par rapport à la réglementation. Et pour ça, il n'avait pas forcément tort, dans l'absolu. Je pense que si on avait été au Tribunal Administratif, ça n'aurait pas été forcément si simple que ça. »⁵⁴⁹

2.1.3. Des projets envisagés, mais réalisés ?

Les initiatives institutionnelles en matière de rugby sont rares et leur succès n'est guère assuré. Le Musée de l'Ovalie, situé sur une aire d'autoroute dans les Corbières, a été contraint de fermer, notamment en raison du petit nombre de visiteurs, des critiques émises par le public et des coûts générés par son exploitation. Les initiatives individuelles sont plus nombreuses et plus originales, mais tout aussi risquées. Parmi les réussites (plus de 10 000 visiteurs par an), il y a Notre-Dame du Rugby, chapelle des Landes restaurée dans les années soixante par un prêtre, lui-même ancien joueur. Elle abrite des « *reliques* » (maillots et crampons ayant appartenu à des joueurs célèbres), des vitraux (La touche de la Vierge, La Vierge au-dessus de la mêlée...), des souvenirs ainsi que des témoignages et des prières laissés par les visiteurs sur un Livre d'Or.⁵⁵⁰ En corroboration avec l'implantation du CNR, plusieurs projets d'aménagement sont élaborés et parfois même réalisés.

Une ouverture du centre vers l'Est avec la création d'un parking en prairie est proposée par la ville de Linas. Ce projet d'aire de stationnement qui servirait lors de manifestations importantes au CNR et pour l'accès au domaine naturel⁵⁵¹ n'est pas

⁵⁴⁸ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

⁵⁴⁹ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

⁵⁵⁰ <http://semen.revues.org/8472> - BONNET, Valérie ; BOURE, Robert, « Le rugby entre patrimoine, récit et communication. Le cas de *Midi Olympique* », mis en ligne le 01 mars 2009

⁵⁵¹ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - « Premières réflexions »

CARRAT Adeline

retenu par les architectes, tout comme la réalisation d'une galerie⁵⁵² ou d'un centre commercial.⁵⁵³



AMM10W72

Sur la superficie totale du CNR, 3,5ha sont réservés pour un lycée⁵⁵⁴ sport étude rugby⁵⁵⁵ intégré dans un “*Campus du Rugby*”, estimé notamment aux personnes fréquentant le centre.⁵⁵⁶ Ce lycée ne voit finalement pas le jour : « *Il y a eu une discussion pour le lycée sport-étude rugby sur le site du CNR mais comme il y en a un à Sceaux (lycée Lakanal), ça fait double emploi. Et, en plus, pour les élèves qui sont là,*

⁵⁵² ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le futur Centre technique national du rugby s’implantera en Essonne », *Les Echos*, 5 juillet 1999

⁵⁵³ ADE 1703W/25 - Allocution de Michel Berson le 21 septembre 1999 lors du lancement officiel du CTNR

⁵⁵⁴ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Synthèse des engagements et propositions Linas-Marcoussis du 4 janvier 2000

⁵⁵⁵ ADE PER 633/3 - RIVIERE, Christelle, « Le Clairefontaine du rugby », *Le Tangram, journal interne du Conseil Général de l’Essonne*, n° 97, 1999-2004, décembre 1999, page 5

⁵⁵⁶ AFFR Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d’un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d’avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001) - Compte-rendu de réunion du 9 janvier 2001

l'idée a été plutôt de faire venir des professeurs de l'Essouriau ou que les élèves aillent à l'Essouriau et d'utiliser le lycée qui est à côté (aux Ulis). »

La création d'un chemin Corot est également envisagée. Suivant la charte de développement culturel du Conseil Général de l'Essonne, « *la municipalité souhaite réinvestir le secteur du patrimoine jusqu'ici pris en charge par une association afin de développer le tourisme en lien avec l'installation à Marcoussis du CNR* » pour appréhender le développement culturel appuyé par l'installation du CNR. Marcoussis souhaite ainsi dynamiser le tourisme en associant les partenaires locaux à la réflexion portant sur un cheminement touristique. Pour un coût estimé à 125 000 Francs, la ville prévoit la création d'un chemin Corot pour l'année 2003, afin de permettre une lecture des paysages à travers les œuvres de ce grand peintre ayant séjourné et créé à Marcoussis pour les habitants de la commune, mais également pour le public touristique.⁵⁵⁷

Des œuvres d'art consacré au monde du rugby voient le jour à l'intérieur ou à proximité du CNR. C'est le cas de la statue de Jean-Pierre Rives, à l'entrée, posée peu après l'ouverture du CNR qui est donnée à la ville⁵⁵⁸, et de M. Torres, situé au rond-point du « *Simply Market* ».

L'idée de créer un « *Hall of Fame* » (ou musée des légendes du rugby) soit à Paris, soit au CNR, émerge.⁵⁵⁹ Cette « *Maison du rugby* » ou « *Rugbyroscope* » accueillerait une boutique du XV de France et un musée du rugby de 300m²⁵⁶⁰ (avec images, films et bornes interactives). Cette structure générerait des revenus distribués au bénéfice des associations pour les jeunes du rugby et les clubs amateurs.⁵⁶¹ À cause de difficultés de financement, ce grand espace convivial ne voit pas le jour⁵⁶² :

⁵⁵⁷ AMM 1W 25 (Séance du conseil municipal : compte-rendu de réunion) - Conseil Municipal du 5 mai 2001

⁵⁵⁸ AMM 1W11 - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 11 juin 2002, page 58

⁵⁵⁹ AFFR (Carton : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis) - 25 septembre 2003 : « Opération de restructuration des locaux de la FFR »

⁵⁶⁰ AFFR (Carton : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis)

⁵⁶¹ AFFR (Carton : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis)

⁵⁶² AFFR (Carton : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis) - Note confidentielle de Roland Patachon à Bernard Lapasset du 11 août 2003

CARRAT Adeline

« Je regrette qu'il n'y ait pas eu un petit musée. Il y avait l'idée d'un « Hall of Fame », un musée des rugbymen, stars du rugby et on aurait ainsi pu créer beaucoup plus d'interactions, un flux touristique grâce à la construction de ce petit musée. Des gens seraient venus, se seraient intéressés, auraient acheté. (...) Cette absence de musée, c'est un peu dommage. Au départ, dans le premier projet, c'est conçu et réfléchi par la FFR. Puis, à un moment, ça disparaît. »⁵⁶³

2.1.4. Le financement du projet

Lors de la constitution du projet du CNR, la FFR est endettée. En effet, à l'automne 1999, elle affiche un déficit d'environ 36 Millions de Francs, exactement 35 988 550 Francs. Le déficit est considéré comme le cout du passage au professionnalisme,^{564 565} mais il est également dû à la mauvaise gestion de la FFR.⁵⁶⁶ Ce déficit approcherait, en réalité, les 50 Millions de Francs.⁵⁶⁷ Toutefois, la FFR n'a pas un franc de dette à la banque. Et il ne faut pas oublier que, depuis 3 ans, la situation a considérablement évolué avec notamment l'arrivée du professionnalisme.⁵⁶⁸ Cette perte s'explique par l'importance de l'aide apportée aux clubs d'Élite 2 qui ne sont plus pris en charge par la Ligue Nationale de Rugby, le XV de France a couté « *plus cher que prévu* » en raison de la multiplication de joueurs blessés et, des frais de déplacement élevés pour les phases finales du Championnat de France de l'Élite 2.⁵⁶⁹ La FFR veille alors à contrôler et maîtriser les coûts engagés tout au long de l'opération du CNR garantissant une transparence vis-à-vis des procédures de gestion et d'appel d'offres.⁵⁷⁰

⁵⁶³ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

⁵⁶⁴ LAFFITTE, « Les grandes masses déficitaires de 1999 », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 452-453

⁵⁶⁵ AFFR - DAURAT, Frédéric, « 1992-1999 : Les raisons d'une dérive », pages 18, In « FFR : les dessous d'un déficit », supplément au numéro 4502 de *Midi Olympique*, n° 18, mai 2000, pages 10 à 23

⁵⁶⁶ AFFR - DELSAUD, Jean-Rocher « Dérapages incontrôlés », n° 18, supplément au numéro 4502 de *Midi Olympique*, mai 2000, page 3

⁵⁶⁷ AFFR - DAURAT, Frédéric, « FFR : les dessous d'un déficit », supplément au numéro 4502 de *Midi Olympique*, n° 18, mai 2000, pages 10 à 23

⁵⁶⁸ AFFR - DAURAT, Frédéric, « Une fédération convalescente ou à l'article de la mort ? », page 12, In « FFR : les dessous d'un déficit », supplément au numéro 4502 de *Midi Olympique*, n° 18, mai 2000, pages 10 à 23

⁵⁶⁹ ADE 1703W/25 - « AG de la FFR - Déficit au programme », *Le petit bleu du Lot et Garonne*, 4 décembre 1999

⁵⁷⁰ AASMR - « Bureau fédéral du 9 août 1999 au Sofitel Toulouse-Blagnac », *Rugby Mag*, n° 991, octobre 1999, page 1029

CARRAT Adeline

En octobre 1998, l'étude de faisabilité réalisée par CML estime le coût de réalisation du CNR de 123,1 millions de Francs.⁵⁷¹ Le centre coûte finalement 324 millions de Francs (49,4 millions d'Euros), soit pratiquement trois fois plus que ce qui était estimé. Parmi les projets proposés, la FFR ne choisit pas le mieux au niveau financier, ce lourd investissement pour la FFR représente 5% du budget fédéral. Ce prix comprend le contrat de conception-réalisation du CNR avec le groupement Fougerolle-Jourda-Ferret, la rémunération des mandataires, les taxes et provisions pour aléas de chantier, les études et contrôles techniques, l'équipement et le mobilier.⁵⁷² La création de ce site coûte cher à la fédération, elle puise 7,622 millions d'euros sur ses fonds propres, le reste étant comblé par des subventions des partenaires publiques, des partenaires privés et par un prêt bancaire⁵⁷³ de 19,8 millions d'euros.⁵⁷⁴

La contribution des partenaires publics est conséquente. Le CRIDF apporte 7 240 000 Euros, le Ministère de la Jeunesse et des Sports via le FNDS, 6 100 000 Euros, le CGE, 3 050 000 Euros, les communes de Linas et Marcoussis, 152 000 Euros chacune et la DRAC, 152 000 Euros.⁵⁷⁵ ⁵⁷⁶ Quant aux subventions privées, Nike apporte 2 560 000 Euros.⁵⁷⁷ ⁵⁷⁸

Le CNR ouvre ses portes dès le 8 septembre. Bernard Lapasset se satisfait de cet aboutissement : « *Nous ouvrons dans les temps, le budget est respecté* ». L'arrivée des

⁵⁷¹ AFFR (CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML) - Étude de faisabilité du « centre technique national » réalisée par CML le 26 octobre 1998

⁵⁷² <http://www.linas.fr/index.php?rub=68>

⁵⁷³ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - « 23 février 2000 : CTNR, Le point de la situation »

⁵⁷⁴ AFFR (Carton : CTNR : Parc de Bellejame, Dossier Wallabies, Signatures 4 avril 2001 Première pierre, avancement des travaux juin 2001) - Dossier « CTNR - Parc de Bellejame »

⁵⁷⁵ AASMR - « Budget - L'objectif de l'équilibre », Brochure de la FFR, Domaine de Bellejame : Centre National de Rugby

⁵⁷⁶ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Convention du 17 octobre 2003 entre la ville de Marcoussis et la FFR pour la réalisation du CNR signée par B. Lapasset et O. Thomas

⁵⁷⁷ AFFR - Brochure de la FFR 2006/2007 : Présentation de la FFR, du CNR, du comité directeur et du bureau fédéral

⁵⁷⁸ AASMR - BOURGEAULT, Bertrand, « Le paradis de l'ovalie est ouvert », *Le Parisien*, 10 septembre 2002

CARRAT Adeline

premiers pensionnaires, dont les 25 stagiaires du Pôle France, le 10 septembre 2002, marque officiellement l'ouverture du CNR.⁵⁷⁹

2.2. L'inauguration par le Président de la République : le 18 novembre 2002

L'inauguration officielle du CNR a lieu, lors de la tournée automnale du XV de France,⁵⁸⁰ le 18 novembre 2002, avec Monsieur Jacques Chirac, président de la République Française. Une plaque commémorative, à l'intérieur de la résidence du XV de France, en témoigne.⁵⁸¹ Les représentants de l'État et des collectivités locales sont présents ainsi que les membres de la FFR, les joueurs du Pôle France et du XV de France, le personnel du CNR et les artisans du projet.⁵⁸²

Cet inauguration officielle est un événement marquant pour les communes de Linas et Marcoussis. Ayant conscience que cette actualité d'ampleur nationale émet un grand intérêt pour les villes, celles-ci mettent en valeur la commune, associant les acteurs sportifs, culturels, économiques et associatifs de la ville. Des installations événementielles sont alors mis en place avec une rencontre entre amateurs et professionnels dans le cadre d'un festival de fanfare, de bandas des pays de rugby en novembre 2002 et la 2^{ème} édition du Jazz Fest'Ovale, organisée en partenariat avec le club de rugby de Marcoussis.⁵⁸³ Linas, elle, décore la ville aux couleurs de l'équipe de France de rugby, le bleu. Également, la maison du canton accueille une exposition

⁵⁷⁹ AASMR - BOURGEAULT, Bertrand, « Le paradis de l'ovalie est ouvert », *Le Parisien*, 10 septembre 2002

⁵⁸⁰ AASMR - BOURGEAULT, Bertrand, « Le paradis de l'ovalie est ouvert », *Le Parisien*, 10 septembre 2002

⁵⁸¹ AASMR - ROHOU, Anne, « Lundi, le président de la République découvre les nouveaux locaux de l'équipe de France - Jacques Chirac inaugure le centre rugby », « Les syndicats et des salariés menacés de licenciements devant les grilles du CNR - Le président accueilli par 350 manifestants », *Le Républicain*, 21 novembre 2002, page 5

⁵⁸² AML - « Diffusion du déroulé 18 novembre 2001 : 16h à 18H : Inauguration du CNR », Mémoire du CNR, n° 13, 13 novembre 2002

⁵⁸³ 1W11 - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 23 septembre 2002, page 122 : « Inauguration du CNR - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne et du Conseil Régional. », pages 136 à 138

CARRAT Adeline

intitulée « *le monde du rugby* » où sont réunis accessoires, livres et articles sur le rugby.⁵⁸⁴

2.2.1. Le CNR : quel enjeu politique ?

La pose de la première pierre par le premier ministre ainsi que l'inauguration officielle par le président de la République démontrent un intérêt certain de l'État pour le CNR, et plus largement, pour le rugby. En effet, ce sport a toujours été un vecteur intéressant pour les politiques. En février 2000, Bernard Lapasset demande à Lionel Jospin une intervention financière de l'État pour l'opération du CNR.⁵⁸⁵ Lorsque la FFR demande une subvention au ministère de la Jeunesse et des Sports, ce dernier ne souhaite pas donner suite à la demande fédérale dans l'immédiat. Le ministère exige préalablement, de la FFR, une présentation d'un bilan et des garanties financières certaines avant d'accepter une telle demande.⁵⁸⁶ Mais, contrairement au football, avec 2,5 millions de licenciés, 600 millions de francs de budget et une équipe nationale championne du monde et d'Europe, l'État est paradoxalement plus prêteuse pour le rugby, malgré ses 250 000 licenciés et un budget annuel, estimé à 400 millions de francs.⁵⁸⁷ Réuni le 22 juin 2000 au ministère sous la présidence de la ministre Marie-George Buffet et en présence de Bernard Lapasset, le Conseil du FNDS (Fonds National De Solidarité) donne son accord de principe pour le soutien du projet.⁵⁸⁸ Selon l'article 9 des statuts de la FFR, il est précisé que la Fédération peut recevoir de l'État un

⁵⁸⁴ AASMR - HERRAN, Fabien, « Linas-Marcoussis : Chacun se prépare, à sa manière, à l'inauguration du centre national de rugby - À J-4, la tension monte autour du CNR... », *Le Républicain*

⁵⁸⁵ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des Sports jeunesse et sport - Lettre de Bernard Lapasset adressée à M. Le Premier Ministre, Lionel Jospin le 28 février 2000

⁵⁸⁶ AFFR - DAURAT, Frédéric, « Centre Technique National de Marcoussis : un projet à 250MF ! », page 20, *In* « FFR : les dessous d'un déficit », supplément au numéro 4502 de *Midi Olympique*, n° 18, mai 2000, pages 10 à 23

⁵⁸⁷ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001 - DUSSART, Pierre-Laurent ; MOREL, Loïc, « Marcoussis, la course à l'armement », ... *du rugby*, pages 30-31

⁵⁸⁸ LAFFITTE, « Pas Colombes mais Bellejame », in LAFFITTE, *80 ans de la Fédération Française de Rugby : 1920-2000*, pages 441-444

CARRAT Adeline

concours financier dans des conditions fixées par une convention d'objectifs.⁵⁸⁹ L'État apporte alors plus de 6 millions d'euros.

Le 22 novembre 2002, une soirée de Gala de la FFR a lieu 4 jours après l'inauguration officielle du CNR.⁵⁹⁰ Cette fête célèbre la réalisation de ce complexe sportif dédié au rugby. Les représentants des 22 comités accueillent un millier d'invités en leur proposant toutes les spécialités régionales gastronomiques, un spectacle musical et des animations.⁵⁹¹ Elle permet à l'ensemble du rugby français de s'approprier le centre.⁵⁹²

La totalité des travaux du CNR n'est déclarée achevée que le 15 février 2003.⁵⁹³ Ce centre est le fruit d'une collaboration entre différentes entités qui ont su se mettre d'accord, s'entendre pour que ce projet voie le jour malgré les difficultés. Ce complexe est désormais achevé. Comment va-t-il fonctionner et être exploité ? Va-t-il connaître le succès tant espéré ? Dans tous les cas, le CNR va devenir et s'affirmer comme un outil indispensable au rugby français.

⁵⁸⁹ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/publications_officielles/reglements_generaux/statuts_de_la_ffr

⁵⁹⁰ ESCOT ; RIVIERE, *Un siècle de rugby*, page 329

⁵⁹¹ ESCOT ; RIVIERE, *Un siècle de rugby*, page 329

⁵⁹² « Assemblée Générale de la FFR - Tarbes - 5 juillet 2003 », *Congrès info*, page 35

⁵⁹³ AML - « Déclaration d'achèvement de travaux »

CARRAT Adeline

Troisième partie

L'exploitation du CNR et l'arrivée du siège social (2002-2012)

1. Les missions du CNR

Le CNR a trois objectifs. C'est tout d'abord la maison du XV de France où celui-ci s'y retrouve et prépare les grandes compétitions. Puis sa vocation est de recevoir, en formation, joueurs, éducateurs, arbitres et cadres.⁵⁹⁴ Enfin, il accueille un large public, plusieurs populations diverses et variées.

En ce qui concerne le monde du rugby, il reçoit les président, trésorier, secrétaire des clubs de rugby afin qu'ils apprennent à gérer leur club au quotidien ; les clubs en stage de préparation à la compétition ou d'avant-match ; les éducateurs ; les arbitres ; les autres fédérations et les nations étrangères.⁵⁹⁵ Le CNR se dit « *ouvert à tous* », qu'en est-il réellement ? À qui s'ouvre-t-il en dehors du « *monde du rugby* » ?

1.1. La maison du XV de France

Le XV de France séjourne au sein du domaine de Bellejame environ 10 semaines par an.⁵⁹⁶ Il peut également y résider ponctuellement, lors d'évènements particuliers. La sécurité est alors renforcée dans l'enceinte du site et aux abords. En effet, placé sous haute surveillance 24 heures sur 24, 365 jours par an, par l'entreprise Penauille Polyservices, le CNR est un lieu clos et contrôlé par un poste de commandement, seize caméras de surveillance, des détecteurs électroniques de présence ainsi que des patrouilles de gardiens accompagnés de chien.⁵⁹⁷ Le site est également entouré par un

⁵⁹⁴ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/missions>

⁵⁹⁵ AASMR - « Formation - Un centre polyvalent », Brochure de la FFR, Domaine de Bellejame, Centre National de Rugby

⁵⁹⁶ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

⁵⁹⁷ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

CARRAT Adeline

mur d'enceinte et un grillage de 2,50 mètres.⁵⁹⁸ Ce dispositif renforce le caractère clos et protégé du site.

L'arrivée du XV de France s'accompagne d'une augmentation du personnel au sein du CNR. Avec les différentes équipes de France, on arrive à près de 300 couverts par jour.⁵⁹⁹ Les joueurs sont hébergés dans les 30 chambres de niveau « 3 étoiles » qui portent chacune le nom d'un grand club de rugby hexagonal en hommage aux 26 clubs champions de France. Les 4 autres rendent hommage au Sporting Club Universitaire de France (le club parisien présidé par Charles Brennus, qui donne son nom au trophée attribué chaque année au champion de France). Les chambres sont au couleur des clubs, des dessous de lit au linge, en passant par les rideaux.⁶⁰⁰

Selon Michel Berson, les villes de Linas et de Marcoussis sont, ensemble, la « capitale du XV de France ».⁶⁰¹ En effet, lieu de retraite et de travail des internationaux français et de leur encadrement technique, le CNR permet leur isolement dans la résidence hôtelière au sein de la zone boisée.

1.1.1. Une vie à Marcatraz ?

La mondialisation et la professionnalisation du rugby induisent la mobilité des joueurs du XV de France. Le CNR est leur point de ralliement, le lieu où ils se retrouvent et échangent pour préparer les grandes rencontres internationales. « Marcatraz », surnom inventé par Jean Cormier-Eyheraguibe, journaliste au *Parisien* et à *Aujourd'hui en France*,⁶⁰² est la contraction du mot « Marcoussis », ville qui accueille le CNR, et « Alcatraz », une ancienne prison située sur « l'île d'Alcatraz », dans la baie de San Francisco aux États-Unis.

⁵⁹⁸ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

⁵⁹⁹ SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶⁰⁰ AASMR - FOUREL, Aymeric, « Dans les coulisses du CNR », *Le Républicain*, 14 novembre 2002, pages 16 et 17

⁶⁰¹ ADE PBR/2421 - Catalogue de l'exposition (livret d'exposition) : « L'Essonne au cœur du rugby français », 2007, 15p., page 2

⁶⁰² IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 14
CARRAT Adeline

Repris par de nombreux journalistes, ce pseudonyme de « *Marcatraz* » entre rapidement dans le vocabulaire commun lorsqu'on fait référence au CNR de Linas-Marcoussis. Lorsqu'on observe les coupures de presse et les écrits des médias, on s'aperçoit que cette notion de « *prison* » pour définir le CNR est souvent amplifiée, voire poussée à l'extrême. Ils parlent alors de « *sanctuaire* »⁶⁰³, de « *couvent bleu* » avec son « *aspect glacial* » et « *inquiétant* »⁶⁰⁴, de « *camp de travail coupé du monde* »⁶⁰⁵, de « *bulle* » où les joueurs sont « *retenus* » prisonniers⁶⁰⁶ et de « *no man's land* ». ⁶⁰⁷ L'antre de l'équipe de France, son lieu de vie, d'hébergement et d'entraînement⁶⁰⁸, apparaît « *clos, énigmatique et banal, à l'octroi du village* ». ⁶⁰⁹ Les joueurs sont même comparés à « *des poulets d'élevage dans un enclos* ». ⁶¹⁰ On parle également de « *vie austère de trente reclus immobilisés au fond d'une caverne* ». ⁶¹¹ Même les joueurs du XV de France parlent de « *bulle* »⁶¹², de « *vie en internat* »⁶¹³ et « *de reclus* »⁶¹⁴ dans ce « *camp de base* ». ⁶¹⁵ Certains en jouent comme Raphaël Ibanez qui parle de « *travaux forcés à "Marcatraz"* » :

« Impensable de s'évader de Marcoussis, pas plus que ne le pouvaient les prisonniers de l'île d'Alcatraz. Notre régime de détenus nous contraint à faire un quelconque goût pour la liberté. Mes compagnons de détention ne semblent pas, à vrai dire, animés d'un désir de fuite. »

Cette mystification est-elle pour autant justifiée ? Qu'en pensent les principaux intéressés ?

⁶⁰³ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 86

⁶⁰⁴ ESCOT, *Jour de gloire*, pages 22-23

⁶⁰⁵ AFFR - DUZAN, Marc, « Un jour à "Marcatraz" », *Midi Olympique*, 17 mars 2006

⁶⁰⁶ ESCOT, *Jour de gloire*, page 75

⁶⁰⁷ ESCOT, *Jour de gloire*, page 76

⁶⁰⁸ ESCOT, *Jour de gloire*, page 12

⁶⁰⁹ ESCOT, *Jour de gloire*, page 11

⁶¹⁰ ESCOT, *Jour de gloire*, page 76

⁶¹¹ ESCOT, *Jour de gloire*, page 76

⁶¹² IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 165

⁶¹³ IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 213

⁶¹⁴ PELOUS, *118 vies*, page 233

⁶¹⁵ PELOUS, *118 vies*, page 239



SOUSSAN, Gregory, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis », In : SOUSSAN, Gregory, *Dans les coulisses du XV de France*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 2007, 159p.

Pour l'entraînement comme pour la récupération, Marcoussis dispose d'infrastructures que les autres pays envient. La salle de musculation de 360 m² est pourvue d'une quarantaine d'appareils de développement musculaire dernier cri. Une piste de sprint y est même aménagée.⁶¹⁶ Comme en témoigne cette photographie des joueurs du XV de France, ces derniers ont à leur disposition des équipements ultras modernes afin qu'ils se préparent, s'entraînent au mieux et récupèrent avant et après les matchs.⁶¹⁷ Ils gagnent ainsi une heure et demie d'entraînement et deux heures de récupération par jour par rapport à leur rassemblement avant, au château Pernod-Ricard.⁶¹⁸ Ils ont donc des conditions de travail idéales comme ils en témoignent :

Olivier Magne : « *On se sent bien ici pour travailler, je crois même que les autres sportifs nous envie.* »⁶¹⁹

⁶¹⁶ <http://www.linass.fr/index.php?rub=68>

⁶¹⁷ SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶¹⁸ AFFR - RugbyMag, n° 1019, décembre 2002, pages 36 et 43

⁶¹⁹ AFFR - BOUTIN, Benjamin, « Et si on allait voir le XV de France s'entraîner ? », *Télé 2 semaines*, mars 2006

CARRAT Adeline

Thomas Castaignède : « *Qu'est-ce qu'il manque à Marcoussis ? Ben rien... Non franchement, on est là pour bosser et on a tout pour ça. (...) Le CNR, c'est le top pour un sportif.* »⁶²⁰

Dimitri Yachvili : « *Ce n'est que du positif pour nous.* »⁶²¹

Pieter De Villiers : « *C'est vraiment un très bel outil, que ce soit sur le terrain ou hors du terrain. Ici, le sportif n'a rien d'autre à penser qu'à son travail.* »⁶²²

Raphaël Ibanez : « *Nous sommes très bien dans notre prison dorée ! En détention à Marcoussis, mais dans les meilleures conditions et pour la bonne cause ! Cette unité de lieu, qui permet d'optimiser le travail, constitue une véritable différence avec les précédentes Coupes du monde que j'ai pu vivre.* »⁶²³

Cet endroit calme et protégé plait aux joueurs comme le démontrent les témoignages des internationaux. Jo Maso, manager du XV de France ajoute : « *Quand je vois certains journaux titrer avec malice « Marcatraz », je dis que c'est une prison quatre étoiles.* »⁶²⁴ Pour Christian Miller, membre de la cellule de préparation physique de l'équipe de France, « *il a fallu changer les mentalités. Les joueurs n'ont pas optimisé le dispositif mis à leur disposition. Ils disposent d'une Ferrari entre les mains, mais conduisent comme s'ils avaient une 2CV.* »⁶²⁵

Certains regrettent la forêt de Rambouillet et son cadre champêtre. C'est le cas de Raphael Ibanez qui « *regrette le côté rustique du château La Voisine* », de Gérald Merceron qui appréciait « *le cadre verdoyant du château.* »⁶²⁶ Quant à Bernard Laporte, il relativise : « *On a été très bien accueillis pendant 24 ans au château Ricard de La*

⁶²⁰ AFFR - DUZAN, Marc, « Un jour à "Marcatraz" », *Midi Olympique*, 17 mars 2006

⁶²¹ SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶²² SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶²³ IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, pages 29-30

⁶²⁴ SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶²⁵ SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶²⁶ AASMR - FOUREL, Aymeric, « Rugby : Premiers entraînements de l'équipe de France à Linas-Marcoussis - Les Bleus découvrent Bellejame », *Le Républicain*, 31 octobre 2002, page 12

CARRAT Adeline

Voisine, mais là, on a tout sur place. »⁶²⁷ Néanmoins, sur le plan rugbystique, c'est le côté pratique et la modernité des installations qui priment et qui séduisent les joueurs.



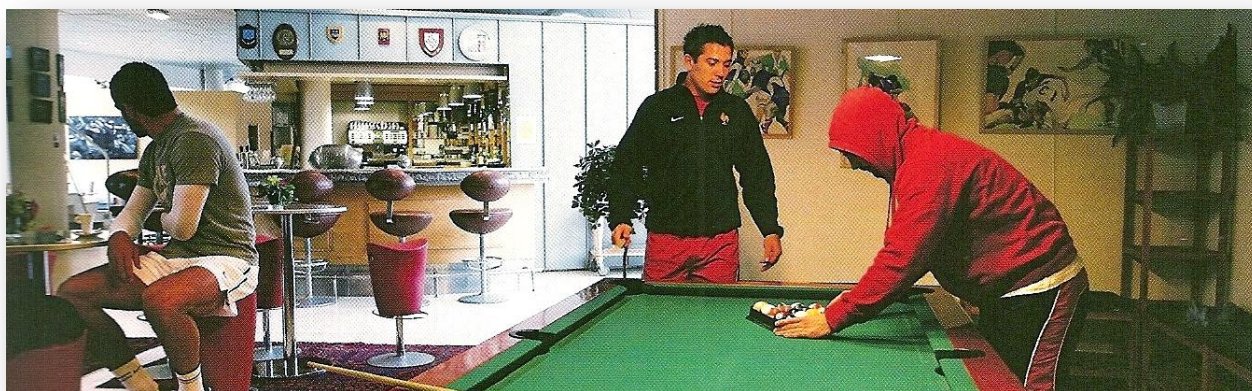
SOUSSAN, Gregory, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis », In : SOUSSAN, Gregory, *Dans les coulisses du XV de France*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 2007, 159p.

La fonctionnalité de ce centre permet aux joueurs de circuler sans avoir à croiser des curieux, journalistes, pensionnaires et visiteurs, notamment grâce à la passerelle en bois longue de 90 mètres baptisée « *Jean-Claude Skréla et Pierre Villepreux* », les deux entraîneurs qui ont mené la France en finale de la Coupe du monde en 1999.⁶²⁸ On observe ici deux joueurs qui passent dans le couloir vitré de la Résidence du XV de France.

⁶²⁷ ROHOU, Anne, « Lundi, le président de la République découvre les nouveaux locaux de l'équipe de France - Jacques Chirac inaugure le centre rugby », « Les syndicats et des salariés menacés de licenciements devant les grilles du CNR - Le président accueilli par 350 manifestants », *Le Républicain*, 21 novembre 2002, page 5

⁶²⁸ AASMR - FOUREL, Aymeric, « Rugby : Premiers entraînements de l'équipe de France à Linas-Marcoussis - Les Bleus découvrent Bellejame », *Le Républicain*, 31 octobre 2002, page 12

CARRAT Adeline



SOUSSAN, Gregory, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis », In : SOUSSAN, Gregory, *Dans les coulisses du XV de France*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 2007, 159p.

Pendant les plages de repos, les joueurs se retrouvent au bar ou au billard comme la photographie ci-dessus. Ils peuvent également jouer au baby-foot, au flipper ou à la console de jeux.⁶²⁹ Certains pêchent à l'étang de Marcoussis⁶³⁰ et d'autres vont au golf de Courson.⁶³¹ Pendant leurs rares moments de détente, les joueurs peuvent aussi jouer aux cartes, regarder la télévision ou lire. Ils peuvent également se reposer.⁶³²

Pendant la préparation de la Coupe du Monde 2007, les joueurs sortent du CNR et se rendent dans le centre ville de Marcoussis. Ils se retrouvent au Bar à thym et vont au salon de coiffure Nouvelle Vague. Le 8 septembre 2007, ils sortent même voir le match de football France-Italie, sur grand écran, place du village à Marcoussis.⁶³³ Ils ne sont donc pas si isolés et coupés du monde comme le prétendent les médias.

Les joueurs du XV de France se sentent chez eux à Marcoussis⁶³⁴, c'est un peu leur seconde maison.⁶³⁵ Même si les familles des joueurs ne viennent pas au CNR, ils peuvent tout de même communiquer avec elles.⁶³⁶

⁶²⁹ ESCOT, *Jour de gloire*, page 77

⁶³⁰ IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 96

⁶³¹ IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 193

⁶³² SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶³³ IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 193

⁶³⁴ AASMR - FOUREL, Aymeric, « Visite de la Résidence de l'équipe de France : Des joueurs reçus comme des princes », « Dans les coulisses du CNR », *Le Républicain*, 14 novembre 2002, pages 16 et 17

⁶³⁵ SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

⁶³⁶ SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »

CARRAT Adeline

1.1.2. Quels résultats obtenus ?

Le XV de France, tout comme les autres sélections nationales, se doit d'être compétitif et de programmer de manière optimale les événements sportifs auxquels il participe. Le rugby professionnel contraint les équipes à avoir un résultat instantanément, le CNR doit donc donner aux différentes équipes de France les moyens de rivaliser de manière permanente avec toutes les autres nations. Dans ces conditions, y a-t-il un « *avant* » et un « *après* » CNR en termes de résultats lors des matchs des grandes compétitions internationales ? Cet outil de travail a-t-il permis au XV de France d'améliorer nettement ses performances ? Le CNR doit former et, par conséquent, faire gagner. Qu'en est-il en réalité ?

L'ouverture du CNR est initialement prévue pour septembre 2001 afin que le XV de France puisse s'y préparer pour le tournoi des VI nations 2002,⁶³⁷ mais surtout pour lui permettre de gagner la coupe du monde en Australie en 2003.⁶³⁸ L'ouverture se fait finalement un an après, il est trop tard pour préparer la coupe de monde 2003. L'objectif premier devient alors la victoire de la Coupe du monde 2007 organisée en France.

Depuis 1987, sur les sept compétitions de la Coupe du monde de rugby, la France se classe 6 fois dans les quatre meilleures nations mondiales. Avant l'ouverture du CNR, en 1987 et 1999, elle termine deuxième ; et troisième en 1995. Par la suite, elle se classe en 2003 et 2007 quatrième. Elle est, depuis 2011, vice-championne du monde après la Nouvelle-Zélande⁶³⁹ mais n'a jamais décroché le titre suprême. Quand on regarde le palmarès du Tournoi des VI nations de ces dix dernières années, on constate que la France a un excellent parcours. Depuis 2003, elle a remporté quatre fois la compétition. Mais si on observe la décennie qui précède l'année 2003, on constate qu'elle l'a remporté quatre fois également. En 2011, l'équipe de France des moins de 20 ans et les féminines arrivent deuxième du Tournoi des VI Nations, derrière l'Angleterre, comme le XV de France. Pour résumé, il n'y a pas eu d'évolution flagrante et de

⁶³⁷ AMM 10W72 - F., C., « Rugby à Linas-Marcoussis : Le XV de France arrive en septembre 2001 », *Le Républicain*, semaine du 2 au 8 mars 2000

⁶³⁸ AASMR - BOURGEOULT, Bertrand, « Skréla : "Un outil pour être champion du monde en 2007" », *Le Parisien*, 10 septembre 2002

⁶³⁹ *Rugby Mag, Hors Série Spécial Coupe du monde 2011*

CARRAT Adeline

changement significatif en ce qui concerne les résultats du XV de France. En effet, les victoires ne sont pas plus nombreuses depuis l'ouverture du CNR.⁶⁴⁰ La France reste une des meilleures nations au niveau mondial, comme depuis des années, sans améliorer concrètement ses performances.

Si la France, pays organisateur, avait remporté la Coupe du Monde, organisée en France, du 7 septembre au 20 octobre 2007⁶⁴¹, qui a réuni environ 4 milliards de téléspectateurs et 2,5 milliards de spectateurs dans les stades⁶⁴², le CNR aurait sans doute vu sa notoriété s'accroître comme ce fut le cas en 1998 avec les footballeurs et le centre de Clairefontaine.

« Là, si on l'avait gagné, je pense que ça aurait changé beaucoup de choses. C'est que, très vite, le site aurait eu une autre notoriété, comme Clairefontaine avait connu après la coupe du monde de football en 1998. Puisqu'avant, personne ne le connaissait.

Manque de chance, on n'a pas gagné la Coupe du monde. »⁶⁴³

Le CNR deviendra certainement une référence lorsque le XV de France sera champion du monde.⁶⁴⁴ Cet investissement pour les générations futures ne sert pas qu'à gagner des matchs, mais aussi à imaginer un rugby à la française.⁶⁴⁵ C'est la première fois que la Fédération Française de Rugby investit dans la pierre. Même si le XV de France est la priorité, ce centre doit devenir la maison de tout le rugby français : des joueurs, des dirigeants, des arbitres, des médias et des partenaires.⁶⁴⁶

⁶⁴⁰ www.rbs6nations.com

⁶⁴¹ http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/papyvoire23.pdf

⁶⁴² http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/07_05_rugby.pdf - « ... aux grandes compétitions », page 7

⁶⁴³ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

⁶⁴⁴ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, pages 52 et 54

⁶⁴⁵ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, pages 80-81

⁶⁴⁶ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

1.2. La formation

Comment se passe la formation avant l'arrivée du CNR ? Depuis 1952, la FFR organise des stages de formation de ses cadres. Jusqu'en 1989, les éducateurs entraînent les équipes en fonction de leur qualification. Durant une décennie, de nombreuses réformes interviennent, la FFR fait face au gros besoin de formation dans ses rangs. Dans les années 1990, pour 11 000 équipes à entraîner, elle ne compte que 6 500 éducateurs. L'objectif est alors d'arriver à un éducateur formé pour chaque groupe à entraîner. Elle instaure une formation continue sur deux ans par le biais d'« *unités de formation* ». Une grille établie par la FFR détermine le niveau de formation requis pour entraîner et/ou encadrer à tous les âges.⁶⁴⁷ Améliorer quantité comme qualité dans le haut niveau⁶⁴⁸ devient une priorité et le CNR devient un outil pour résoudre un double problème, il faut former des joueurs et des cadres techniques puisqu'il n'y a pas de bons joueurs sans bons cadres. Comment se passe alors la formation au sein du CNR ? Qui est formé ? Dans quels buts ?

1.2.1. Le Pôle France : la future élite du rugby tricolore

La formation des jeunes doit-elle être assurée par les clubs ou la fédération ? Au début de l'année 2000, des assises sur l'avenir du rugby en France ont lieu au Sénat. La qualité de la formation en clubs est remise en question ainsi que le manque d'unité entre eux. Pour pallier à cette déficience, l'objectif est de créer une filière d'accès au haut niveau via le CNR où les meilleurs jeunes joueurs français s'y regroupent la semaine et rentrent dans leurs clubs le week-end.⁶⁴⁹

⁶⁴⁷ ADE 1703W/33 - SCHREINER, Laurence, « Formation : le projet de la discorde », *Le Figaro*, 28 février 2000

⁶⁴⁸ <http://www.liberation.fr/sports> - HENNION, Blandine, « Pierre Villepreux, directeur technique national, dessine l'avenir du rugby français : “pas de bons joueurs sans bons cadres”. », 4 avril 2000

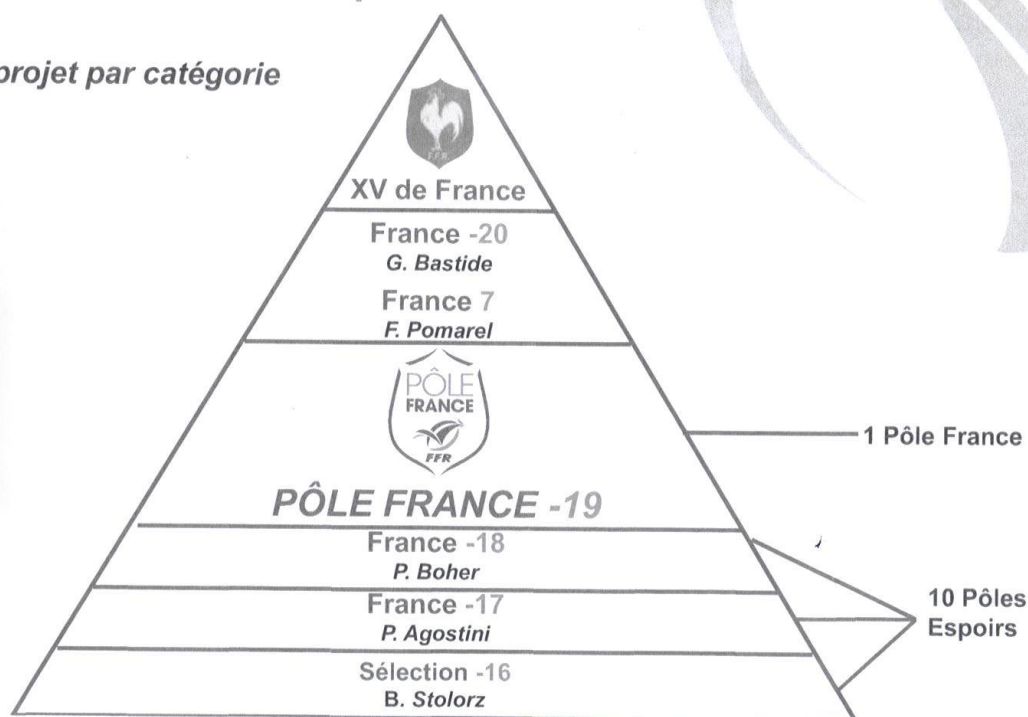
⁶⁴⁹ ADE 1703W/33 - SCHREINER, Laurence, « Formation : le projet de la discorde », *Le Figaro*, 28 février 2000

CARRAT Adeline

Filière Fédérale

Parcours d'Excellence Sportive

1 chef de projet par catégorie



http://www.ffr.fr/index.php/ffr/dtn/haut_niveau_jeune/pole_france

Le Pôle France est un centre d'entraînement permanent situé au CNR, pris en charge par le Ministère des Sports, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, sous la responsabilité de la Direction Technique Nationale de la FFR. Il regroupe entre 20 et 30 joueurs de moins de 18 ans à moins de 20 ans sur une saison. En 2011/2012, ils sont 29 stagiaires, 22 en rugby à XV et le reste en rugby à 7 (arrivé depuis deux ans au sein du Pôle France).⁶⁵⁰ Comme l'atteste le schéma ci-dessus, les stagiaires proviennent des 10 pôles espoirs répartis sur le territoire français : Sceaux, Dijon, Villefranche-sur-Saône, Ussel, Talence, Bayonne, Toulouse, Béziers, Tours et Hyères. Ainsi, les joueurs peuvent postuler pour participer à la Coupe du Monde des moins de 20 ans et aux tournois internationaux à 7. Par la suite, pour les meilleurs d'entre eux, ils accèdent au très haut niveau en étant sélectionné au sein du XV de France. Dans cette optique, le CNR est, pour les stagiaires, un centre de formation qui peut leur permettre

⁶⁵⁰ Entretien avec Monsieur Alain Fior, directeur des études du Pôle France, le 13 octobre 2011
CARRAT Adeline

un jour d'accéder à l'équipe de France comme c'est le cas de Florian Fritz, Lionel Beauxis, Maxime Médard ou Morgan Parra. Le point commun de ses internationaux est qu'ils ont été formés au sein même du Pôle France.

Si le choix final revient à la commission des jeunes de la FFR, l'entrée au Pôle France est l'aboutissement de deux années de détection. Le premier écrémage s'opère grâce à la Coupe Taddei. Les 150 meilleurs moins de 17 ans du pays sont convoqués en février à un stage. À la fin, il n'en reste plus que 100, puis 75 après les rencontres de Pâques, la tournée d'été à l'étranger et un ultime rassemblement en France. La saison suivante, les rescapés sont répartis en 3 groupes : équipe de France des moins de 18 ans, tandis que deux autres sélections disputent l'une la Coupe d'Europe, l'autre un tournoi européen. Un joueur sur 3 environ est gardé.⁶⁵¹

Installé depuis le 10 septembre 2002⁶⁵² au CNR, cette filière d'accès au haut niveau favorise le double projet : sportif et scolaire, universitaire ou professionnel. En effet, en complément des 33 semaines et 500 heures d'entraînement sportif ainsi que des 130 à 150 heures de rugby et des 110 séances de préparation physique, les joueurs bénéficient de 25 semaines et 400 heures d'études et de cours et 150 heures de soutien.⁶⁵³ La réussite d'un projet scolaire en parallèle avec celui sportif est ici primordiale.

Les jeunes sont entourés par une vingtaine de personnes, sans compter les enseignants et le personnel de la restauration et de l'hébergement. Au sein du secteur scolaire, Alain Fior, directeur des études, et deux polytechniciens, en stage. Pour la gestion financière et la logistique : Christine Simon, assistante du Pôle. Le secteur sportif regroupe Gérald Bastide, l'entraîneur, qui est permanent ; Philippe Agostini, le second entraîneur. Il y a aussi des entraîneurs plus ponctuels, deux préparateurs physiques, un responsable du Pôle France et un préparateur mental. Pour le secteur médical, quatre personnes sont présentes : un médecin fédéral qui s'occupe du Pôle,

⁶⁵¹ AFFR - COMMISSAIRE, Emmanuel, « C'est l'ENA de l'ovale », *Sud Ouest*, 27 juillet 2004

⁶⁵² AASMR - « Comité directeur des 20 et 21 septembre 2002 », *Rugby Mag*, n°1021, février 2003, page 1513

⁶⁵³ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/dtn/haut_niveau_jeune/pole_france

CARRAT Adeline

une infirmière fédérale à plein temps, un kiné et un ostéopathe. Une assistante-secrétaire, une diététicienne, et une psychologue interviennent ponctuellement.⁶⁵⁴

Stagiaire intégrant le pôle en formation professionnelle						
	Nom	Prénom	2010/2011	2011/2012		
terminale industrielle	Cotet	Pascal	1 BP Mei	T BP MEI	Lycée de l'Essouriau	Ulis
	Custosa	Jean-Baptiste	1 BP ELT	T BP ELt	Lycée de l'Essouriau	Ulis
	Domenech	Yohan	1 Bp ELT	T BP ELt	Lycée de l'Essouriau	Ulis
Première tertiaire	Cerqueira	Steevy	projet scolaire a definir 4	1 BP commerce	Lycée poincaré	Palaiseau
	Tauleigne	Marco	2 BP vente	1 BP commerce	Lycée poincaré	Palaiseau
	Thomas	Teddy	2 BP Commerce	1 BP Commerce	Lycée poincaré	Palaiseau
Stagiaire intégrant le pôle en préparation Bac						
	Aliouat	Johan	1 ES	T ES spé SES	Lycée de l'Essouriau	Ulis
	Pilet	Quentin	T STG M	T STG M	Lycée de l'Essouriau	Ulis
	Durbesson	Louis	1 S	T S	Lycée de l'Essouriau	Ulis
	Fickou	Gael	1 STG	T STG M	Lycée de l'Essouriau	Ulis
Stagiaire intégrant le pôle et potentiellement redoublant						
Cap	ZEBANGO	Jean-Michel	T CAP	T CAP Béton armé	Lycée Golf Hotel	Toulon

Stagiaire intégrant le pôle :						
	Nom	prénom	2010/11	2011/12		
Préparation concours	Lacroix	Gabriel	1 STG	gardien de la paix	cnfdi	
	Regard	Thibaut	T S	Kiné	cned	
BTS	Ancely	Clément	T STI EIt	Bts ELT	Lycée louis de foix Bayonne	
	Fernandez	Romain	T STG M	Bts Muc	ecole privé Usap	
	Hollet	Romain	T STG RH RDT	Bts Muc	ecole privé Usap	
	Dumambelle	Stephane	T BP	Bts Muc CNR	Cned	
	Tolofua	Christopher	T BP Commerce	Bts Muc	école privé Toulouse	
	Vernezol	Clément	T STG M	Bts Muc	école privé Toulouse	
Université	Jedraziack	Paul	T ES	Staps (S2)	Clermont	
	Solignoli	Enzo	T Es	Fac de math	Montpellier	
	Labantous	Freddy	TES	Staps	Clermont	
Iut	Downier	Baptiste	T STI Electronique	Iut geni-electronique	Gradignan	
	Farnoux	Julien	T S	Iut Gea	Clermont	
	Vartanov	Khatchik	T STI EIt	Iut geni-electronique	Cachan	
écoles	Langel	Johno-Dian	T ES	Ecole L. Vinci	Bachelor de Management	
	Vialelle	Florian	TS	Prépa intégrée agro	Purpan Toulouse	
Organisme de formation	Neisen	Anderson	T Bp commerce	IFV Brive	BT	
	Barres	Mathieu	T BP Charpente	IFV Brive	BT	

Documents donnés par M. Alain Fior

Cette « usine à champions »⁶⁵⁵ regroupe les « espoirs » du rugby français.⁶⁵⁶ Ils ne sont pas tous du même niveau scolaire.⁶⁵⁷ En 2003-2004, sur 24 pensionnaires de

⁶⁵⁴ Entretien avec Monsieur Alain Fior, directeur des études du Pôle France, le 13 octobre 2011

⁶⁵⁵ ESCOT, *Jour de gloire*, pages 22-23

CARRAT Adeline

Marcoussis, il y a 17 filières différentes. On constate alors que si le niveau sportif est relativement homogène, le niveau scolaire pas du tout. Comme en témoignent les tableaux ci-dessus, on trouve de multiples profils⁶⁵⁸ et diverses vocations. Il y a ceux qui ont le bac et d'autres qui le passent dans l'année. Pour la saison 2011/2012, 18 sont en Bac +1 (6 en BTS, 3 en université et 3 en IUT), 10 en préparation bac (professionnel, technologique ou général) et un en CAP. Identifier le projet de chaque stagiaire et créer les dispositifs de prise en charge scolaire adaptés est la mission du directeur des études du Pôle France, M. Alain Fior.⁶⁵⁹

Les joueurs mettent en pratique leur formation dans leur club, leur parcours de formation individualisé et leur préparation sportive spécifique. Ils travaillent et progressent tout au long de la saison, tout est pris en charge pour eux. Pendant 10 mois, les stagiaires sont nourris, logés et formés. La FFR finance le transport, l'hébergement et la restauration.⁶⁶⁰ Ils sont conscients de cette aubaine pour eux :

« *On est quand même des privilégiés. (...) On ne peut pas se plaindre.* »⁶⁶¹

« *Physiquement, c'est dur. Mais, (...) on a la chance d'être là.* »⁶⁶²

⁶⁵⁶ SOULA, VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 51

⁶⁵⁷ AASMR - « Le Pôle France : La future élite du rugby français formée au CNR », Brochure de la FFR : Domaine de Bellejame, Centre National de Rugby

⁶⁵⁸ AFFR - « Pôle France : Des champions et des Hommes... », *RugbyMag*, novembre 2010, Hors-série, pages 24-25

⁶⁵⁹ Entretien avec Monsieur Alain Fior, directeur des études du Pôle France, le 13 octobre 2011

⁶⁶⁰ Entretien avec Madame Christine Simon, le 13 octobre 2011

⁶⁶¹ Entretien avec Freddy Cabantous, stagiaire du Pôle France 2011/2012, le 31 octobre 2011

⁶⁶² Entretien avec Jean-Baptiste Custoja, stagiaire du Pôle France 2011/2012, le 31 octobre 2011

Semaine « Type »					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30	Retour au CNR	Formation Scolaire Lycée	Formation Scolaire Lycée	Formation Scolaire Lycée	Formation scolaire Lycée
11h00 12h30	Visite Médicale / Soins	/ Entraînement Bac+1	11h Muscultation	/ Entraînement Bac+1	8h30-12h30
	12h30 <i>REPAS</i>				
13h30/14h00	Repos	Scolaire	Repos	Scolaire	Mise à disposition des Clubs
14h30/17h30	14h30/17h30 RUGBY <i>PHYSIQUE</i>	Musculation / RUGBY <i>Manipulations</i>	RUGBY <i>Collectif</i> / <i>SOPHRO</i>	Musculation / RUGBY <i>Technique Fondamentale</i>	
17h30/19h00	Formation Scolaire Cnr	Formation Scolaire Cnr <i>Soutien</i> 19h30-20h30	Formation Scolaire Cnr <i>Soutien</i> 19h30-20h30	Formation Scolaire Cnr <i>Soutien</i> 19h30-20h30	

AFFR (Carton COS 2) - COS du 24/09/2008

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8h00	RETOUR au CNR	FORMATION sportive	FORMATION sportive	FORMATION sportive	FORMATION INITIALE	Mise a disposition	Mise a disposition
10h00	Récupération	Musculation	Piste	Musculation	FORMATION INITIALE		
12h00	Pause Soins Médicin 1 Préparateur phys. 1 kinésithérapeute	FORMATION INITIALE	Déplacement en établissement	Pause FORMATION INITIALE	FORMATION INITIALE		
14h00	FORMATION théorique et sportive	FORMATION INITIALE	FORMATION initiale en établissement	FORMATION INITIALE	Déplacement	Mise a disposition des clubs	Mise a disposition des clubs
18h00	FORMATION INITIALE	FORMATION théorique et sportive	TP Atelier Stage	FORMATION théorique et sportive	Mise a disposition des clubs		
20h00	FORMATION théorique et sportive	FORMATION théorique et sportive	FORMATION sportive	FORMATION théorique et sportive	Mise a disposition des clubs		
22h00	FORMATION théorique et sportive	FORMATION théorique et sportive	FORMATION sportive	FORMATION théorique et sportive	Mise a disposition des clubs		

AFFR (Carton COS 1)

Le CNR intéresse autant l'Éducation Nationale que le Ministère des Sports. Par exemple, le taux de réussite au baccalauréat est de 85% en 2003, contre 75% sur l'ensemble de la France, d'autant plus que ces résultats sont obtenus en travaillant 3 fois moins qu'un lycéen. En effet, un lycéen classique a 28-35 heures de cours par CARRAT Adeline

semaine, 33 semaines par an, le joueur du Pôle France, lui, a 25 semaines de cours sur toute l'année de 10 à 12 heures par semaine.

L'équilibre entre les cours et les entraînements est établi selon un programme journalier draconien : quatre heures d'entraînement, quatre heures de cours et deux heures d'étude. L'entraînement se déroule tous les jours, de 8 à 10 heures et de 16h30 à 18h30 sauf le vendredi après-midi et le lundi matin, pour permettre à chacun de rejoindre son club et d'en revenir.⁶⁶³ Ils retournent ainsi le week-end dans leurs clubs respectifs pour disputer les matchs.⁶⁶⁴ Il y a la semaine type d'un scolaire et la semaine type d'un Bac+1. Les Bac +1 sont du lundi au jeudi au CNR et ont deux entraînements en plus, le mardi et le jeudi matin. Les scolaires ont cours le matin et entraînements l'après-midi du lundi midi au vendredi midi. Tous les joueurs voient le médecin en arrivant le lundi pour voir s'ils sont blessés et surtout pour identifier ce qu'ils peuvent faire en termes de soins et d'un point de vue physique et rugbystique. L'après-midi, sur les temps sportifs, ils ont deux entraînements. Ils ont un temps de réunion, de présentation de ce qu'ils vont faire, un temps de travail physique ou athlétique ou de course et ils ont un entraînement tactique ou technique. Les scolaires peuvent rentrer le jeudi soir pour aller en cours dans leur ville d'origine le vendredi. Ou, ils prennent l'avion le vendredi midi, voyagent l'après-midi et le soir, ils ont souvent un entraînement avec leur club et match le week-end. Les Bac+1 ont moins de cours, mais ils ont souvent plus de soutien que les scolaires. Il y a quelqu'un qui vient tous les matins pour faire une étude de 8h à 10h. Certains joueurs vont en étude et d'autres, plus matures ou davantage capables de se prendre en charge, travaillent personnellement dans leur chambre.⁶⁶⁵

La première année (2002/2003), tous les joueurs sont inscrits à l'université Paris XI-Orsay pour n'avoir qu'un seul interlocuteur et faciliter les aménagements mais le système est rapidement abandonné. Les joueurs sont désormais inscrits dans l'établissement qu'ils retrouvent l'année après le Pôle dans chaque localité, souvent près de leur club. Ils peuvent ainsi poursuivre leur cursus à la sortie du Pôle France. Les

⁶⁶³ AFFR - DESCOMBE, François, « Rugby : À l'école des pros », *Okapi 100% ado*, n°746, 15 octobre 2003, pages 12 à 17

⁶⁶⁴ <http://www.linass.fr/index.php?rub=38>

⁶⁶⁵ Entretien avec Monsieur Alain Fior, directeur des études du Pôle France, le 13 octobre 2011
CARRAT Adeline

joueurs ne sont jamais plus de trois ou quatre par cours, ce qui permet de faciliter l'apprentissage.⁶⁶⁶

Détecter, former et perfectionner la future élite du rugby sont donc les trois objectifs sportifs du Pôle France. Les pensionnaires partagent leur semaine entre famille, étude et club de rugby. Dans cet internat, ils prennent réellement conscience des exigences du haut niveau.⁶⁶⁷ Il s'agit de développer dans les pôles et au CNR, les aptitudes des meilleurs joueurs révélés grâce aux divers moyens de sélection et de les accompagner en proposant un travail orienté et pertinent intégrant les besoins individuels et collectifs.⁶⁶⁸ Ils découvrent le régime du rugby professionnel : préparation physique et musculation. Cet engagement sportif conséquent doit être concilié avec le domaine scolaire :

Christophe Mombet : « *Si on leur dit : « Chez nous, vous arrêtez tout, vous n'êtes plus que des joueurs de rugby » 1) on fera des abrutis 2) on en fera des chômeurs* »⁶⁶⁹

En effet, les joueurs ne doivent pas négliger et sacrifier leurs études, car ils ne feront peut-être pas tous une carrière professionnelle, une blessure est vite arrivée et peut la compromettre. Si jamais c'est le cas, il faut penser à leur reconversion après le rugby de haut niveau puisque leur retraite professionnelle survient très tôt, dès 35-40 ans. Le CNR apparaît alors indispensable pour encadrer ces jeunes et penser à leur avenir.⁶⁷⁰ C'est pour cette raison, qu'en complément d'un programme sportif intense, le double projet rugby-scolaire est essentiel.⁶⁷¹

Les clubs n'ont pas vu d'un bon œil l'ouverture du CNR puisqu'il dépossédait les centres des formations des clubs de leurs meilleurs joueurs, les privant de pouvoir travailler dans la régularité toute la semaine. Aujourd'hui, les clubs ont pris conscience

⁶⁶⁶ AFFR - COMMISSAIRE, Emmanuel, « Des pions polytechniciens pour mieux faire ses devoirs », *Sud Ouest*, 27 juillet 2004

⁶⁶⁷ AASMR - « Une semaine avec Gérald Gambetta, stagiaire au Pôle France », Brochure de la FFR : Domaine de Bellejame, Centre National de Rugby

⁶⁶⁸ AFFR - « Pierre Villepreux : "L'évolution est irréversible" », *RugbyMag*, n°1005, juin 2001, pages 18 à 20

⁶⁶⁹ LERMUSIEAUX, Jocelyn, « Futurs coqs en couveuse », *L'équipe*, septembre 2011

⁶⁷⁰ AFFR - « Centre technique national : Toulouse et Bordeaux en lice », *Midi Olympique*, 26 octobre 1998, page 2

⁶⁷¹ AFFR - Paquette de présentation sur la série-documentaire « À l'école du rugby »

des avantages que procure le Pôle France. La qualité de la formation financée par la FFR des stagiaires est un gain pour eux.⁶⁷²

Surnommée par Pierre Villepreux⁶⁷³, « *l'université de l'ovalie* »⁶⁷⁴, le Pôle France, et le CNR plus généralement, devient une pépinière de jeunes talents.⁶⁷⁵ Il peut être ainsi défini comme un vivier de rugbymen de haut niveau. Pour le rugby et pour la scolarité, ce sont des conditions de travail idéales. De leurs chambres au réfectoire, des salles de cours aux terrains, de la salle de musculation au centre médical, de la piscine à leurs lits, il n'y a jamais plus de 50 mètres. Physiquement, c'est très difficile au début, mais ils finissent par prendre le rythme. La gestion entre le scolaire et le sport professionnel est d'autant plus difficile qu'ils sont souvent amenés à se déplacer loin, parfois à l'autre bout du monde, et longtemps pour les compétitions internationales. Ils sont aussi éloignés de leur famille et leurs amis.

Le Pôle France coûte 400 000 euros par an, à moitié pris en charge par le Ministère des Sports par une convention d'objectifs avec l'État puisque toutes les fédérations ont l'obligation d'avoir une formation de haut niveau. Le CNR est une « *couveuse* » de jeunes talents.⁶⁷⁶ Les stagiaires ont très bien conscience que cette année au Pôle France constitue un réel tremplin pour leur carrière : « *90% voire 100% des joueurs qui passent au Pôle vont vers un contrat professionnel. Cela, ils le savent, ils prennent cela comme une vraie chance et donc, ils y mettent beaucoup plus d'investissement et d'engagement.* »⁶⁷⁷ Ils gardent néanmoins les pieds sur terre :

« Mon premier objectif rugbystique est de me faire plaisir, de m'épanouir dans le sport que j'aime. Après, le haut niveau, c'est vrai qu'on y pense de plus en plus. Donc, j'aimerais bien devenir plus tard professionnel. Je vais tout faire pour essayer d'y

⁶⁷² AFFR - SIMON, Paul, « Le Pôle France au service des jeunes talents », *France Rugby*, n° 135, 24 septembre 2004, pages 12-13

⁶⁷³ ADE 1703W/25 - DESAVIE, Patrick, « Le Centre technique national du rugby ouvrira ses portes en 2002 », *La Tribune*, 25 octobre 2000

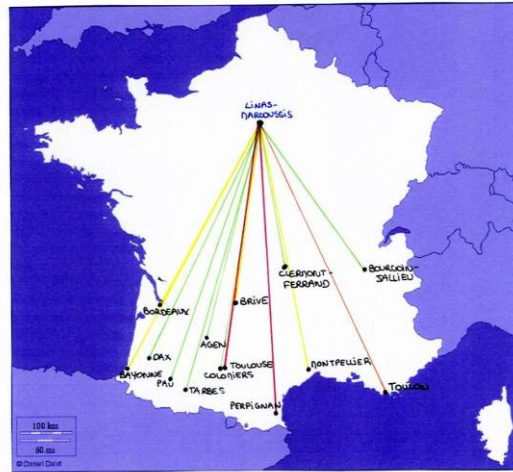
⁶⁷⁴ AASMR - AUGUY, Stéphanie, « CTNR : Coup d'envoi des travaux » ; CORMIER, Jean, « Pierre Villepreux : "Le centre sera l'université de l'ovalie" », 4 avril 2001

⁶⁷⁵ IBANEZ, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, page 26

⁶⁷⁶ Série-documentaire « *A l'école du rugby* »

⁶⁷⁷ Entretien avec Monsieur Alain Fior, directeur des études du Pôle France, le 13 octobre 2011

PÔLE FRANCE
SAISON 2010/2011
PRONOTION
ADRIEN CHALJIN



PÔLE FRANCE
SAISON 2011/2012
PRONOTION
RENÉ DELEPLACE



Légende

- Déplacement d'un seul joueur
- Déplacement de deux joueurs
- Déplacement de trois joueurs
- Déplacement de quatre joueurs
- LINAS-MARCOUSSIS : le CNR, point de ralliement du Pôle France
- TOULOUSE : club du stagiaire

Sources:

- Fonds de carte : <http://www.histgeo.ac-aix-marseille.fr/carto/> (France)
<http://d-maps.com>
- Données : www.ffr.fr/index.php/ffr/dtrn/haut-niveau-jeune/pole-france

Grâce aux trois cartes précédentes, on remarque que les joueurs du Pôle France jouent, pour la grande majorité d'entre eux, dans des clubs du sud de la Loire. Le CNR apparaît comme excentré par rapport aux villes qui accueillent les stagiaires les week-ends. Il devient un point de ralliement durant la semaine pour les joueurs qui viennent des différents endroits du sud de la France. L'hébergement, la formation sportive et scolaire ainsi que les déplacements sont entièrement à la charge de la FFR, aidée par ses partenaires. Les joueurs voyagent beaucoup (que ce soit en avion, train ou car) pour aller retrouver leur club le week-end et se déplacer avec leur équipe. Si on compare les trois dernières saisons, on observe que les clubs restent sensiblement les mêmes. Sur les 18 clubs représentés, 12 jouent en Top 14.

Ces meilleurs espoirs du rugby français ne doivent cependant pas oublier que le Pôle France n'est pas une finalité en soi :

Pierre Camou : « *Vous arrivez à Marcoussis pour devenir des hommes.* »

Le rugby à XV est représenté aux Jeux Olympiques en 1900⁶⁸⁰, 1908 et 1920. En 1924⁶⁸¹, la France perd contre les États-Unis en finale au stade de Colombes. Des incidents survenus dans le public lors de ce match obligent l'IRB à interdire le rugby aux Jeux Olympiques.⁶⁸² Le 9 octobre 2009, le rugby est de retour aux Jeux Olympiques via sa pratique à 7. Le Pôle France a des joueurs qui s'entraînent au rugby à 7 ; cela

⁶⁸⁰ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 19

⁶⁸¹ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/communications/guide_media

⁶⁸² http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/07_05_rugby.pdf - « Des premières rencontres... », page 6

CARRAT Adeline

représente une matinée par semaine, un entraînement et une approche de la discipline. Ces joueurs se déplacent pour des compétitions internationales.⁶⁸³ Actuellement, un entraîneur, neuf joueurs, et quatre arbitres sont en contrat professionnel au CNR.⁶⁸⁴ L'objectif est alors de remporter les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en 2016.

Face au succès de ce Pôle France, à quand un Pôle France féminin ? Un Pôle France féminin pourrait-il être créé ? Le rugby féminin, reconnu sport de haut niveau depuis 2000, représente 5000 licenciées pour une centaine de clubs.⁶⁸⁵ Déjà une quarantaine de joueuses de moins de 20 ans détectées dans toute la France forme le Centre élite féminin. Cinq fois par an, elles sont regroupées au CNR pour des stages de trois ou quatre jours incluant une batterie de tests médicaux.⁶⁸⁶

1.2.2. Les arbitres, les cadres et les dirigeants

La majorité des formations « rugby » passent par le CNR. Ce dernier apparaît ici comme une véritable école pour les métiers du sport puisqu'il permet la préparation aux brevets d'État d'éducateur. Ces diplômes sont accessibles avec un niveau Terminale. Ils permettent de pourvoir des postes comme directeur sportif, entraîneur, animateur en centre de loisirs, et d'obtenir une formation dans le domaine de l'arbitrage, du niveau départemental à celui d'international.⁶⁸⁷

La formation des éducateurs et des entraîneurs se décompose en 2 parties. La formation fédérale est composée de trois diplômes fédéraux : diplôme fédéral École de Rugby, diplôme fédéral Entraîneur Jeunes et diplôme fédéral Entraîneur. Ces formations sont dispensées par les comités territoriaux de rugby et non au CNR. Ces diplômes donnent le droit d'entraîner avec un statut de bénévoles uniquement. Également, la Formation d'État est composée de trois diplômes : le BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « sport collectif », mention

⁶⁸³ AFFR - « Rugby à 7 : Le défi olympique », *RugbyMag*, novembre 2010, Hors-série, page 26

⁶⁸⁴ <http://www.linas.fr/index.php?rub=51&index=1564> - « Le Rugby en force en 2012 », 16 janvier 2012

⁶⁸⁵ DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 65

⁶⁸⁶ DELACOURT, Frédéric, « Dans les coulisses du centre national de rugby : bienvenu au cœur de l'ovalie », *Evryagglo*, n°8, janvier 2012, page 30-31

⁶⁸⁷ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

CARRAT Adeline

Rugby) , le DE JEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « *perfectionnement sportif* », mention Rugby) et le DES JEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport , spécialité « *performance sportive* », mention Rugby). Ces formations donnent le droit d'exercer la fonction d'entraîneur contre rémunération. Au CNR, le BP JEPS n'est pas dispensé parce qu'il ne peut pas aboutir à un réel emploi dans le rugby. En revanche, la formation DE JEPS et la formation DES JEPS (cette dernière s'adresse à des futurs entraîneurs de TOP 14 ou PRO D2) y sont dispensées.⁶⁸⁸ Ils apprennent à mettre en place des projets de jeu et des cycles d'entraînements.⁶⁸⁹

Il y a une hiérarchie dans les diplômes avec pour la première initiation, le BP (Brevet Professionnel) qui situe les compétences sur un métier d'animateur. Ensuite vient le DE JEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports), ce diplôme insiste sur le perfectionnement sportif par rapport à une tranche d'âge spécifique. Le dernier niveau concerne le DES JEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) qui insiste sur la performance sportive. Le DES JEPS mention rugby vise à développer quatre compétences, deux d'organisation et conception et deux compétences d'action : savoir élaborer un projet de club ou sportif, savoir si l'on sait manager les gens qui fonctionnent dans le club, le savoir de l'entraînement, les compétences et le contenu d'entraîneur et, le savoir entraîner en toute sécurité.⁶⁹⁰

L'Académie fédérale implantée au CNR de Marcoussis « *pilote* » le dispositif de formation sur tout le territoire, régulant en particulier l'offre de formation et en exerçant une veille constante sur l'évolution des besoins du secteur en matière de formation.⁶⁹¹

⁶⁸⁸ Mail de Stéphanie Poulouin, assistante formation au sein de la direction sportive de la FFR, reçu le 09/03/12 à 10h01 (questions envoyées le 27/02/12 à 19h45)

⁶⁸⁹ DELACOURT, Frédéric, « Dans les coulisses du centre national de rugby : bienvenu au cœur de l'ovalie », *Evryagglo*, n°8, janvier 2012, page 30-31

⁶⁹⁰ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/formations/dtn>

⁶⁹¹ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/formations/catalogue_des_formations
CARRAT Adeline

1.3. L'accueil : un lieu ouvert à tous ?

Outre les équipes de France de rugby (XV de France, Équipe de France féminine, équipe de France de rugby à VII, équipes de France amateurs, équipe de France de la Marine nationale...etc.), les équipes de rugby étrangères (Roumanie, Pologne, Arménie, Canada, Argentine...etc.)⁶⁹² et les clubs de rugby amateur (Madrid, Vierzon...etc.) et professionnel (Biarritz Olympique, Gloucester...etc.), le CNR héberge d'autres sports comme le football (Juventus de Turin, Olympique Lyonnais, Olympique de Marseille, Ligue Nationale de Football, stage des arbitres professionnels, Football Club de Viry-Châtillon...etc.)⁶⁹³, le basket, le handball ou le volley.⁶⁹⁴ Y séjournent également l'équipe de France d'athlétisme, les fédérations françaises de sport automobile, de Pentathlon, de Tennis⁶⁹⁵, de triathlon, de randonnée pédestre...etc.⁶⁹⁶ Le CNR ne se contente donc pas d'accueillir des délégations françaises, mais reçoit aussi des étrangers comme, par exemple, l'équipe nationale de handball d'Arabie Saoudite⁶⁹⁷ ou la fédération algérienne de football.⁶⁹⁸ Ainsi, les autres sports français et étrangers bénéficient des installations du CNR ce qui permet de développer sa renommée. Le CNR apparaît ici comme un vecteur de promotion du rugby français, voire du sport en général, à l'étranger.

En complément des usagers permanents, c'est-à-dire la vingtaine de personnes qui travaillent pour la FFR, les joueurs du Pôle France et les prestataires,⁶⁹⁹ la « *maison du*

⁶⁹² AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - COS du 14 avril 2005

⁶⁹³ AFFR (Carton CNR : Emplois Staps, agents sportifs, convention MPE formation modifiée + presse / 2006/2009 Retraite épargne salariale des sportifs de haut niveau, courrier ministère sports pour approbation, organisation FFR, membres du comité directeur, statuts et règlement intérieur FFR, divers procès verbaux) - « Prestations CNR », *Officiel, supplément de Rugby Mag, Le journal des informations fédérales*, n° 1041, mars 2005, page 3

⁶⁹⁴ ESCOT, *Le dico du rugby*, page 24

⁶⁹⁵ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Mémoire n° 70 du 1^{er} octobre 2003

⁶⁹⁶ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - 16 septembre 2005 : Présentation du CNR

⁶⁹⁷ AASMR - BOURGEOULT, Bertrand, « Skréla : "Un outil pour être champion du monde en 2007" », *Le Parisien*, 10 septembre 2002

⁶⁹⁸ DELACOURT, Frédéric, « Dans les coulisses du centre national de rugby : bienvenu au cœur de l'ovalie », *Evryaglo*, n° 8, janvier 2012, page 30-31

⁶⁹⁹ AFFR (Carton : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis) - Communiqué de la FFR de la direction du CNR destiné à MM. Doucet, Druais et Patachon : CNR Domaine de Bellejame, Mémoire n° 76 - 28 novembre 2003

CARRAT Adeline

ballon ovale »⁷⁰⁰ accueille donc les équipes nationales de rugby avant ses grands rendez-vous internationaux, les clubs pour des stages de préparation ou de perfectionnement, les stages, colloques et séminaires touchant le monde du rugby (arbitrage, entreprises partenaires, dirigeants...etc.). Ces installations sont mises à disposition de nombreux acteurs du rugby national et international. Elle s'ouvre également aux autres sports et fédérations, partenaires, à toutes les entreprises et aux médias.⁷⁰¹ Le monde du rugby, le monde de l'entreprise et des institutions (Caisse des Dépôts, Laboratoire Roche, société Intersport, Direction Générale des impôts, Mairie de Sceaux, Société Philips...etc.), les partenaires de la FFR (CGE, Orangina, Toyota, Société Générale, Nike, France Télécom, Renault...etc.) et les autres sports sont ainsi mêlés au sein même du CNR.⁷⁰²

C'est au bar, lieu de convivialité et véritable centre du CNR, qu'avant ou après le déjeuner, se croisent et échangent les employés, les élus des comités, les entraîneurs en formation, les cadres d'entreprises, les jeunes joueurs, et toutes les personnes qui sont à demeure.⁷⁰³ Le bar et le salon de la résidence du XV de France évoquent le rugby et les traditions régionales. Ce sont les lieux d'échanges du CNR. C'est ici que se côtoient les différentes populations qui viennent ponctuellement ou qui vivent au CNR.

Le CNR est-il un site réellement ouvert à tous ? Pour M. Cochard, il n'a pas rempli toutes ses promesses : « *C'est un site trop fermé. L'Association Sportive de Marcoussis bénéficie des infrastructures, mais on est dans le domaine du relationnel. C'est les copains du rugby.* » Il regrette le « *peu d'ouverture sur le reste du monde et sur la population de Marcoussis* » et aurait aimé « *un musée du sport* » pour amener un dynamisme économique plus conséquent en faisant du CNR un lieu touristique.⁷⁰⁴ Malheureusement, en pratique, il est impossible d'accueillir tout le monde d'autant plus que cela nécessite du personnel et une gestion supplémentaires. Selon M. Thomas, « *l'autarcie est inhérente au centre lui-même* » puisque c'est un centre de séminaire et un lieu de travail pour les employés de la FFR. Il trouve ainsi cela « *normal qu'ils ne*

⁷⁰⁰ ADE 1703W/25 - DESAVIE, Patrick, « Le Centre technique national du rugby ouvrira ses portes en 2002 », *La Tribune*, 25 octobre 2000

⁷⁰¹ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/missions>

⁷⁰² AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - COS du 11 octobre 2005

⁷⁰³ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 217

⁷⁰⁴ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

puissent pas ouvrir à tout le monde. Le centre ne peut pas être ouvert tout le temps. »⁷⁰⁵

1.4. « Les accords de Marcoussis » : un événement historique

Une table ronde des forces politiques ivoiriennes se réunit au CNR du 15 au 23 janvier 2003 pour la cessation des hostilités et la libération immédiate de tous les prisonniers politiques et ainsi « *préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'État.* »⁷⁰⁶ Après une semaine marathon de négociations présidées par l'ancien ministre français Pierre Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien et futur Premier ministre ivoirien, Seydou Diarra, ainsi que de facilitateurs et observateurs désignés par l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), dix partis politiques et mouvements issus de la rébellion procèdent le 23 janvier 2003 à la signature d'un accord consensuel, dit de « *Linas-Marcoussis* » ou, pour simplifier de « *Marcoussis* ». Cette table ronde est réunie pour apporter un règlement à la crise ouverte le 19 septembre 2002 par le déclenchement d'attaques simultanées perpétuées, dans plusieurs villes de Côte d'Ivoire, y compris à Abidjan, par des assaillants se réclamant d'une structure dénommée le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), et prolongée par l'occupation des parties septentrionale puis occidentale du pays.⁷⁰⁷

Le 23 janvier 2003⁷⁰⁸, les conciliateurs ivoiriens, réunis au CNR parviennent à un accord de paix.⁷⁰⁹ Le CNR devient alors un lieu de réconciliation diplomatique.

⁷⁰⁵ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

⁷⁰⁶ <http://www.diplomatie.gouv.fr>

⁷⁰⁷ <http://www.cairn.info> - DU BOIS DE GAUDUSSON, Jean, « L'accord de Marcoussis, entre droit et politique », *Afrique contemporaine*, page 41

⁷⁰⁸ <http://www.cairn.info> - DU BOIS DE GAUDUSSON, Jean, « L'accord de Marcoussis, entre droit et politique », *Afrique contemporaine*, pages 50-51

⁷⁰⁹ « Historique : L'accord de Marcoussis ! », *La Gadanine*, n°262, janvier 2003

CARRAT Adeline

1.5. Le progrès et la recherche au sein du centre médico-sportif

Les équipements à la pointe de la modernité en termes de matériel audiovisuel, informatique, médical ou téléphonique sont omniprésents au sein du centre. Le CNR bénéficie de services et d'infrastructure de pointe, notamment dans la vidéo. En effet, la vidéo est un maillon essentiel de la préparation sportive et tactique d'une équipe. La régie vidéo du CNR permet de recevoir, enregistrer, transmettre et monter des images. Ces moyens techniques nécessaires, présents au CNR, sont utilisés par les entraîneurs et par les joueurs, mais également par les entreprises en séminaire. La régie vidéo analyse la performance de haut niveau dans ses moindres détails d'autant plus qu'il existe un local d'archivage pour tous les matchs ou les films qui traitent du rugby. Cela permet ainsi d'analyser le jeu et les schémas tactiques des adversaires.⁷¹⁰ Au CNR, des salles équipées d'ordinateurs permettent de visionner des séquences de matchs, des montages vidéo, des tableaux, des courbes et des statistiques.⁷¹¹ Mais, le progrès et la recherche se concentrent surtout autour du centre médico-sportif.

Le centre médical accueille les équipes de la FFR, les sportifs de haut niveau et les clubs sous contrats d'objectifs avec le département de l'Essonne. 500 bilans cliniques complets, nutritionnels, physiologiques et cardiologiques sont réalisés chaque année. Tout est regroupé dans un même lieu. Les soins et la rééducation sur le plan médical y sont prodigués. Chaque joueur a une fiche informatique qui permet d'exercer un meilleur suivi. Aucun club ne peut s'offrir de tels appareils, qui servent à tester et à améliorer la performance de groupes musculaires que l'on étudie un par un. Cela permet de détecter d'éventuelles faiblesses et d'y remédier. En plus de l'équipe médicale permanente (médecin, ostéopathe, kinésithérapeute et infirmière), le pôle départemental de médecine du sport s'installe au mois de janvier 2005 dans les locaux

⁷¹⁰ AASMR - « Technologie - À la pointe du progrès », Brochure de la FFR : Domaine de Bellejame, Centre National de Rugby

⁷¹¹ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, pages 80-81

CARRAT Adeline

du CNR.⁷¹² Jean Israël, cardiologue, est responsable du Pôle départemental de médecine du sport.

Le pôle départemental de médecine du sport, en liaison avec les centres départementaux de prévention et de santé, le mouvement sportif et l'ensemble des acteurs de la santé publique et de la médecine du sport,⁷¹³ permet la prise en charge des sportifs de haut niveau (individuel, clubs, institutions...). Ainsi, les sportifs de haut niveau soutenus par le Conseil Général, les sportifs essonniers amateurs, les éducateurs sportifs essonniers, les dirigeants des clubs sportifs et comités sportifs départementaux, et les professionnels de santé essonniers, bénéficient des installations spécifiques médico-sportives (locaux et matériel) mises à disposition gratuitement par la FFR pour le CGE.⁷¹⁴ Ce pôle permet de promouvoir et coordonner les actions préventives en matière de santé chez les sportifs essonniers en lien avec le CNR.⁷¹⁵ Le suivi préventif des sportifs de haut niveau essonniers est alors optimal.

Conformément aux conventions de partenariat entre la FFR et le CGE, la FFR accueille en ses locaux du CNR le Pôle départemental de médecine du sport placé sous la responsabilité du CGE.⁷¹⁶ Le CGE assure la mise en place du personnel médical. Un premier médecin, chef de projet, consacre son temps au plan de fonction du mouvement sportif, au plan du suivi de l'entraînement de haut niveau et à l'animation du réseau des médecins du sport de l'Essonne. Un second médecin travaille sur le suivi psychologique, l'aptitude et l'évaluation physique des sportifs. Enfin, une infirmière-secrétaire organise les rendez-vous et assiste les médecins. Le médecin du centre et le

⁷¹² AFFR (Carton : CNR : Premier aménagement forestier 2005-2014, Conseil d'orientation et de surveillance 2005, Conventions CRIDF, CGE, Comité départemental, Linas, Marcoussis, Creps) - Lettre de Mme Renaud (CGE) adressée à Antoine Audi du 22 mars 2005

⁷¹³ AFFR (Carton : CNR : Premier aménagement forestier 2005-2014, Conseil d'orientation et de surveillance 2005, Conventions CRIDF, CGE, Comité départemental, Linas, Marcoussis, Creps) - Convention de partenariat entre la Fédération Française de rugby à XV et le département de l'Essonne relative à la mise en œuvre du « Pôle départemental de médecine du sport » en Essonne, signée par B. Lapasset et M. Berson

⁷¹⁴ AFFR (Carton CNR : Premier aménagement forestier 2005-2014, Conseil d'orientation et de surveillance 2005, Conventions CRIDF, CGE, Comité départemental, Linas, Marcoussis, Creps) - Dossier « Pôle départemental de médecine du sport CNR Marcoussis »

⁷¹⁵ AFFR (Carton : CNR : Premier aménagement forestier 2005-2014, Conseil d'orientation et de surveillance 2005, Conventions CRIDF, CGE, Comité départemental, Linas, Marcoussis, Creps) - Lettre de Patrice Sac adressée à Antoine Audi du 12 mai 2003

⁷¹⁶ AFFR (Carton : CNR : Premier aménagement forestier 2005-2014, Conseil d'orientation et de surveillance 2005, Conventions CRIDF, CGE, Comité départemental, Linas, Marcoussis, Creps) - Projet de règlement intérieur centre médical du 22 février 2005

kinésithérapeute du centre sont également à disposition du pôle départemental sur 10% de leur temps.⁷¹⁷

Ainsi, avec la convention signée entre la FFR et le CGE le 31 mars 2003, un réseau de prévention de la santé et un accompagnement médico-sportif pour les acteurs du sport en Essonne sont mis en place au CNR qui devient une « *base coordinatrice* » du réseau départemental de médecine du sport en liaison avec les six centres départementaux de prévention et de santé.⁷¹⁸

Grâce à du matériel de pointe⁷¹⁹ et des outils de très haut niveau, la cellule de recherche du CNR travaille sur « *l'accidentologie* ». ⁷²⁰ En exemples, de 2003 à 2007, sous la responsabilité du Professeur Portero, de l'université Paris 12 du Val de Marne, elle travaille sur le rachis cervical des joueurs de première ligne en mêlée, de l'analyse des contraintes à la prévention et au traitement.⁷²¹ Également, en 2006, elle entame une étude, sous la responsabilité de Yannick Guezennec (Directeur de recherche au CNR, Service Médical des Sports), sur la charge physiologique et biologique de matches de rugby de haut niveau féminins et masculins, et des délais nécessaires pour la récupération post match.⁷²² La Cellule Recherche a donc pour mission de participer à l'amélioration de l'expertise de l'ensemble des acteurs du rugby français par l'apport de connaissances et d'outils issus d'une activité de recherche scientifique et technologique.

Pour la prévention des blessures cervicales du joueur de rugby, le centre médico-sportif développe le dispositif CON-TREX qui permet l'exploration de la fonction musculaire régulièrement utilisée pour la prévention des blessures, la rééducation ou

⁷¹⁷ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement 91 : Conventions FFR - CG91, terrain Marcoussis, construction CNR, création PDMS - Concrétisation de la convention entre les entités CGE et FFR sur la création d'un « Pôle départemental de médecine du sport au CNR » le 5 mai 2004

⁷¹⁸ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier Financement 91 : Conventions FFR - CG91, terrain Marcoussis, construction CNR, création PDMS - « Objet : L'articulation CNR - CG 91 sur le plan médical », Mémoire, n° 105, 14 mai 2004, d'Antoine Audi à M. Druais

⁷¹⁹ AASMR - « Suivi médical - Au service de la performance », Brochure de la FFR : Domaine de Bellejame, Centre National de Rugby

⁷²⁰ DELACOURT, Frédéric, « Dans les coulisses du centre national de rugby : bienvenu au cœur de l'ovalie », *Evryagglo*, n° 8, janvier 2012, page 30-31

⁷²¹ AFFR - « Assemblée Générale de la FFR - Arcachon - 30 juin 2006 », *Congrès info*, page 55

⁷²² AFFR - « Assemblée Générale de la FFR - Arcachon - 30 juin 2006 », *Congrès info*, page 56

encore la réathlétisation du sportif. Cet appareil présent au CNR propose l'évaluation de l'ensemble des articulations du corps humain excepté le rachis cervical. La société Renault en tant que partenaire de la FFR participe à la construction du prototype qui est livré en 2010 au CNR. Également, pour maximiser les performances des joueurs en mêlée, un simulateur de mêlée, développé en collaboration avec la société Thales, est mis en fonction au CNR. Il sert à l'ensemble des entraîneurs des équipes de France pour la préparation de leurs joueurs internationaux lors de rassemblements au CNR.⁷²³ Cet engin, de 1m50 de hauteur et 3m de long et de large,⁷²⁴ témoigne de l'avance française dans la recherche.⁷²⁵

2. La gestion du centre

La gestion du CNR génère de nombreuses interrogations auxquelles il est parfois difficile de répondre :

Comment le CNR vit-il ? Quels sont les différents services ? Quel est le pourcentage entre les administratifs et les personnes rattachées au rugby, et les sportifs ? Quels sont les différents métiers présents au CNR ?

Quelles entreprises travaillent au CNR ? Combien de temps par an ? Sont-elles fidèles ? Quels sont leurs contrats ? Pourquoi y a-t-il une sous-traitance, une externalisation ? Cela coûte-t-il moins cher ? Quels en sont les intérêts ?

Toutes les personnes qui travaillent au CNR sont-elles toutes payées par la FFR ? Certaines sont-elles payées par les mairies de Linas et Marcoussis, ou par l'État ? Lesquelles sont indépendantes et viennent faire leur prestation ponctuellement lorsque le CNR en a besoin ? Comment différencier les personnes qui sont là ponctuellement et celles qui sont là tous les jours ?

Qui finance le CNR ? Quels apports ? Qui paie : La FFR ? Les sponsors ? Les comités ? Les licenciés ?

⁷²³ AFFR - « Assemblée Générale de la FFR - Versailles - 1er et 2 juillet 2011 », *Congrès info*, pages 31 à 33

⁷²⁴ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 181

⁷²⁵ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 210

2.1. Rôle, représentants et bilans du Comité d'Orientation et de Surveillance

Le Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) est une commission fédérale⁷²⁶ mise en place pour accompagner le fonctionnement du CNR et pour permettre aux différents partenaires publics de la FFR, qui ont participé au projet, d'être associés à son fonctionnement et ainsi « créer du lien ».⁷²⁷ Il a un triple rôle de conseil, de suivi et d'alerte dans le secteur sportif, la formation et les partenariats.⁷²⁸ Le premier COS a lieu le 6 novembre 2002, soit environ deux mois après l'ouverture du CNR.⁷²⁹

La direction et la gestion du CNR sont donc placées sous la responsabilité de ce COS, qui devient organe garant du bon fonctionnement du CNR. Il dresse un rapport d'activité de la saison en cours ou passée, présente le budget, les recettes et indique des données chiffrées (le nombre de repas servis, de nuitées et de séminaires d'entreprises).⁷³⁰ Le COS fait une analyse de la fréquentation du CNR et sur son financement. Il fait le point sur son exploitation, élabore un bilan et amène des solutions sur les points à améliorer.

Le COS se réunit au moins 3 fois par an sur convocation de son président, ou, en tant que de besoins, à la demande du Comité Directeur de la FFR. L'ordre du jour du COS est établi par le président du COS. Le secrétariat de séance est assuré par le directeur du centre qui assiste aux réunions. Il rédige les comptes rendus de séance et les transmet, après approbation du président du COS, au président de la FFR. Douze membres composent le COS à son élaboration : six représentants de la FFR (du bureau fédéral (dont le président du COS), du Comité Directeur, des comités territoriaux, des comités départementaux, de la LNR et des clubs amateurs), 5 représentants de l'État et des collectivités (du ministère des Sports, le président du CRIDF ou son représentant, le président du CGE ou son représentant, le maire de la commune de Linas ou son représentant, le maire de la commune de Marcoussis ou son représentant), et un

⁷²⁶ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/missions>

⁷²⁷ Mail de Monsieur Thomas, reçu le 6 janvier 2012

⁷²⁸ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - 25 novembre 2002 : Rapport de la réunion du COS du 06 novembre 2002

⁷²⁹ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1)

⁷³⁰ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - COS du 15 juin 2004

CARRAT Adeline

secrétaire permanent.^{731 732} Le président du COS peut également inviter des experts aux réunions. Aujourd'hui, les représentants de la FFR sont toujours présents : Pierre Camou ; Patrick Battut, vice-président ; Daniel Falque, responsable du Pôle France ; Jean-Louis Barthès, Directeur général ; Jean-Claude Skréla, DTN ; Gurvan Kervadec, directeur exploitation et Lionel Laffitte, Directeur marketing-communication. S'ajoute également le comité départemental de rugby de l'Essonne.⁷³³

Monsieur Pelletant définit le rôle de la commune de Linas au sein du COS ainsi :

« On a un rôle de consultation, d'informations. Ils font un bilan de la gestion du centre, des évolutions. (...) On n'a pas un rôle de décision majeur, c'est surtout un rôle de bilan. C'est important pour nous parce que ça nous donne une visibilité sur ce qu'il se fait, sur ce qui va se faire. Ça permet des fois d'en parler à l'extérieur, de relayer l'information et aussi de pouvoir s'y associer d'une façon ou d'une autre pour faciliter les projets ou pour des fois même y participer. C'est assez bien pour ça. »⁷³⁴

2.2. L'exploitation

Le CNR est un énorme risque financier pris par la FFR. Chaque année, il faut trouver entre 3 et 4 millions d'Euros pour que le CNR fonctionne correctement d'autant plus que le centre de football de Clairefontaine est toujours déficitaire, plus de 10 ans après sa construction.⁷³⁵ Néanmoins, l'étude sur le fonctionnement du CNR, menée par le groupe Extel en 1998, montre que son exploitation sera bénéficiaire, et permettra, en fonction de son taux d'occupation pour les séminaires et de partenariats complémentaires, de supporter tout ou partie de l'annuité d'emprunt.⁷³⁶ Qu'en est-il réellement ?

⁷³¹ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Communiqué du CNR Domaine de Bellejame

⁷³² <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/presentation/missions>

⁷³³ AML - Communiqué de la FFR du 21 novembre 2011 : Avis de réunion du COS qui se tiendra le 14 décembre 2011

⁷³⁴ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁷³⁵ AFFR (Carton : Pose de la première pierre 4 avril 2001) - DUSSART, Pierre-Laurent ; MOREL, Loïc, « Marcoussis, la course à l'armement », ... *du rugby*, pages 30-31

⁷³⁶ AFFR (Carton : CTNR : Parc de Bellejame, Dossier Wallabies, Signatures 4 avril 2001 Première pierre, avancement des travaux juin 2001) - Dossier « CTNR - Parc de Bellejame »

CARRAT Adeline

Dans le contrat d'exploitation du CNR, deux lots distincts sont présentés : un lot hôtellerie, restauration, nettoyage et sécurité ; et un lot maintenance multi technique.⁷³⁷ La durée minimale du contrat est de 3 ans.⁷³⁸ En 2005, le CNR emploie 64 salariés : 25 salariés FFR, 32 pour l'hôtellerie, la restauration, la maintenance, la sécurité et 6 pour les espaces verts, terrains de sport.⁷³⁹ Ce sont donc des prestataires qui font fonctionner le centre et assurent les services hôteliers et de restauration.⁷⁴⁰ Depuis que la Fédération Française de Rugby a rapatrié son siège au Centre National de Linas Marcoussis, 110 administratifs travaillent désormais sur place. Le budget de fonctionnement est de 1,2 million d'euros. L'entretien sous-traité est de 1 million d'euros, et l'entretien normal des bâtiments (peinture...) représente 680.000 euros.

La FFR fait appel à 2 prestataires principaux au sein du CNR : Eurest (hébergement et restauration) et Cofely (maintenance du site). Ces prestataires sont détachés au sein du CNR sur plusieurs années. Les membres du personnel de ces deux prestataires résident à proximité du CNR. L'intérêt pour la FFR de faire appel à ces prestataires est d'avoir à disposition du personnel compétent recruté directement par ces prestataires. Seuls les salariés de la FFR sont payés par cette dernière. Les prestataires sont eux payés par leur employeur respectif. Personne n'est payé par les mairies de Linas et de Marcoussis.⁷⁴¹

Depuis le début, la comptabilité du CNR est intégrée à 100% à la comptabilité FFR. Il n'existe pas de distinction.⁷⁴²

Le budget du CNR est structuré en 11 catégories :

- Hôtellerie
- Restauration
- Maintenance-sécurité

⁷³⁷ AFFR - « 10 juillet 2008 : Comité directeur à Vannes », *Officiel, supplément de Rugby Mag, Le journal des informations fédérales*, n°1081, mars 2009, pages 320-321

⁷³⁸ « Bureau fédéral du 3 février 2001 », *Rugby Mag*, n°1004, mai 2001, pages 1280-1281

⁷³⁹ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - Présentation du CNR du 16 septembre 2005

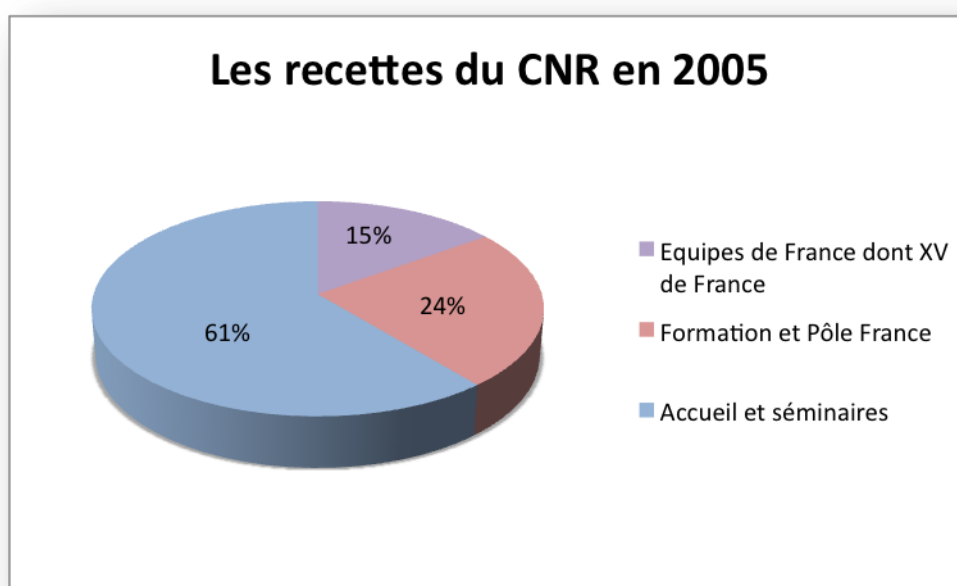
⁷⁴⁰ ADE 1703W/25 - DESAVIE, Patrick, « Le Centre technique national du rugby ouvrira ses portes en 2002 », *La Tribune*, 25 octobre 2000

⁷⁴¹ Mail de Mme Stéphanie Villa, Gestionnaire Paie et Administration du Personnel, reçu le 30/11/11 à 10h13 (Questions envoyées par mail le 04/11/11 à 12h54)

⁷⁴² Mail de M. Jean-Romain Sintès, contrôleur de gestion de la FFR, reçu le 12/10/11 à 11h55 (Questions envoyées par mail le 03/10/11 à 16h44)

- Personnels
- Électricité
- Contrats
- Espaces verts-terrains
- Recettes extérieures
- Cessions internes
- Subventions
- Partenariats.⁷⁴³

Les dépenses sont en partie couvertes par les recettes qui sont tirées de l'utilisation du centre, grâce notamment au CNR.⁷⁴⁴



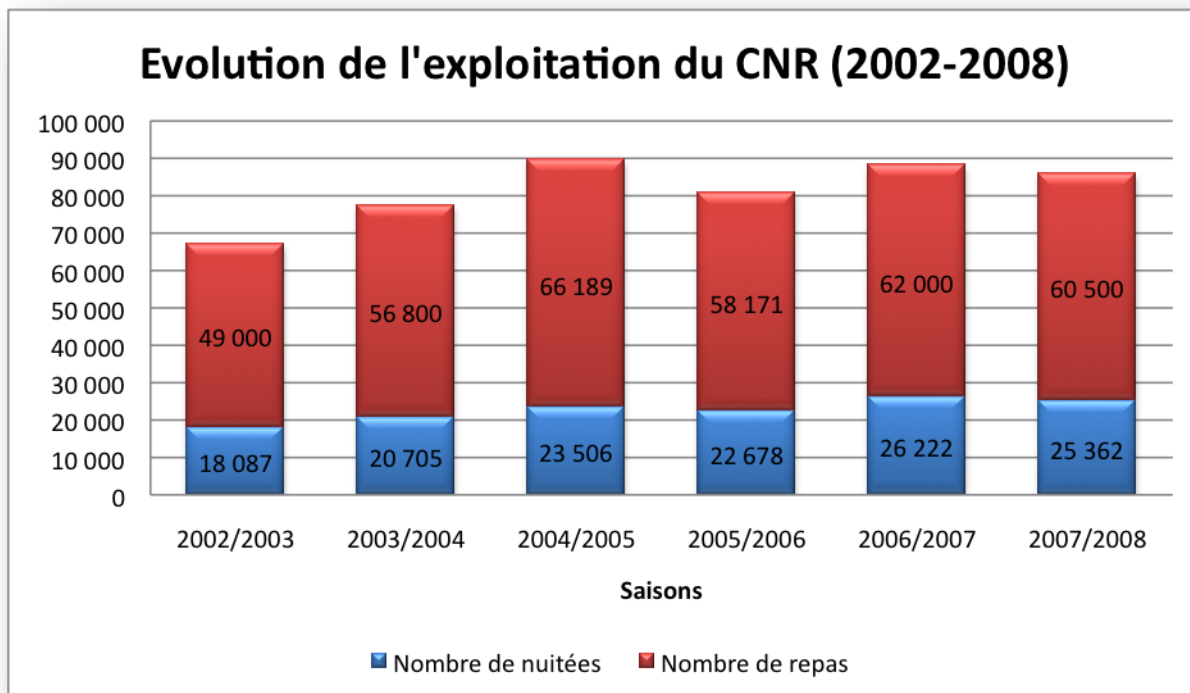
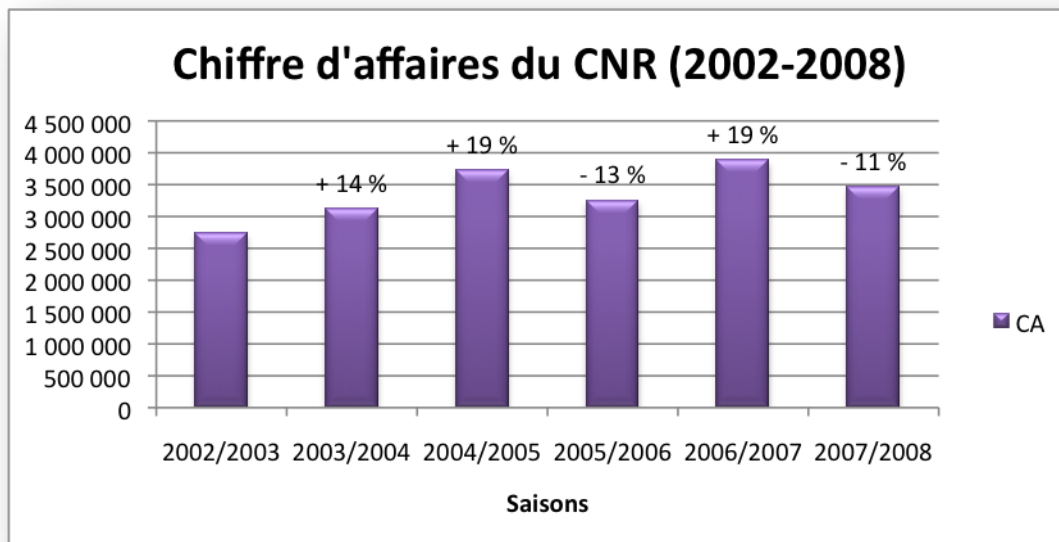
AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - COS du 4 avril 2006

En 2006, les résultats des équipes de France rapportent 15% des recettes, la Formation, 24% des recettes et l'accueil, 61% des recettes.⁷⁴⁵

⁷⁴³ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - COS du 4 avril 2006

⁷⁴⁴ AASMR - *RugbyMag*, n° 1002, mars 2001, page 18

⁷⁴⁵ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - COS du 4 avril 2006



AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - COS du 5 décembre 2007

Les graphiques ci-dessus réalisés grâce aux comptes-rendus des différents COS, démontrent que depuis son ouverture, le CNR est en progrès.^{746 747 748}

⁷⁴⁶ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - 16 septembre 2005 : Présentation du CNR
CARRAT Adeline

Lors du bilan du premier mois d'exploitation du CNR au mois d'octobre 2002, si tous les travaux ne sont pas encore achevés (il manque encore des éléments à la passerelle du XV de France, l'auvent du «*Petit train*» n'est pas commencé et, le réseau VDI (voix-données-images) n'est pas opérationnel) l'exploitation a réellement commencé. Quatre centres de profit sont alors applicables au CNR : la formation avec ses stages et ses séjours hébergés et nourris, le Pôle France, le XV de France et les sportifs ainsi que les séminaires.^{749 750}

En 2005, le XV de France représente 15% des recettes pour 13% des nuitées, la formation et le Pôle France, 24% des recettes pour 59% des nuitées et les séminaires, c'est-à-dire la commercialisation extérieure, 61% des recettes pour 28% des nuitées. On remarque très rapidement que ce sont les séminaires qui permettent d'apporter le plus de recettes au CNR même si c'est la formation qui occupe plus de la moitié des nuitées.

2.3. L'organisation administrative

Deux organigrammes du CNR, de septembre⁷⁵¹ et octobre 2002⁷⁵², m'indiquent que 22 personnes travaillent au sein du complexe sportif. Antoine Audi, directeur du centre, gère l'administration générale du centre. Il a pour mission d'élaborer le planning, de faire le lien entre l'exploitant du domaine et les partenaires, d'être l'intermédiaire entre la FFR et le CNR et de s'occuper de la gestion financière. Dans sa tâche, il est aidé par Cécile Vacher, son assistante de direction. Aujourd'hui, il n'y a plus de directeur de centre, c'est Gervan Kervadec qui gère l'exploitation du CNR.

⁷⁴⁷ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - COS du 19 septembre 2004

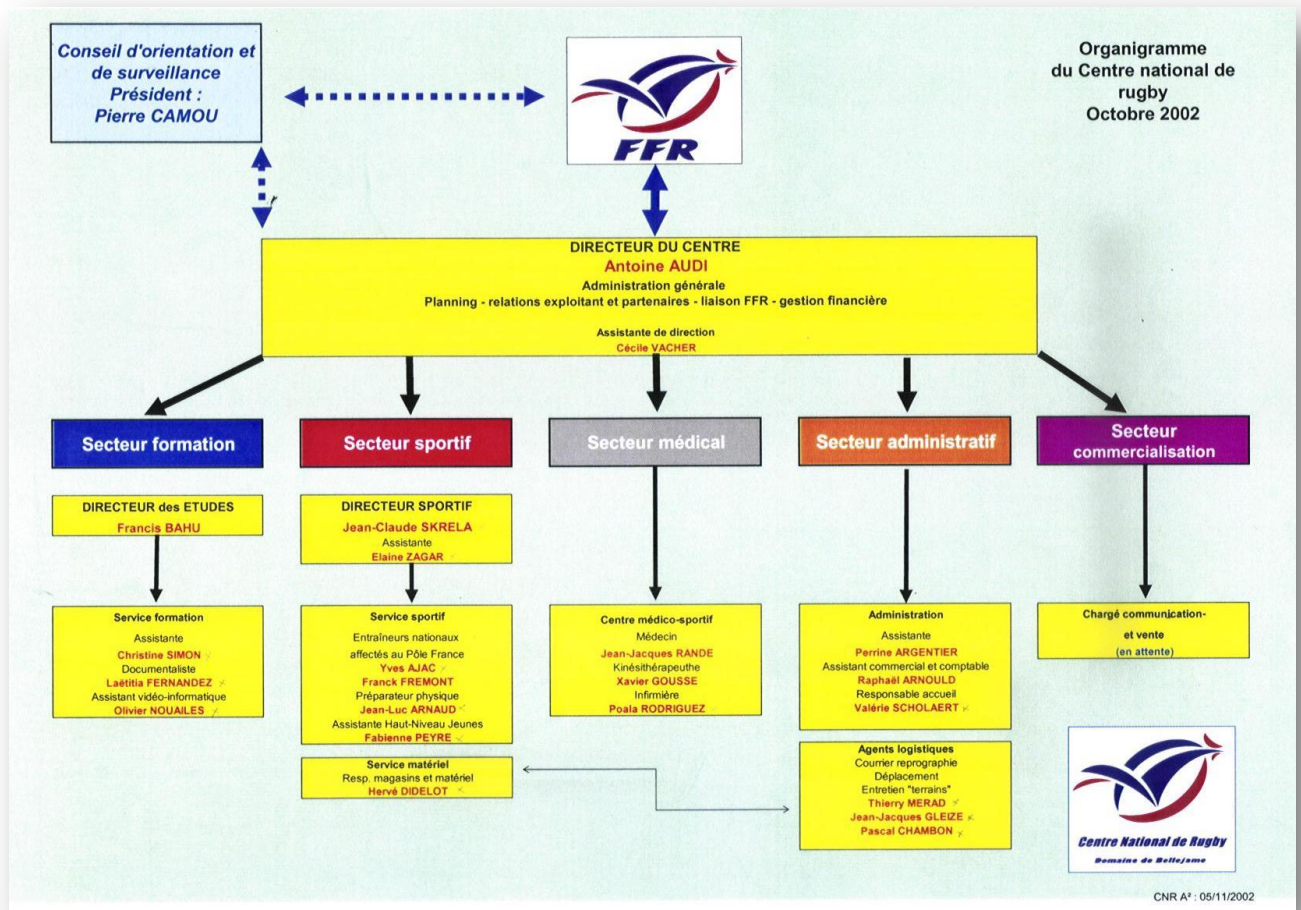
⁷⁴⁸ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 2) - COS du 5 décembre 2007

⁷⁴⁹ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - Mémoire n° 19 du 24 octobre 2002 rédigé par A. Audi

⁷⁵⁰ AFFR (Carton : Conseil d'orientation et de surveillance 1) - COS du 15 juin 2004

⁷⁵¹ AFFR (Carton COS 1) - Organigramme présenté au COS du 06/11/2002

⁷⁵² AFFR (Carton COS 2) - Organigramme présenté au COS du 19/09/2007



AFFR (Carton COS 1)- COS du 6 novembre 2002

2.3.1. Le secteur formation

À l'ouverture du CNR, le directeur des études du Pôle France, Francis Bahu, encadre le service formation composé de l'assistante, la documentaliste et l'assistant vidéo-informatique.⁷⁵³ Son rôle est de gérer la formation scolaire du Pôle France et tout ce qui est autour.

⁷⁵³ AFFR (Carton COS 1) - Organigramme présenté au COS du 06/11/2002
CARRAT Adeline

2.3.2. Le secteur sportif

Le secteur sportif gère la préparation physique et l'entraînement du haut niveau jeunes mais également du XV de France pour faire passer des tests et la préparation des matchs. Il a à sa tête le directeur sportif, Jean-Claude Skréla. Deux services sont à sa disposition, celui du sportif composé des entraîneurs nationaux affectés au Pôle France, du préparateur physique et de l'assistante Haut-Niveau Jeunes ; et, celui du matériel. Celui-ci est en relation avec les trois agents logistiques du secteur administratif qui s'occupent du courrier reprographique, des déplacements et de l'entretien des terrains. Aujourd'hui, le secteur sportif est la Direction Technique Nationale. Au début, il n'y avait que deux salariés DTN. Jean-Claude Skréla, aujourd'hui Directeur Technique National, est représentant du ministère des Sports au sein de la fédération.⁷⁵⁴

2.3.3. Le secteur médical

Comme nous l'avons vu précédemment, le centre médico-sportif emploie un médecin, un kinésithérapeute et une infirmière.⁷⁵⁵ Le médecin est un employé fédéral, l'infirmière, une employée FFR et le kinésithérapeute est indépendants. Celui-ci est présent quelques après-midi dans la semaine. Le secteur médical est rattaché au Pole France et au CNR. Aujourd'hui, il est réservé aux sportifs.

2.3.4. Le secteur administratif

Le secteur administratif gère les séminaires. Une assistante et un assistant commercial et comptable ainsi qu'un responsable accueil composent ce service. Le secteur administration regroupe les personnes qui travaillent directement avec le directeur du centre. Il organise les stages et les séminaires au CNR. Les agents

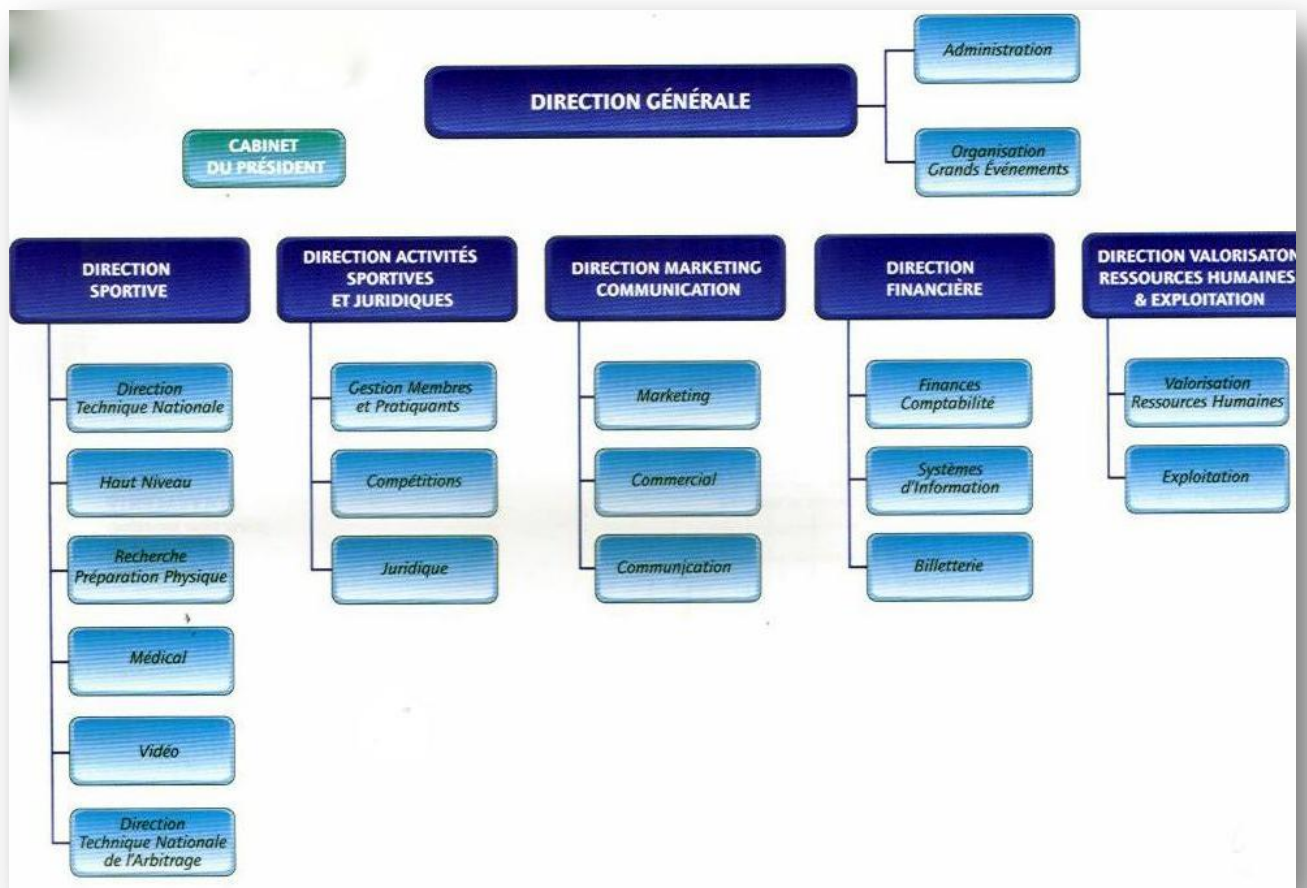
⁷⁵⁴ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 210

⁷⁵⁵ Mail de Mme Stéphanie Villa, Gestionnaire Paie et Administration du Personnel, reçu le 30/11/11 à 10h13 (Questions envoyées par mail le 04/11/11 à 12h54)
CARRAT Adeline

logistiques s'occupent des courriers, des reprographies, de l'installation des salles et de l'entretien des terrains.

2.3.5. Le secteur commercialisation

Ce service n'a jamais réellement existé, il n'est resté que 6 mois. Il a rapidement été pris en charge par l'assistant-directeur. Maintenant, il est rattaché au directeur communication-marketing.⁷⁵⁶



AFFR - « Élus et professionnels », *Rugby Mag*, hors-série, novembre 2010, page 9

Depuis l'installation du siège de la FFR, ce dispositif a changé, comme l'atteste l'organigramme ci-dessus. Il existe environ 25 services au sein de la FFR repartis dans 5

⁷⁵⁶ Entretiens avec Laetitia Fernandez
CARRAT Adeline

directions (Direction Activités Sportives et Juridiques / Direction Marketing Commercial Communication / Direction Financière / Direction Valorisation Ressources Humaines & Exploitation / Direction Générale / Direction Sportive) pour 110 salariés.

3. Des retombées positives ?

Quel bilan positif peut-on dresser du CNR ? Peut-on parler de rentabilité économique ? Quel est l'impact économique et social du CNR sur son environnement ? A-t-il permis des retombées positives autour de lui ?

3.1. Le tourisme d'affaires

La FFR met à disposition des salles de réunion ainsi que de l'hébergement qui permettent aux établissements extérieurs d'organiser des séminaires ou évènements au sein du CNR. En effet, dans ce centre, tout est adapté pour que les entreprises soient accueillies en séminaires : de nombreuses chambres et 15 salles de réunions pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes en réunion et jusqu'à 250 personnes en conférence sont à disposition.⁷⁵⁷ Les séminaires en entreprise se décomposent en deux : une partie travail et une partie détente avec une initiation au jeu, encadrée par des professionnels du rugby. Ainsi, le CNR est un outil de formation et de perfectionnement pour les entreprises qui permettent d'équilibrer le budget de fonctionnement du centre.

3.1.1. Un hébergement haut de gamme

La résidence hôtelière de 4 175m² et de type 3 étoiles dispose de 85 chambres dont 55 louables aux entreprises et partenaires.⁷⁵⁸ Ils peuvent également être hébergés dans les trente chambres du XV de France. La salle d'honneur, qui peut recevoir une centaine de personnes, est située dans le pigeonnier, au rez-de-chaussée de la résidence

⁷⁵⁷ Mail de Mme Stéphanie Villa, Gestionnaire Paie et Administration du Personnel, reçu le 30/11/11 à 10h13 (Questions envoyées par mail le 04/11/11 à 12h54)

⁷⁵⁸ AASMR - FOUREL, Aymeric, « Dans les coulisses du CNR », *Le Républicain*, 14 novembre 2002, pages 16 et 17
CARRAT Adeline

du XV de France. Des salles de réunion, de l'auditorium équipé de 240 places aux différentes salles de formation et de commission, et une salle de restaurant de 250 couverts, permettent d'héberger les différentes entreprises en séminaire. Eurest, la société prestataire, peut proposer 900 repas par jour, voire 2 000 d'un coup pour les événements exceptionnels.⁷⁵⁹ Trois structures de restauration sont distinctes au CNR : la salle de restaurant du XV de France, d'une superficie de 70m², trois salons privés de 28 m², et le restaurant central de 288 m².⁷⁶⁰

3.1.2. Les valeurs du rugby, un moyen de rendre le site attractif pour les sociétés ?

En 1892, Pierre de Coubertin affirme dans les *Sports athlétiques* que « *le jeune homme qui joue au rugby est mieux préparé qu'un autre au match de la vie.* »⁷⁶¹ Avant même l'ouverture officielle du site, une vingtaine de sociétés demandent un devis sur l'organisation de colloques et six d'entre elles confirment déjà leur venue. Cécile Vacher, responsable du planning au CNR, s'en explique : « *Les entreprises sont séduites par les qualités véhiculées dans le rugby, comme le respect ou l'esprit d'équipe. La fameuse troisième mi-temps donne également à ce sport un aspect sympathique et proche des gens. Certaines sociétés espèrent donc transposer ces valeurs, lors de séminaires de force de vente par exemple.* »

On les oppose très régulièrement, notamment dans les médias, à celles du football, les valeurs du rugby sont omniprésentes dans l'imaginaire de la population, qu'elle soit pratiquante ou non : entraide, combat en commun, respect de l'adversaire, amour du maillot,⁷⁶² humilité, générosité, bravoure, don de soi, fraternité,⁷⁶³ solidarité et courage.⁷⁶⁴

⁷⁵⁹ <http://www.linax.fr/index.php?rub=38>

⁷⁶⁰ AFFR (Carton bleu : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis) - Communiqué de la FFR de la direction du CNR destiné à MM. Doucet, Druais et Patachon : CNR Domaine de Bellejame, Mémorun n° 76 - 28 novembre 2003

⁷⁶¹ www.cairn.info/revue-outrre-terre-2004-3-page-261.htm - AUGUSTIN, Jean-Pierre, « Le rugby : une culture monde territorialisée », *Outre-Terre*, n° 8, mars 2004, p. 261-273

⁷⁶² <http://coupedumonderugby2011.20minutes-blogs.fr/archive/2011/10/11/les-valeurs-de-l-ovalie-l-arnaque-du-rugby-moderne-par-anto.html> - MAES, Antoine, « Les valeurs de l'ovalie : l'arnaque du rugby moderne », 11 octobre 2011

CARRAT Adeline

En développant la notion de « *rugby, école de la vie* », la FFR affiche la nécessité d'un apprentissage éducatif préalable à un apprentissage compétitif,⁷⁶⁵ ce qui attire beaucoup le public. C'est le « *rugby-spectacle* », qui génère un vif intérêt des annonceurs. Beaucoup de joueurs et d'anciens joueurs se font ainsi rétribuer pour intervenir dans les entreprises et louer ces valeurs. Il y a une comparaison entre le management d'une équipe de rugby et celui d'une entreprise. Mais, que met-on dans la notion de "valeurs"? C'est finalement très abstrait. Le rugby amateur est beaucoup plus réceptif à ces valeurs que le rugby professionnel. Les clubs professionnels se développent en attirant au stade leurs « *partenaires* » ou « *sponsors* », qui invitent leurs clients. « *Le rugby emprunte un chemin identique au football* », observe Olivier Chovaux, historien du sport à l'université d'Artois : « *La différence est que depuis la Coupe du monde de foot en 2010, les valeurs éducatives du football ont volé en éclat. Dans le rugby professionnel, les annonceurs et les sponsors continuent de véhiculer un socle de valeurs historiques. Mais elles pourraient rapidement devenir un cache-misère, car les mauvais côtés du football professionnel gagnent le rugby.* »⁷⁶⁶

Les valeurs de ce sport participatif et d'engagement se vendent aux entreprises. Par les valeurs qu'il communique, le rugby s'oppose à son rival, le football. L'argent, les scandales, le business et ses dérives sont accolés au ballon rond. Néanmoins, le système économique dans lequel évolue le rugby ne le voit-il pas progressivement s'éloigner de ses valeurs traditionnelles? Le rugby véhicule des valeurs fortes que l'on retrouve au sein d'une entreprise. Cet esprit de sport d'équipes et d'ouverture vers les autres, où seul le travail entre coéquipiers prime, séduit les entreprises. Le CNR permet des rencontres entre le monde du rugby et le monde de l'entreprise.⁷⁶⁷ On peut critiquer le football et son aspect « *business* » mais il ne faut cependant pas oublier que, comme le football, le marketing, le vedettariat des joueurs, les contrats de publicité et la

763 <http://blog.lefigaro.fr/rugby/2011/09/pourquoi-le-rugby-est-le-plus-grand-des-sports.html> - REYRAT, David, « Pourquoi le rugby est le plus grand des sports », 7 septembre 2011

764 <http://semen.revues.org/8472> - BONNET, Valérie ; BOURE, Robert, « Le rugby entre patrimoine, récit et communication. Le cas de *Midi Olympique* », mis en ligne le 01 mars 2009

765 <http://www.afs-socio.fr/ac-1dec06.htm> - « Rugby, médias, éducation et transmission des valeurs », Colloque international pluridisciplinaire, Béziers, Centre Universitaire Duguesclin, 13-14-15 Juin 2007

766 <http://www.politis.fr/A-qui-profitent-les-valeurs-de-l,15708.html> - MANAC'H, Erwan, « À qui profitent les « valeurs de l'ovalie » ? », 21 octobre 2011

767 http://www.ffr.fr/index.php/ffr/cnr/sejourner_au_cnr/accueillir

CARRAT Adeline

sponsorisation sont des éléments de promotion de ce sport.⁷⁶⁸ Se dirige-t-on alors vers un « *rugby business* » ?

3.1.3. La rentabilité du CNR grâce aux séminaires ?

Au CNR, on mêle le monde du sport et de l'entreprise : 50% de son activité est liée à la réception de séminaires, contre environ 10% pour le CTNF de Clairefontaine. Ce dernier ne dégage pas de résultats positifs puisqu'il a comme client principal la FFF à travers ces différents stages. Le site ne bénéficie pas d'apports extérieurs pour équilibrer les comptes. À l'inverse, le CNR accueille des séminaires d'entreprises, générateurs de ressources.

Pour la saison 2011/2012,⁷⁶⁹ les prix d'une journée au CNR par personne, s'échelonnent de 26 Euros (pour « *journée formation* » pour les clubs comprenant une salle, un repas au self et deux pauses) à 97 Euros (pour une « *journée prestige* » avec un déjeuner très haut de gamme). Pour une nuit, seul, au CNR, il faut compter entre 56 (« *nuit single formation* », niveau une étoile) et 183 Euros pour dormir dans une chambre du XV de France de niveau 3 étoiles.

Les recettes du CNR se décomposent en deux parties : les recettes externes liées à la vente de séminaires et les recettes internes liées à l'utilisation par la FFR du CNR : équipes de France, commissions diverses, comité directeur...etc. Ces dernières années, le CNR est rentable, car les recettes sont supérieures aux dépenses.⁷⁷⁰ L'accueil de séminaires d'entreprises n'est donc pas le seul moyen de rentabiliser le CNR. L'accueil des clubs sportifs, toutes disciplines confondues, pour leur préparation physique est un élément important.

Au-delà de l'aspect purement commercial, les séminaires sont également un moyen de faire découvrir le rugby à un plus vaste public. Rapprocher ce sport du monde

⁷⁶⁸ <http://www.cahiersdufootball.net/article.php?id=4227> - « Comment dit-on footix en rugby ? »

⁷⁶⁹ Service commercial de la FFR

⁷⁷⁰ Mail de M. Jean-Romain Sintès, contrôleur de gestion de la FFR, reçu le 12/10/11 à 11h55 (Questions envoyées par mail le 03/10/11 à 16h44)

CARRAT Adeline

urbain de l'entreprise contribue à le populariser. Même lors des périodes d'entraînement du XV de France, les séminaires se poursuivent.⁷⁷¹

Les contraintes d'organisation pour les dirigeants, de préparation pour les joueurs et les prestations accordées aux spectateurs, transforment la vie des institutions sportives. Aujourd'hui, on se préoccupe des actions à mettre en place pour obtenir les retombées économiques qui apparaissent indispensables pour accéder à la réussite en oubliant quelque peu le rugby en lui-même.⁷⁷²

3.1.4. Un instrument de communication efficace pour les partenaires ?

Les partenaires majeurs de la FFR : France Télécom Orange, Société Générale, Renault, GMF et Nike⁷⁷³, marraines du centre, bénéficient d'avantages. Ces différents partenaires et fournisseurs de la FFR apportent une dotation matérielle et financière au CNR.⁷⁷⁴ En échange, la FFR applique des tarifs préférentiels aux personnels de ces entreprises qui viennent séjourner au CNR lors de séminaires. Ils peuvent utiliser l'image du CNR et organiser des séminaires en présence du XV de France et bénéficier d'une publicité à l'intérieur même du centre.⁷⁷⁵ Les employés des entreprises partenaires du XV de France ont la possibilité de rencontrer les joueurs tricolores et de discuter avec eux. De même, ces sociétés sont prioritaires par rapport à d'autres clients pour l'organisation de leurs séminaires.⁷⁷⁶ Les partenaires bénéficient alors de la présence d'intervenants de la FFR sur le terrain ou en conférence.⁷⁷⁷

⁷⁷¹ AFFR - BOUTIN, Benjamin, « Et si on allait voir le XV de France s'entraîner ? », *Télé 2 semaines*, mars 2006

⁷⁷² <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-2-page-43.htm> - VILLEPREUX, Pierre, « Internationalisation, professionnalisation, médiatisation »

⁷⁷³ ADE 1703W/33 - DE MONICAULT, Frédéric, « L'économie du sport : après la coupe du monde et avant France-Angleterre - Rugby : renforcer le poids économique », *Le Figaro*, 14 février 2000

⁷⁷⁴ AFFR (Carton COS 1)

⁷⁷⁵ ARTIGAS, François, « Antoine Audi : "Bientôt la première pierre" », *Rugby Mag*, n° 1002, mars 2001, pages 16 à 18

⁷⁷⁶ <http://www.linas.fr/index.php?rub=38>

⁷⁷⁷ AFFR (Carton CNR : Factures RMTI, Correspondance, Financier et statuts, Budget 2001-2002) - Brochure CTNR : Domaine de Bellejame
CARRAT Adeline



Photographie du 14 juin 2011

Leur visibilité sur le site est omniprésente : autour des terrains, comme l'illustre la photographie ci-dessus, sur le totem à l'entrée du site, dans les halls d'entrée. Début juillet 2012, Adidas devient le nouveau partenaire de la FFR, remplaçant ainsi Nike.⁷⁷⁸

3.2. Un succès à nuancer ?

Les retombées tant espérées par les collectivités locales sur leur territoire sont-elles concrètement réalisées ? Leur collaboration avec la FFR a-t-elle porté ces fruits ? Que leur rapporte ce CNR ?

⁷⁷⁸ AFFR (Carton CNR : partenaires, factures, factures fournisseurs, fournisseurs CNR) - Convention du 31 octobre 2002 entre Nike et la FFR
CARRAT Adeline

3.2.1. La notoriété du site

On peut ici se demander quelle image de marque apporte le CNR aux collectivités territoriales ? Au travers des médias, plusieurs surnoms sont accolés à la ville de Marcoussis et à son CNR : « *Marcoussis, capitale du rugby* »⁷⁷⁹, « *le temple du rugby* »⁷⁸⁰, « *le royaume du rugby* »⁷⁸¹, « *le paradis des rugbymen* »⁷⁸² ou encore « *le paradis du ballon ovale* ».⁷⁸³

La ville de Marcoussis est dorénavant liée au rugby français comme Clairefontaine est liée au Football.⁷⁸⁴ Ce renom dépasse largement les frontières de la région. Le CNR est un moyen important de dynamisation du sport en général et du rugby en particulier dans le département essonnien.⁷⁸⁵ On remarque très rapidement que la ville de Linas n'est que très rarement citée dans les médias. C'est la même chose pour son autodrome installé depuis les années 1920. En effet, même s'il n'existe pas un seul mètre carré sur le territoire de Montlhéry, les médias citent « *l'autodrome de Montlhéry* » au détriment de la commune de Linas.⁷⁸⁶

Le CNR donne une réelle notoriété aux communes, au canton et à tout le département essonnien.⁷⁸⁷ Il apparaît ici comme un outil de promotion où l'image de marque du territoire se renforce :⁷⁸⁸

⁷⁷⁹ AASMR - LECOCQ, Cédric, « Marcoussis, capitale du rugby », *Le Parisien Essonne*, 19 janvier 2000

⁷⁸⁰ AASMR - SEGISEMENT, Thomas, « Linas-Marcoussis : Le temple du rugby ouvrira en 2001 », *Essonne Matin*, 24 février 2000

⁷⁸¹ AASMR - SOULIE, Élodie, « Cinq projets en lice à Linas - Marcoussis - Temple du rugby : des entreprises trop gourmandes », *Essonne matin*, 1^{er} juin 2000

⁷⁸² AASMR - PLOUVIEZ, Grégory, « Le paradis des rugbymen sort de terre à vue d'œil », *Le Parisien*, 17 avril 2002

⁷⁸³ AASMR - THOMAS, Sébastien, « Linas-Marcoussis : Le paradis du ballon ovale ouvre dans un mois », *Le Parisien*, 14 août 2002

⁷⁸⁴ ADE 1703W/25 - « Essai transformé : Marcoussis terre de rugby ! », *Le journal de Marcoussis, Magazine d'informations municipales*, n° 13, juillet 1999

⁷⁸⁵ ADE 1703W/25 - Motion de soutien à la candidature de Marcoussis-Linas pour l'accueil du CTNR adoptée par le Conseil général de l'Essonne le 6 mai 1999

⁷⁸⁶ ADE 1703W/25 - B., J. ; H., F., « Le site de Bellejame, entre passé et futur », *Le Républicain*, 11 janvier 2001

⁷⁸⁷ ADE 1703W/25 - MALLET, Bruno, « Centre technique national : Marcoussis-Linas bien placé », *Le Républicain*, 24 juin 1999

⁷⁸⁸ Mail de Monsieur Thomas, reçu le 6 janvier 2012

« Je crois que ce centre est une réussite en termes de notoriété, d'attraction du rugby sur Marcoussis. »⁷⁸⁹

La renommée de Marcoussis grâce à cette installation renforce le pôle économique de la ville et développe le commerce.

3.2.2. L'économie et l'emploi

L'implantation de cet équipement sportif a-t-il permis de créer des emplois dans les villes avoisinantes ? Le CNR donne-t-il une impulsion au développement économique ? Dans tous les cas, dès son installation, le CNR représente une belle aubaine pour l'économie locale et pour les petits commerces alentour. On prévoit alors la création de de 20⁷⁹⁰ à 60⁷⁹¹ emplois permanents pour les villes de Marcoussis et Linas.⁷⁹² Qu'en est-il réellement ?

À l'ouverture du CNR, la FFR emploie 24 personnes à temps plein au sein du centre, dont une recrutée à Marcoussis pour la partie sportive. Ensuite, pour le fonctionnement du lieu, Eurest emploie une quarantaine de personnes. Antoine Audi rappelle alors qu'il n'a pas fait de promesses pour recruter obligatoirement des salariés des environs : « On a recruté nos salariés selon leurs compétences. À compétence égale, on privilégiera quelqu'un du cru. » Monsieur Cochard nuance également les retombées économiques en terme d'emplois les jugeant insuffisantes mais minimise le résultat en rappelant qu' « il y aurait pu avoir une usine d'incinération. »⁷⁹³

Dès juin 2002, Monsieur Cochard fait un premier bilan de la situation : « Les retombées économiques directes sont modestes aujourd'hui. Il s'agit plus de notoriété,

⁷⁸⁹ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

⁷⁹⁰ ADE 1703W/25 - ECHEGUT, Alain, « Le futur Centre technique national du rugby s'implantera en Essonne », *Les Echos*, 5 juillet 1999

⁷⁹¹ AMM 1W10 (Procès verbaux du 25/06/2001 au 04/03/2002) - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 25 juin 2001, page 1

⁷⁹² AMM 10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame) - MARCHEIX, Corinne, « Marcoussis : La ville en première ligne pour accueillir le temple du rugby », *Le Républicain*, 4 février 1999

⁷⁹³ HERRAN, Fabien, « Marcoussis : Ultime visite des riverains du CNR avant l'inauguration prévue en novembre - Le CNR, vu par les Marcoussissiens », *Le Républicain*, 17 octobre 2002, page 10
CARRAT Adeline

d'un impact sur l'image, le nom de la Commune. Deux emplois attribués à des marcoussisiens, zéro emploi du côté de Linas. C'est peu. »⁷⁹⁴

La FFR fait appel à différentes entreprises prestataires pour le CNR de toute l'Île-de-France, mais principalement en Essonne. Des sociétés provinciales interviennent également, par exemple, il y a de la porcelaine de Limoges dans le mobilier au CNR.⁷⁹⁵ En 2002, Eurest France fait passer une petite annonce dans la feuille d'informations municipales de Marcoussis ; la société recherche deux hôtesse en CDI pour le mois d'août.⁷⁹⁶ En tout, « *il y a peut-être eu une dizaine d'emplois créés pour les locaux et les personnes des environs.* »⁷⁹⁷ M. Thomas s'avère plus optimiste : « *Il y a quand même pas mal de gens de Marcoussis qui travaillent au CNR. Ils ne travaillent pas directement pour la FFR, c'est de la sous-traitance. Il y en a quand même un ou deux qui travaillent directement pour la FFR. Ce sont des salariés FFR de Marcoussis. Par exemple, M. Chambon est régisseur. On se doutait bien qu'il n'y aurait pas du boulot pour 500 personnes, c'est évident. C'est à peu près vrai qu'ils ont créé 50 emplois.* »⁷⁹⁸

Le CNR ne rapporte pas d'argent aux communes. La FFR paie la taxe foncière (250 000 €) sur le bâti à la ville de Marcoussis, la taxe d'habitation (200 000 €) et la taxe professionnelle (30 000 €)⁷⁹⁹ aux deux communes.^{800 801} Quant à la valorisation des terrains, elle ne paraît pas être provoquée par l'implantation du centre : « *C'est possible qu'il y ait eu une valorisation des terrains, mais il y a d'autres éléments comme la pression immobilière de l'Île-De-France par exemple qui fait que les terrains ont suivi le cours du marché à la hausse. En ce qui concerne les constructions neuves qui*

⁷⁹⁴ AMM 1W11 - Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 11 juin 2002, page 58

⁷⁹⁵ AFFR (Carton: Secteur exploitation : Investissement et Entretien, Budget 2006/2007 - Service exploitation : Travaux non-prévus 2006-2007)

⁷⁹⁶ « Pour le CTNR Français », *La Gadanine*

⁷⁹⁷ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁷⁹⁸ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

⁷⁹⁹ Mail de M. Jean-Romain Sintès, contrôleur de gestion de la FFR, reçu le 12/10/11 à 11h55 (Questions envoyées par mail le 03/10/11 à 16h44)

⁸⁰⁰ AFFR - « Les clubs de rugby face à la fiscalité », *Midi Olympique*, du 11 au 17 janvier 1999, page 17

⁸⁰¹ AFFR (Carton CNR : partenaires, factures, factures fournisseurs, fournisseurs CNR) - Mail de Paul De Keerle du 27 janvier 2004 adressé à Jean-Luc Druais et Antoine Audi « Objet : Impôt foncier CNR 2003/2004 - Taxe Pro 2003/2004 »

CARRAT Adeline

se sont faites sur Marcoussis, elles se seraient sûrement faites quand même. Ce n'est pas parce qu'il y a le CNR. Je ne pense pas que ça ait changé grand-chose. »⁸⁰²

Le CNR ne rapporte à la ville qu'en notoriété, mais aussi au commerce local par la présence de journalistes et congressistes. Des emplois sont créés notamment pour le fonctionnement (hôtellerie, gardiennage, restauration) occupés par des agents locaux.⁸⁰³ Comme l'atteste M. Pelletant, *« sur le plan économique, ça n'a rien apporté de fulgurant. »⁸⁰⁴* Les retombées auraient été sûrement plus conséquentes si la FFR avait ouvert des magasins ou un musée qui auraient attiré un plus large public et des touristes : *« On avait imaginé les uns et les autres qu'il y aurait des retombées en terme de dynamique économique, de création de zones d'activités, de boutiques et autres, mais non. (...) C'est un petit peu un échec, mais on savait bien que les retombées économiques seraient compliquées. »⁸⁰⁵* Néanmoins, *« il y a beaucoup de dirigeants de PME qui viennent du rugby. C'est un sport assez universitaire au départ donc il y a beaucoup de cadres. Beaucoup de chefs d'entreprises sont rugbymen et « Marcoussis », ça leur dit quelque chose. Donc, je pense que ça a eu un impact assez important. Beaucoup d'entreprises viennent s'installer aux alentours. »⁸⁰⁶*

3.2.3. Des partenariats avec les collectivités locales

Les habitants de Marcoussis et de Linas, les écoles, les clubs de rugby essonniers bénéficient-ils du complexe sportif ? Peuvent-ils accéder aux installations du CNR ? Quelles sont les différentes conventions et les engagements entre la FFR et les partenaires publiques ?

⁸⁰² Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁸⁰³ Mail de Monsieur Thomas, reçu le 6 janvier 2012

⁸⁰⁴ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁸⁰⁵ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

⁸⁰⁶ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012

3.2.3.1. Les engagements entre la ville de Linas et la FFR

Dès le début du projet du CNR, des retombées économiques et une renommée de la ville de Linas sont espérées. Ces motifs conduisent la commune à souhaiter établir un partenariat avec la FFR afin de permettre la construction du CNR.⁸⁰⁷

« La FFR a tissé avec l'ensemble des communes, des clubs, des écoles, des liens qui se sont développés au fur et à mesure du temps et qui font que ce n'est pas un vase clos. C'est un centre qui vit aussi avec l'extérieur. »⁸⁰⁸

Dans l'article 4 de la convention, la FFR s'engage à ce que le CNR puisse accueillir les partenaires économiques, institutionnels, scolaires et sportifs de la commune de Linas et qu'une journée « *Portes ouvertes* », à l'attention des habitants de Linas, soit organisée annuellement. Également, elle met à disposition ses terrains et des arbitres officiels auprès des dirigeants des clubs sportifs d'entreprise pour le développement de la pratique du rugby et organise de nombreux stages d'initiation et de perfectionnement.⁸⁰⁹ Pour les clubs sportifs, les associations et les établissements scolaires de la ville de Linas, les installations sportives, pédagogiques et de réception du CNR peuvent leur être réservées.⁸¹⁰

Des liens se tissent entre la FFR, son personnel, et les habitants : *« Les personnes de la FFR et les joueurs viennent aussi vivre à Linas. Si vous allez, par exemple, au PMU, ils viennent assez souvent. Ils y viennent manger au restaurant ici (...). Ils sont plus près du centre-ville de Marcoussis, ils pourraient quasiment y aller à pied mais ça n'empêche pas qu'ils viennent aussi à Linas, c'est vrai que c'est plus lointain. »* Le

⁸⁰⁷ <http://www.linas.fr/index.php?rub=11> - « Comptes-rendus municipaux du 22/01/2002 au 29/06/2011 », 26/03/2002 : Compte-rendu de la séance du conseil municipal, pages 3-4

⁸⁰⁸ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁸⁰⁹ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Convention entre la ville de Linas et la FFR pour la réalisation du CNR entre B. Lapasset et F. Pelletant

⁸¹⁰ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Convention entre la ville de Linas et la FFR pour la réalisation du CNR entre B. Lapasset et F. Pelletant

CARRAT Adeline

personnel municipal est invité aux manifestations de la FFR et, des séminaires et des réunions de la ville de Linas se tiennent au CNR.⁸¹¹

3.2.3.2. Les échanges avec Marcoussis

Grâce au partenariat qui lie la FFR à la commune de Marcoussis, les habitants peuvent bénéficier de nombreux avantages. Dès 2002, comme pour Linas, la FFR s'engage à accueillir les partenaires économiques, institutionnels, scolaires et sportifs de la commune et organise annuellement une journée portes ouvertes à l'attention des habitants.⁸¹² Le 8 décembre 2002, plus de 2000 habitants de Marcoussis s'inscrivent en mairie⁸¹³ pour la journée portes ouvertes du CNR. L'engouement suscité par le centre n'est pas simple à gérer tant en terme d'affluence que de sécurité.⁸¹⁴

La FFR s'engage à permettre un usage ponctuel des infrastructures du CNR aux partenaires de Marcoussis à titre gracieux, à condition que cette utilisation ne génère pas de coûts spécifiques pour le CNR. Une utilisation plus régulière du CNR est accordée au Club de rugby de Marcoussis dans le cadre de ses entraînements, sur la base de réservations préalables.⁸¹⁵ Cet accueil s'inscrit également dans le cadre du partenariat plus large avec le Comité départemental du Rugby. Par exemple, les joueurs du Pôle France préparant le brevet d'éducateur sportif peuvent encadrer ponctuellement la formation de joueurs du club de Marcoussis. Aussi, le club d'athlétisme de Marcoussis est autorisé à utiliser de façon régulière la piste d'athlétisme du CNR. À la demande du centre, la commune de Marcoussis peut mettre à sa disposition un ou plusieurs de ses équipements sportifs, ou d'autres équipements (salle des associations...). La ville peut également agencer son personnel (service technique par exemple) pour des

⁸¹¹ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁸¹² AASMR - HERRAN, Fabien, « Marcoussis, le centre national de rugby s'ouvrira à tous », *Le Républicain*, 1^{er} août 2002, page 6

⁸¹³ « Inauguration du CNR », *La Gadanine*, n° 257, novembre 2002

⁸¹⁴ « Portes ouvertes au CNR », *La Gadanine*, n° 259, décembre 2002

⁸¹⁵ AASMR - HERRAN, Fabien, « Marcoussis : Ultime visite des riverains du CNR avant l'inauguration prévue en novembre - Le CNR, vu par les Marcoussisiens », *Le Républicain*, 17 octobre 2002, page 10

CARRAT Adeline

manifestations spécifiques. Ces demandes restent ponctuelles et réservées aux cas urgents.⁸¹⁶

« Avec la FFR, nos relations sont basées sur la confiance et nous avons scellé de jolis partenariats sportifs et scolaires. »⁸¹⁷ En effet, M. Thomas va régulièrement au CNR pour accueillir des séminaires ou pour voir les dirigeants de la FFR.⁸¹⁸

3.2.3.3. Le siège du Comité Départemental de Rugby de l'Essonne au CNR

Comme dans chaque département, la FFR met en place en 1971 des délégations pour promouvoir le rugby : en 1993, le Comité départemental de rugby de l'Essonne (CD 91) succède à la Délégation essonnienne.⁸¹⁹ Affilié à la FFR, l'objet social du Comité Départemental de Rugby est la promotion et le développement du rugby à XV dans le département de l'Essonne via la création d'écoles de rugby et de clubs. À travers les contrats d'objectif signés chaque année avec le Conseil Général, le comité départemental de rugby de l'Essonne organise des actions d'animation et de promotion du rugby et assure la formation des joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres et éducateurs.

Afin de mieux coordonner le rugby dans le département essonnien, un partenariat avec le comité départemental et la FFR se met en place. Son siège, initialement à Viry-Châtillon, s'installe au sein même des locaux du CNR, dans le « *Petit Train* », en 2003. Ce comité contribue à surveiller le fonctionnement et l'amélioration des techniques du rugby, à promouvoir l'encadrement éducatif et technique nécessaire à son

⁸¹⁶ AFFR (Carton : Convention Mairie Linas - Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport) - Dossier : Financement Communes - Convention de partenariat du 17 octobre 2003 entre la ville de Marcoussis et la FFR concernant le CNR signée par B. Lapasset et O. Thomas

⁸¹⁷ Mail de Monsieur Thomas, reçu le 6 janvier 2012

⁸¹⁸ Mail de Monsieur Thomas, reçu le 6 janvier 2012

⁸¹⁹ ADE Art/870 - « Exposition : L'Essonne au cœur du rugby français » du 18 juin au 21 décembre 2007 pour la Direction des archives et du patrimoine mobilier, *Le Papyvore*, n°24, 4e trimestre 2007

CARRAT Adeline

développement et à aider les clubs à la progression du nombre de licenciés.⁸²⁰ Le CD 91 regroupe l'ensemble des clubs de rugby essonniers, relaie la Fédération et coordonne les actions de promotion du rugby, notamment par l'initiation des scolaires, en s'appuyant sur le travail de l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré), de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire), et du CDOS (Comité départemental olympique et sportif).⁸²¹

3.2.3.4. Le partenariat avec la Région IDF et la FFR

La convention signée par la FFR et le CRIDF le 4 mai 2002 fixe les conditions d'utilisation du CNR. Ainsi, il s'ouvre aux Franciliens via les instances régionales du comité olympique, les ligues et comités sportifs régionaux, les comités départementaux de rugby, les clubs affiliés au comité régional d'Ile-De-France de rugby à XV, les sportifs de haut niveau, les établissements scolaires, les entreprises franciliennes et les partenaires économiques et institutionnels de la région Ile-De-France.⁸²²

3.3. De rue de Liège à rue Jean de Montaigu : Une nouvelle ère pour la vie et le développement de la FFR

Aujourd'hui, la FFR gère, au sein de sa structure sportive, 373 900 licenciés répartis au sein de 1 766 clubs ; 2154 arbitres ; un Directeur Technique National, 3 DTN adjoint, 7 entraîneurs nationaux, 80 conseillers techniques ; 15 875 entraîneurs, éducateurs et 11 équipes de France. Quant à son administration, elle a à sa charge 110 salariés. Depuis le 31 juillet 2010, l'ensemble des effectifs de la Fédération Française est

⁸²⁰ ADE 1703W/25 - Télécopies de Chantal Pous : Vendredi 17 septembre 1999 à 9h30 à l'Hôtel du Département : réunion de préparation du dossier pour le lancement du CTNR

⁸²¹ http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/07_05_rugby.pdf - « Le rugby en Essonne », pages 8-9

⁸²² Carton (Financement région, Budget, Conseil régional (subvention), Convention FFR/région IDF, Investissement) : Communiqué de la FFR : « CTNR Bellejame : Présentation générale du projet »

CARRAT Adeline

rassemblé au sein du Centre National de Rugby, devenu siège social de la FFR.⁸²³ La FFR inaugure son nouveau siège, le 26 novembre 2010.⁸²⁴

L'idée d'installer les bureaux de la FFR à proximité du CNR apparaît dès le 26 octobre 1998 dans l'étude de faisabilité du CNR réalisée par CML : « *Les bureaux de la FFR déjà trop petits à Paris, pourraient être délocalisés à proximité du centre.* »⁸²⁵ Dès août 1999, avant même la fin de la construction du CNR, on annonce que certains services basés rue de Liège, à Paris, au siège de la FFR, vont déménager au CNR.⁸²⁶ Deux documents réalisés par G3A le 20 octobre 2003 se nomment « *Réalisation des bureaux de la FFR à Marcoussis* » et « *Note sur l'opération de réalisation des bureaux de la FFR à Marcoussis.* » La FFR souhaite en effet déplacer les bureaux localisés au n°9 rue de Liège pour les relocaliser sur le site de Marcoussis.⁸²⁷ Il faut cependant attendre dix années pour que commence le transfert des services de Paris à Linas-Marcoussis.⁸²⁸ Ainsi, l'arrivée du service Marketing et Communication, à Marcoussis en octobre 2009, lance cette délocalisation et renforce le service commercial du CNR.⁸²⁹

Le 1er août 2010, le CNR et la FFR ne font plus qu'un alors qu'à l'origine de l'installation du CNR, la distinction est claire. Le domaine sportif se trouve à Linas-Marcoussis et l'administratif reste au siège de la FFR, 9 rue de Liège dans le 9ème arrondissement de Paris. Ce déménagement progressif de l'administration de la fédération en Essonne est-il un renouveau ou un aboutissement ? Pourquoi ce transfert n'a pas eu lieu dès 2002 ? Pourquoi la FFR a déménagé au CNR ? Était-elle locataire ou

⁸²³ <http://www.ffr.fr/index.php/ffr/rugby-français/ffr>

⁸²⁴ AFFR - BALLESTER, Pierre, « Le début d'une nouvelle ère », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, pages 4 et 5

⁸²⁵ AFFR (Carton : CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML)

⁸²⁶ AFFR - « Centre national : gouffre financier ou pas ? », *Midi Olympique*, du 16 au 22 août 1999, page 2

⁸²⁷ AFFR (Carton bleu : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis) - 11/2003 : Dossier de la FFR et G3A : Faisabilité d'implantation de bureaux sur le site de Marcoussis ; 12/2003 : Dossier de la FFR et G3A : « Pré-étude relative à la vente de l'immeuble situé 9 rue de Liège à Paris 9^{ème} » ; 02/06/2004 : document CML : « Préprogramme pour la réorganisation et le transfert des services administratifs de la FFR sur le site de Marcoussis » ; 07/2004 : Document Icade G3A - FFR : « Faisabilité d'implantation de bureaux sur le site de Marcoussis »

⁸²⁸ « Assemblée Générale de la FFR - Aix-les-Bains - du 1^{er} au 3 juillet 2010 », *Congrès info*, page 91

⁸²⁹ « Assemblée Générale de la FFR - Aix-les-Bains - du 1^{er} au 3 juillet 2010 », *Congrès info*, page 83

propriétaire à Paris ? Les effectifs sont-ils les mêmes ? Des déménagements des salariés et des cadres de la FFR dans les environs ont-ils eu lieu ?

3.3.1. Pourquoi un tel déménagement ?

Selon Pierre Camou : « *Le CNR n'a jamais eu qu'une simple vocation sportive ; être le centre du rugby français, donc le siège de notre fédération, a toujours été sa destinée.* » Dès son élection en 2009, le président de la FFR installe son bureau à Linas-Marcoussis et fait part de son projet de transférer les services de la FFR au CNR. En effet, il y a certains avantages à avoir regroupé l'ensemble des services. Selon Pierre Camou, « *une fédération est, comme une entreprise, au service de ses clients et nos clients sont les clubs.* » La FFR offre ainsi un meilleur service aux clubs. Ensuite, le transfert du siège provoque un « *choc culturel* » et permet de construire un lieu d'échanges nécessaire « *pour construire demain* » et ainsi se projeter pour les deux décennies à venir. Le transfert du siège fédéral est donc voulu par les instances fédérales et, en premier lieu, par Pierre Camou pour renforcer la synergie des compétences et l'efficacité des services.

Pierre Camou est un ancien banquier, un manager. Il a eu comme première initiative de rassembler à Marcoussis les hommes de terrain et les administratifs, les entraîneurs et les dirigeants, les employés et les élus. Une initiative pas gagnée d'avance puisqu'« *aller rue de Liège* » dans Paris était bien plus pratique pour tout le monde, par-dessus provinciaux et médias parisiens. Il insiste sur l'aspect de proximité que ce rapprochement crée et qui permet de souder « *les familles* » du rugby fédéral : « *Ici, les gens se croisent pour aller au restaurant, prendre un café, les relations sont facilitées.* »⁸³⁰

⁸³⁰ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 110
CARRAT Adeline

3.3.2. La restructuration des locaux

Dès septembre 2003 une « opération de restructuration des locaux de la FFR » est envisagée à cause de problème de dichotomie au niveau de l'ensemble des services administratifs, sportifs et financiers de la FFR avec l'ouverture du CNR. En effet, certains services sont doublés, la liaison entre les deux structures fédérales ne se fait pas toujours en temps réel et la distance crée entre le CNR à Linas-Marcoussis et le siège fédéral à Paris une lourdeur administrative certaine. Il est donc envisagé de transférer les activités sportives et financières de la FFR au CNR.⁸³¹

À travers une démarche « fonctionnelle et fusionnelle », le coup d'envoi de la rénovation est donné le 2 avril 2009 lors de la première réunion avec l'architecte Pierre Ferret. Des travaux sont engagés pour accueillir les 110 salariés de la FFR. Ce réaménagement des structures, qui nécessite un an et demi de travaux, permet de les diversifier, de les régénérer et de les embellir. Ainsi, les nouveaux arrivants au CNR peuvent cohabiter. Ce sont près de 100 000 m² de surfaces qui sont aménagées. Le secteur restauration double de volume. Le domaine sportif côtoie le côté administratif, le professionnel et le bénévole.⁸³² L'extension de salles de séminaires coûte près de 6 millions d'euros et permet d'organiser des événements de toutes sortes, car l'espace est modulable.⁸³³

Pour ses travaux, la FFR fait appel à M. Ferret mais s'abstient de recourir aux services de Mme Jourda puisqu'il est probable que l'architecte allègue une atteinte à l'oeuvre architecturale existante et tente de s'opposer à la réalisation de l'opération ou à défaut, d'obtenir des dommages-intérêts. Ainsi, les bureaux sont réalisés par M. Ferret pour qu'il n'y ait aucun risque de plagiat ou de dénaturation architecturale puisqu'il était cotraitant de Mme Jourda dans l'opération du CNR.⁸³⁴

⁸³¹ AFFR (Carton : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis) - Lettre de Julien Molas (avocat) adressée à M. Barthe, Icade G3A du 16 octobre 2003

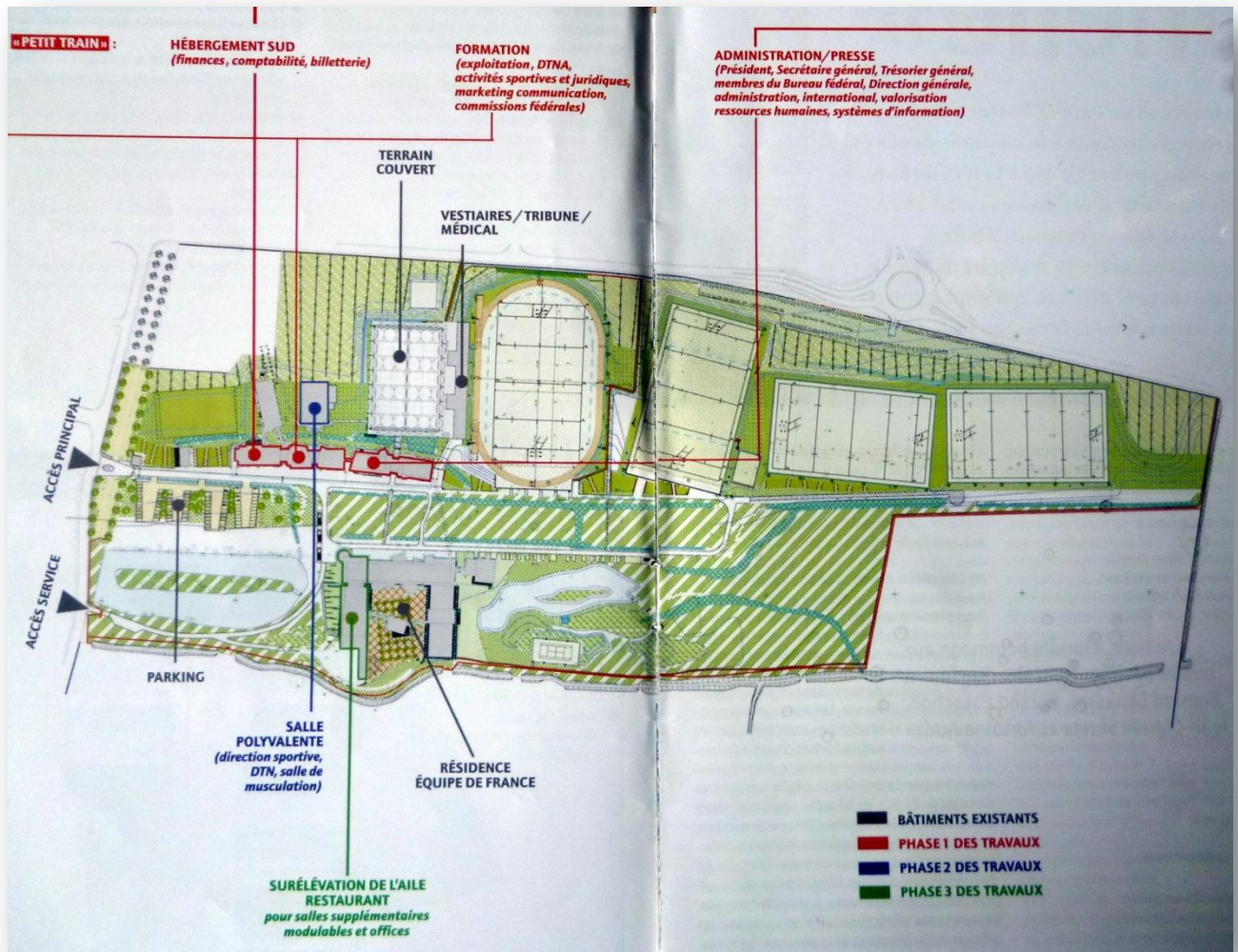
⁸³² <http://www.linas.fr/index.php?rub=51&index=1564>

⁸³³ AFFR - BALLESTER, Pierre, « Le début d'une nouvelle ère », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, pages 4 et 5

⁸³⁴ AFFR (Carton bleu : Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis)

CARRAT Adeline

Les travaux de rénovation effectués sont confiés à Patrick Battut, vice-président en charge du CNR et de la commission juridique et à la tête du COS⁸³⁵ ; Bernard Rebeyrol, président de Poitou-Charentes et responsable immobilier/mobilier de la MAIF ; l'architecte Pierre Ferret et Loïc Loisel, son collaborateur⁸³⁶ ; le directeur exploitation, Gurvan Kervadec et le responsable Frédéric Druais.⁸³⁷



AFFR - « Le plan du site », *Rugby Mag*, hors-série, novembre 2010, pages 10-11

⁸³⁵ « Double structure : élus et professionnels », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, page 9

⁸³⁶ AFFR - LAFFITTE, Jean-Louis, « Pierre Camou : “Un choc culturel nécessaire” », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, page 8

⁸³⁷ AFFR - LAFFITTE, Jean-Louis, « Patrick Battut, vice-président de la FFR, en charge du CNR : “Une rénovation fonctionnelle et fusionnelle” », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, pages 12-13

Les trois bâtiments du « *petit train* » sont restructurés. Sur une surface de 2661m², l'hébergement sud (367m² partagés avec le Pôle France), la formation (1238m²) et l'administration presse (1056m²) sont réaménagés. La première phase des travaux se déroule du 17 juin au 30 septembre 2009, les services juridiques, les ressources humaines, l'informatique et le marketing/communication sont déménagés au CNR. La deuxième phase a lieu le 31 juillet 2010 avec l'installation de la trésorerie, le secrétariat général, les affaires sportives, les affaires internationales et la direction générale. La troisième phase, en mars, permet à la salle polyvalente, le gymnase, d'être surélevé d'un plateau de 700 m². Dans la continuité de l'hébergement sud, un petit bâtiment devait être construit pour abriter les services généraux au rez-de-chaussée, les services exploitations au premier étage et les archives au deuxième étage. Ce projet n'a finalement pas pu aboutir à cause de la conformité avec le permis de construire. Enfin, la quatrième et dernière phase, achevée début 2012, voit la restructuration et la surélévation du restaurant. Le bâtiment, dédié à l'activité commerciale de la FFR, est recouvert d'une structure en pin des Landes rétif. Le pigeonnier, espace réservé au président et à ses invités, est réaménagé en salon au rez-de-chaussée et en salle à manger à l'étage. Au deuxième niveau, une salle de restaurant de 432m² est établie. Cet espace modulable en quatre ou deux salons indépendants (de 108m² chacun) est polyvalent puisqu'il se convertit soit en salle de réunion soit en lieu de restauration, ce qui fait un espace de plus pour la réception de séminaires. Un second espace, appelé « *petit restaurant* » de 180m², est dédié à l'activité fédérale.⁸³⁸ Malgré ses travaux, l'intégralité de la réserve foncière constructible est préservée.

De plus, Pierre Camou souhaite que chaque bâtiment porte l'adresse d'un précédent siège. Le bâtiment du trésorier s'appelle « *rue de Liège* ». Ces références géographiques et historiques permettent de se rappeler de ce qui a permis au rugby français d'évoluer et de se construire.⁸³⁹

⁸³⁸ AFFR - LAFFITTE, Jean-Louis, « Patrick Battut, vice-président de la FFR, en charge du CNR : "Une rénovation fonctionnelle et fusionnelle" », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, pages 12-13

⁸³⁹ AFFR - LAFFITTE, Jean-Louis, « Pierre Camou : "Un choc culturel nécessaire" », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, pages 6 à 8

CARRAT Adeline

3.3.3. Les conséquences

Avant le déménagement du siège fédéral, le CNR est un service de la FFR comme les autres. Désormais, le CNR comme service n'existe plus, il n'existe plus juridiquement puisqu'il devient le siège social de la FFR.⁸⁴⁰ De plus, cinq directions sont créées et cinq directeurs sont élus, sous la houlette d'un directeur général Jean-Louis Barthes : Olivier Keraudren (activités sportives et juridiques/cabinet), Jean-Claude Skréla (direction sportive), Paul De Keerle (finances et administrations), Lionel Laffitte (marketing/communication), et Gurvan Kervadec (valorisation ressources humaines et exploitation).⁸⁴¹

Lorsque le siège social de la FFR est déplacé de Paris à Linas-Marcoussis, l'effectif des salariés de la FFR reste équivalent. Néanmoins, ce déménagement ne plait pas à tout le monde notamment à ceux qui habitent dans le nord de la région parisienne et qui doivent traverser Paris pour aller travailler. Certains salariés doivent alors déménager dans les environs pour être plus près de leur lieu de travail.⁸⁴²

L'appartement rue de Liège⁸⁴³ abrite désormais la FIRA - AER (Fédération Internationale de Rugby Amateur - Association Européenne de Rugby), naît dans les années 1930.⁸⁴⁴ Composée de 35 fédérations nationales, elle est responsable du développement et de la gestion du rugby amateur, organise les compétitions au niveau européen et veille à l'application et au respect des règlements pris par l'IRB. Enfin, elle administre toutes formes d'assistance technique au développement du jeu (compétitions, stages et toute autre action de formation).⁸⁴⁵

⁸⁴⁰ Entretien avec Monsieur Pelletant, maire de Linas, le 30 novembre 2011

⁸⁴¹ AFFR - LAFFITTE, Jean-Louis, « Pierre Camou : “Un choc culturel nécessaire” », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, pages 6 à 8

⁸⁴² Mail de Mme Stéphanie Villa, Gestionnaire Paie et Administration du Personnel, reçu le 30/11/11 à 10h13 (Questions envoyées par mail le 04/11/11 à 12h54)

⁸⁴³ AFFR - LAFFITTE, Jean-Louis, « Pierre Camou : “Un choc culturel nécessaire” », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, page 8

⁸⁴⁴ ADE 1703W/25 - « Les belles jambes du rugby », *Le journal de l'Essonne*, n°6, septembre 1999, page 8

⁸⁴⁵ http://www.essonne.fr/fileadmin/sports_loisirs/Archives_departementales_2009/pdfs/07_05_rugby.pdf - « Les fédérations internationales », page 5

CARRAT Adeline

L'arrivée de tous les services fédéraux de la FFR au CNR fait évoluer la politique commerciale du site. En effet, le secteur commercial est regroupé avec les départements Marketing et Communication pour permettre de trouver des stratégies afin d'attirer davantage d'entreprises. Grâce à cela, la réalisation d'outils de communication, comme des plaquettes destinées aux sociétés qui souhaitent prendre des informations sur les prestations du CNR, se développe. En région parisienne, l'accueil des entreprises est un secteur d'activités où il y a énormément de concurrence, les outils de communication sont donc indispensables pour attirer les sociétés.⁸⁴⁶ De plus, les nouveaux locaux permettent d'accueillir dans de meilleures conditions les séminaires sportifs et aussi les partenaires de la fédération.⁸⁴⁷

Pierre Camou : « *Ce siège n'est pas installé là pour l'éternité. Un jour, il faudra, je l'espère, déménager à nouveau pour répondre aux besoins du rugby français d'après-demain.* »⁸⁴⁸

Désormais, le CNR n'est plus seulement un centre technique haut de gamme pour les sportifs de haut niveau, c'est le cœur du rugby français, l'endroit où est concentré toutes les instances et les personnes qui font vivre ce sport sur le territoire et le font rayonner dans le monde entier.

⁸⁴⁶ AFFR - « Politique commerciale : un nouveau souffle », *RugbyMag*, novembre 2010, Hors-série, pages 22-23

⁸⁴⁷ <http://www.linas.fr/index.php?rub=51&index=1564>

⁸⁴⁸ AFFR - LAFFITTE, Jean-Louis, « Pierre Camou : “Un choc culturel nécessaire” », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, page 8

CARRAT Adeline

Conclusion

Le Centre National de Rugby a su s'affirmer comme un outil à la disposition des rugbymen, cadres, entraîneurs, éducateurs, arbitres, mais aussi des dirigeants, du public, du cadre institutionnel, du monde économique et des médias. Il dispose de services et d'infrastructures de pointe dans le domaine du médical, de la recherche, de l'expérimentation, de la vidéo et de l'informatique. Accueillant congrès, séminaires ou colloques privés, il n'est pas seulement ouvert à l'ensemble du rugby français, aux nations étrangères, et au monde sportif en général. Il a réussi à créer des partenariats importants avec le monde économique et particulièrement avec les partenaires de la Fédération, la région Ile-de-France, le département de l'Essonne et les villes de Linas et de Marcoussis.

Pour de multiples raisons, le CNR me paraît significatif de l'évolution du sport d'aujourd'hui. Il s'est en effet révélé être une nécessité et en ce sens, la Fédération Française de Rugby s'est imposée comme un réel précurseur dans ce domaine. Elle a voulu se donner les moyens de réussir dans les compétitions de haut niveau et pouvoir rivaliser avec les autres nations. Le CNR est devenu, en dix ans, le centre de gravité du rugby français et un haut lieu de la culture rugbystique en France.

À différentes échelles, le CNR est un lieu devenu indispensable. Au niveau national, d'abord, puisque le centre, même s'il est installé en région Ile-de-France, bénéficie à tous les rugbymen français et aux autres sportifs. Un rayonnement international, aussi, puisqu'il accueille des joueurs du monde entier. Le centre renforce l'identité du rugby français, les méthodes d'entraînement et de formation françaises sont ainsi valorisées. Ce complexe est un outil au service d'un rugby pour tous, professionnels comme amateurs, de tous les niveaux. Il vient épauler et compléter le système des clubs. C'est également un lieu de rencontre entre différentes populations : joueurs, passionnés...etc. Il s'impose comme un outil de démocratisation du rugby en consacrant ce sport comme populaire.

L'objectif de la victoire, la pression du résultat, la quête de la performance dénaturent quelque peu le jeu en lui-même et peuvent finalement prendre le dessus sur lui. Je pense ici au french-flair, si particulier au rugby français, un jeu spontané et inventif, non préparé. On peut aujourd'hui se demander si la technique et l'analyse vidéo, qui structurent le jeu, empêchent cette prise d'initiative lors d'un match. La notion de spectacle et le professionnalisme qui s'y rattache ont forcément modifié l'image du rugby et un peu altéré ses valeurs. Préserver celles qui sont essentielles devient un devoir si l'on veut éviter de voir se propager les méfaits déjà apparus dans d'autres sports,⁸⁴⁹ notamment le football. La CNR peut ainsi contribuer à la pérennisation et à la protection de ces valeurs fondamentales.

Le rugby a, en effet, connu une évolution plus rapide qu'aucun autre sport en dix ans. Et pas seulement sur le plan du jeu : les structures d'encadrement, la construction financière et les stades.⁸⁵⁰ Aujourd'hui, la vague médiatique liée à l'organisation de grands événements internationaux et la valorisation par le monde de l'entreprise des valeurs que génère le rugby ont suscité un réel engouement pour ce sport. L'effet coupe du monde 2007 a pour conséquence, l'explosion des effectifs sur la totalité de ses pratiquants. Les clubs sont submergés par un afflux massif de nouveaux licenciés. Pour les fidéliser, les pratiques se diversifient : celles de loisirs (rugby à toucher, beach rugby), la pratique féminine et la pratique dans les quartiers, écoles, centres aérés, milieu carcéral, se développent.⁸⁵¹

Enfin, le CNR en tant qu'école de rugby n'a pas à être rentable puisque la victoire n'a finalement pas de prix. Les retombées de la formation de l'élite vont au-delà de la simple volonté de gagner des titres. Dans les années 2000, ce sport connaît un regain d'intérêt pour le grand public notamment grâce au président du Stade Français, Max Guazzini, homme de médias et de divertissement, qui réussit à médiatiser son club au-delà du monde du rugby en développant un marketing. L'image du rugby se modernise, les matchs deviennent de véritables spectacles où toute la famille peut y participer. Le rugbyman n'est plus comparé à un bon vivant, mais à un objet de

⁸⁴⁹ <http://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2007-2-page-43.htm> - VILLEPREUX, Pierre, « Internationalisation, professionnalisation, médiatisation »

⁸⁵⁰ PELOUS, *118 vies*, page 73

⁸⁵¹ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/formations/catalogue_des_formationen
CARRAT Adeline

convoitise. Les villes et les clubs s'équipent d'infrastructures adaptées à l'accueil du grand public, des sponsors et des partenaires.⁸⁵²

Le CNR a permis d'accompagner ce développement du rugby moderne. Aujourd'hui, le nombre de licenciés de la FFR ne cesse d'augmenter, le rugby est devenu un sport de masse avec des audiences audiovisuelles et une fréquentation des stades en hausse. La FFR compte désormais plus de 420 000 licenciés, c'est pratiquement le double qu'il y a dix ans, à l'ouverture du CNR.⁸⁵³ Désormais, cette structure répond parfaitement aux exigences du haut niveau et est devenu indispensable, au service de l'ensemble de la famille du rugby français.

Le 29 juin 2012, Pierre Camou et Serge Blanco, en charge du Projet Grand Stade, annoncent la victoire du site d'Évry Centre Essonne contre Orly-Thiais pour l'implantation du Grand Stade de la FFR. Après avoir joué au Parc des Princes de 1973 à 1997 puis à la Seine-Saint-Denis, au Stade de France, depuis 1998, le XV de France aura son propre stade dédié au rugby en 2017.

Le CNR apparaît comme un véritable atout pour cette victoire. Le Projet Grand Stade s'inscrit dans la continuité du CNR. Dynamisera-t-il son activité ? Dans tous les cas, l'Essonne s'impose aujourd'hui comme le lieu de l'avenir du rugby français.

« Le grand stade de rugby (...) c'est la troisième étape de la fusée. Le grand stade, c'est un magnifique aboutissement. C'est la suite. »⁸⁵⁴

⁸⁵² DUBOISSET ; VIARD, *Le rugby pour les Nuls*, page 35

⁸⁵³ http://www.ffr.fr/index.php/ffr/dtn/haut_niveau_jeune/pole_france

⁸⁵⁴ Entretien avec Monsieur Cochard, le 8 décembre 2011

Epilogue

Le 25 novembre 2010, après un an de travail mené par Serge Blanco, comprenant des visites en Europe et aux États-Unis, une étude de faisabilité est entreprise concernant sur un stade de 80 000 places avec toit et pelouse rétractables, espaces conviviaux et diversifiés pour tous publics, et destiné à accueillir une vingtaine de manifestations par an. Suite à l'appel à candidature, lancé en avril 2011, des municipalités de la région parisienne⁸⁵⁵ se présentent alors comme candidates dont trois en Essonne : Massy, Brétigny-sur-Orge et Evry-Ris-Orangis-Bondoufle.⁸⁵⁶ En juin 2012, c'est ce dernier projet qui remporte la victoire. Le choix du cabinet d'architectes se fera en octobre-décembre 2012, le dépôt du permis de construire est prévu en 2013 et le début des travaux en 2014.



<http://www.lerugbyadelavenir.fr/notre-projet/>

⁸⁵⁵ SOULA ; VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, pages 157-158

⁸⁵⁶ Entretien avec Monsieur Thomas, maire de Marcoussis, le 20 janvier 2012
CARRAT Adeline

Pour un coût estimé à 600 millions d'euros, cette enceinte sportive, sur un espace de 133 hectares dont 15 hectares pour le stade innovant et multifonctionnel de 82 000 places, verra le jour en 2017. 17 à 20 événements par an s'y dérouleront et notamment les matchs du XV de France et du Top 14. Au-delà du rugby, c'est l'ensemble du sport français qui va jouir de cette immense installation, tout comme le CNR. Sa réalisation s'inscrit dans la continuité de ce centre. On retrouve de nombreuses similitudes entre la candidature de Linas-Marcoussis pour l'implantation du CNR et celle d'Evry Centre Essonne pour le Grand Stade. Il est donc aisé de faire un parallèle entre ces deux projets qui voient le jour sur le département essonnien. Dans le dossier de candidature, on y retrouve quelques ressemblances : les atouts de la desserte, le facteur d'accélération pour l'aménagement et l'image du territoire, la démarche environnementale, les partenariats avec le monde économique, la création d'emplois, la notoriété du site, l'investissement des collectivités locales, les dimensions sportives, économiques et sociales...etc. La question est désormais de savoir si ce pôle de vie et d'activités orienté vers les sports, les loisirs, la nature et le bien-être rencontrera le succès tant espéré ?⁸⁵⁷

858



<http://www.lerugbyadelavenir.fr/notre-projet/>

⁸⁵⁷ BAZAN, Michel ; RIERA, Laurent, « Dossier : Grand stade de la FFR / Ensemble, transformons l'essai ! », *Evryaglo*, n°8, janvier 2012, page 20 à 31

⁸⁵⁸ RIERA, Laurent, « Grand Stade FFR : un village des sports et des loisirs », *Evryaglo* *Entreprendre*, janvier-février-mars 2012, pages 6-7

CARRAT Adeline

Glossaire

Noms propres :

Antoine AUDI : directeur du Centre National de Rugby de 2000 à 2007.⁸⁵⁹

Michel BERSON : président du Conseil Général de l'Essonne de 1998 à 2011.

Pierre CAMOU : Membre du bureau de la FFR depuis 1995, trésorier adjoint puis vice-président de la fédération depuis 2000, en charge du CNR de Linas-Marcoussis⁸⁶⁰ et président de la Fédération Française de Rugby depuis le 12 juillet 2008.⁸⁶¹

Éric COCHARD : maire (Parti Socialiste) de Marcoussis de 1995 à 2003.

Jean-Paul HUCHON : président du Conseil Régional d'Ile-de-France depuis 1998.

Bernard LAPASSET : président de la Fédération Française de Rugby de 1991 à mai 2008 et président de l'International Rugby Board depuis le 1er janvier 2008.

Bernard LAPORTE : 13^{ème} entraîneur du XV de France de 1999 à 2007.⁸⁶²

François PELLETANT : Maire de Linas depuis 1995.

Jean-Claude SKRELA : Directeur Technique National de la Fédération Française de Rugby depuis janvier 2004, manager de l'équipe de France des moins de 21 ans depuis 1999, directeur sportif du CNR depuis septembre 2002, entraîneur du XV de France de 1995 à 1999.⁸⁶³

Abréviations :

AHM : Association Historique de Marcoussis

CCIE : Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne

CGE : Conseil Général de l'Essonne

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

CNR : Centre National de Rugby

CRIDF : Conseil Régional d'Ile-de-France

⁸⁵⁹ AASMR - ARTIGAS, François, « Antoine Audi : “Bientôt la première pierre” », *Rugby Mag*, n° 1002, mars 2001, pages 16 à 18

⁸⁶⁰ SOULA, VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 49

⁸⁶¹ AFFR (Carton CNR : Emplois Staps, agents sportifs, convention MPE formation modifiée + presse / 2006/2009 Retraite épargne salariale des sportifs de haut niveau, courrier ministère sports pour approbation, organisation FFR, membres du comité directeur, statuts et règlement intérieur FFR, divers procès verbaux) - Mouvement sportif, *La lettre de l'économie et du sport*, 18 juillet 2008, n° 896, page 5

⁸⁶² VERDIER, Jacques, *Chroniques ovales : vingt ans de carnet de bord*, page 354

⁸⁶³ AFFR - « 3 questions au directeur technique national de la FFR », *Le Mutualiste des Douanes*, n° 129, mars 2004, pages 12-13

CARRAT Adeline

CTNF : Centre Technique National de Football
COS : Conseil d'Orientation et de Surveillance
DDE : Direction Départementale de l'Équipement
DTN : Direction Technique Nationale
FFF : Fédération Française de Football
FFR : Fédération Française de Rugby
IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France
IRB : International Rugby Board
LNR : Ligue Nationale de Rugby
ONF : Office National des Forêts
POS : Plan d'Occupation des Sols
SIVOA : Syndicat Intercommunal du Val d'Orge Aval
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Méthodologie

J'ai choisi de m'intéresser à une histoire immédiate, et au lien entre le présent et un passé récent. Je savais que je pourrais m'appuyer sur des témoins, des sources accessibles et lisibles et m'aider des autres sciences sociales. L'œuvre de M. Soulet m'a permis d'appréhender cette histoire immédiate :

« L'aptitude de l'historien à métamorphoser rapidement le vécu en histoire, c'est-à-dire en objet de connaissance, qui constitue l'une de ses qualités, repose sur plusieurs exigences (...) la culture historique, qui permet de mettre instantanément l'événement en perspective ; et la faculté de consulter aisément des sources diverses (témoignages, documents officiels, articles de presse...) »⁸⁶⁴

Ce temps court et cette proximité immédiate avec les faits m'ont confronté à une masse d'informations plus ou moins pertinentes, qu'il a fallu hiérarchiser. L'événement a une dimension factuelle, c'est en effet « une « nouvelle », (...) un fait survenu à un moment et en un lieu précis, qui témoigne d'une réalité. » Cet événement doit être placé dans un contexte global pour comprendre son arrivée. Il acquiert alors une dimension culturelle et symbolique en suscitant des réactions et une dimension sérielle.⁸⁶⁵

Mon premier travail a été d'établir une bibliographie. À la Bibliothèque Nationale de France, j'ai très vite constaté qu'il n'existe aucun ouvrage, qu'il soit universitaire ou non, s'intéressant au CNR. Je me suis alors orientée vers un éventail de livres plus large, celui du rugby en général. Étonnée de constater que le centre, qui est un des lieux primordiaux de la vie rugbystique en France, n'est mentionné que très rarement. Pour pallier à ce manque, les sites Internet m'ont permis d'appréhender mon sujet dans sa globalité. Aussi, rapidement, j'ai dû entamer un travail de recherche en centre d'archives. Aux Archives Nationales de Fontainebleau, il n'y a aucun document qui s'intéresse à mon sujet. La raison est simple, la FFR n'y dépose pas ses archives. Les documents des Archives Départementales de l'Essonne, à Chamarande, des Archives Municipales de Marcoussis, de Linas et de la FFR m'ont permis de travailler sur mon objet d'étude.

⁸⁶⁴ SOULET, *L'histoire immédiate*, page 41

⁸⁶⁵ SOULET, *L'histoire immédiate*, page 47-48

CARRAT Adeline

La majorité des documents trouvés émanent de l'administration de la FFR ou des collectivités locales. Maitriser la masse de documents écrits à ma disposition, faire face aux nombreuses sources iconographiques et audiovisuelles, utiliser correctement les contenus des blogs et sites Internet ont été une difficulté à surmonter. Dans l'étude de l'histoire du temps présent, Jean-François Soulet définit l'historien comme un intrus qui doit se faire une place parmi les autres spécialistes des sciences humaines. Il conseille de « *respecter (...) les autres savoirs disciplinaires* » et « *démontrer l'apport scientifique et complémentaire de l'histoire à la connaissance du temps présent* ». ⁸⁶⁶ L'ouverture aux autres sciences sociales, notamment la sociologie et l'économie, a été déterminante et indispensable dans l'élaboration de mon travail de recherche.

Internet, instrument à disposition de l'historien, m'a été utile. Rapide et pratique, cette nouvelle technologie m'a permis de trouver des informations importantes sur le projet et le fonctionnement du CNR notamment grâce aux sites officiels de la FFR et des communes de Linas et de Marcoussis. En ce qui concerne l'interprétation des articles de presse, j'avais en tête que le journaliste a vécu l'événement en tant que correspondant ou envoyé spécial, même si certains se contentent de retranscrire dans leurs articles, mot pour mot, les dépêches de l'Agence France Presse. Le journaliste doit exploiter ses sources très rapidement et privilégie les sources orales. J'ai donc veillé à mettre en relation les articles de presse avec les sources administratives. Contrairement à l'historien, il travaille sur le temps court et se base sur des témoignages personnels vécus et directement recueillis dans un discours analytique et narratif. ⁸⁶⁷ Il signe son article, a besoin de s'affirmer, d'avoir une autonomie de pensée pour des raisons déontologiques et juridiques. ⁸⁶⁸ Ses propos doivent donc toujours être nuancés. Il ne cite pas ses sources et des informations peuvent varier d'un auteur à l'autre. Pour ma partie sur le Pôle France, je me suis également aidée d'un document audiovisuel : « À l'école du rugby », série documentaire de 4 épisodes (60 minutes chacun) diffusés sur France 4 les mercredis 14 et 21 septembre 2011 à 20h35.

J'ai veillé à m'arrêter quand les archives ne me permettent pas d'aller plus loin. Les archives, mais également l'absence d'archives, ont joué un rôle fondamental dans

⁸⁶⁶ SOULET, *L'histoire immédiate*, page 53

⁸⁶⁷ SOULET, *L'histoire immédiate*, page 109

⁸⁶⁸ VOLDMAN, « Définitions et usages »

CARRAT Adeline

mon travail. Certaines de mes interrogations n'ont pas pu être élucidées, mais je ne peux pas inventer ce que les sources ne me permettent pas de dire. Ayant conscience que les archives sur lesquelles je me suis penchée n'ont pas été écrites dans un but historique⁸⁶⁹, j'ai traité chaque type d'archives en tenant compte de ses spécificités. J'ai souvent eu des difficultés à les confronter, les organiser, à les représenter avec le plus d'authenticité possible. Pour les comprendre, il a fallu les prendre intégralement, les assembler et les critiquer. Étant passionnée de rugby depuis l'enfance, mon propre vécu a joué également dans la conception de ce mémoire.

⁸⁶⁹ FARGE, *Le goût de l'archive*
CARRAT Adeline

Archives

Fonds publics :

ADE : Archives Départementales de l'Essonne

1703W/25

Articles de presse nationale et régionale sur le CNR

Brochures et communiqués de la FFR, du Conseil Général de l'Essonne, des villes de Marcoussis et de Linas

Correspondances entre la FFR, le Conseil Général de l'Essonne et les villes de Linas et de Marcoussis

Documents administratifs du Conseil Général de l'Essonne

Plans (de masse, d'occupation des sols)

Affiches publicitaires

1703W/33

Articles de presse nationale et régionale sur le CNR

Brochures et communiqués de la FFR, du Conseil Général de l'Essonne, des villes de Marcoussis et Linas

Bulletins municipaux

Correspondances entre la FFR, le Conseil Général de l'Essonne et les villes de Linas et Marcoussis

Documents administratifs du Conseil Général de l'Essonne

Art/671

PER 799/1 : Bulletins de l'association Linas, patrimoine et traditions, de 1993 à 2010

Art/870

Compilation du *Papyvore*, bulletin d'information des Archives : actualités, acquisitions, conseils méthodologiques, dossiers sur le patrimoine essonnien

Art/877

Rapports d'exposition

PBR/2421

Catalogues d'exposition

PER 7999-1

Linax hier, aujourd'hui, n°35, avril 2007, pp.2-32

Inquarto/2193

Catalogues d'exposition

GBR/3055

Catalogues d'exposition

F°457

Ouvrage : BERGER, Michel ; WINGLER, Clément, *Plein ciel sur l'Essonne verte*, Cîteauroux, M. Berger, 2008, 248p.

1J/757

Photographies du château de Bellejame, de son parc et de la Sallemouille prises en 1998

Photographies du mur du parc de Bellejame en 1998 et de la démolition du château de Bellejame en septembre 2000

Photographies des fouilles de sauvegarde dans le parc de Bellejame de septembre 2000 à février 2001

Photographies prises lors de la pose de la 1ère pierre le 4 avril 2001

20AV/20

Images intérieures et extérieures du CNR à Marcoussis de mai 2007 par Yves Morelle, réalisateur et photographe

Service Urbanisme

Classeur PC1

Service Communication

Les Gadanines, feuilles d'informations municipales

10W72 (CNR de Bellejame : Estimation du domaine, présélection et sélection)

Plans, correspondances, communiqués, brochures, comptes-rendus, rapports, articles de presse

10W73 (CNR : projets et choix du site de Bellejame)

Correspondances, articles de presse, brochures, dossiers , communiqués, plans, rapports d'études

10W74 (CNR : rapport final de fouilles archéologiques)

10W75 (CNR : pose de la première pierre, projets d'appel d'offres, projet architectural)

Correspondances, brochures, invitations, conventions, comptes-rendus de réunion

10W76 (CNR : dossiers de conception, réalisation)

1W8 (Délibération du Conseil Municipal du 24/09/2001 au 11/06/2002)

1W9 (Procès verbaux du 04/05/1999 au 21/05/2001)

1W10 (Procès verbaux du 25/06/2001 au 04/03/2002)

1W11 (Procès verbaux 2002)

1W13 (Registre des arrêtés du maire du 22/08/2000 au 30/10/2001)

1W14 (Registre des arrêtés du maire du 30/10/2001 au 22/11/2003)

1W21 (Séance du conseil municipal : compte-rendu de réunion)

1W24 (Séance du conseil municipal : compte-rendu de réunion)

1W25 (Séance du conseil municipal : compte-rendu de réunion)

1W26

Communiqué de la FFR

AML : Archives Municipales de Linas

Dossier

Communiqués de la FFR, correspondances

Fonds privés :

AAHM : Archives de l'Association Historique de Marcoussis

Maquette du domaine de Bellejame vers 1890

Maquette du CNR

T-5 74-1/2

Mémoire de maîtrise

Résumé des registres des délibérations du conseil municipal de Marcoussis de 1955 à 2000

Photographies des cartes postales de Bellejame et des fouilles archéologiques

Rapports des fouilles archéologiques

D-3 6-2

Bulletins municipaux

AASMR : Archives de l'Association Sportive de Marcoussis Rugby

Articles de presse nationale et régionale, articles du *RugbyMag*, documentation sur le CNR , correspondances, invitations, communiqués

AFFR : Archives de la Fédération Française de Rugby

Centre de documentation de la FFR

Articles du *RugbyMag*, journal des informations fédérales de la FFR

Rapports des assemblées générales de la FFR, *Congrès Info*

Articles de journaux et magazines

Articles du *Midi Olympique*

Plaquettes de présentation, brochures

Photographies

Ouvrages sur le rugby

Carton (CNR : Factures RMTI, Correspondance, Financier et statuts, Budget 2001-2002)

Documents administratifs, brochures, plans, correspondances, communiqués de la FFR

Carton (CNR : partenaires, factures, factures fournisseurs, fournisseurs CNR)

Comptes-rendus de réunion, conventions, correspondances (lettres et mails), factures, devis

Carton (Secteur exploitation : Investissement et Entretien, Budget 2006/2007 – Service exploitation : Travaux non-prévus 2006-2007)

Bons de commande, factures, tableaux

Carton (CNR : Emplois Staps, agents sportifs, convention MPE formation modifiée + presse / 2006/2009 Retraite épargne salariale des sportifs de haut niveau, courrier ministère sports pour

approbation, organisation FFR, membres du comité directeur, statuts et règlement intérieur FFR, divers procès verbaux)

Articles de presse

Carton (Conseil d'orientation et de surveillance 1)

Communiqués de la FFR, plaquettes de présentation, brochures, correspondances, comptes-rendus de réunions, rapports du COS

Carton (Conseil d'orientation et de surveillance 2)

Rapports du COS, articles de presse

Carton (CNR : Contentieux, procédures judiciaires 1/2)

Dossier contentieux FFR – Procédure 1 : Expertise Lemaire

Assignations en référé, ordonnances de référé, notes aux parties, correspondances d'avocats

Dossier contentieux FFR – Procédure 2 : Expertise Austray

Assignations en référé, conclusions en défense, notes aux parties, conclusions d'appel, arrêts de la cour, correspondances

Carton (CNR : Contentieux, procédures judiciaires 2/2)

Dossier contentieux FFR - Procédure 3 : Assignation du 05/08/2002 de FFR/G3A par Françoise-Hélène Jourda – Audience du 08/08/2002 reporté au 02/09/2002

Assignations en référé, comptes-rendus d'audiences, conclusions en défense

Dossier contentieux FFR – Procédure 4 : Assignation du 26/08/2002 de FFR/G3A par Françoise-Hélène Jourda – Audience du 02/09/2002

Correspondances, assignations d'honoraires

Carton (CNR : contentieux, protocole)

Carton (CNR : Contentieux, échanges avocats 1/2)

Correspondances

Carton (CNR : Contentieux, échanges avocats 2/2)

Communiqués, assignations en référé

Carton (Convention Mairie Linas – Marcoussis - FFR, Convention FFR - CG91 terrain Marcoussis CNR création PDMS, Courriers construction CNR Ministère Culture Ministère des sports jeunesse et sport)

Dossier : Financement État : Courriers construction CNR Ministère Culture
Ministère des Sports jeunesse et sport

Correspondances, communiqués

Dossier : Financement 91 : Conventions FFR – CG91, terrain Marcoussis,
construction CNR, création PDMS

Conventions, correspondances, rapports de séances, arrêtés

Dossier : Financement Communes

Correspondances, notes de synthèses, conventions, extraits de registres de délibérations, articles
de presse

***Carton (Financement région, Budget, Conseil régional (subvention),
Convention FFR/région IDF, Investissement)***

Communiqués, correspondances, conventions

Carton (Demande de subvention CNR suite)

Dossiers, attestations, correspondances, relevés de décisions

Carton (Construction CTNR à Marcoussis)

Programme fonctionnel, fiches de typologie

***Carton (Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de
commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)***

Études, rapports de réunions, communiqués, rapports d'évaluation,
conventions

***Carton (CNR : Appel à candidatures, Urbanisme, Règlements de
construction, Calendrier, Assurances, Maitre d'Ouvrage
(mandataire), Marché de contrôle technique)***

Avis d'appel de candidatures, comptes-rendus du comité directeur de la
FFR, dossiers

Carton (Pose de la première pierre 4 avril 2001)

Allocutions, communiqués, articles de presse, correspondances

***Carton (FFR-CNR : Consultation de conception-réalisation, dossier 1
à 7, règlements, programmes, règles et recommandations urbaines,
état existant du site, études des sols, pièces marché, annexes)***

Dossiers de conception-réalisation

Carton (Construction CTNR par tome : Mémoire parc et château 1&2, Pose de la première pierre, Rapport d'activité 1 à 5 + Équipements et mobiliers + Demande d'aménagement)

Rapports, ouvrages

Carton (CTNR : Travaux préparatoires, Proposition d'études de faisabilité, Études de faisabilité, Résultats des études, Contrat confié à CML)

Communiqués, articles de presse, notes, correspondances

Carton (CTNR : Parc de Bellejame, Dossier Wallabies, Signatures 4 avril 2001 Première pierre, avancement des travaux juin 2001)

Articles de presse, communiqués, dossiers

Carton (Étude faisabilité d'implantation de bureaux sur Marcoussis)

Communiqués, dossiers, correspondances, notes

Carton (CNR – Cahier de présentation 2000, Appel à candidature pour conception et réalisation, Installations sportives)

Communiqués, rapports d'analyse, correspondances

Carton (CNR : Projet convention entre la FFR et la ville de Marcoussis, Mise en place d'un comité de suivi, Vision locale de Marcoussis 2001, État d'avancement du CTNR, Réunion CTNR 28/02/2001)

Bulletins municipaux, correspondances (lettres et mails), comptes-rendus de réunions

Carton (CNR : Premier aménagement forestier 2005-2014, Conseil d'orientation et de surveillance 2005, Conventions CRIDF, CGE, Comité départemental, Linas, Marcoussis, Creps)

Correspondances, conventions, dossiers, articles de presse

Carton (CNR : Permis de construire, Divers)

Procès verbaux, correspondances

Bibliographie

Ouvrages de méthodologie

FEBVRE, Lucien, *Vivre l'histoire*, R. Laffont, Paris, 2009, 1109p.

HILDESHEIMER, Françoise, *Les archives de France : mémoire de l'histoire*, Paris, H. Champion, Société des amis des archives de France, 1997, 109p.

SOULET, Jean-François, *L'histoire immédiate : historiographie, sources et méthodes*, Paris, A. Colin, 2009, 238p.

Chapitres dans un ouvrage imprimé de méthodologie

DESCAMPS, Florence (dir.), « Les sources orales et l'histoire : une difficile et tardive reconnaissance », In : DESCAMPS, Florence, *Les sources orales et l'histoire - Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny, Bréal, 2006, p. 9-39

FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Ed. du Seuil, 1989, p. 7-27

VEILLON, Dominique, « Technique de l'entretien historique », In : VEILLON, Dominique, *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent, n°21, novembre 1992

VOLDMAN, Danièle, « Définitions et usages », In : VOLDMAN, Danièle, *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent, n°21, 1992

VOLDMAN, Danièle, « Le témoignage dans l'histoire française du temps présent », In : VOLDMAN, Danièle, *Bulletins de l'Institut d'histoire du temps présent*, n°75, juin 2000

Ouvrages sur Marcoussis

BLANC, Brigitte, *Itinéraire du patrimoine n°227, Marcoussis*, Paris, Association Pour le Patrimoine d'Ile-de-France, 2000, 48p.

GERMAIN, Henri, *Marcoussis, le réveil de son histoire*, Boulogne-Billancourt, H. Germain, 1973, 346p.

MALTE-BRUN, Victor-Adolphe, *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et son monastère*, Paris, A. Aubry, 1867, 420p.

Ouvrages généraux sur le rugby

BOUTHIER, Daniel, *Le rugby*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 125p.

DORIAN, Jean Pierre ; GALY, Pierre ; IBANEZ, Raphaël, *La grande histoire du rugby*, Paris, Nouveau Monde, 2007, 383p.

DUBOISSET, François ; VIARD, Frédéric, *Le rugby pour les Nuls*, Paris, First éditions, 2006, 309p.

ESCOT, Richard ; RIVIERE, Jacques, *Un siècle de rugby*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, 345-133p.

GUILLAIN, Jean-Yves ; LALANNE, Denis ; PORTE, Patrick, *La planète est rugby : regards croisés sur l'ovalie*, Anglet, Atlantica, Musée National du sport, 2007, vol 1., 389p.

LAVIGNASSE, Sophie (dir.) ; KAMPF, Serge, *Dictionnaire du rugby : l'ovalie dans tous ses sens*, Paris, H. Champion, 2010, 611p.

Ouvrages spécialisés sur le rugby

BONNET, Valérie ; LOCHARD, Guy, *Rugby, médias et transmissions des valeurs*, Biarritz, Paris, Atlantica, Musée national du sport, 2010, 233p.

BOUREL, Renaud ; ESCOT, Richard ; TELÔ, Laurent, *2003-2007 : L'histoire secrète du quinze de France, Les coulisses de la coupe du monde*, Paris, Flammarion, 2007, 345p.

CHAIX, Pierre (dir.) ; ANDREFF, Wladimir ; SAINT-ANDRE, Philippe, *Le rugby professionnel en France : enjeux économiques et sociaux*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004, 276p.

CHOVAUX, Olivier ; NUYTENS, Williams, *Rugby : un monde à part ? : énigmes et intrigues d'une culture atypique*, Arras, Artois presses université, 2005, 178p.

COMBEAU-MARI, Évelyne, *L'invention du rugby*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, 159p.

DARBON, Sébastien, *Rugby d'ici : une manière d'être au monde*, Paris, Ed. Autrement, 1999, 221p.

ESCOT, Richard, *Jour de gloire*, Paris, P.Rey, 2008, 237p.

GEX, Alain, *La comédie du rugby, Petites histoires de la Coupe du monde*, Paris, Editions Jacob-Duvernet, 2011, 255p.

LACARCE, Xavier, *Vers l'hyperrugby : triomphe du sport unidimensionnel*, Latresne, Bord de l'eau, 2009, 221p.

LAFFITTE, Jean-Louis, *80 ans de la Fédération française de rugby : 1920-2000*, Paris, Alain Barthelemy, 2002, 464p.

SOULA, Denis ; VILLEPREUX, Olivier, *Le rugby français existe-t-il ?*, Paris, Ed. Autrement, 2007, 219p.

VERDIER, Jacques, *Chroniques ovales : vingt ans de carnet de bord*, Toulouse, Midi Olympique Édition, 2006, 495p.

Biographies

IBANEZ, Raphaël, *Les yeux dans les yeux : journal de ma Coupe du monde de rugby 2007*, Monaco, Éd. du Rocher, 2007, 279p.

LAPORTE, Bernard, *Le rugby m'a fait homme*, Neuilly-sur-Seine, M. Lafon, 2007, 209p.

LAPORTE, Bernard, *Un bleu en politique*, Paris, Presses de la cité, 2009, 208p.

PELOUS, Fabien, *118 vies*, Boulogne, Éd. Prolongations, 2009, 285p.

Chapitre dans un ouvrage imprimé consacré au XV de France

CARRAT Adeline

SOUSSAN, Gregory, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis », In : SOUSSAN, Gregory, *Dans les coulisses du XV de France*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 2007, 159p.

Sites web consultés

Acteurs du projet du CNR :

Actualités Conseil Général de l'Essonne. [mai 2011] <http://www.essonne.fr/>

Association Historique de Marcoussis. [mars 2011] <http://www.associationhistoriquemarcoussis.fr>

Atelier d'architecture Pierre Ferret. [février 2011]

http://www.archiferret.eu/maitrise/sports/omnisports/lien_accueil_cnr.htm

Fédération Française de Rugby. [2011-2012] <http://www.ffr.fr>

Jourda Architectes. [février 2011] http://www.jourda-architectes.com/architecture/bat_prives/ctnr/projet.pdf

Le Centre National de Rugby à Marcoussis. [avril 2011] http://marcoussis-thurion.pagesperso-orange.fr/rugby/rugby_accueil.htm

Le Centre Technique National de Rugby a choisi l'Essonne. [mai 2011]

<http://le91.free.fr/marcoussis/ctnr.htm>

Mairie de Linas. [mars 2011] <http://www.linas.fr>

Ville de Marcoussis. [mars 2011] <http://www.marcoussis.fr>

Presse :

Le Parisien. [octobre 2011] <http://www.leparisien.fr/Essonne>

Libération. [octobre 2011] <http://www.liberation.fr/sports>

Rugby :

Ligue Nationale de Rugby. [mars 2011] <http://www.lnr.fr>

Cairn.info. [avril 2012] <http://www.cairn.info>

France-Diplomatie-Ministère des Affaires étrangères et européennes. [avril 2012]

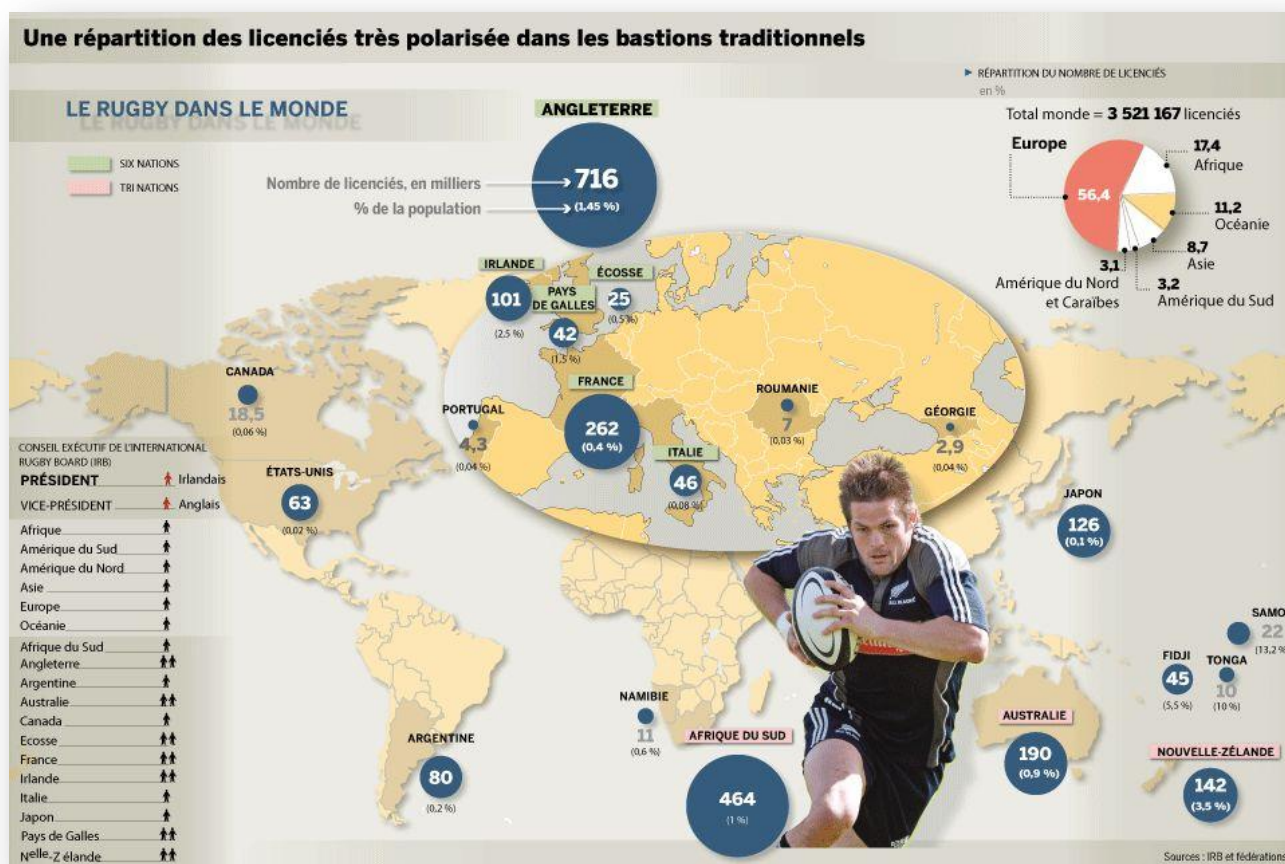
<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Institut National de la Statistique et des Études Economiques. [mai 2012] <http://www.insee.fr/>

Philippe Caumes, photographe d'architecture. [février 2011] <http://philippecaumes.over-blog.com/30-index.html>

Annexes

Annexe 1 : La mondialisation du rugby



Le Monde, 4 septembre 2007⁸⁷⁰

Lorsqu'on observe le nombre de licenciés de rugby dans le monde, on voit très rapidement que l'Angleterre est en tête du classement. La France, quant à elle, se classe troisième après l'Afrique du Sud. Néanmoins, si on compare ce nombre avec celui des habitants du pays, on découvre que ce sont les îles Samoa qui, en proportion du nombre de ses habitants, est le premier pays où on joue le plus au rugby (3,5%). A noter également que c'est l'Europe qui concentre le plus grand nombre de joueurs même si l'Océanie regroupe le plus grand nombre de licenciés de rugby en fonction de la part de la population.

⁸⁷⁰http://www.lemonde.fr/sport/infographie/2007/09/04/les-licenciers-de-rugby-dans-le-monde_951300_3242.html

Annexe 2 : L'entrée du « *Adidas Rugby Institute* »



<http://www.intemandesign.co.nz/portfolio/adidas-institute-of-rugby-2/>

Dès l'entrée du « *Adidas Rugby Institute* », cette affiche rappelle aux joueurs pourquoi ils sont là : porter le maillot des All Blacks et faire honneur à leur pays.

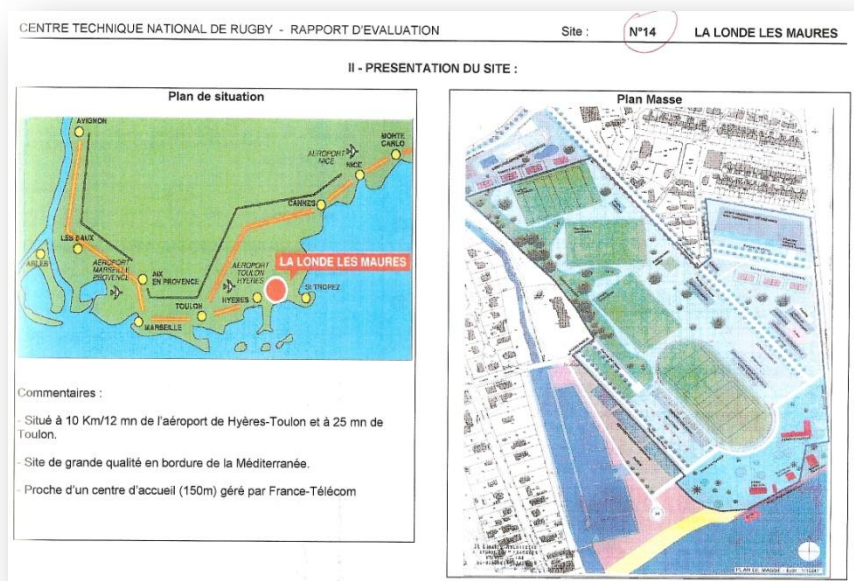
Annexe 3 : Le XV de France devant le château La Voisine de Clairefontaine



AFFR - Photographie officielle du XV de France d'Isabelle Picarel

Les joueurs et le staff de l'équipe de France, photographiés devant le château Pernod-Ricard de Clairefontaine, en 2002, la dernière année avant d'être transféré au CNR.

Annexe 4 : Le site de La Londe les Maures

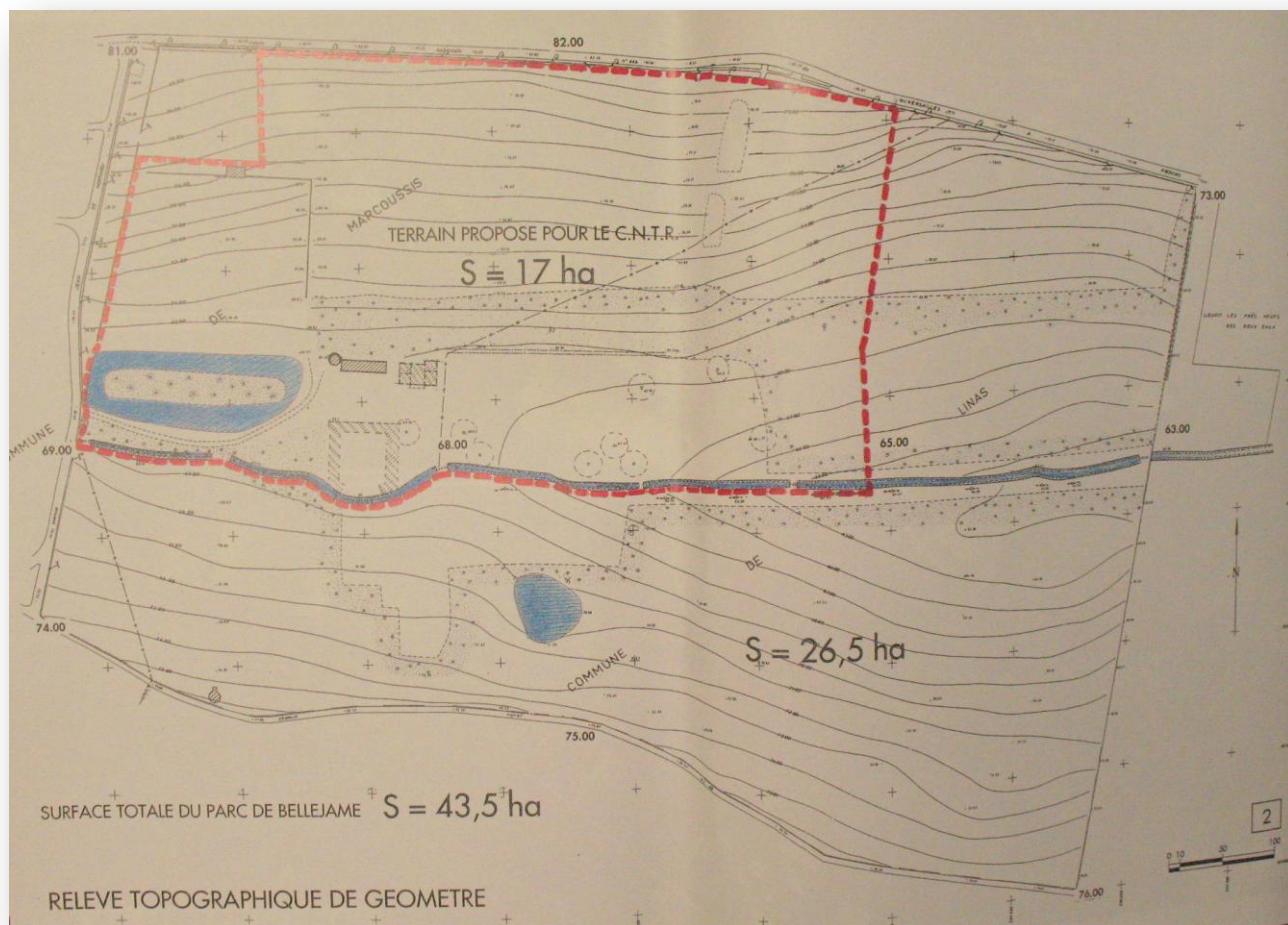


AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Evaluations) - Plan de situation et plan de masse du site de La Londe Les Maures, Rapport final d'évaluation réalisé par FFR et CML

Sur ce site en bordure de mer de la Londe Les Maures, l'armée est propriétaire de ce terrain militaire de 22ha. Le lieu bénéficie à 150m d'un centre d'accueil et de formation « *Agelonde* » géré par France Telecom et accueillant des sportifs de haut niveau au sein d'un ensemble comprenant hébergement, restauration, salle de cours, espaces sportifs intérieurs et extérieurs et club house. Le concept CNR + Agelonde était une solution à risques réduits pour la FFR puisqu'il permettait un investissement minimum (terrain, vestiaires, administration et presse) tout en disposant des services hôteliers et formation. L'engagement des collectivités locales (Conseil Général et Conseil Régional) était très fort avec des subventions à hauteur de 60% de la réalisation hors hôtellerie (soit 90MF) pour 250 MF d'investissement. Cependant, la localisation géographique excentrée et les dessertes ont été un gros handicap pour la candidature malgré l'aéroport de Hyères à 12 minutes du site avec des liaisons sur Paris et vers l'étranger, vers Bordeaux et Toulouse par le HUB de Clermont-Ferrand et la gare TGV à Hyères (10mn) avec liaisons sur Paris (3h55) et Bordeaux.⁸⁷¹

⁸⁷¹ AFFR (Carton : Convention FFR-G3A, Lettre commandes G3A, Lettre de commande CML, Candidatures communes pour CNR + Évaluations)
CARRAT Adeline

Annexe 5 : Plan de masse du site de Bellejame




AMM 10W72

L'ensemble du domaine de Bellejame représente 43,5 hectares, 17 ha pour le CNR, 26,5 ha classés Espaces Naturels Sensibles.

Annexe 6 : Le soutien des maires du canton à la candidature du site de Bellejame

Bellejame, carrefour du rugby français



Les 7 Maires du Canton mobilisés pour accueillir le rugby français.

Notre canton a de sérieuses chances de se retrouver sous les feux de l'actualité sportive. En effet, la Fédération Française de Rugby a organisé une sélection afin de trouver un site d'implantation pour son centre national d'entraînement.

La propriété de Bellejame située à cheval sur les communes de Linas et Marcoussis fait partie des six derniers candidats finalistes pour accueillir les élites du rugby français.

Il s'agit d'un enjeu formidable pour nos villes de Linas, Longpont/Orge, Marcoussis, Monlhéry, Nozay, St Jean de Beaugard et La Ville du Bois, un projet qui va bien au delà du simple aspect économique.

Afin de faire pencher la balance du côté de notre candidature, il est plus que jamais nécessaire que chacun se mobilise et soutienne ce projet commun.

Retournez-nous le coupon réponse et incitez vos voisins et amis à faire de même.

A nous tous, marquons l'essai et transformons Bellejame en carrefour du rugby.

E. COCHARD Maire de Marcoussis	B. DE CUREL Maire de St Jean de Beaugard	J.P. MEUR Maire de La Ville du Bois	F. PELLETANT Maire de Linas Conseiller général	P. RAYMOND Maire de Nozay	J.J. SCHERCHEN Maire de Longpont/Orge	M. SPIRAL Maire de Monlhéry
-----------------------------------	---	--	--	------------------------------	--	--------------------------------

VOUS AUSSI SOUTENEZ LA CANDIDATURE DE BELLEJAME

Oui, je soutiens le projet d'implantation de la Fédération Française de Rugby sur le site de Bellejame.

Voici mes coordonnées :

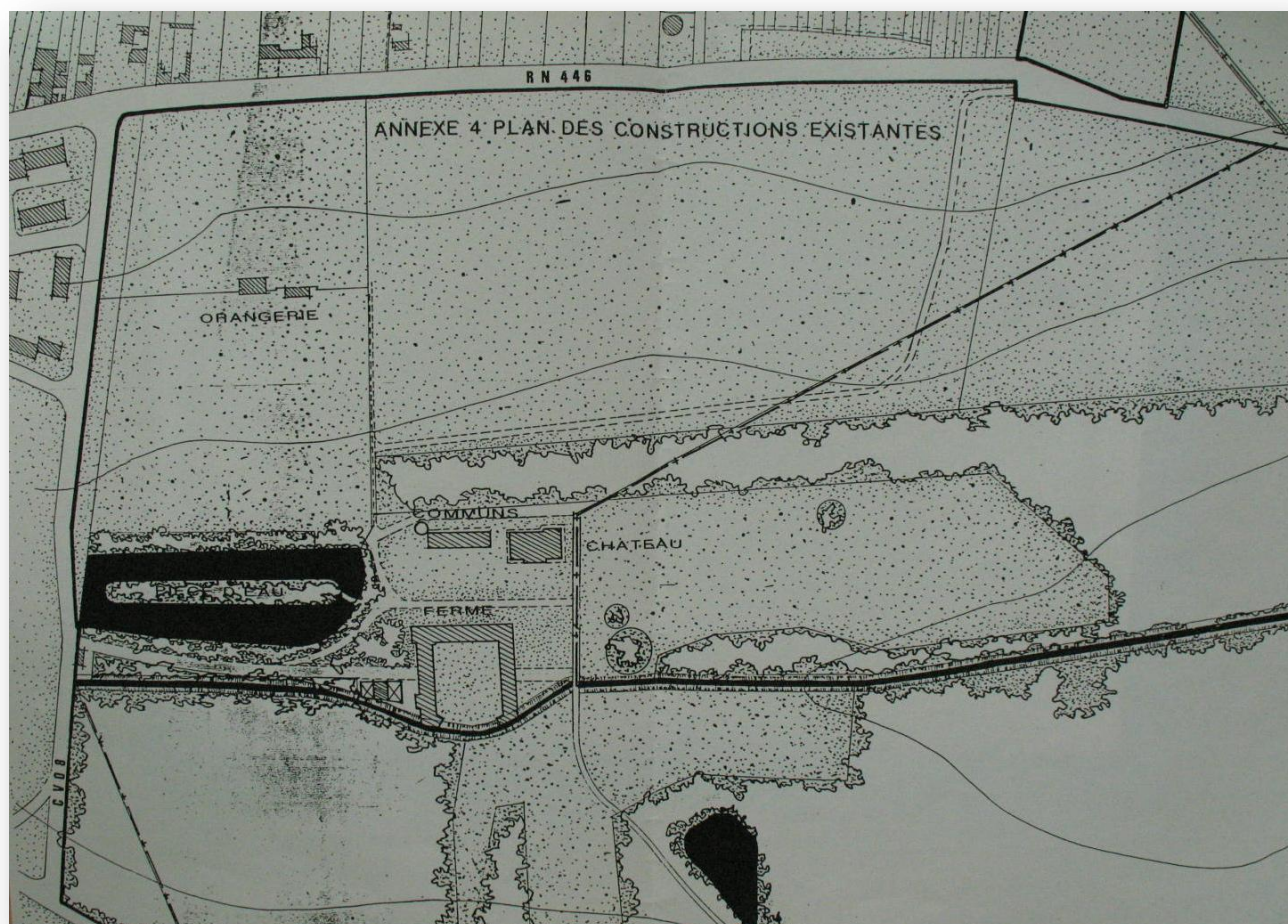
NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL :
 VILLE :

Signature

AMM 10W73

Le soutien des 7 maires et de la population du canton pour la candidature du site de Bellejame de Linas-Marcoussis à l'installation du CNR est un réel atout pour la victoire.

Annexe 7 : Plan de masse du site de Bellejame avant la construction du CNR



AMM 10W72

Sur ce plan de masse du CNR datant d'avant la construction du CNR, on observe l'emplacement du château, de ses communs, de la ferme et de l'orangerie. On distingue également les deux étangs et la délimitation du site par la Sallemouille.

Annexe 9 : Les surfaces du CNR

Programme Fonctionnel : les surfaces du CTNR

		Type	Surfaces bâties	Surfaces non bâties	Observations
I	Secteur "Installations sportives"	TOTAL en m²	5 095	43 000	
		Terrain principal		15 200	avec éclairage
		Terrains secondaires		27 800	4 terrains secondaires
		vestiaires terrain principal	315		
		vestiaires terrains secondaires	240		
		terrain couvert	4 010		pelouse synthétique
		Espaces spécialisés	530		Musculation (160), relaxation (110), récupération (110), vestiaires (100), salle vidéo (50)
II	Secteur "Résidence Equipe de France"	TOTAL en m²	4 175	648	
		accueil et chambres	2 800		80 chambres dont 5 suites
		salles de restaurant	460		dont 3 salles à manger privatives et 1 salle dédiée à l'Equipe de France
		cuisine	300		
espaces de détente	615	648	dont piscine (305), tennis (648)		
III	Secteur "Formation / Stages"	TOTAL en m²	4 580	0	
		salles de cours	380		4 salles de cours
		salle polyvalente	695		
		documentation et informatique	175		
		espace de détente	245		
		centre vidéo	415		
		hébergement stagiaires	1 885		80 chambres dont 40 à 2 lits
		bureaux	360		
centre médical	425				
IV	Secteur "Administration"	TOTAL en m²	4 220	0	
		locaux administratifs	505		
		amphithéâtre	480		150 places
		hall d'entrée	100		
		locaux de service	80		
		magasins	530		
		accueil presse	600		
		logistique	1 505		
logements	420				

Type	Surfaces bâties	Surfaces non bâties
Total en m²	18 070	43 648

AFFR (Carton CNR : Factures RMTI, Correspondances, Financier et status, Budget 2001-2002)

Annexe 10 : Les fouilles archéologiques



ADE 1J/757 - Photographie des fouilles archéologiques près du pigeonnier sur le site de Bellejame

Annexe 11 : Avis d'appel à candidatures conception-réalisation du CNR

MARCOUSSIS
Centre technique national du rugby de Bellejame à Linas
 AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES
 PROCEDURE RESTREINTE

1. Pouvoir adjudicateur : Fédération Française de Rugby, 9 rue de Liège, 75009 Paris.
2. Mode de passation choisi : appel d'offres restreint.
3. Forme et objet du contrat : Marché de travaux en conception - réalisation pour l'exécution des études et la construction du Centre Technique National du Rugby.
4. Lieu d'exécution : domaine de Bellejame à Linas, Marcoussis (91), France.
5. Caractéristiques générales de l'ouvrage, caractéristiques principales : construction d'un ensemble de bâtiments (environ 25 000 m² Shon) et d'aménagements extérieurs comprenant :
 - 3 terrains pour l'entraînement au rugby,
 - terrain avec tribune (3 000 places) pour entraînement et compétition de rugby,
 - salle couverte de 100 x 50 m,
 - vestiaires, musculation, relaxation,
 - centre de formation,
 - centre de conférence,
 - centre médico-sportif,
 - centre administratif,
 - complexe hôtelier 2 et 3 étoiles et un hébergement collectif,
 - aménagement des espaces paysagers avec bâtiments et matériels nécessaires pour l'exploitation du site.
6. Division en lots et en tranches :
 Lot numéro 1 : conception : correspondant à l'étude d'avant-projet, de projet et au suivi des travaux jusqu'à leur réception.
 Lot numéro 2 : exécution des travaux : conformément au projet défini au lot numéro 1.
 Division en tranches :
 - tranche ferme études : selon niveau de prestations défini au règlement de la consultation,
 - tranche conditionnelle : travaux.
7. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché : le marché sera attribué à un groupement conjoint qui sera composé au minimum d'un architecte, d'un paysagiste et de bureaux d'études spécialisés, chargés de la conception et d'une entreprise chargée de la réalisation, cette dernière étant le mandataire du groupement. L'entreprise mandataire ne peut présenter qu'une seule candidature.
8. Date limite de réception des demandes de participation : le 29 décembre 1999 à 17 heures.
9. Adresse où elles doivent être transmises : le dossier de candidature sera adressé ou déposé de 10h à 12h et de 14h à 17h à la Fédération Française de Rugby, 9 rue de Liège, 75009 Paris. Il sera présenté sous double enveloppe :
 - l'enveloppe extérieure à l'adresse indiquée ci-après,
 - le pli intérieur, cacheté, portant la mention : "Ne pas ouvrir - Dossier de candidature conception-réalisation du centre national technique du rugby de Bellejame".
10. Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : Française.
11. Conditions minimales de caractère économique et technique à remplir par le groupement d'entrepreneurs :
 A) Dossier administratif :
 • lettre de candidature (imprimé DC4) dûment remplie et mentionnant clairement le mandataire du groupement et sa composition,
 • déclaration du candidat dûment remplie, datée et signée avec identification du signataire (renseignements permanents sur le volet 1, imprimé DC5F pour les candidats établis en France et DC5E pour les candidats non établis en France, ainsi que les renseignements particuliers au marché sur le volet 2, imprimé DC6),
 • déclarations et renseignements : imprimé "état annuel des certificats reçus", référence DC7, ou certificats sociaux et fiscaux visés au chapitre D du volet 1 de la déclaration du candidat (situation au 31 décembre 1998, valable pour l'année 1999), les copies seront certifiées conformes à l'original, datées et signées par la personne habilitée, avec la mention manuscrite : "Je soussigné X... agissant au nom de l'entreprise Y... atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original",
 • déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'emploie pas de personnel en situation irrégulière,
 • déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code de travail. Pour les candidats établis hors de France, une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation française ou des règles d'effet équivalent dans les pays auxquels ils sont attachés,
 • attestations d'assurances en cours de validité couvrant les responsabilités civiles et professionnelles des différents intervenants (attestations valables pour l'année en cours).
 L'ensemble des pièces demandées sera fourni par chacun des membres du groupement.
 B) Dossier technique :
 • présentation de chacun des membres du groupement : chiffres d'affaires des 3 dernières années répartis par domaine d'activité, composition et organisation de chaque entreprise candidate, effectifs permanents, description des activités,
 • coordonnées professionnelles, attestation d'inscription à l'ordre pour les architectes français ou à leur organisme de tutelle pour les architectes étrangers,
 • note (15 pages maximum) traitant de l'organisation du groupement et des dispositions que chaque membre compte mobiliser spécifiquement pour la réalisation de ce marché (effectifs, qualifications des personnels, organigramme, moyens techniques),
 • outre les compétences générales bâtiment, il est demandé de préciser les compétences spécifiques dans les domaines suivants : terrassement, assainissement, paysagement, traitement des sols, aménagements sportifs, équipements hôteliers,
 • références et qualifications professionnelles :
 - présentation des références : une sélection de 10 références de complexité et de nature équivalentes (espaces verts, équipements sportifs, équipements hôteliers et de séminaires) exécutées dans les 5 dernières années tant en conception qu'en réalisation sera présentée sous forme de fiches : celles-ci feront apparaître clairement l'adresse du maître d'ouvrage, le montant, le délai global de réalisation et les caractéristiques principales de l'ouvrage référencé, 5 photos par référence seront présentées et concerneront l'environnement, l'extérieur et l'intérieur des bâtiments,
 - définition des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter et, le cas échéant, présentation des références des entreprises sous-traitantes présentes et des raisons du recours à la sous-traitance. En particulier, les groupements devront impérativement présenter au stade de la candidature un choix de 3 entreprises sous-traitantes et titulaires des qualifications suivantes ou références équivalentes : P 210 Qualipaysage - 111 Qualisport.
 Unité monétaire : unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : franc ;
12. Modalités de consultation :
 - la sélection des candidats, au regard de leurs garanties professionnelles et financières, se fera à partir des pièces justificatives demandées à l'article 11,
 - le maître d'ouvrage envisage de retenir un maximum de 6 groupements admis à concourir,
 - les prestations à fournir par les concurrents seront de niveau avant-projet sommaire au sens de la loi numéro 85-704 du 12 juillet 1985 et de ses textes d'application,
 - les conditions d'attribution du marché ainsi que les modalités d'indemnisation des concurrents ayant remis des prestations, non retenus par le maître d'ouvrage, seront précisées dans le règlement de la consultation,
 - la Fédération française de rugby pourra à l'occasion de cette consultation demander des propositions à caractère partenarial.
13. Autres renseignements : les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus exclusivement par télécopie auprès de :
 - pour les questions administratives : G3A, l'Atrium, 6 place Abel Gance, 92652 Boulogne-Billancourt cedex. Fax 01 46 94 58 29,
 - pour les questions relatives au programme : CML, 5, rue du Louvre, 75001 Paris, Fax 01 42 97 50 39.
14. Date d'envoi de l'avis à la publication : le 18 novembre 1999. **48.2151**

AFFR (Carton CNR : Appel à candidatures, urbanisme, règlement de construction, calendrier, assurances, maître d'ouvrage (mandataire), marché de contrôle technique) - Annonce parue dans *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n° 5009, 26 novembre 1999, pages 284-285

Annexe 12 : Les communs du château avant leur démolition



Photographie personnelle de M. Jean-Pierre Dagnot

On observe que les communs du château de Bellejame, malgré leur abandon, sont relativement en bon état.

Cependant, ils ne sont pas conservés lors de l'implantation du CNR.

Annexe 13 : La démolition du château de Bellejame



ADE 1J/757

Le château de Bellejame, en ruine, ne peut être réhabilité et est détruit.

Annexe 14 : Brochure du Conseil Général de l'Essonne annonçant le lancement officiel du CNR le 21 septembre 1999



ADE 10W73

Le Conseil Général de l'Essonne, soutien du projet du CNR, met en place une campagne de publicité pour promouvoir cette installation sur le territoire essonnien.

**Annexe 15 : Photographie du ballon en pierre
symbolisant la pose de la première pierre du CNR le
4 avril 2001**



ADE 1J/757

Annexe 16 : Projet CNR



http://www.jourda-architectes.com/architecture/bat_prives/ctnr/projet.php

Les dessins, schémas et maquettes de l'architecte Madame Françoise-Hélène Jourda représentent le projet du CNR.

Annexe 17 : Réunion des différents acteurs du projet CNR



AFFR - Centre de documentation

De gauche à droite : Eric Cochard, Pierre Ferret, François-Hélène Jourda, Bernard Lapasset et Jean-Claude Skréla

Annexe 18 : Inauguration du CNR le 18 novembre 2002



AFFR - *RugbyMag*, n° 1019, décembre 2002, page 7

La président de la République, M. Jacques Chirac, salue les joueurs du XV de France lors de l'inauguration du CNR.

Annexe 19 : Statue de Jean-Pierre Rives



Photographie du 7 septembre 2012

Jean-Pierre Rives : « *Si elle rouille, c'est normal car c'est un moment de réalité, quelque chose qui vit, qui n'est pas figé dans le temps.* »⁸⁷²

⁸⁷² SOUSSAN, « Chapitre 3 : Une journée à Marcoussis »
CARRAT Adeline

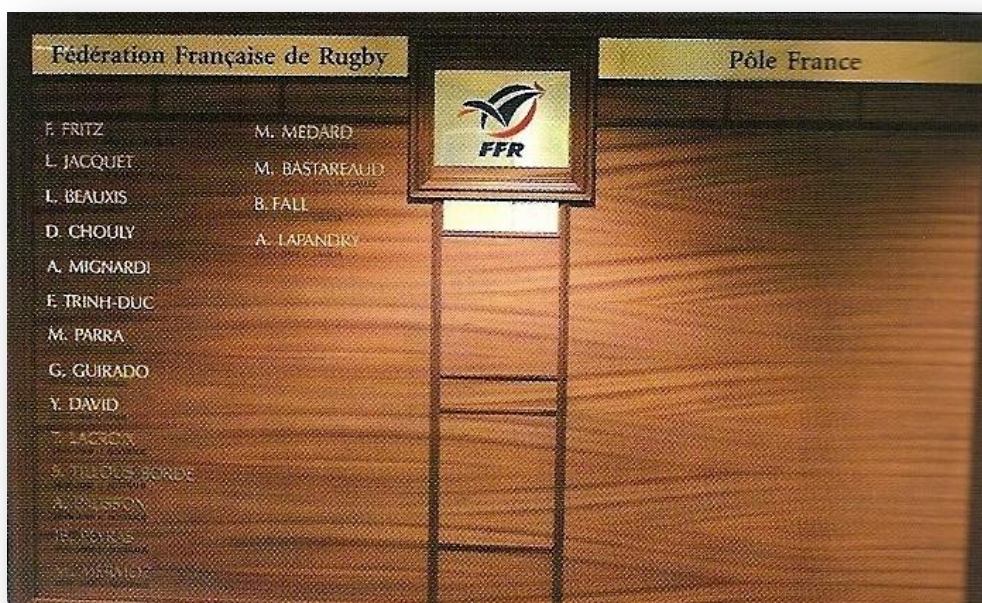
Annexe 20 : Le Pôle France 2011/2012



www.ffr.fr

Les 29 joueurs du Pôle France 2011/2012 réunis, au CNR, autour de Pierre Camou.

Annexe 21 : Tableau d'honneur des internationaux issus des différentes promotions du Pôle France



AFFR - « La fédération s'installe dans son domaine », *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, page 16

Le 9 novembre 2010, le président Pierre Camou dévoile le tableau d'honneur des pensionnaires de Marcoussis. Depuis l'inauguration du CNR, en 2002, 19 stagiaires issus de la filière du Pôle France ont intégré, au moins une fois, le XV de France. Le premier nom : Florian Fritz, en 2005, le dernier en date : Wenceslas Lauret, retenu en juin pour la tournée en Afrique du Sud et Argentine.⁸⁷³

⁸⁷³ SOULA, VILLEPREUX, *Au cœur des Bleus, Quatre ans dans l'intimité du XV de France*, page 152

Annexe 22 : Maquettes du site de Bellejame avant et après la construction du CNR



AHM - Le domaine de Bellejame vers 1890 - Maquette au 1/1000^e réalisée par J.-P. Piney
(Sources : Arnaud Deschar)



AHM - Le domaine de Bellejame après la construction du CNR

Annexe 23 : Vue aérienne du CNR



Google Maps 2011

Avec cette vue satellite, on voit bien les 42 hectares du site. La frontière naturelle, la rivière, La Sallemouille, sépare les 17ha qui appartiennent à la FFR avec le reste du site, un lieu protégé par l'ONF, classé « *espace naturel sensible* ». La maison de retraite, matérialisé en épi, en haut à gauche, ne fait pas partie du site de Bellejame.

Annexe 24 : L'entrée du CNR

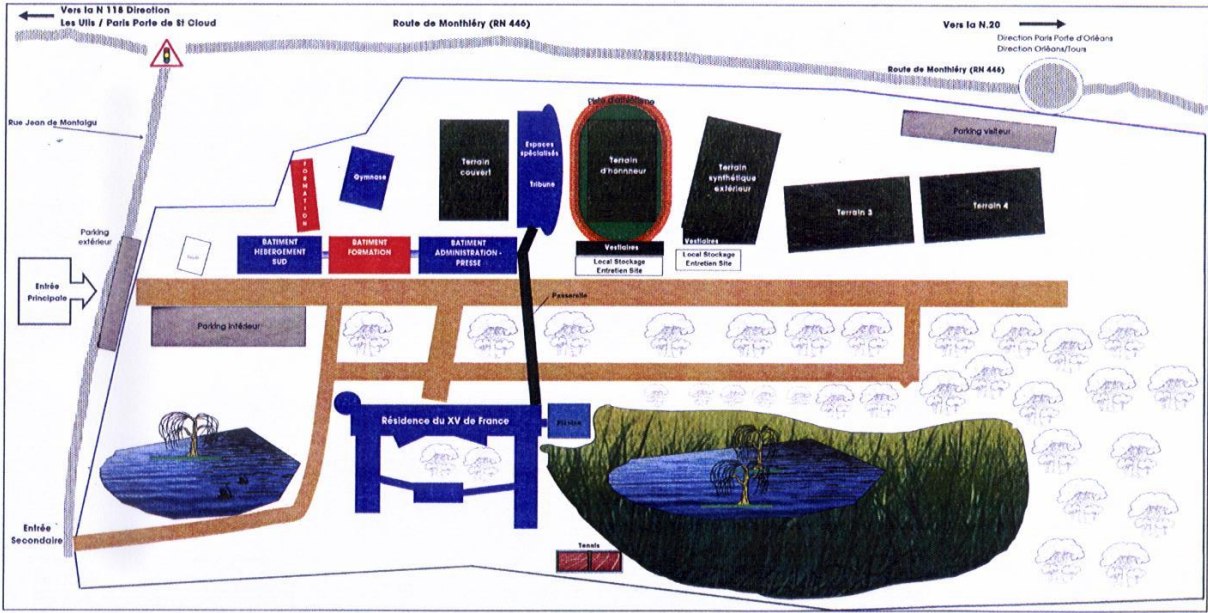


AFFR - *RugbyMag*, novembre 2010, hors-série, page de couverture

« *La forteresse de Marcoussis nourrit tous les fantasmes. Les hautes grilles (...) renforcent le mythe.* »⁸⁷⁴

⁸⁷⁴ AFFR - DUZAN, Marc, « Un jour à “Marcatraz” », *Midi Olympique*, 17 mars 2006
CARRAT Adeline

Annexe 25 : Le plan du Centre National de Rugby



AFFR

Annexe 26 : Le terrain synthétique couvert



Photographie du 14 juin 2011

Annexe 27 : La tribune du terrain d'honneur



Photographie du 14 juin 2011

Annexe 28 : Le pigeonnier



Photographie du 14 juin 2011

Annexe 29 : Le « *Petit Train* »



Photographie du 14 juin 2011

Annexe 30 : Le cadre environnemental du site de Bellejame



Photographies du 14 juin 2011

Annexe 31 : L'entrée de la Résidence du XV de France



Photographie du 14 juin 2011

Entretiens

Les différents entretiens, que j'ai réalisés, m'ont permis de rencontrer des acteurs qui ont été porteurs du projet du CNR au moment de son élaboration et des personnes qui actuellement participent à la vie du CNR. Grâce à ces informations factuelles, j'ai pu étoffer les connaissances que j'avais acquises grâce aux sources écrites et ainsi pu mettre en avant ces sources suscitées.

Plusieurs personnes n'ont pas pu répondre favorablement à ma demande d'interview. C'est le cas de M. Bernard Laporte, ancien entraîneur du XV de France qui a connu les entraînements au château de La Voisine et qui fut le premier entraîneur du XV de France à utiliser les installations du CNR, il est aujourd'hui entraîneur du Racing Club de Toulon ; M. Jean-Claude Skréla, Directeur Technique National depuis 2004, qui a été entraîneur du XV de France ; et, M. Pierre Ferret, architecte du CNR.

Les personnes qui ont participé activement à ce projet et qui, aujourd'hui, ne sont plus concernées ont bien évidemment des souvenirs beaucoup plus flous et approximatifs que ceux qui participent encore de près à l'activité du CNR. Leurs paroles, ces traces du passé dans leur mémoire, non-palpables pour l'historien, m'ont tout de même permis de recueillir des informations intéressantes. Les témoins interrogés ont tous été, à un moment donné, impliqués de près ou de loin, dans la vie du CNR. Je n'ai pas réalisé ces entretiens par défaut, c'est-à-dire par manque de sources écrites. Au contraire, je les ai faits afin de compléter l'archive écrite.

J'ai eu quelques difficultés à traiter ces sources orales. Tout d'abord, j'ai préparé les entretiens et contacté les personnes. Ce dernier point n'a pas toujours été évident, il a fallu, dans un premier temps, rechercher les coordonnées et, souvent, relancer plusieurs fois mes demandes. J'ai élaboré mes questions en m'appuyant sur les informations que je détenais de mes archives écrites. Avant chaque entretien, j'ai énoncé les objectifs généraux de ma recherche et les objectifs particuliers de l'entretien à mon interlocuteur. J'ai essayé au mieux d'avoir un fil conducteur tout au long de l'entretien et de garder une cohérence et une chronologie dans la suite de mes questions. J'ai veillé à poser des questions assez ouvertes pour que la personne n'ait pas simplement à répondre par l'affirmative ou la négative, mais qu'elle puisse avoir un large choix de réponses possibles, des modalités de réponses différentes.

La confrontation entre les différents points de vue des élus locaux a été particulièrement intéressante. J'ai recensé plusieurs versions et j'ai dû les confronter pour essayer d'être la plus objective possible. J'ai posé ce fait comme un miroir, le reflet d'une certaine forme de fierté concernant l'élaboration du CNR. Ces différentes positions sont, pour moi, révélatrices des enjeux importants, qu'ils soient politiques, économiques et sociaux, qui entourent ce complexe sportif. Leurs points de vue par rapport à l'événement sont différents et chacun essaie de se mettre en valeur pour monter son importance dans l'élaboration de projet et, c'est tout à fait justifié, quand on a conscience de la renommée de ce centre. Pour les élus locaux, c'est une aventure qui a compté dans leur vie professionnelle, mais également dans leur vie personnelle puisqu'ils se sont investis, se sont battus pour que le CNR puisse être accueilli dans leur commune. Ce problème factuel me permet de voir comment chacun se représente le paysage de la scène dans laquelle il a voulu concrétiser ses espérances. Je pense que, malgré tout, ils ont été sincères. Néanmoins, ils restent des hommes politiques et je pense qu'ils ont pris le soin de faire attention à ce qu'ils disaient. J'ai observé une différence entre la personne qui n'est plus en activité, dont les souvenirs se sont un peu dissipés, qui a un certain recul par rapport à l'évènement et celle qui est toujours actrice du projet et qui veille à être précise et complète dans ses réponses. J'ai remarqué que les témoignages des élus sont beaucoup plus construits et hiérarchisés. Chaque personne se représente l'évènement par rapport à la position qu'elle occupe. Même si je suis incapable de saisir le fait en lui-même, j'arrive, grâce à mes témoignages, d'avoir des représentations de celui-ci. Je rejoins ici la pensée de Lucien Febvre⁸⁷⁵ qui définit le fait comme une abstraction qui doit être interprétée.

« La source orale partage une première faiblesse avec toutes les autres sources de l'historien : elle n'exprime pas la réalité mais la simple représentation d'un fragment de celui-ci »⁸⁷⁶

Lors de l'entretien, ces interprétations viennent de tierces personnes. Elles peuvent alors être complémentaires ou, à l'inverse, totalement contradictoires et transformées. C'est là toute la complexité de l'analyse de l'entretien. Est-ce que la

⁸⁷⁵ *Vivre l'histoire, propos d'initiations*

⁸⁷⁶ SOULET, *L'histoire immédiate*, page 147

CARRAT Adeline

confrontation de ces témoignages va me permettre d'acquiescer une vérité historique ?⁸⁷⁷
Ma dernière solution est alors d'utiliser les sources écrites pour me permettre de valider, ou non, ces propos. Dans ce cas là, moi-même, je vois le fait d'un point de vue différent. Se pose alors la question de la subjectivité et de la sensibilité de la personne face à ses sources. Il est toujours difficile d'être impartial et de devoir prendre du recul par rapport à l'interprétation des différentes expériences vécues et de « *tenir compte de la personnalité des témoins, de leur caractère et de leur histoire personnelle* ». ⁸⁷⁸

Pour chaque entretien, la notion d' « histoire-problème » mise en lumière par Lucien Febvre, a été essentielle pour relier le passé et le présent. J'ai ainsi posé un problème de départ et formulé des hypothèses. L'entretien a alors validé ou non ces interrogations.

Lors de la retranscription de l'oral à l'écrit, plusieurs problèmes se sont également posés. Sachant que le moment dans lequel le témoin s'exprime n'est pas le même que le moment où il vit l'action⁸⁷⁹, il y a souvent eu des hésitations, des confusions dans les dates ou dans les faits. Dans ces conditions, est-ce judicieux de le révéler à l'écrit ? Et si oui, comment ? Les écrits de Florence Descamps⁸⁸⁰ m'ont aidé dans ces questionnements. Le témoin est l'intermédiaire qui existe entre le passé et le présent, ce décalage ne permet pas de retranscrire correctement le fait. J'avais également peur qu'il y ait une perte d'authenticité du témoignage lors de ma réécriture. J'ai néanmoins décidé de corriger des fautes de syntaxe, enlever les répétitions, les hésitations et les informations inintéressantes dans le cadre de mon sujet. J'ai veillé à ne pas faire de l'entretien un discours politique en essayant de garder le caractère spontané de la conversation lorsque la personne dévie petit à petit de la question posée et nous emmène au-delà de notre questionnement. Je n'ai donc pas modifié la structure de l'interview et son déroulement dans l'ordre chronologique. J'ai compris qu'un texte écrit est difficilement le reflet d'un exposé oral. J'ai simplement voulu rendre convenable la retranscription à l'écrit notamment par respect envers la personne qui a bien voulu m'accorder de son temps pour l'entrevue.

⁸⁷⁷ VOLDMAN, Danièle, « Le témoignage dans l'histoire française du temps présent »

⁸⁷⁸ SOULET, *L'histoire immédiate*, page 149

⁸⁷⁹ VOLDMAN, Danièle, « Le témoignage dans l'histoire française du temps présent »

⁸⁸⁰ *Les sources orales et l'histoire*

CARRAT Adeline

Le témoin est, avec moi, auteur du témoignage.⁸⁸¹ Je devais donc lui proposer une relecture. Lorsque j'ai envoyé le compte-rendu des entretiens aux personnes interrogées, j'ai eu des retours très variés. Certains ont corrigé leurs propos dans un langage plus écrit, d'autres ont simplement tenu à préciser des informations. Enfin, certains n'ont rien changé malgré des imprécisions, puisqu'ils souhaitaient que la retranscription à l'écrit soit le reflet de l'échange oral que nous avons eu. Le témoin est ici une source et un informateur indispensable dans l'élaboration de mon mémoire. Concernant ceux qui ne m'ont pas répondu, je n'ai pas choisi de les anonymiser.

Mon travail, de l'élaboration de l'entretien à l'analyse de l'enregistrement de l'interview au dictaphone, est croisé avec celui de mon observation directe des personnes que j'ai rencontrées et notamment du lieu dans lequel nous nous sommes rencontrés. Celle-ci vient en second plan face au contenu de l'entretien, mais, malgré son rôle secondaire, il faut tout de même en prendre compte, il ne faut pas la négliger. Je peux ainsi croiser ces deux méthodes avec les sources écrites que j'ai trouvées dans les différents centres d'archives. J'ai ainsi plusieurs points de vue d'analyse. Mes sources orales ont un caractère spontané, moins réfléchi que l'écrit. En effet, les documents sont classés et donc plus faciles à analyser. À travers mes sources orales et écrites ainsi que l'observation lors de mes nombreuses visites au CNR, j'ai essayé de prendre le meilleur de chaque moyen mis à ma disposition pour la réalisation de mon mémoire.⁸⁸² Ses sources vivantes, cette présence du passé et de la mémoire, m'ont permis d'appréhender au mieux mon sujet de recherche.

En parallèle de ces entretiens, afin de recueillir anecdotes et informations, j'ai contacté le service communication qui établit les gazettes municipales des communes de Linas et de Marcoussis, Le Parisien Essonne ainsi que le site Internet du Rugbynistère. Des articles sur mon objet d'études ont ainsi été publiés et j'ai pu récolter quelques renseignements concernant le site de Bellejame et le CNR.

J'ai fait le choix de ne pas mettre l'intégralité des entretiens que j'ai réalisés. Ceux qui me paraissent les plus pertinents se trouvent ci-dessous.

⁸⁸¹ VOLDMAN, Danièle, « Définitions et usages », *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*

⁸⁸² Idée du sociologue français Jean-Claude Kaufmann
CARRAT Adeline

Entretien avec Monsieur Alain FIOR,

Directeur des études du Pôle France

J'ai contacté M. Alain Fior, directeur des études du Pôle France, afin d'en connaître davantage sur le Pôle France. En le rencontrant, je cherchais à appréhender un des enjeux essentiels du CNR : la formation du haut niveau. Il m'a fait visiter quelques locaux du CNR (les bureaux de la DTN, la résidence du XV de France, la cafétéria...).

Au cours de cet entretien, j'ai rencontré Pierre-Étienne Coudert, chargé de mission auprès de la DTN du suivi des centres de formation ; M. Thierry Janezek, entraîneur de l'équipe de France de rugby à VII et Mme Christine Simon, assistante gestion du Pôle France. Tout comme Alain Fior, ils ont pris le temps de répondre à mes questions.

À la suite de cet entretien, M. Alain Fior m'a permis de rencontrer trois stagiaires du Pôle France (Paul Jedrasiak, Freddy Cabantous et Jean-Baptiste Custoja). En interviewant ces trois joueurs du Pôle France, je souhaitais recueillir leurs impressions, positives et négatives, sur leur vie au sein du CNR. Je cherchais à appréhender leurs objectifs, leurs motivations, leur choix d'avenir et leur volonté à concilier le sport et les études. J'ai ainsi voulu interroger trois profils différents. En effet, le premier joueur interrogé était en bac+1, à l'université. Le second est un joueur de rugby à 7. Enfin, le troisième préparait son baccalauréat. Ce dernier m'a fait visiter sa chambre. J'étais curieuse de savoir comment ces jeunes, à peine sortis de l'adolescence, arrivaient à faire face aux exigences que leur imposent le haut niveau.

M. Alain Fior a corrigé quelques imprécisions dans mes phrases, sans en changer le contenu, et a ajouté des éléments d'informations supplémentaires pour éclaircir ses propos.

J'ai retranscrit cet entretien à l'écrit en tenant compte :

- de ma prise de notes pendant l'enregistrement,

- des « off », ce qui n'a pas été enregistré par le dictaphone, d'environ 45 minutes

- des « on », ce qui a été enregistré pendant une heure et quinze minutes.

Entretien enregistré de 1h15, au CNR, dans le bureau de M. Fior, le 13 octobre 2011 à 11h30 :

Présentation de M. Alain Fior, directeur des études du Pôle France :

M. Alain Fior a le B2E et est professeur d'EPS.

C'est sa 5ème année au Pôle France, il a été recruté après M. Francis Bahu.

Avant, il était professeur référent au lycée de l'Essouriau aux Ulis.

M. Francis Bahu avait le statut de proviseur adjoint au début du Pôle France puis, il est devenu directeur des études pendant 5 ans.

M. Stéphane Ducrest, proviseur de l'Essouriau au commencement, a sollicité M. Alain Fior pour être professeur référent.

Sa mission au sein du Pôle France est d'identifier le projet de chaque stagiaire et de créer les dispositifs de prise en charge scolaire adapté. Il sollicite les proviseurs et réalise, notamment, les emplois du temps et recrute les professeurs.

« Je suis fonctionnaire de l'Éducation Nationale, mis à disposition à la FFR. Je suis enseignant. »

Sur les trois dernières promotions du Pôle France (Saison 2011/2012 comprise) :

Quel est l'effectif des joueurs par saison ?

« Cela évolue. On a une tendance à la croissance avec l'arrivée du rugby à 7 depuis 2 ans. L'année dernière, ils étaient 27. Cette année, ils sont 29 dont 8 pour le rugby à 7. »

Mme Christine Simon : *« Au début, on était sur 24 joueurs. L'hébergement sud, qui leur est destiné, est composé de 24 chambres. Mais ça a augmenté avec le rugby à 7. »*

Quel est leur club ?

(Documents donnés par M. Alain Fior pour répondre à cette question.)

Quel est l'établissement où ils étudient pendant l'année ?

(Documents donnés par M. Alain Fior pour répondre à cette question.)

Quel est le rôle des centres de formation pour le Pôle France?

Il y a une augmentation de la pression des centres de formation sur le secteur scolaire du Pôle France.

Les clubs professionnels ont obligation d'avoir des centres de formation.

Il existe des conventions club/joueur/Pôle France.

Le centre de formation recrute les meilleurs joueurs entre 16 et 22 ans.

Il y a environ 10/25 joueurs par club en convention.

La LNR et la FFR évaluent tous les ans les centres de formation.

Ces derniers sont classés en trois catégories. Ils bénéficient de subventions supplémentaires en fonction de la catégorie dans laquelle ils sont placés. Leur classement est défini selon les critères identifiés dans le cahier des charges à points.

Certains critères de ce cahier des charges sont relatifs au secteur scolaire des Centres de formation : efficacité, qualité du suivi... Le centre de formation a donc tout intérêt à être performant de ce point de vue.

Le centre de formation donne délégation pour tel joueur à la FFR quand il est au Pôle France. Le centre est ainsi déchargé de ses obligations.

La convention tripartite (Joueur, Centre de formation et FFR) prévoit que la FFR ait la responsabilité de la prise en charge scolaire. Elle n'a cependant pas d'obligation de réussite du point de vue des exigences du cahier des charges. D'où l'intérêt d'un travail en partenariat avec les centres de formation. C'est du moins le principe de base de son fonctionnement.

Si le joueur réussit scolairement, le centre de formation accroît son nombre de points et peut donc toucher plus d'argent. En termes d'image, cette réussite aide le Pôle France.

Il y a un partenariat entre le centre de formation et le Pôle.

Quelle est l'organisation des enseignements pour permettre la réussite du double projet : sportif et scolaire ? Quelle est la semaine type d'un joueur du Pôle France ?

Le Pôle France est constitué de joueurs qui ont 19 ans dans l'année.

Il y a ceux qui ont le bac et d'autres qui ne l'ont pas, qui sont en Terminale et qui le passent cette année.

Il y avait une mauvaise organisation des enseignements au début, il y a eu plusieurs stratégies dont l'inscription systématique des stagiaires dans les universités parisiennes ou au Centre National d'Enseignement à Distance.

Aujourd'hui, chaque joueur a un entretien scolaire au moment des tests d'entrée afin d'évaluer sa motivation, sa capacité d'organisation et son autonomie. On identifie le profil de chaque joueur pour notamment savoir s'il est capable d'avoir le bac.

Les Bac +1 sont du lundi au jeudi au CNR et ont deux entraînements en plus, le mardi et le jeudi matin.

L'objectif est de construire un projet personnalisé avec les Bac +1, mais quelques fois, le projet est impossible à réaliser comme si, par exemple, un joueur souhaite faire une fac de médecine.

Il y a une réelle diversité des formations au sein du Pôle France.

On a un joueur en BTS à Bayonne. Il a 8 heures d'atelier le vendredi ; et, du lundi au jeudi, les professeurs viennent au CNR. Ces cours en petits comités permettent de remotiver les joueurs, car ils sont bien encadrés et donc beaucoup plus actifs en cours individualisés.

Il est difficile de gérer la formation, le parcours de chaque joueur, surtout pour les Bac +1.

Il y a une nette amélioration dans la formation pour les Bac +1, c'est mieux organisé, on a plus de moyens, plus de réseaux et de contacts.

Les centres de formation ont créé des écoles privées. Il faut donc les remplir. Les profils des joueurs sont très différents, beaucoup sont en BTS ou en IUT sur 3 ans. Leur objectif est d'avoir le diplôme, même s'ils font une année de plus.

La validation d'une année complète est impossible donc, on cible les objectifs à atteindre par matière.

Il y a un suivi individualisé avec des entretiens réguliers avec les joueurs.

Certaines fois, les examens sont aménagés.

Tous les ans, il y a quelques joueurs en échec. Cette situation s'explique principalement par une orientation qui ne correspond pas aux motivations du stagiaire.

Deux bilans individuels écrits sont faits par an.

« Les scolaires ont cours le matin et entraînements l'après-midi du lundi midi au vendredi midi. »

« Tous les joueurs voient le médecin en arrivant le lundi. »

« Pour les Bac +1, l'emploi du temps est différent. Ils ont des entraînements supplémentaires le mardi et le jeudi matin, et partent le jeudi. Tous les mardi, mercredi et jeudi matin, de 8h à 10h, un rugbyman encadre l'étude. »

« Il y a la semaine type d'un scolaire et la semaine type d'un bac+1. »

« Pour la semaine type d'un scolaire, ils ont cours en matinée, du mardi au vendredi. Certains scolaires peuvent rentrer le jeudi soir pour aller en cours dans leur ville d'origine le vendredi. Cette année, il n'y a pas ce cas. Le vendredi midi, ils prennent l'avion, voyagent l'après-midi et le soir, ils ont souvent entraînements avec leur club et match le week-end. »

« Deux salariés de la FFR sont chargés de faire les navettes. Ils vont les chercher à l'aéroport. Ils ne font pas que ça, ils font les terrains, s'occupent des petits aménagements intérieurs. »

« La majorité des joueurs prend l'avion. Certains prennent le TGV de Massy. D'autres habitent en région parisienne. »

« Ils prennent l'avion le matin, arrivent à peu près à la même heure pour remplir un minibus qui les attend à Orly. Toutes les semaines, ils voient le médecin en arrivant pour voir s'ils sont blessés et surtout pour identifier ce qu'ils peuvent faire en termes de soins et d'un point de vue physique et rugbystique. »

« L'après-midi, sur les temps sportifs, ils ont deux entraînements. Ils ont un temps de réunion, de présentation de ce qu'ils vont faire, un temps de travail physique ou athlétique ou de course et ils ont un entraînement tactique ou technique. Il y a toujours des préparateurs physiques qui les prennent en charge et l'entraîneur, Gérald Bastide. Il peut également y avoir des intervenants ponctuels qui vont intervenir sur la mêlée fermée par exemple ou autre chose de très pointu. »

« Pour les Bac+1, l'emploi du temps est un peu différent. Ils ont le mardi matin et le jeudi matin, un entraînement supplémentaire. Ils partent le jeudi en fin d'après-midi. Souvent, ils ont moins de cours, mais ils ont souvent plus de soutien que les scolaires. »

« Il y a quelqu'un qui vient tous les matins pour faire une étude de 8h à 10h. Certains joueurs vont en étude et d'autres, plus matures ou davantage capables de

se prendre en charge, travaillent personnellement dans leur chambre. C'est une surveillance d'étude, c'est un rugbyman qui les surveille, ce n'est pas un étudiant. »

« Ils ont les moyens d'être autonomes. Je leur envoie, en fin de semaine, l'emploi du temps du soutien et des études avec des petites annotations pour la semaine suivante. »

« Il y en a qui gèrent très bien, mais ce n'est pas facile. »

Le Pôle France a-t-il un accord avec l'Éducation Nationale ? Existe-t-il une convention entre la FFR et les établissements scolaires ?

Il y a une reconnaissance ministérielle des joueurs de haut niveau. Le texte de 2006 du ministère oblige les établissements scolaires à accueillir des joueurs de haut niveau.

Le Pôle France est une structure reconnue par le ministère de l'éducation nationale qui doit permettre dans le cadre du parcours d'excellence sportive du sportif de haut niveau d'aider à sa réussite.

Certains professeurs des Ulis se déplacent au CNR pour des cours individualisés.

« Au lycée Poincaré de Palaiseau, on les amène et on vient les chercher. »

« Au lycée des Ulis, ils prennent les transports en commun à l'aller, le bus, et, à midi, on va les chercher. »

« On fonctionne beaucoup avec l'Essouriau. On a une convention avec le lycée de l'Essouriau aux Ulis. »

« On a également une convention rectorale, avec le rectorat de l'académie de Versailles. Comme il y a beaucoup de pôles espoirs en Ile-de-France, ils ont essayé de rationaliser et de mettre en œuvre des facilitations pour les différents pôles. Ils ont fait une convention rectorale, qui n'est pas directement pour nous, mais dans laquelle on entre. Elle permet des affectations prioritaires dans certains établissements, elle permet également de faire bénéficier de l'option EPS Rugby nos stagiaires préparant le bac. »

« Cette année, on est en train de passer une convention avec le lycée Corot de Savigny-sur-Orge pour la mise en place de la formation BTS Management des Unités Commerciales. »

« Il y a une convention générale. Et, en plus, une autre convention individuelle pour chaque joueur, pour ce qu'on aménage réellement. Avec le lycée Corot, on a, je crois, 5 conventions. »

« Les conventions individuelles intègrent 3 partenaires : le lycée de l'Essouriau, la FFR et l'établissement où le joueur est inscrit. L'annexe à cette convention définit la responsabilité de chaque structure : répartition des enseignements, validation, inscription..... »

« Ces conventions individuelles impliquent souvent le lycée que le stagiaire rejoindra après le pôle. Cela permet d'inscrire le projet du stagiaire dans la durée. »

« Il existe une convention avec les 3 établissements : le joueur peut être inscrit dans son établissement local, à Toulon par exemple, y aller le vendredi, c'est un scolaire qui part le jeudi soir. En semaine, il est à l'Essouriau et à un autre établissement pour des cours ponctuels. »

« De plus en plus, il y a une intégration du centre de formation dans les conventions. »

« Il y a des conventions entre le directeur du centre de formation, le Directeur Technique National et le proviseur du lycée de l'Essouriau. »

Les joueurs du Pôle France sont-ils rémunérés ?

« Ils ne sont pas rémunérés par la FFR, ils ne touchent rien. Par contre, ils peuvent, dans le cadre de leur club, être conventionnés et en plus, avoir un contrat. »

« Par le club oui, s'ils ont une convention et un contrat espoir. »

« La rémunération va dépendre de l'importance que le club accorde au joueur. »

M. Pierre-Étienne Coudert : *« Ça va dépendre s'ils ont une convention, si c'est marqué dans la convention, s'ils ont un contrat. Ils peuvent avoir un contrat espoir puisque la convention, c'est ce qui oblige le centre de formation à former sportivement le joueur et à le former scolairement. Et, en plus, ils peuvent avoir un contrat. »*

« Au rugby, on ne peut pas signer de contrat pro avant son 22ème anniversaire. Avant, ils peuvent avoir un contrat espoir qui est le premier contrat de travail officiel, qui a un minimum et qui n'a pas de maximum. Le contrat espoir est déplafonné. »

« Quand tu es en contrat espoir, tu es obligé d'avoir la double formation : scolaire et sportive. »

« On considère qu'à 22-23 ans, ils ont fini leur cursus scolaire et peuvent se consacrer au rugby. Il faut qu'ils aient un minimum pour la réinsertion à la fin de leur carrière. »

« On commence à voir, dans la catégorie jeune, des primes de matchs qui arrivent, mais pas forcément avec des salaires fixes. »

Les joueurs payent-ils leur séjour au CNR ou est-ce financé par les clubs ? Par la FFR ? Ou autre ?

Christine Simon : *« La FFR finance le transport, l'hébergement, la restauration. »*

« Non, les joueurs ne payent rien. »

« Les parents peuvent payer les frais de scolarité, les frais d'inscriptions scolaires, mais sinon, on le fait. »

« La FFR paye l'intégralité. Les clubs ne paient rien. »

« Déjà, en Pôle espoir, la FFR paye 50%. »

Les joueurs peuvent-ils être deux années de suite au Pôle France ? Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

« Oui, s'ils ont un an d'avance. Il y a des exemples connus : Morgan Parra, Mathieu Bastareaud, Clément Otazo, Vincent Martin. »

« Ce sont des joueurs identifiés comme gros potentiel, précoces. Ils sont en avance par rapport à leur tranche d'âge. L'idée est d'identifier les meilleurs potentiels. »

« S'ils sont en moins de 18 ans, ils ne peuvent pas être surclassés en équipe de France moins de 20 ans. »

« C'est arrivé qu'on prenne un joueur avec un an d'avance et qu'on ne l'ait pas gardé 2 ans. »

« Le passage au Pôle France est un moyen de s'améliorer et non une colonie de vacances. S'il n'y a pas de travail associé et de développement de son potentiel, ça ne fonctionne pas. Il faut réaliser suffisamment d'effort. »

Qu'est-ce que cela rapporte à un club d'avoir un de ces joueurs au Pôle France (économiquement, mais également en terme de renommée, de notoriété) ?

« Ce n'est pas le fait d'être au Pôle qui valorise le club, c'est le fait d'être sélectionné. »

« Le fait de rentrer au Pôle ne fait pas prendre de la valeur au joueur. Mais souvent, lorsqu'ils sont pris au Pôle, ils sont sélectionnés. Ils sont alors identifiés comme des joueurs avec du potentiel. C'est logique que les entraîneurs fassent appel à eux, d'autant plus qu'ils les forment. »

M. Pierre-Étienne Coudert : *« Économiquement, rien en net. Un joueur, quand il prend une sélection, il prend aussi de la valeur. Si demain, il mute dans un autre club, le fait qu'il soit international ou sélectionné en départemental, ça change du tout au tout. »*

« À titre indicatif, il me semble qu'un joueur qui n'a pas de convention, un joueur lambda, qui est au Pôle et qui est international, s'il mute, c'est 9 000 Euros. C'est le minimum. »

« Il n'y a pas d'apports financiers à court terme. Après, il y a quand même un apport en terme d'images. Un joueur du Pôle, international, on draine des joueurs autour, on draine l'image du club, on améliore logiquement ses résultats. »

« Celui qui rentre au Pôle France sera au moins international jeune. »

Combien de personnes au total encadrent les joueurs ? (Professeurs, corps médical, entraîneurs...Etc.)

« Il y a des référents sportifs de haut niveau dans chaque établissement scolaire pour assurer l'aménagement de l'emploi du temps des joueurs. »

« Depuis 5-6 ans, les structures ont une politique d'ouverture afin de suivre correctement les études même si les parcours sont différents. »

« Pour l'encadrement des joueurs, 31 enseignants interviennent avec les scolaires et font les cours individuels au lycée ou au CNR. Après, il y a les enseignants qui interviennent en classe. »

« Le Pôle France c'est l'Éducation Nationale et le Ministère des Sports. Il y a une subvention annuelle d'un certain nombre d'heures supplémentaires au Pôle qui permet de payer les professeurs. Si le nombre d'heures n'est pas suffisant, la FFR prend le relais au même taux horaire. »

« Pour le secteur scolaire, il y a moi et deux polytechniciens. Pour la gestion financière et la logistique : Christine Simon, assistante du Pôle. »

« Pour le secteur sportif, il y a Gérald Bastide, l'entraîneur, qui est permanent ; Philippe Agostini, le second entraîneur. Il y a aussi des entraîneurs plus ponctuels : les entraîneurs de rugby à 7, Philippe Boher, entraîneur des moins de 20 ans. Il y a deux préparateurs physiques : Mathieu et Julien, un responsable du Pôle France et un préparateur mental. »

« Pour le secteur médical, il y a quatre personnes : un médecin fédéral qui s'occupe du Pôle, une infirmière fédérale à plein temps, un kiné, un ostéopathe. Une assistante-secrétaire, une diététicienne, et, une psychologue intervient ponctuellement. Depuis trois ans, c'est le médecin fédéral qui a pour mission principale de s'occuper du Pôle. En revanche, le kiné et l'ostéopathe ont un cabinet à l'extérieur.»

« Il existe presque autant de joueurs du Pôle que de membres de l'encadrement. Quand on réunit tout le monde, il y a une vingtaine de personnes. »

« On ne compte pas les gens qui font les chambres, qui servent à table, qui font les navettes. »

Combien de matchs les joueurs font-ils par an ? Combien de matchs internationaux ? Quels sont ceux prévus cette année ?

« Cette année pour le rugby à XV, il y a 5 matchs internationaux pour le XV : Afrique du Sud, Italie, Angleterre, Irlande...etc. »

« 6 tournois de prévus pour le rugby à 7. Quand ils font un tournoi, il y a plusieurs matchs. »

« Ceux qui sont surclassés peuvent faire des matchs du Tournoi des VI nations ou de la Coupe du Monde. »

« L'année dernière, deux joueurs ont été sollicités pour le Tournoi et six sollicités pour la Coupe du monde des moins de 20 ans. »

« En plus, tous les dimanches, ils ont les matchs avec leur club. »

Des joueurs ont-ils déjà abandonné au cours de l'année ? Certains ont-ils déjà été écartés ?

Mme Christine Simon : *« Il y a quelques années, au début, il y a peut-être 6 ans, un joueur a abandonné parce qu'il n'arrivait pas à s'adapter. Il était peut-être de Dax. Il avait changé de club, il était sur Paris et il n'était plus avec sa famille. »*

« Certains sont blessés assez tôt dans la saison et ne peuvent plus revenir. Il y en a eu un l'année dernière. »

« Les joueurs ne sont pas écartés pendant l'année, mais peuvent être non repris parce qu'ils ne répondent pas aux exigences, à l'organisation du haut niveau en terme d'investissement et d'évolution. Si le joueur ne prend pas conscience de cet objectif et qu'il ne se donne pas les moyens de l'atteindre, il n'est pas repris. C'est potentiellement des joueurs qui entrent avec un an d'avance. Cela concerne un ou deux joueurs. C'est resté très marginal. »

Quelle(s) évolution(s) pouvez-vous constater entre le Pôle France d'il y a 9 ans, à l'ouverture du CNR, et celui d'aujourd'hui ?

« J'ai le sentiment qu'aujourd'hui, le joueur, qui entre au Pôle France, sait que c'est potentiellement un tremplin pour sa carrière. L'investissement et le sérieux qu'il va y mettre, le progrès qu'il va faire, ça va lui permettre de mieux réussir. »

« A été associé à cela un cadrage des différents secteurs : scolaire, sportif, médical. On est maintenant très bien organisé donc on leur donne les moyens de réussir. »

« De plus en plus et surtout depuis 3-4 ans, j'ai le sentiment qu'ils entrent au Pôle France en sachant que c'est un élément de leur réussite. »

« 90% voire 100% des joueurs qui passent au Pôle vont vers un contrat professionnel. Cela, ils le savent, ils prennent cela comme une vraie chance et donc, ils y mettent beaucoup plus d'investissement et d'engagement. Alors qu'au début, peut-être qu'ils prenaient ça comme une chance, mais ils n'y mettaient pas le même sérieux. »

« Chaque secteur est de plus en plus organisé. Chacun a de l'expérience. On sait où on va, on sait comment s'y prendre. On connaît la population de jeunes. On est mieux à même de voir ce qui fonctionne bien ou pas et de remettre en place les choses. Les objectifs du Pôle font qu'on se doit d'être plus performant. »

Combien de temps, sur une année scolaire, les joueurs sont-ils au CNR ? 8 mois, jusqu'à début mai ? Doivent-ils revenir en région parisienne pour passer leurs examens en mai/juin (baccalauréat, partiels...) ?

« On a réorganisé le calendrier. Avant, les joueurs du Pôle rentraient fin août. La reprise était début septembre, on était calqué sur une année scolaire classique. Ça finissait mi-juin. Maintenant, le constat est que les scolaires ont moins d'entraînements. Donc, on a avancé la rentrée au 25 juillet. Au mois de juin, il y a les phases finales. Ils ne s'entraînent pas fin juin et début juillet. On se cale presque comme les clubs, qui eux, commencent plus tôt. Cela permet d'avoir, sur le plan sportif, les scolaires tout le temps à disposition et plus tôt. Cela permet aussi de faire une tournée tôt alors qu'avant ça venait tout le temps perturber le programme scolaire. On finit plus tôt ce qui permet d'avoir tout le mois de mai pour réviser. Ça permet de remettre à disposition les joueurs aux clubs sachant qu'ils sont en phases finales. On a avancé la rentrée et on a avancé la fin du Pôle. Cette année, c'est le 27 avril. »

« Après, scolairement, ceux qui sont inscrits au lycée ici ne font que du scolaire. Je leur refais un emploi du temps. Soit, je les réintègre en classe. Sinon, je rajoute éventuellement des cours individuels. Souvent, je réorganise tout. Ils remontent pour passer leurs examens. Ceux qui sont en fac retournent dans leurs établissements et y suivent la totalité des cours. La FFR les héberge jusqu'à ce qu'ils finissent leur année scolaire. L'année dernière, ils n'étaient que deux à rester et ils ont trouvé le temps long, mais ils ont eu le bac tous les deux. Ils n'ont plus le rugby avec les entraîneurs, mais ils ont toujours la préparation physique. C'est un vrai coût financier pour la FFR. »

« Les joueurs viennent en région parisienne passer leurs examens s'ils sont inscrits en région parisienne. S'ils sont inscrits en province, ils les passent en province. »

Les joueurs font-ils des sorties en dehors du CNR, dans les environs ? À Paris ? Seuls ou accompagnés ?

« Pour les joueurs, ce n'est pas évident. »

« L'autre jour, j'ai déposé un joueur à la gare RER de Massy, il devait aller à Orly. Il n'avait jamais pris le RER et ne savait pas trop comment faire. »

« Ils viennent de petits établissements. »

Mme Christine Simon : *« Souvent, ils jouent dans de grands clubs, mais habitent dans des petits villages. »*

« Les joueurs ont le droit de sortir, ils sont autorisés à le faire. Mais, je n'ai pas l'impression qu'ils sortent beaucoup. »

« Ils n'ont pas énormément de temps. »

« Tous les ans, je demande aux polytechniciens qu'ils organisent des sorties. Il y a toujours 2 sorties cinéma par an, un bowling. »

« L'année dernière, on a organisé avec un des enseignants du lycée, deux sorties sur Paris. L'idée est de leur faire connaître Paris, de leur faire visiter la capitale, et de faire des sorties culturelles. Ils ont été au théâtre, voire une pièce de Ionesco, et au musée. »

« Les sorties sont le soir, après l'entraînement. »

« Souvent, ce sont des gens de province qui ne connaissent pas du tout Paris. »

« Pour être rugbyman professionnel, il faut être intelligent et avoir un minimum de culture. Ils vont entrer dans un monde concurrentiel où c'est difficile. Il faut qu'ils soient armés intellectuellement. »

« Il y a tout un pan d'informations complémentaires qu'on leur donne par rapport à la gestion de carrière. On fait intervenir le service Ressources Humaines de la FFR qui leur explique qu'est-ce qu'un contrat spécifique au joueur professionnel avec des éléments du droit du travail qui les concernent directement. On les fait aussi intervenir pour qu'ils aient connaissance des institutions rugbystiques : qu'est-ce que la FFR ? Qu'est-ce qu'un club ? Qu'est-ce que l'International Rugby Board ? Quelles sont les institutions qui gèrent le monde du rugby et quels sont leurs rôles ? On leur fait vivre ce qui se passe autour d'un grand match international pour leur montrer qu'ils ne sont pas tous seuls, pour qu'ils gardent les pieds sur terre. On leur donne des éléments de gestion financière avec l'agence XV qui intervient avec des informations comme, par exemple, « combien je peux être rémunéré » ? L'année dernière, ils ont eu une formation sur les agents : qu'est-ce qu'un agent ? Qu'est-ce qu'il a le droit de faire et de ne pas faire ? Dans le cadre du Pôle et dans le cadre du professionnalisme, on essaye de leur donner des éléments pour être plus autonomes dans leur futur métier. On le fait et on continue de le faire parce qu'on s'aperçoit que c'est un élément important. On leur fait comprendre qu'il faut éventuellement déléguer à un agent,

mais également surveiller un petit peu. On leur montre également qu'avec un peu de connaissance, l'agent n'est pas une obligation. Après c'est à eux de choisir.»

« Quand ils vont faire des examens médicaux, on ne les emmène pas tout le temps. Certains vont prendre le RER pour aller à Paris. »

Depuis l'année dernière, il y a un Pôle France de rugby à 7. Comment se déroule leur année ? Sont-ils regroupés avec les joueurs du Pôle France de rugby à XV ?

« Ce qui est difficile pour eux, et c'est aussi la raison pour laquelle il y a peu de scolaires dans le rugby à 7, c'est qu'ils sont amenés à se déplacer loin et longtemps : Singapour, Fidji. Ce sont plutôt des bac+1. »

« Ils sont regroupés avec les joueurs du rugby à XV mais bénéficient durant une journée par semaine d'une formation spécifique. Un entraîneur spécialisé les prend alors en charge. Certains ont des profils pour le rugby à XV et à 7. »

Entretien avec Madame François-Hélène JOURDA, Architecte

Madame Jourda est l'une des deux architectes du CNR. Il me paraissait donc indispensable de récolter des informations sur son œuvre. Je cherchais à approfondir mes connaissances concernant la conception et la réalisation de ce centre. Également, je tenais à en savoir davantage sur les nombreux litiges dans lesquels cette architecte mandataire a été fortement impliquée. Lors de cet entretien, j'ai donc été confronté à la question de l'empathie envers le témoin⁸⁸³ suite à ces différents procès. Je n'ai qu'une seule version des faits. J'ai essayé d'entrer en contact avec M. Pierre Ferret (architecte) par mail et par courrier, mais je n'ai malheureusement pas eu de retour. J'ai noté à quel point il était difficile pour l'historien de ne pas être influencé. C'est en effet difficile d'être face à un témoin qui se sent victime. Mon rôle n'est pas ici de juger mais de comprendre et d'expliquer. J'ai néanmoins le droit de prendre un parti pris pour cette architecte, à la renommée mondiale, qui ne reconnaît pas son travail dans cette œuvre et qui a le sentiment que le travail qu'elle a fourni pour la conception de ce CNR a été dénigré.

Entretien téléphonique enregistré de 10 minutes avec Madame Françoise-Hélène Jourda, l'une des deux architectes du CNR, le 27/10/2011 à 16h00 :

Comment et quand vous êtes-vous retrouvée architecte du CNR ? Par qui avez-vous été contacté ?

« J'ai été contacté par l'entreprise Eiffage, la FFR m'avait recommandé. Car, quand elle a lancé son appel d'offres auprès des villes de France pour accueillir le CNR, j'avais été contacté par la ville de Montceau-Les-Mines, je leur avais fait une esquisse qui avait beaucoup plu à la FFR. Comme Montceau-Les-Mines n'avait pas été retenu comme ville, ils ont donné mon nom à plusieurs entreprises et finalement j'ai choisi de travailler avec Eiffage. »

⁸⁸³ VOLDMAN, « Le témoignage dans l'histoire française du temps présent »
CARRAT Adeline

Quelle a été votre réaction en voyant pour la première fois le site de Bellejame ?

« C'était un très beau site avec des qualités paysagères importantes, des boisements de grande qualité, et, en plus, quelques vestiges de bâtiments qui me semblaient intéressants à conserver ainsi qu'un premier étang. Ça a beaucoup influencé le projet. »

Savez-vous pourquoi l'orangerie n'a-t-elle pas été conservée (comme le pigeonnier) ?

« La FFR ne s'est jamais engagée, je n'en ai jamais eu l'écho. Vous êtes la première personne qui me dit ça. Je n'ai pas été informé de cela (des accords entre la FFR et l'AHM pour la réhabilitation du pigeonnier). »

« J'ai construit ce projet, mais jamais je ne reconstruirais avec Eiffage. Je suis en procès avec eux. J'ai été très longtemps en procès. »

Comment s'est déroulée cette aventure ?

« L'entreprise Eiffage m'a contacté. On a fait un concours ensemble, c'était un concours conception-construction avec une entreprise. On a rendu le concours, on a gagné le concours très vite. Et après, tout s'est très bien passé, on a très bien travaillé avec la Fédération, avec tous les gens qui gravitaient autour de la présidence, les responsables de projet ainsi qu'avec la société Icade qui était Maître d'ouvrage délégué, je crois. Tout s'est extrêmement bien passé jusqu'au moment où l'entreprise Eiffage a fait des pressions auprès de tout le monde pour diminuer les prestations sur les bâtiments, pour faire les bâtiments moins chers et récupérer de l'argent. »

« Le concours était en 1999. Je pense qu'on a commencé les études à l'automne 1999 et il a été livré en 2002, je ne m'en souviens plus. »

« La Fédération était très très contente du projet et elle l'est toujours je crois. »

Vous accordez beaucoup d'importance au développement durable dans l'ensemble de vos projets architecturaux, comment cette notion de développement durable s'est-elle manifestée dans la conception du CNR ?

« On avait toute une série de bâtiments qui étaient construits en grande partie en bois pour utiliser des matériaux renouvelables à faible émission de gaz à effet de serre. Beaucoup ont été supprimés par Eiffage lors de la modification du projet sans mon accord. Au niveau du chauffage, j'avais proposé qu'on essaye de travailler avec des pompes à chaleur placées sous les terrains, cela n'a pas été réalisé. Ce qui est resté, essentiellement, c'est la récupération de toutes les eaux de drainage issues des arrosages et des eaux de pluie des terrains de rugby. Elles sont récupérées dans un deuxième bassin, qu'on a installé sur place, et on pompe cette eau pour arroser de nouveau les terrains. C'est pour récupérer les eaux qui sont chargées en nitrate, car on met beaucoup d'engrais sur les terrains de sport et on les remet sur les terrains. »

Comment s'est déroulée la collaboration avec M. Pierre Ferret ? Quel a été le rôle de chacun ?

« Pierre Ferret était responsable des terrains et des locaux techniques associés aux terrains. Moi, j'étais l'architecte mandataire, le patron dans l'architecture. Et, en plus, j'ai traité tous les autres bâtiments. J'ai fait le plus important, 75%. »

Quelles ont été vos principales difficultés ?

« Non, il n'y a pas eu de difficultés. »

Avez-vous eu des imprévus, des malfaçons ?

« Des malfaçons, il y en a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup. »

Avez-vous rencontré des oppositions ?

« Non, aucune. »

Que vous a apporté cette aventure professionnellement et personnellement ?

« Professionnellement, elle m'a apporté beaucoup d'ennuis à cause de ces procès. Et aujourd'hui, ça ne me permet pas de publier le bâtiment, de le montrer, car il y a trop de choses catastrophiques dans la réalisation donc pour moi, ce n'était pas

une bonne chose. Mais par contre, je me suis régalée à faire le projet et à côtoyer la fédération. »

Depuis l'ouverture du CNR en 2002, la FFR vous a-t-elle contactée de nouveau pour des travaux ? Avez-vous été contactée pour les travaux du CNR qui se déroulent actuellement (notamment le réaménagement du restaurant) suite à l'arrivée du siège social de la FFR au CNR ?

« Non je n'ai pas été contacté, je ne suis même pas au courant. »

Depuis l'ouverture du CNR, y êtes-vous retournée ?

« Non. »

Avez-vous gardé les plans et la maquette du site au sein de votre cabinet ?

« Non, je n'ai plus rien. Je ne suis pas sûre, je n'en sais rien. On doit avoir des choses, des plans. Ce sont des plans techniques qu'on a gardés. La Fédération a la maquette. »

Vous avez intenté un procès à la FFR et à M. Pierre Ferret en août 2002 ?

« Oui, pas qu'à eux, j'ai aussi intenté un procès à la Caisse des Dépôts et Consignations »

« J'ai intenté un procès, car ils n'ont pas réalisé le bâtiment conformément à mes plans. »

Êtes-vous toujours en procès avec M. Pierre Ferret concernant sa signature sur le permis de construire modificatif ?

« Non, j'ai transigé. J'ai obtenu une réparation financière parce que sinon, je partais pour 15 ans de procès et ça ne me plaisait pas beaucoup. »

Êtes-vous restée en mauvais termes avec les différentes personnes avec qui vous avez travaillé pendant ce projet ?

« Je ne suis pas restée en mauvais termes avec la Fédération, mais je suis restée en très mauvais termes avec l'entreprise parce que ce n'est pas à la fédération que j'en veux. La Fédération a accepté, par contre, que soit déposé un permis de construire fabriqué par Pierre Ferret, sous les ordres d'Eiffage, modifiant mon projet.

Là, je lui reproche de l'avoir accepté, mais enfin l'initiateur du trouble, c'est la société Eiffage. »

« Ils ont décidé de faire, autrement que mes plans, un bâtiment pour économiser de l'argent. Nous avons un bâtiment extrêmement laid à l'entrée du site qui est le logement des jeunes qui n'est pas du tout le mien. »

Entretien avec Monsieur François PELLETANT,

Maire de Linas

Monsieur Le Maire de Linas, M. François Pelletant, a été un acteur fondamental dans la réalisation du projet du CNR puisqu'il a participé activement à sa création. Les élus municipaux, et plus particulièrement les maires, sont au cœur des politiques mises en place localement, aucune décision ne peut se faire sans leur accord. Grâce à cet entretien, je désirais recueillir ses impressions sur l'aventure du CNR qu'il a vécu et qu'il continue de vivre aujourd'hui. Je voulais avoir sa version des faits concernant l'élaboration de la candidature et la construction du CNR qui est un atout important pour la renommée de sa ville.

Entretien enregistré d'une durée de 35 minutes avec M. François Pelletant, maire de Linas depuis 1995 et conseiller régional de 1998 à 2011, à la mairie de Linas, le 30/11/2011 à 10h :

Quand avez-vous commencé à être impliqué dans le projet du CNR ? Est-ce M. Éric Cochard qui vous a contacté ?

« Oui. À l'origine, j'ai appris in extremis l'appel à candidatures par la FFR. Il a fallu déposer la candidature très vite, ça s'est fait vraiment à la dernière seconde ; il fallait payer une caution. C'est un chèque de l'Association Sportive de Marcoussis qui a permis de le faire. Et ensuite, la commune de Marcoussis, Éric Cochard, est entré en contact avec moi, à peu près au même moment. Tout s'est fait un peu dans la précipitation parce que l'appel à candidatures allait se clôturer, donc il fallait réagir assez vite. C'était important que les deux villes soient associées parce que les deux tiers du site sont sur la commune de Linas. Très vite, il fallait montrer à la Fédération que les deux communes étaient associées dans le projet. Ça s'est fait au même moment. Mais les choses sont parties de Marcoussis. Ce n'est pas M. Cochard qui a vu

l'annonce. À ce qu'on m'a raconté, c'est de l'Association Sportive de Marcoussis section rugby, que les choses sont parties. »

Pourquoi avoir choisi Bellejame comme lieu d'implantation du CNR ?

« Il y avait depuis très longtemps, sur Bellejame, des préoccupations locales sur son devenir. »

« Par le passé, dans les années 1970, la Fédération Française de Football avait souhaité y installer son centre de football et puis, finalement, ça ne s'était pas fait pour des raisons de l'époque. Ce qui fait que l'idée d'un centre d'entraînement du rugby paraissait presque logique puisque le football avait envisagé de s'y installer. C'est la Région, qui, à l'époque, s'était opposée à ce que l'opération se fasse et qui avait préempté le site. Et puis, finalement, jamais la vente ne s'est faite parce que la préemption n'était pas aux conditions que le propriétaire souhaitait. Donc, le projet avait été abandonné. Ça avait été assez loin parce qu'il y avait eu, à la Fédération Française de Football, un projet d'architectes et les élus locaux, le maire de l'époque, avaient été invités en grandes pompes à la FFF pour la présentation du projet. Ça s'est fait à peu de choses. »

J'ai vu qu'il y avait eu différents projets pour Bellejame : zone pavillonnaire, lycée portugais...etc.

« Pour le projet de construire des maisons sur Bellejame, il faut voir cela à la mairie de Marcoussis, avant le mandat d'Éric Cochard, où il y a eu une modification du POS initiée par la municipalité. L'idée du propriétaire et de la municipalité était vraisemblablement de rendre le site constructible à certains endroits pour pouvoir faire 2-3 opérations immobilières dans le périmètre du projet. La révision du POS avait été faite dans cet objectif là. »

« Je n'ai pas eu connaissance du projet du lycée portugais. »

« Il avait été question, à une époque, d'un lycée. Sur le schéma directeur local, il y avait une étoile de placée pour un lycée dans notre secteur. »

« Il y a eu différentes idées. »

Quel a été votre rôle au quotidien, en tant que maire, dans l'élaboration et lors de la construction du CNR ?

« Il y a eu deux phases dans le projet. Il y a eu une première phase de séduction pour convaincre la FFR de s'installer chez nous. Là, on a usé de tous les moyens possibles pour faire valoir que, même si on n'avait pas une grande tradition dans le rugby, on avait, malgré tout, l'état d'esprit. Une fois que le site a été choisi, il y a eu un travail sur le plan administratif pour arriver à ce qu'il se réalise parce que ce n'est pas si évident que cela. Il y avait quand même des adaptations à réaliser et il y avait, malgré tout, des obstacles à franchir. On a eu des observations des différentes administrations et des choses comme cela qu'il a fallu gérer. C'était plus technique. »

Avez-vous rencontré des difficultés ?

« Comme obstacles, il y a en eu beaucoup, par exemple, la question de l'inondation du site et du domaine de l'extension du bassin de retenu de Linas qui était en projet sur une partie. Finalement, on a trouvé une solution. C'est pour cela que la FFR n'a pas acheté la totalité du domaine et qu'une partie boisée a été gardée pour être inondable. Il y avait aussi des questions de droit à construire c'est-à-dire que le POS (PLU aujourd'hui) de Marcoussis ne permettait pas de construire le projet. On a donc fait une modification du POS. La modification a consisté à transférer les droits à construire parce que si Marcoussis avait ouvert des droits à construire sur ce secteur protégé, il y aurait eu des compensations obligatoires qui étaient impossibles à fournir. Donc, en fait, on a transféré des droits à construire qui étaient sur le territoire de Linas sur le territoire de Marcoussis, pour que le projet puisse se construire. »

Vous êtes-vous toujours senti concerné par ce projet ?

« Oui, Marcoussis a pris les choses en mains, mais ça s'est fait en bonne intelligence. Je n'ai même pas vraiment eu le sentiment que Marcoussis était chef de file. Il y a eu, bien évidemment, entre les deux communes, une espèce de « gentleman agrément » pour qu'il n'y en ait pas un qui tire la couverture à lui. C'est la raison pour laquelle, quand il y avait des réunions, on faisait attention à ce que certaines se tiennent à Linas, d'autres à Marcoussis. Lorsqu'il a été question du permis de construire et des dossiers d'urbanisme, on a fait des dossiers communs. Donc, il n'y avait pas un dossier de permis sur Linas, et un autre pour Marcoussis comme cela est l'usage. Nous

avons accepté un permis de construire unique avec un arrêté commun entre les deux communes. De ce côté-là, non, il n'y a pas eu de problèmes. »

Est-ce M. Éric Cochard qui vous a proposé de présenter le site de Bellejame ?

« Non, c'est le club de rugby de l'ASM qui a initié les choses. Tout est parti d'eux. Le président était M. Borrit, qui fut plus tard l'adjoint de M. Cochard aux sports. M. Michel Noël était plutôt du côté de l'opposition, comme le président du club de rugby, M. Raimbault. C'est de ce club, qu'est partie l'idée de faire venir la FFR sur le site. Au départ, ils étaient un peu les seuls à défendre cette idée, à défendre ce projet. Après, quand on a senti qu'il y avait un enjeu, que c'était jouable, le cercle s'est élargi et tout le monde s'est associé au projet. »

Avez-vous douté jusqu'au bout de la victoire du site de Bellejame ?

« Jusqu'au dernier moment, on a douté. Il y avait un vrai suspense. Jusqu'au dernier moment, on était à fond dans la compétition. Bien sûr, il y avait des avantages qui paraissent évidents maintenant que c'est fait. Mais, à l'époque, ça ne l'était pas. Il devait y avoir une décision collégiale au sein de la FFR et il y avait en compétition d'autres régions qui étaient beaucoup plus rugbystiques que nous avec une influence très certainement meilleure que celle que nous avons. Jusqu'au dernier moment, il pouvait y avoir un retournement de situation. Il y en a même eu un, en quelque sorte, parce que le site a été retenu, mais pas avec l'équipe d'architectes et leur projet. Malgré tout, on n'est pas tous arrivés entiers à la fin de la compétition. Les architectes savaient qu'il y avait un risque de ne pas être retenu par la Fédération, ils avaient bien senti qu'il fallait absolument qu'ils mettent la main sur le foncier. À partir du moment où ils avaient été propriétaires ou qu'ils avaient une promesse de vente des terrains de Bellejame, ils étaient incontournables. Ils ont essayé de le faire. Je me rappelle qu'on a eu une réunion avec eux où ils nous avaient expliqué que c'était important. D'une part parce qu'on ne savait pas du tout ce que pouvait faire le propriétaire une fois que le site était choisi, il aurait pu faire monter les enchères ou des choses comme cela. D'autre part, ça permettait de sécuriser le projet. Mais, ça ne s'est pas fait. C'est-à-dire que la promesse qu'ils envisageaient de signer avec le propriétaire, ne s'est pas faite. Et c'est parce qu'elle ne s'est pas faite, qu'ils ont pu être mis en dehors du projet. Si ça avait été le cas, ce n'était pas possible de faire le projet sans eux. La FFR a choisi de faire un nouveau concours pour le projet tout en

gardant le site de Bellejame en compétition, leur a laissé espérer qu'il pouvait participer à la compétition du projet. Ce qu'ils ont fait, mais ce n'est pas leur projet qui a été retenu. »

La construction du CNR sur le site de Bellejame a-t-elle rencontré des oppositions ? Au niveau des associations (AHM, Association des riverains du parc de Bellejame) ? Des habitants ? Des élus locaux ?

« Non. Il y a eu, à un moment, une réaction des riverains proches, qui était conduite par M. Le Ber. Il n'y a eu que cela. »

« Globalement, on s'y est assez bien pris pour que le projet soit collectif. Ce qui fait que, même ceux qui voulaient s'y opposer, il fallait qu'ils aient de sacrées bonnes raisons. Et encore, les riverains proches ont finalement abandonné leur recours. »

« Il y avait une vraie synergie autour de ce projet. Même les oppositions politiques locales n'ont pas osé entraver un projet qui était déjà fragile. »

Savez-vous ce que sont devenues les pierres de l'ancien château ? Pourquoi l'orangerie n'a finalement pas été réhabilitée ?

« On nous a proposé de récupérer un pont, ce qu'on a fait. C'était un pont qui avait été découvert lors des fouilles archéologiques. On l'a conservé, on l'a toujours. En revanche, les autres pierres, personne ne les a vraiment récupérées. Ceci dit, le château était vraiment en très mauvais état. C'était du moellon, ce n'était pas des pierres de taille. »

« Pour l'orangerie, ce qui aurait été intéressant, ce sont les ouvertures en pierre, car il y avait de grands modèles de porte de 3 mètres de haut avec des pierres de granit qui en faisait l'encadrement. Sur le plan architectural, ça aurait pu avoir un intérêt ; sinon, le reste c'était du moellon. L'orangerie était dans un plus mauvais état que le pigeonnier. Le château donnait le sentiment d'une ruine où il n'y avait plus que les murs. Le château était vraiment dégradé puisqu'en plus de l'incendie de 1973, les gens avaient volé des pierres. L'orangerie avait quand même encore les grandes ouvertures. Il a été d'un commun accord, avec les associations historiques, de proposer un compromis - qui n'a pas suscité de réactions - celui de conserver le pigeonnier et de faire le deuil du reste. Les associations historiques n'ont pas trouvé à redire à cela et donc c'est comme cela qu'on en est arrivé là. »

« Le problème de la conservation de l'ancien site aurait pu être un obstacle à la réalisation du projet. »

« Le mur d'enceinte sur la rue a été rénové. »

Au début du projet, le site devait s'appeler Centre Technique National de Rugby, mais Centre National de Rugby a finalement été retenu. Savez-vous pourquoi il y a eu ce changement de dénomination ?

« Non, ils nous ont annoncé ça un jour. Je pense que c'est pour simplifier l'appellation. C'est plus facile à prononcer. Je ne pense pas qu'il y avait un enjeu derrière cela. »

Comment se sont passées les fouilles archéologiques ?

« Avant d'engager leurs travaux, la FFR a déposé un permis. Et, quand on a un permis de ce type, on est obligé de faire une déclaration à l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) pour voir si elle préconise, ou pas, des fouilles archéologiques. L'INRA a proposé des fouilles archéologiques assez importantes. La FFR a trouvé que c'était quand même assez excessif. Il y a eu des négociations qui ont été engagées. Finalement, les fouilles se sont révélées plus modestes et elles ont permis d'exhumer une pièce de monnaie. Je crois que c'est le seul mobilier qu'on ait retrouvé. Ces fouilles ont eu lieu quand même et la FFR a négocié, de façon assez habile, pour que ça vienne s'insérer dans le calendrier sans trop le retarder. En fait, ils n'ont rien trouvé. Ce n'est pas en découvrant quelque chose qu'ils ont engagé les fouilles, c'est que, dans la procédure normale, on est censé obtenir une validation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sur un permis de cette ampleur pour qu'on puisse réaliser le projet sans faire de fouilles. C'est la FFR qui a financé en totalité la réalisation des fouilles. C'était très cher et pas prévu. Ça les a retardé et ça leur a coûté de l'argent. Le problème c'est que ça aurait pu bloquer leur projet donc c'était assez incontournable. Ils étaient obligés de passer par là. »

Cela fait aujourd'hui 9 ans que le CNR a ouvert ses portes. Quel bilan en tirez-vous pour votre commune ? Est-ce une réussite ? En êtes-vous satisfait ? Quel résultat ?

« Le premier bilan c'est que, d'une part, ça nous a quand même enlevé une grosse épine du pied qui était celui du devenir du domaine. Parce que, tant que

c'était privé et qu'ils ne se faisaient rien, il y avait de gros risques de voir arriver un jour un projet d'urbanisation contre lequel on n'aurait rien pu. »

« Le deuxième aspect, c'est que la FFR a tissé avec l'ensemble des communes, des clubs, des écoles, des liens qui se sont développés au fur et à mesure du temps et qui font que ce n'est pas un vase clos. C'est un centre qui vit aussi avec l'extérieur. Avec le club de rugby, il y a des échanges. Quand, en Essonne, les écoles font les tournois de Sclarugby, qui est un grand rassemblement des écoles autour du rugby, ça se fait souvent au CNR. Les jeunes des moins de 19 ans du CNR, sont venus à Linas faire une émission sur la web radio de la maison des jeunes de Linas. Il y a des échanges comme cela qui se font en fonction des opportunités. »

« Le troisième aspect est en terme de notoriété parce que forcément, ça fait parler de la commune et c'est quelque chose d'important. »

« Le résultat est plutôt positif, sur beaucoup de points. »

« C'est un bilan intéressant à tous points de vue notamment sur le plan sportif. Sur le plan financier, ce n'est pas un gouffre, il rapporte de l'argent. Ils ont su développer une partie commerciale au projet qui le rend viable sur le plan économique. Sur le plan architectural, je trouve que c'est plutôt bien réussi. À tous points de vue, c'est plutôt bien. Pour la FFR la seule contrainte, c'est que ça les a obligé, au début, à avoir une infrastructure extériorisée, loin du siège social. Ce sont des gens « de la terre », ils sont bien souvent en province. Le cadre est quand même très sympa. Pour eux, c'était mieux que la rue de Liège. »

Comment s'est déroulé justement ce déménagement de Paris à Marcoussis ?

« On n'a pas eu d'échos particulièrement en ce qui concerne le déménagement des salariés de la FFR. Je sais qu'au moment où la FFR est venue avec son siège, il y a eu quelques discussions internes. Je ne sais pas trop qu'elle en a été la teneur, mais ça ne sait pas fait d'un claquement de doigts, je crois. »

Qu'est-ce que le CNR a apporté à votre commune sur le plan économique ? De l'argent grâce aux taxes ? Une valorisation des terrains ? Une création d'emplois ?

« Sur le plan économique, c'est le genre de structures dont on pourrait penser à l'origine qu'elles vont être coûteuses. En réalité, ce n'est pas le cas. Le CNR rapporte de l'argent pour la FFR. Pour la commune, ça ne rapporte pas d'argent. »

« Sur le plan économique, ça n'a rien apporté de fulgurant. Ça n'a rien apporté de plus. Ils ne paient pas de taxes. A Linas nous n'avons pas mis de taxes sur l'hébergement; ce qu'a fait Marcoussis. Il n'y a pas eu d'études de faites sur l'impact économique du CNR. »

« C'est possible qu'il y ait eu une valorisation des terrains, mais il y a d'autres éléments comme la pression immobilière de l'Ile-De-France par exemple qui fait que les terrains ont suivi le cours du marché à la hausse. En ce qui concerne les constructions neuves qui se sont faites sur Marcoussis, elles se seraient sûrement faites quand même. Ce n'est pas parce qu'il y a le CNR. Je ne pense pas que ça ait changé grand-chose. »

« On a des locaux qui ont été embauchés sur place. Il y a eu un peu d'emplois créés même si ça n'a pas été fulgurant. On avait annoncé 50 emplois créés, mais au final, non, car la FFR en avaient déjà en interne. De plus, Ils font beaucoup de sous-traitance. Il y a peut-être eu une dizaine d'emplois créés pour les locaux et les personnes des environs. Ce sont des emplois plutôt pour leurs prestations internes à leur administration, essentiellement. »

Dans les ouvrages ou coupures de presse, il est très rare de trouver « Linas-Marcoussis », on trouve toujours essentiellement « Marcoussis », cela joue-t-il en votre défaveur ? Avez-vous déjà rappelé à l'ordre des journalistes (par exemple) en leur signifiant que le CNR se situait sur les deux communes de Linas et Marcoussis ? Avez-vous le sentiment d'être en retrait par rapport à la ville de Marcoussis ?

« Cela a été un des problèmes à l'origine parce qu'en plus, on a une mauvaise expérience ici à Linas. Les gens sont sur les dents souvent pour cela parce que le circuit automobile est appelé « Montlhéry » alors qu'il n'y a pas un mètre carré sur la commune de Montlhéry. Donc, quand le projet du CNR s'est fait, on s'est dit que ça allait être encore pareil et qu'on allait tout le temps dire « Marcoussis » alors que nous étions aussi concernés. Donc à l'origine, ce qui a été convenu avec Éric Cochard et la FFR, c'est qu'on ait une convention pour que le site soit dénommé « Bellejame » et que, pour le situer géographiquement, on dise « Marcoussis-Linas ». Sachant qu'il y avait une réalité. En effet, l'entrée du domaine était sur Marcoussis. La FFR avait conçu une autre entrée, celle dite « du public », du côté de Linas. Ça a été une façon de compenser les choses. Mais, il faut reconnaître que le domaine a toujours été à Marcoussis et que, quand on parlait de Bellejame, on avait plutôt dans l'esprit qu'il

était à Marcoussis et non à Linas. Ça a toujours été historique. Il y a plein d'autres cas comme cela, on dit l'aérodrome de la Ferte-Alais alors qu'il est sur le territoire de Cerny. Ce n'est pas dramatique. »

« Ainsi, une convention avait été faite sur l'appellation du domaine. Et puis, au fur et à mesure du temps, on a dit non plus Marcoussis-Linas mais Linas-Marcoussis, par ordre alphabétique. Et, au moment où les négociations de la Côte D'Ivoire se sont faites, cela s'est appelé « Les accords de Marcoussis ». À partir de ce moment-là, l'appellation de Marcoussis a perduré. »

« Ils nous arrivent, quand on voit que ça prend un peu trop le pli, de rappeler que, à l'origine, l'appellation était bien Linas-Marcoussis. »

« Les personnes de la FFR et les joueurs viennent aussi vivre à Linas. Si vous allez, par exemple, au PMU, ils viennent assez souvent. Ils y viennent manger au restaurant ici, ils ont presque une table à eux. Ils sont plus près du centre-ville de Marcoussis, ils pourraient quasiment y aller à pied mais ça n'empêche pas qu'ils viennent aussi à Linas, c'est vrai que c'est plus lointain. »

Qui a financé la statue du rugbyman au rond-point du Simply Market ? Depuis quand est-elle implantée ? Qui en est l'auteur ?

« C'est la commune de Marcoussis qui l'a commandée. Elle a été faite par un artiste local. Il est professeur de sculpture à Linas à la Maison des Artistes. C'est un enfant du pays, je crois qu'il habite Linas d'ailleurs. Je crois que c'est à l'occasion de la dernière coupe du monde que Marcoussis a passé la commande de cette statue parce que le rond-point est sur le territoire de Marcoussis. »

« Dans les temps anciens, un cadavre avait été retrouvé. C'est là où se trouve la délimitation entre Linas et Marcoussis. »

Vous arrive-t-il de venir au CNR ? Pour quelle (s) occasion (s) ?

« Oui, bien sûr. Nous sommes associé parce nous sommes dans le conseil d'administration, le COS, deux fois par an. J'ai participé à quelques unes de ces réunions. En général, c'est mon adjoint aux sports qui y va. On a un rôle de consultation, d'informations. Ils font un bilan de la gestion du centre, des évolutions. Quand il a été question de l'extension et du rapatriement du siège social de la FFR au CNR, il a été question des permis qui allaient être déposés. On n'a pas un rôle de décision majeur, c'est surtout un rôle de bilan. C'est important pour nous parce que ça

nous donne une visibilité sur ce qu'il se fait, sur ce qui va se faire. Ça permet des fois d'en parler à l'extérieur, de relayer l'information et aussi de pouvoir s'y associer d'une façon ou d'une autre pour faciliter les projets ou pour des fois même y participer. C'est assez bien pour ça. »

« Nous étions même invité à la soirée organisée à Paris après la Coupe du Monde 2011. On est dans le fichier des bons copains. »

« Il y a aussi des séminaires et des réunions de la ville de Linas qui se tiennent au CNR. »

Enfin, pour m'aider à poursuivre mes recherches, auriez-vous des conseils à me donner ? Pensez-vous à des personnes ou des organismes que je pourrais contacter ?

« Le président de l'ASM section rugby qui était, à l'époque, dans l'opposition municipale. »

Entretien avec Monsieur Eric COCHARD,

Directeur du comité départemental du tourisme en Essonne

Afin de répondre à mes interrogations concernant la genèse du projet et son élaboration, j'ai contacté Monsieur le Maire de Marcoussis de l'époque. M. Éric Cochard a été impliqué, en tant que maire de Marcoussis, dès le début du projet. Il a en effet permis à la commune de présenter sa candidature à la FFR. Il s'est retiré de son mandat de maire lorsque le CNR a ouvert ses portes, il a attendu cette échéance pour démissionner. En le rencontrant, je cherchais à connaître et à appréhender la réalité et les enjeux d'une telle candidature pour une petite commune en essayant de cerner les difficultés auxquelles il a fallu faire face afin de rendre possible l'implantation du CNR sur la municipalité de Marcoussis.

Entretien enregistré d'1 heure et 5 minutes avec M. Éric Cochard, maire de Marcoussis de 1995 à 2003, à la mairie de Marcoussis, le 08/12/2011 à 9h :

Quand avez-vous commencé à être impliqué dans le projet du CNR ? Est-ce l'Association Sportive de Marcoussis qui vous a contacté ?

« Non, pas du tout. Il n'y a qu'une seule et vraie version, c'est la nôtre, c'est celle de la municipalité, c'est celle qu'évoque Olivier Thomas, mais sans mentir. C'est de porter la candidature au moment où elle se déclenche au niveau du rugby. Donc, de mémoire, une petite annonce qui paraît dans le Midol, le Midi Olympique, la bible du rugby. De mémoire, est-ce que c'est aux vacances de Noël ? Non, je pense plus aux vacances de la Toussaint, de novembre 1998. Une petite annonce. Je lis le Midol et là, un petit entrefilet, tout petit qui dit, pas un gros article, une toute petite chose qui dit : « la FFR cherche un terrain pour y implanter son futur centre technique de rugby », un truc un peu comme ça. Tout petit, modeste, avec probablement une idée de candidature assez rapide. »

« Donc moi quand je lis ça, dans ma tête ça fait un peu « tilt » parce que je connais la propriété de Bellejame et je sais que 10 ans avant, 20 ans avant, le football avait choisi la propriété de Bellejame pour devenir le centre technique du football donc tout de suite ça fait « tilt ». »

« En plus, on travaillait un petit peu, on s'était rapproché un peu des communes, avec Linas, pour essayer de faire émerger un projet commun, mais on ne voyait pas bien avec quels moyens. Il y avait des rapprochements, il n'y avait pas de projets. »

« Moi je suis un enfant de l'Étang Neuf donc j'étais vraiment très sensible à l'avenir de la propriété de Bellejame puisque Bellejame jouxte le quartier de l'Étang Neuf. »

« L'annonce du Midi Olympique fait que, derrière, on en reparle en interne et, assez vite, on est candidat à la candidature. »

« C'est moi qui suis à l'origine du projet, l'ASM n'est pas venu me voir avant. La section rugby de l'ASM n'est pas à l'origine de la candidature, c'est nous, la ville, la municipalité. On est à l'attaque là-dessus, on est assez réactifs. »

« Je ne suis pas un lecteur du Midi Olympique. J'étais dans le Sud-Ouest avec ma famille. J'ai dû acheter un Midi Olympique, c'est vraiment le hasard. Normalement, au départ, je passe à côté. Il n'y a aucune raison pour que je tombe dessus. J'aime bien le rugby, mais pas plus que ça, seulement quand il est joué par des grandes équipes et les grands clubs. Je ne vais pas tous les week-ends, comme Olivier Thomas, au stade par passion. Je suis plutôt un passionné de foot. »

« Et là, je tombe là-dessus et derrière « boom », ça a fait tout de suite « tilt ». « Centre national », il y a 10 ans on a eu le foot et ensuite on s'enclenche. »

Que s'est-il passé avec la FFF pour qu'elle choisisse finalement Clairefontaine pour implanter son CTN ?

« En 1981, sur le fait que Marcoussis n'est pas été choisi, effectivement, c'est un problème d'acquisition du terrain. La FFF a longtemps pensé que ce serait Marcoussis et elle a dit que ce serait Marcoussis, il y a des articles de presse qui en témoignent. Le problème foncier a dû durer et il y a eu un moment où la FFF ne pouvait plus attendre très longtemps et a donc décidé de passer sur ses autres choix. Le candidat n°2, après Marcoussis, était Clairefontaine. Le CTNF s'est retrouvé à Clairefontaine. Pour la précision, ça aurait été intéressant d'entendre le maire de

Marcoussis qui suivait ce dossier, mais malheureusement, il est décédé. C'était Jean Montaru. On n'a pas forcément d'explications. On n'a pas, nous, d'explications prouvées. Maintenant, on a le sentiment que la problématique du terrain est devenue un blocage pour le football au début des années 1980. Est-ce que c'est une histoire de prix ? Est-ce que c'est autre chose ? Est-ce qu'ils ont fait monter les enchères en étant choisis ? »

« Donc, c'est pour ça aussi que nous, dans notre première candidature, on est un peu inquiet parce qu'on veut être sûr, pour Marcoussis et le CNR, que le propriétaire sera vendeur. C'est le temps qu'on va passer un petit peu entre le moment où on est officiellement candidat, c'est-à-dire mi-décembre 1998, et notre dossier de candidature officielle, en janvier 1999. Il y a un petit moment où on est en contact avec M. De Ponteves, et son notaire, Maître Panhard, pour récupérer un courrier qui dit bien qu'il vend son terrain et qu'il le vend à un prix « x », parce que sur le dossier du foot, ça n'a pas été aussi clair. Donc, une fois qu'on décroche ce courrier, ça va mieux, on est plus à l'aise parce que si on n'avait pas eu ce courrier, je pense que la FFR n'aurait pas retenu Marcoussis parce qu'il fallait vraiment être sûr que la Fédération puisse assez rapidement disposer du terrain. C'est un élément important. On a un peu douté au départ, je n'étais pas optimiste, je me disais qu'on n'arriverait jamais à obtenir un accord. On n'avait pas beaucoup de contacts avec le marquis de Ponteves, c'est quelqu'un qu'on ne voit jamais. Il n'est pas marcoussisien, mais parisien, il a d'autres enjeux même s'il est toujours sur un discours de préservation et de valorisation de sa propriété. Mais la réalité c'est qu'il l'avait laissé totalement à l'abandon. Nous n'étions pas forcément très optimistes. Je crois me souvenir que mon copain Jean-Claude Gouhot, conseiller municipal à l'époque, a été délégué pour relancer un petit peu M. Panhard, avec aussi sûrement des gens de l'administration, et finalement on a réussi à décrocher la petite missive qui nous permettait d'être candidat et d'être plus sûrs de nous dans la candidature. »

Dans quel état se trouvait le site de Bellejame en 1998 ?

« Le site était en très très mauvais état et il n'y avait aucune raison que ça s'arrête avec le temps donc c'est un long processus qui a commencé au milieu des années 1970. Il y a eu la destruction du château, il a brûlé. Les communs ont été attaqués dans les années 1980-90. Globalement, un château totalement en déserrance. »

Est-ce l'ASM qui a payé les frais lors du dépôt de candidature rendu au dernier moment ?

« Je n'ai pas le souvenir qu'on ait eu des contacts avec l'ASM tout de suite. Je pense, sauf erreur, qu'on a dû mettre dans la boucle l'ASM au moment où il y a eu une commission technique de la FFR qui est passée pour auditer les différentes candidatures, en mars-avril, et c'est à ce moment-là, je pense, qu'on a mis dans le coup l'ASM. Ça ne veut pas dire que l'ASM n'était pas au courant. »

« Non l'ASM n'a pas financé les frais de dossier. Je ne crois pas. Je ne m'en souviens plus. Je découvre. Je n'ai pas l'impression que la ville était en faillite. Par contre, vous avez raison, avant, à mon avis, qu'on associe l'ASM sur l'audit qui est venu en avril 1999, on a dû faire des réunions de sensibilisation à l'ASM. On a dû leur dire, dès le début de l'année 1999, qu'on avait décidé d'être candidat. L'ASM et la section rugby étaient ravis. J'ai le souvenir de ça par contre, effectivement, mais après, je n'avais pas en mémoire que l'ASM ait payé notre droit d'inscription. Ma mémoire est sélective. »

« Moi, j'avais l'impression que ça ne nous avait rien coûté et que ce dossier là, c'est un dossier tout simple de candidature qui ne coûte rien. Ce sont les services de la mairie qui l'ont fait, dont M. Boutou, notre secrétaire général de la mairie de l'époque. Ce sont des choses ultra-simples à faire. Je n'ai pas le sentiment qu'on ait eu besoin de qui que ce soit pour le dossier de candidature. Après, qu'ils aient mis un chèque, pourquoi pas. C'est la mairie qui a fait tout ça, et ce n'est pas très compliqué à faire. Je crois que c'est, Monsieur Boutou, peut-être aussi le service urbanisme, Loïc Guyomard et Danièle Gourmelat. C'est la ville de Marcoussis qui est candidate, ce n'est personne d'autre, ce n'est pas l'ASM, c'est la ville. Ce dossier n'est pas compliqué à faire et on l'a envoyé comme ça. »

Comment se fait-il que la commune de Linas soit absente du dossier de candidature ?

« Au départ, nous avons décidé d'y aller seuls, sans la ville de Linas, c'est un choix. On n'avait pas confiance en François Pelletant au départ. On avait eu des élections cantonales en mars 1998, où M. Pelletant a gagné, qui ne s'étaient pas très bien passées. Donc, quand on a décidé de se lancer, au départ, on a décidé d'y aller seuls et ça a duré un petit peu de temps, 3-4 mois. C'est Marcoussis, nous seulement,

qui sommes à la première réunion de sensibilisation en décembre 1998 à la FFR. Nous avons, nous, tous seuls, déposé le dossier. Nous avons tout fait tout seuls pour affirmer à fond que c'est Marcoussis qui était le moteur de la candidature. Après, il y a eu un comité de sélection qui a eu lieu en avril 1999 et là, on a rentré la ville de Linas. M. Pelletant m'a appelé en me disant : « il faut que tu rentres la ville de Linas dans ce dossier, sinon, tu n'auras jamais ce projet parce que je refuserai de te donner les autorisations ». Sur cette base là, en avril 1999, on a intégré la candidature de Linas et un dossier commun. À partir de ce moment là, on a systématiquement valorisé la candidature de Linas-Marcoussis. Il y a deux phases. Première phase, on n'a pas confiance en M. Pelletant, on est très prudent par rapport à lui et on a envie nous d'exister tous seuls. Et il y a la deuxième phase où M. Pelletant nous oblige - si on n'accepte pas ça, on n'a pas le projet - et après on rassemble tout le monde. »

« On y va aussi naturellement seul par rapport au fait que l'entrée est chez nous. Le site vit chez nous. Il y a peut-être 30 des 40ha qui sont chez nous. Mais on sait bien qu'à un moment ou à un autre, on devra intégrer Linas et on veut le faire le plus tard possible. »

« C'est d'abord notre dynamique qui fait que c'est bien nous qui sommes candidats. C'est nous qui avons repéré le truc, c'est nous qui avons déposé notre candidature donc derrière, on trouvait ça un peu logique de redire que c'était Marcoussis. Il y a eu un moment où il a fallu intégrer le fait que c'était un projet commun et on l'a fait sans difficulté. »

Avez-vous hésité à vous lancer dans ce projet ?

« Non. Qu'est-ce qu'on risquait ? On ne risquait rien. Ça ne coûte rien tout ça. Même tout le dossier technique. Après, il y a eu une étude de faisabilité qui a été faite autour de Marcoussis, on n'a rien payé. Ce sont des entreprises qui ont payé les dossiers techniques. Et ça nous permettait peut-être demain d'avoir un centre de rugby qui crée de la notoriété et qui fasse de Marcoussis une nouvelle terre de rugby donc il n'y avait pas de risques particuliers, au contraire. »

Quel a été votre rôle au quotidien, en tant que maire, dans l'élaboration du projet et lors de la construction du CNR ?

« Dans la construction du projet, on a quand même signé le permis de construire donc immanquablement, on a notre mot à dire. Maintenant, on souhaitait

quand même que le projet voit le jour. Ce n'est pas forcément moi qui ait suivi ce dossier au quotidien, c'était plutôt le maire-adjoint à l'urbanisme, Jean-Pierre Domenjoz. Lui, il a fait tout le travail d'instruction donc moi, je le ne suivais pas, je le déléguais à Jean-Pierre Domenjoz. Pour moi, il n'y a pas eu de problèmes particuliers. Globalement, on a quand même été très tolérant par rapport au projet de la fédération, mais d'un autre côté, c'était ça ou rien. »

« Moi, derrière, je n'ai pas appliqué de frein. Je n'ai jamais dit : « il faut que le projet soit comme ça, comme ça et comme ça ». C'est la Fédération qui avait la main. JP Domenjoz, un peu, contrôlait ce qui était possible de faire et ce qui n'était pas possible, mais jamais ils n'ont dépassé les limites qu'on leur avait données. Après, c'est vrai qu'une fois que le projet eut été réalisé, ce qui a été le plus dur à digérer c'étaient effectivement les tribunes du premier terrain et le terrain synthétique couvert. »

« Après, sur le suivi des travaux, c'est la Fédération qui déroulait. De temps en temps, j'étais convié à des réunions de chantier, mais très peu. Là, pour le coup, on était très éloigné de ce dossier, ils étaient dans leur propriété et ils avançaient conformément à leur permis de construire et là-dessus, j'étais convié de temps en temps, mais je n'y allais pas très souvent. »

Pour quelles raisons avoir présenté le site de Bellejame ?

« En voyant la petite annonce, j'ai tout de suite pensé au site de Bellejame. Pour nous, ça devenait un peu automatique. On avait quand même envie de faire quelque chose de cette propriété. J'ai grandi à 200 mètres du site. Pour moi, ça fait partie un peu de ma vie. C'est vrai que cela compté de pouvoir faire un projet. Est-ce que c'était un projet très naturel, où on préserverait les forêts, où il ne se passerait rien, ça pouvait aussi être ça ; mais bon, ça coûtait quand même un peu d'argent puisqu'il fallait sortir 3 millions d'euros minimums et on n'avait pas forcément beaucoup de subventions donc c'est vrai que tout de suite on a « tilté ». En plus, c'est vrai que nous avons été déjà sensibilisés à ce problème de centre technique sur Marcoussis, mais je n'étais pas dans l'équipe qui a travaillé. En tout cas, il y avait des équipes qui s'étaient engagées et il y avait un regret de ne pas avoir été choisi par la FFF. Donc nous, automatiquement, ça nous paraissait naturel qu'on soit candidat. Il n'y avait pas de questions à se poser. En même temps, on a quand même essayé de faire en sorte qu'un projet puisse émerger. Pour nous, le CNR a été une sorte de miracle. »

Avez-vous posé vos propres conditions à la FFR dans l'élaboration de ce projet ?

« Non, pas tant que ça. Globalement, ils ont pu faire ce qu'ils voulaient. S'ils avaient voulu faire des tours de 20 étages, ça n'aurait pas passé. Globalement, il fallait que ce soit le plus intégré possible, mais après, ils sont venus avec leurs rouleaux compresseurs. Ils ont pas mal détruit, mais le site n'était pas non plus en très bon état, mais ils avaient aussi dit qu'ils ne réhabiliteraient pas en état. On n'avait pas de conditions particulières, respecter globalement le cadre de vie, pas faire des choses insupportables et là-dessus, on était vigilants. Créer de l'emploi, créer de la notoriété. »

Avez-vous douté jusqu'au bout de la victoire ou étiez-vous plutôt confiant ?

« On doute toujours, oui, bien sûr. »

« On était effectivement confiant parce qu'on avait compris que ça pourrait être Paris parce que c'était proche de transports, proche du stade de France, proche du cœur économique. On avait compris ça, de la même manière que le football avait fait ça. Maintenant, on a fait attention à ne pas crier sur tous les toits qu'on allait gagner. On n'a jamais su qu'on était favori. M. Lapasset n'est pas venu me voir en me disant « vous êtes les mieux placés ». Je n'ai eu aucun écho. Il y avait trois Parisiens. On voyait bien qu'on travaillait bien, qu'on avançait bien, on a rencontré M. Huchon. Mais tant qu'on n'a pas eu la réponse du 2 juillet, on n'était pas sûrs. 20 à 14, après moi, je ne connais pas le détail. »

« J'ai l'impression que M. Ferrier y était ce jour-là totalement par hasard. On a parlé que de lui. Je crois que c'était un pur hasard. »

La construction du CNR sur le site de Bellejame a-t-elle rencontré des oppositions ? Je pense notamment à l'Association des riverains du parc de Bellejame.

« Non, je n'en ai pas le souvenir. J'ai un peu oublié tout ça. C'est vrai que je suis passé un peu au travers de tout ça. J'ai complètement oublié. »

« M. Le Ber était un opposant politique, mais proche du rugby. Peut-être qu'il pointait l'irrégularité par rapport à la réglementation. Et pour ça, il n'avait pas forcément tort, dans l'absolu. Je pense que si on avait été au Tribunal Administratif, ça n'aurait pas été forcément si simple que ça. »

« Quand j'entends dire que les agents de l'État n'auraient jamais dû accepter la modification du POS de la ville de Marcoussis pour faire le CNR, le sous-préfet invoquant la raison d'État, ça veut dire qu'il y avait quelques irrégularités qu'il a peut être soulevé. »

« Proche des gens du rugby, M. Le Ber n'avait pas intérêt à ce que le centre ne se fasse pas. »

Avez-vous rencontré des difficultés avec les différents élus (communes, département, région) ? Avec la FFR ? Au niveau de la gestion notamment ?

« Vous avez aussi la dimension du droit du sol. Parce que ce qui s'est quand même passé dans cette affaire, c'est qu'il y avait quand même une constructibilité de 2000 m² et on a fait beaucoup plus de 2000 m². On a refait un POS. On a réalisé ça parce qu'on avait le préfet de l'Essonne bien derrière nous qui a poussé et qui a fait en sorte que ce projet aboutisse alors que les services de l'État étaient plutôt en désaccord vis-à-vis de cette proposition. Eux, ils considéraient qu'il ne fallait pas favoriser le renforcement de l'urbanisation de cette zone. Il y a eu une bagarre un peu en interne. Les services, notamment ceux de l'instruction du permis de construire, étaient un peu amers. Mais, le préfet considérant que c'était en gros une affaire d'intérêt national, il a demandé à ses services de s'écraser. »

« Il y a eu un problème de constructibilité. Avant, on avait une constructibilité de 2000m², aujourd'hui, on doit en avoir une de plus de 10 000 m². C'était ça le problème majeur des services de l'État, pourquoi on passe de l'un à l'autre sans que personne n'y voit à redire. Moi, je n'y voyais pas de problèmes puisque je trouvais que c'était bien pour la ville. En tout cas, les services de l'urbanisme, eux, l'ont mal digérés. »

« Avant, il y avait un droit du sol très limité, c'est de la définition de la parcelle. Donc, en gros, il y avait une constructibilité très faible et renforcer la constructibilité dans une zone comme ça, agricole et boisée, ce n'est pas aussi simple que ça, dans les faits. Dans un espace protégé, dans un espace naturel dont on avait souhaité en faire une zone un peu ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), c'était un peu l'idée de François Pelletant. Donc, multiplier par 10 la constructibilité, les services de l'État ont un peu toussé, si j'ai bonne mémoire. Mais heureusement, le préfet, lui, a toujours dit que ce qui comptait, c'était que le projet voit le jour. »

Au contraire, vous êtes-vous senti réellement soutenu ? Par qui en particulier ?

« Il y avait le soutien du comité départemental de rugby. Jacques Perrodo a été très à côté de nous. Le club de Massy nous a soutenu également. On avait réussi à faire un très bon collectif. Tous ces gens-là étaient là lorsque l'on a été audité par la fédération au mois d'avril 1999 donc ça a donné un esprit de cohésion. C'était un élément important. »

« Les élus oui bien sûr, tout le monde était derrière nous. L'ensemble de la population était derrière nous. J'ai quand même le souvenir du jour où on a été retenu, le 2 juillet 1999, il y avait quand même beaucoup beaucoup de monde le soir au château des Célestins pour se féliciter de cette victoire. On était tous très solidaires, y compris avec le club de rugby de Marcoussis et l'ASM, qui sont pourtant des opposants politiques, donc des gens avec lesquels on n'a pas forcément que des atomes crochus. Mais pour le coup, on a quand même dépassé cette dimension-là et on a bossé ensemble donc c'est aussi ce qui a fait la force de notre projet. C'est avoir la capacité de se réunir, de travailler dans un même sens avec le rugby de Marcoussis qui comptait, avec M. Pelletant, maire de Linas, qui était une pièce essentielle donc on l'a associé. Mais aussi en associant assez vite les acteurs économiques, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, M. Chaudron, qui est venu se raccrocher à un petit comité de sélection, le Conseil Général de l'Essonne aussi, très vite nous a aidé en nous disant qu'il serait là si on devait acheter le terrain et la Région aussi qui a mis un bon coup de collier avec JP Huchon. Il y avait une belle équipe, bien soudée, qui travaillait très collectivement. »

La mairie de Marcoussis a-t-elle gardé et conservé des vestiges du site de Bellejame ? Savez-vous ce que sont devenues les pierres de l'ancien château ? Pourquoi l'orangerie n'a finalement pas été réhabilitée ?

« Je ne sais pas du tout ce que sont devenues les pierres de l'ancien château. On n'a rien pu retrouver. On n'a rien conservé. C'est la Fédération, à mon avis, qui en a fait son affaire, qui a peut-être soit réutilisé des choses, des pierres, soit négocié ou vendu. Là-dessus, on était un peu démunis. On n'était pas forcément en capacité de prendre des choses : pour les mettre où ? Pour en faire quoi ? Parce qu'on est dans l'enceinte du projet, donc c'est très compliqué. »

« À l'AHM, ils ont trois francs six sous. »

« On n'est pas maître d'ouvrage, on est que ville. »

« On peut regretter qu'il n'y ait pas suffisamment de restes de la propriété de Bellejame mais c'est vrai qu'elle était quand même aussi dans un très très mauvais état et que derrière, on ne voit pas bien ce qui pouvait être réhabilité. »

« C'était une propriété abandonnée, un squat. »

« Heureusement, ça ne se voyait pas à l'entrée de la ville, car il y a un mur assez haut, on est dans la vallée donc c'est un peu caché. Il faut rentrer dedans pour se rendre compte que les choses sont en mauvais état. Ce n'était pas extraordinaire en terme de qualité de vie. »

Des fouilles archéologiques ont été entreprises avant la construction du CNR. La FFR les a-t-elle financées intégralement ?

« Oui, bien sûr. »

Au début du projet, le site devait s'appeler Centre Technique National de Rugby, mais Centre National de Rugby a finalement été retenu. Pourquoi ce changement de dénomination ?

« Non, je ne sais pas. »

« Sur notre dossier de candidature, l'intitulé est « Centre Technique National de Rugby ». »

Cela fait aujourd'hui 9 ans que le CNR a ouvert ses portes. Vous avez démissionné en janvier 2003. Cette aventure restera-t-elle un bon souvenir ?

« C'est un très très bon souvenir, unique. J'avais envie d'aller jusqu'à l'inauguration du centre avant de démissionner. »

« Je crois que ce centre est une réussite en termes de notoriété, d'attraction du rugby sur Marcoussis. Effectivement, les retombées économiques ne sont pas à la hauteur, mais peut-être que ça viendra un jour, il ne faut pas désespérer. »

« On a aussi la préservation de l'environnement, on a permis à un site très naturel de notre village d'être préservé et utilisé par les Marcoussisiens, remis en état, réhabilité, un site utilisé alors que le site était totalement malfamé. En plus, je crois que ce qui est important dans la dynamique c'est que l'on a 7-8 ans après ou 6-7 ans après, permis l'installation de la FFR, le siège de la fédération chez nous. Et

j'espère que le grand stade de rugby sera construit en Essonne, c'est la troisième étape de la fusée. Le grand stade, c'est un magnifique aboutissement. C'est la suite. J'ai signé la pétition pour l'implantation du stade en Essonne. »

Quel bilan en tirez-vous ? Est-ce une réussite ? Pensez-vous que le CNR a atteint ses objectifs ? Personnellement, comment trouvez-vous le résultat obtenu ? Au niveau architectural, des installations sportives... Etc. ?

« C'est un site trop fermé malgré la convention. Pas beaucoup d'associations sportives bénéficient des infrastructures. »

« L'ASM bénéficie des infrastructures, mais on est dans le domaine du relationnel. C'est les copains du rugby. Si les gars du foot veulent faire du foot, est-ce que ça marche de la même manière ? »

« De mémoire, ce qui était le plus dur à digérer, c'était, d'un point de vue global, la tribune du stade de 1000 personnes et aussi le terrain couvert en synthétique. Un gabarit un peu plus important que le reste puisque les autres bâtiments sont peut-être un peu moins durs que cette tribune de stade, dans la plaine, au niveau de l'impact sur le paysage. Il y a cette tribune qu'on voit. C'est ça l'élément le plus difficile. Attendant, il y a un terrain couvert qui est quand même assez haut. Après le reste, bien sûr c'est de la construction dans un endroit qui n'était pas construit, mais ça s'intègre peut être un peu mieux dans le paysage parce que c'est dans la vallée, on a des arbres pas très loin donc globalement le fameux « petit-train » se digère mieux, la tribune et le terrain couvert un peu moins, mais d'un autre côté on avait quand même envie que le projet aboutisse. »

Quel profit et quelle notoriété apporte le CNR à la mairie de Marcoussis ? Quelle image de marque ? Quelles retombées ?

« Un retour de communication. »

« Je pense que c'est le volet un peu décevant (les retombées économiques). »

« On a créé un certain nombre d'emplois sur le centre de rugby, je dirais une quarantaine ou une cinquantaine, je ne sais plus exactement. Entre l'hôtellerie et la FFR, on n'a pas créé beaucoup d'emplois. J'ai l'impression que le siège de la fédération est arrivé depuis 2-3 ans donc il y a un petit peu plus de monde. On a dû

récupérer peut-être une vingtaine d'emplois. Je ne sais pas, au total il y a peut-être 50-60-70 emplois. C'est bien, c'est mieux que rien. »

« On avait imaginé les uns et les autres qu'il y aurait des retombées en terme de dynamique économique, de création de zones d'activités, de boutiques et autres, mais non. C'est resté très centré sur le centre de rugby, ce qu'on peut regretter. C'est la même chose au CTNF. Quand on va à Clairefontaine, c'est pareil, il n'y a pas eu de retombées économiques. Il n'y a pas de zones d'activités autour du foot, il n'y a pas de commerces. »

« On a fait une étude à l'époque avec l'aide de l'Agence pour l'Économie en Essonne, un petit peu après notre désignation, sur qu'est-ce qu'on pourrait faire pour renforcer la dynamique économique. On a rapidement parlé de zone d'implantation, les gens ne peuvent pas s'implanter comme ça dans le centre ; en commerce, c'est un peu limité. Donc, il y avait peut-être l'idée de créer une sorte de zone d'activités avec des terrains à classer. Mais où on met cette zone ? Est-ce qu'on la met à proximité du centre ? Or nous, on est dans une zone agricole donc c'est compliqué. »

« C'est un petit peu un échec, mais on savait bien que les retombées économiques seraient compliquées. »

« Le deuxième reproche qu'on peut faire c'est que c'est totalement fermé. Assez peu d'ouverture sur le reste du monde et sur la population de Marcoussis. Ça, c'est quand même un regret. Après, si on compare au CTNF, c'est pareil, ils sont aussi en vase clos. C'est aussi un échec même si de temps en temps, quelques sections sportives y vont. Globalement, l'ouverture sur le reste de la population n'est pas à la hauteur. Je regrette qu'il n'y ait pas eu un petit musée, mais nous n'avions ni de poids ni de force à l'époque. Il y avait l'idée d'un « Hall of Fame », un musée des rugbymen, stars du rugby et on aurait ainsi pu créer beaucoup plus d'interactions, un flux touristique grâce à la construction de ce petit musée. Des gens seraient venus, ce seraient intéressés, auraient acheté, ce seraient peut être dit : « Tiens, on est à Marcoussis, on va se balader ». Cette absence de musée, c'est un peu dommage. Au départ, dans le premier projet, c'est conçu et réfléchi par la FFR. Puis, à un moment, ça disparaît. »

« On a eu un très très beau retour en terme de notoriété de la ville. Beaucoup parlent de Marcoussis ou de Marcoussis-Linas. Ça, c'est magnifique. Mais on a deux regrets : les retombées économiques un peu modestes par rapport à ce qu'on avait

imaginé. Peut-être que ça viendra, ce n'est peut-être pas définitif. Peut-être qu'un jour, on arrivera à implanter des zones d'activités dédiées au rugby, je ne sais pas. Aujourd'hui, ce n'est pas acquis. Et le second regret, c'est le fait que ce soit complètement fermé. Peut-être qu'un musée du sport aurait pu ouvrir le site, mais j'ai l'impression qu'aujourd'hui, c'est complètement compliqué puisqu'ils viennent de construire de nouveaux bâtiments pour la FFR. Le poids administratif, donc on n'est pas du tout dans le musée. »

« Il n'y a pas assez d'ouverture avec la population. Il faudrait que la FFR, de temps en temps, 2-3 fois par an, ouvre le centre à la population, aux visiteurs, pour permettre un échange. Elle le ferait même 1 ou 2 fois par an, ce serait mieux que rien. Aujourd'hui, il ne se passe vraiment rien, rien. C'est fermé en termes d'échanges. »

Y a-t-il eu une valorisation des terrains environnants suite à l'implantation du CNR ?

« Pour la valorisation des terrains, je ne sais pas, je n'ai pas de recul par rapport à cela, mais ça m'intéresserait justement de le savoir. Je crois que les prix du foncier ont bien augmenté sur Marcoussis, mais je ne sais pas si c'est lié au centre ou si c'est lié à autre chose »

Quel bilan en tirez-vous pour votre commune ? Que pensez-vous du résultat ?

« Je suis très content du résultat. C'est porteur d'avenir avec notamment la construction d'un grand Stade, ça serait un bel aboutissement. Bien sûr, il y a des limites sur le plan du développement économique, ils auraient pu y construire un petit musée où les gens auraient pu venir se balader. Je trouve que ça manque un peu parce que je crois qu'il y a des gens intéressés par le rugby, des supporters, qui doivent se casser le nez devant le CNR. Quand on les reçoit de temps en temps, je gère un gîte rural, et je n'ai pas énormément de gens qui viennent pour le CNR. Mais de temps en temps, des gens viennent purement pour le CNR et demandent s'ils peuvent le voir et y aller. Malheureusement, je leur dis que ce n'est pas possible. Ça, c'est quand même dommage. Ils gagneraient à faire un petit quelque chose d'interactif. »

« Mon coiffeur reçoit régulièrement des membres du staff du XV de France, MM. Maso et Skréla. »

« Je n'ai pas vu le bâtiment qu'ils ont construit pour l'arrivée du siège social de la FFR. »

« Ils font beaucoup de séminaires. Le tourisme d'affaires marche très très bien. Ils ont une grosse demande. »

« J'ai l'impression que le CNR est une bonne affaire pour la FFR. Ils ont vendu rue de Liège. C'est un objet bénéficiaire et c'est très bien. »

La FFR paye-t-elle la taxe d'habitation, (les impôts fonciers et la Contribution Economique Territoriale) à la commune de Marcoussis ?

« Sur la ville de Linas, il n'y a quasiment rien de construit. Tout est construit chez nous. »

Vous habitez Marcoussis, êtes vous toujours en contact avec la FFR ? Vous arrive-t-il de venir au CNR ? Pour quelles (s) occasions ?

« Je n'ai plus aucun contact avec la FFR. Je suis allé une fois au CNR faire un séminaire dans le cadre de mon boulot. J'y suis retourné pour des petits séminaires organisés par le CGE mais sinon je n'y vais pas plus que ça. Je n'ai pas été invité pour la Coupe du Monde. »

Avez-vous participé au Conseil d'orientation et de surveillance du CNR ? Quel a été votre rôle ?

« Non, je n'y ai jamais participé, ce qui est logique si ça s'est mis en place juste après mon départ. Ça consiste en quoi ? »

Qui a financé la statue du rugbyman au rond-point du Simply Market ? Depuis quand est-elle implantée ?

« De mémoire, c'est M. Torres, Toto. »

« Il y a aussi la statue de Jean-Pierre Rives qui a été offerte. Je fais partie de ceux qui l'ont un peu dragué pour qu'il vienne faire une œuvre. Je l'ai rencontré à Paris, on s'est croisé chez un ami commun et je lui ai demandé de nous sceller une petite œuvre pour le CNR. Il a dit qu'il allait réfléchir et après je crois qu'il a appelé M. Skréla ou M. Lapasset, le deal s'est fait, il s'est pointé, il a planté sa statue et il est reparti. Elle n'est peut-être pas suffisamment mise en valeur. Un peu après est arrivée la statue de Toto que j'aime beaucoup, je la préfère presque plus à celle de Jean-Pierre Rives. On manque un peu de recul pour la statue de Jean-Pierre Rives, on est tout de suite dedans. La statue de Toto, je pense que c'est une commande de la mairie.

On lit bien que c'est un joueur de rugby en mouvement, c'est bien. Je trouve que cette statue est réussie. »

Enfin, pour m'aider à poursuivre mes recherches, auriez-vous des conseils à me donner ? Pensez-vous à des personnes ou des organismes que je pourrais contacter ?

« M. Patachon, c'était un peu l'homme de confiance de M. Lapasset à l'époque, pendant toute la construction. »

« Maître Chaudière, notaire de Marcoussis »

« J'ai gardé quelques journaux, le dossier de candidature. »

Entretien avec Monsieur Olivier THOMAS,

Maire de Marcoussis

Bras droit de Monsieur Éric Cochard pendant son mandat et par la suite maire de Marcoussis, Monsieur Olivier Thomas a suivi tout le projet du CNR, sa construction et son évolution. La solidarité et la cohésion des élus ont été un facteur déterminant dans le choix du site de Bellejame par la FFR. Encore aujourd'hui, M. Thomas entretient un rapport très privilégié avec les membres de la fédération, ce qui m'a amené à le rencontrer. Je voulais ainsi approfondir mes connaissances concernant mon terrain d'études, mais également recueillir ses impressions sur les retombées qui découlent de ce centre.

Notre relation a tout d'abord commencé par mail. Je lui ai envoyé mes questions, auxquelles il a répondu et m'a proposé de nous rencontrer. J'ai pu ainsi revenir sur des points précis dans les réponses qu'il m'avait apportées. Les réponses qu'il m'avait transmises par mail ont ainsi pu être développées et étoffées. Je me dois ici de faire un commentaire critique sur ces deux matériaux. Je pense qu'il ne faut pas les hiérarchiser, ils ont tous les deux des qualités et des défauts, mais il faut plutôt leur donner une notion de complémentarité. En effet, les questions par mail permettent à la personne interrogée de réfléchir à ces réponses, de revenir dessus, de prendre du temps pour y répondre, y réfléchir longuement pour ainsi être sûr de répondre correctement et d'être complet. Cette méthode manque donc de spontanéité. De plus, l'interviewé ne répond strictement qu'à la question et évite donc de s'étendre trop sur le sujet. Les réponses sont souvent courtes, peu développées. Je pense que le mail est un outil tout de même très intéressant et utile, il nous donne des informations puisqu'on a l'heure et la date de l'envoi qui n'est pas forcément celle de la rédaction et nous en gardons des traces dans sa boîte de réception. Également, le mail met une certaine distance entre les personnes. En effet, c'est moins intimidant de se retrouver à réfléchir devant son écran d'ordinateur que devant une personne. Nous avons donc davantage de difficultés à percevoir les émotions, les tics de langages, les hésitations de l'interlocuteur qui sont très révélateurs dans un entretien.

Grâce à ce mail envoyé en amont de cette entrevue avec Monsieur le Maire de Marcoussis, j'ai pu revenir sur des imprécisions ou des notions que je voulais que le maire s'étende davantage. Il m'a également donné de nombreux éléments intéressants que je n'aurais jamais pu avoir strictement par mail. J'ai eu le temps d'analyser ses réponses écrites entre l'arrivée du mail et notre rencontre. Ainsi, j'ai abordé l'entretien en ayant déjà une idée de son point de vue sur le sujet. Par conséquent, j'ai constaté que les réponses et les idées sont davantage construites et hiérarchisées que dans les entretiens précédents.

Mail de M. Olivier Thomas, maire de Marcoussis depuis janvier 2003, reçu le 06/01/12 à 17h56 (Questions envoyées par mail le 23/12/11 à 14h16)

Questions :

Quand avez-vous commencé à être impliqué dans le projet du CNR ?

Dès le début en lisant l'appel à candidature publié par la FFR dans le Midi-Olympique auquel mon père est abonné.

J'ai vu que l'Association Sportive de Marcoussis avait financé les frais lors du dépôt de candidature. En connaissez-vous le montant ? La mairie de Marcoussis l'a ensuite remboursé ?

Oui, nous avons demandé à l'ASM de faire le chèque de candidature, car les collectivités n'ont pas de chéquier, et il nous semblait important que notre démarche soit aussi construite en partenariat avec les acteurs associatifs du monde sportif. Le montant était sommaire et nous avons reversé cette somme via la subvention municipale par la suite à l'ASM.

Êtes-vous passionné de rugby ? Avez-vous pratiqué ?

Oui, je suis passionné de rugby depuis toujours. Mon grand-père était dirigeant du CAB dans les années 50-60. J'ai moi-même pratiqué ce sport au club de Marcoussis dans les années 70.

Quel a été votre rôle au quotidien dans l'élaboration du projet et lors de la construction du CNR ? Et aujourd'hui, en tant que maire ?

Au moment du dépôt du projet, j'ai fait beaucoup de lobbying auprès du Conseil général (j'étais au cabinet du président du CG91 notamment chargé de la politique sportive...) et du Conseil régional pour obtenir avec succès leur soutien. Je suis également intervenu auprès du cabinet du 1er ministre sur ce sujet. Par la suite, comme adjoint à l'urbanisme, j'ai encadré tout le permis de construire et le suivi des travaux. Puis, devenu maire en janvier 2003, j'ai continué à tisser des liens durables avec le CNR et la FFR.

Depuis l'ouverture du CNR, avez-vous rencontré des difficultés avec les différents élus (communes, département, région) ? Avec la FFR ? Au niveau de la gestion notamment ?

Nous n'avons connu de difficultés qu'avec le Maire de Linas. Avec la FFR, nos relations sont basées sur la confiance et nous avons scellé de jolis partenariats sportifs et scolaires.

La mairie de Marcoussis a-t-elle gardé et conservé des vestiges du site de Bellejame ? Savez-vous ce que sont devenues les pierres de l'ancien château ? Pourquoi l'orangerie n'a finalement pas été réhabilitée ?

Le site de l'ancien Bellejame existe toujours sous les bâtiments actuels et nous en avons des traces photographiques de bonne qualité prises à l'issue des fouilles archéologiques. Les pierres de l'ancien château sont donc toujours sur le site pour la plupart (enfouies).

Cela fait aujourd'hui 9 ans que le CNR a ouvert ses portes. Quel bilan en tirez-vous pour votre commune ? Est-ce une réussite ? Pensez-vous que le CNR a atteint ses objectifs ? Personnellement, comment trouvez-vous le résultat obtenu ?

Le résultat est très positif pour le rugby français qui a, ainsi, accompagné sa mutation vers le rugby professionnel. L'image de marque de la ville s'est évidemment considérablement renforcée. Le CNR a atteint presque tous ses objectifs (il ne manque qu'une victoire en coupe du monde...). Le résultat pour la commune est excellent.

Quel profit et quelle notoriété apporte le CNR à la mairie de Marcoussis ?

Une excellente image de marque liée à celle du rugby, sport de valeurs et de solidarité.

Quelle image de marque ? Quelles retombées ? Y a-t-il eu une valorisation des terrains environnants ? Des études ont-elles été faites sur ce sujet ? Que rapporte concrètement le CNR (économiquement, mais également en terme de notoriété) ? Le CNR a-t-il réellement créé des emplois ?

Oui, il y a eu des études d'impact. Le CNR ne rapporte à la ville qu'en notoriété, mais aussi au commerce local par la présence de journalistes et congressistes. Des emplois ont été créés notamment pour le fonctionnement (hôtellerie, gardiennage, restauration) occupés par des agents locaux.

La FFR paye-t-elle la taxe d'habitation, (les impôts fonciers et la Contribution Economique Territoriale) à la commune de Marcoussis ? Quel montant ?

Oui, la FFR paye une taxe sur le foncier bâti.

Des habitants de Marcoussis travaillent-ils au CNR ? Si oui, en tant que salarié de la FFR ? Combien ?

Oui, plusieurs.

Vous arrive-t-il de venir au CNR ? Pour quelle(s) occasion(s) ?

Oui régulièrement, pour accueillir des séminaires ou pour voir les dirigeants de la FFR.

Participez-vous au Conseil d'orientation et de surveillance du CNR ? Quel est votre rôle ?

Oui. Créer du lien.

Qui a financé la statue du rugbyman au rond-point du Simply Market ? Qui en est l'auteur ? Depuis quand est-elle implantée ?

La statue du Rugbyman a été financée avant la coupe du monde en France par l'aménagement du quartier de Bellejame. L'auteur s'appelle Toto, c'est un sculpteur de Marcoussis (rugbyman au club également).

Entretien enregistré d'1 heure avec M. le maire de Marcoussis, M. Olivier Thomas, maire de Marcoussis depuis 2003, à la mairie de Marcoussis, le 20/01/2012 à 15h00 :

Qui est à l'origine de la candidature ? Qui a vu en premier l'appel à candidature publié par la FFR ?

« Ce n'est ni moi ni M. Cochard qui avons vu l'appel à candidature dans le Midi Olympique. Éric Cochard est un de mes meilleurs amis, j'étais son premier adjoint à l'époque. C'est un de nos amis communs, qui s'appelle Henri Estirac, qui habite Marcoussis, qui est passionné de rugby et qui est de Perpignan. Lui, est abonné au Midi Olympique. Henri est le premier à avoir vu cette annonce. Moi, je l'ai vu aussi après chez mes parents parce que mon père est aussi abonné au Midol. C'est Henri qui a appelé Éric en lui disant : « Tiens, t'as vu ce truc-là ». »

« Éric m'en parle et nous ça nous a fait « tilt » parce que vous savez qu'il y a 20 ans, Marcoussis avait été repérée pour avoir le centre de football et on avait gagné la sélection sans d'ailleurs vraiment concourir parce que le football et le rugby, ce n'est pas organisé pareil. À l'époque, le marquis De Ponteves n'avait pas voulu vendre ses terrains ou en voulait trop d'argent. Ce qui fait qu'ils ont pris le deuxième de leur concours interne, qui était Clairefontaine. Donc, ça nous a fait évidemment rebondir sur ça parce qu'on se demandait ce que pouvait devenir Bellejame qui est quand même un lieu important pour l'histoire de Marcoussis, un lieu très ouvert sur Marcoussis, qui est tourné côté Marcoussis même si une partie des terrains est sur Linas. On a tout de suite dit qu'on voulait répondre à ce concours. »

« On a parlé de l'appel à candidature au discours des vœux de 1999. On a dû citer cette annonce. Je me rappelle très bien que c'est une toute petite annonce. »

« Le montant pour déposer l'appel à candidature était dérisoire. Ça devait être 110 F ou un truc comme cela. Ils ont peut-être voulu éviter que n'importe qui aille déposer sa candidature donc ils ont demandé un petit montant qui évite les candidatures fantaisistes et d'avoir trop de dossiers à traiter. »

Comment tout s'est enchaîné par la suite ? Comment s'est déroulée cette candidature ?

« On a fait travailler notre directeur général des services de l'époque qui s'appelait M. Boutou. Il a bien travaillé, il a fait un beau dossier de candidature. Moi, j'ai écrit un peu l'historique de Marcoussis là-dedans. On a tous un peu bossé là-dedans pour la première mise à candidature. Il y a eu beaucoup de candidats au début. Et puis, la FFR en a très vite éliminé un certain nombre. Ils ont dû en évacuer 10 ou 15. Après, on s'est retrouvé où là, on a été contacté par une boîte, qui s'appelait GTM (Grands Travaux de Marseille). Elle est venue nous voir avec Éric. La Fédération avait demandé à ce qu'il y ait une grosse boîte de travaux publics qui soit également dans le concours. Par exemple, Bouygues était avec l'un des projets, Eiffage avec un autre, Vinci avec un autre...Etc. GTM nous a dit : « le dossier de Marcoussis nous intéresse, on peut vous aider ». Donc, on a continué à travailler avec eux pour les phases suivantes du concours. Au final, ils n'ont pas été retenus, mais ils nous ont quand même beaucoup aidés pour faire le dossier. On a passé encore deux étapes de sélection, où ils ont petit à petit écrémé, avant de se retrouver en finale. En finale, le Comité Directeur vote pour le site de Marcoussis. »

« Au départ, il y avait d'autres candidats en région parisienne. Il y avait Ennery, qui était un ancien site de l'EDF, qui avait un beau projet et ils avaient un gros constructeur qui était aussi avec eux. Donc là, c'était un peu compliqué. J'avais été voir Jean-Paul Huchon, que je connais très bien, et qui m'avait dit : « Tant qu'il y a plusieurs candidats en Ile-De-France, c'est un peu compliqué que je sois officiellement pour un candidat plutôt que pour l'autre. » Mais, après, en sous-main, il a quand même fait le boulot pour nous aider et faire en sorte que ce soit Marcoussis. Il a fait passer les messages qu'il fallait, via son cabinet. De la même façon, je travaillais à l'époque au cabinet du président du CGE. Je suis allé le trouver pour défendre la candidature de Marcoussis. Pour le coup, là, c'était plus facile puisqu'on était le seul candidat de l'Essonne. Très vite, l'Essonne s'est associée, avec notamment le vice-président Jean-Marc Salinier, chargé des sports, pour dire que l'Essonne participerait et notamment sur les terrains. Ça serait le CGE qui achèterait l'ensemble du terrain du marquis. Là, il a fallu aller très très vite parce que c'est toujours compliqué ces transactions immobilières. Mais grâce au poids du CGE, qui avait décidé de faire une partie du terrain un ENS du CGE et une autre partie qui serait donnée à un franc symbolique à la FFR. C'est une étape très importante, car elle a été déterminante. »

Avez-vous douté jusqu'au bout de la victoire ? Quels ont été, selon vous, vos handicaps et vos atouts ?

« Il y avait un projet qui nous faisait peur, plus que La Londe-Les-Maures d'ailleurs, c'est le projet de Vichy. C'était le moins cher et le moins coûteux. Mais surtout, M. Giscard D'Estaing était, à l'époque, président de la région. Il avait décidé de mettre le paquet. En tant qu'ancien président, il avait quand même quelques réseaux. Et il avait décidé de mettre 200 millions de francs sur la table pour avoir le centre à Vichy. »

« Nous, on a rencontré des équipes de la FFR plusieurs fois et je pense que B. Lapasset, qui lui-même est issu du rugby francilien, quand je l'ai entendu dire que c'était en IDF qu'il y avait le plus de licenciés en rugby et que c'était quelque chose d'important, je me suis dit qu'il avait quand même une idée derrière la tête. Donc, j'étais quand même assez confiant. Après, dès l'instant où on a évacué Ennery, on a été les seuls en IDF et la proximité du stade de France était majeure. Un des objectifs de Bernard Lapasset était aussi de vouloir développer le rugby au Nord donc c'est un point d'appui d'avoir un centre ici. Je pense qu'ils se sont servis surtout de ça pour répondre aux critiques du Sud-Ouest, qui étaient déjà nombreuses. Aussi, Orly est important. C'est l'aéroport interne français. Roissy est plus sur l'international. Quand on fait venir des joueurs des équipes de France de partout, ils arrivent d'Orly. C'est quand même important que ce soit à proximité d'Orly. Ça, ça a été très déterminant. Si ça a avait été à La Londe, ça aurait été compliqué. À Vichy, ça aurait été encore plus compliqué et donc on se serait retrouvé avec des joueurs fatigués par les changements, par les heures de transports. Qu'on le veuille ou non, la France est centralisée autour de Paris et de ses aéroports. Moi, ça ne m'a pas dérangé d'argumenter là-dessus. Je pense que c'est l'emplacement du site qui a été déterminant, mais aussi la qualité du site lui-même. »

« Quand on a reçu la FFR, je me souviens très bien. J'avais eu des échos de ce qui se passait ailleurs, où, ils étaient reçus par des députés, dans des mairies. Nous, on a fait un contre-exercice volontairement. On a reçu tout l'aréopage de la FFR dans le club-house du club de rugby de Marcoussis. Et là, on la fait à la bonne franquette. Les bérets sur la tête en train de chanter des chansons et en train de faire un truc pour montrer ce qu'était l'esprit rugby à Marcoussis. Bernard Lapasset est sorti de ça avec une banane énorme, et je me suis dit que là, on avait marqué des points. Un ami chocolatier nous avait fait un très beau gâteau avec des poteaux de rugby dessus. On a

vraiment pris plaisir à cette candidature et je pense que ça s'est vu, qu'on y prenait plaisir et qu'on était dans l'esprit du rugby. Ça, ça a été déterminant. On a fait ce qu'il fallait, on a su rassembler tout le monde. Ça n'a pas été simple d'ailleurs. Ça a été assez simple avec le CGE, la Région très vite aussi. Mais, avec Linas, ça n'a pas été simple tout de suite. »

Pourquoi ne pas avoir contacté, dès le départ, M. Pelletant ?

« Au début, le maire de Linas avait écrit une lettre, que j'ai toujours dans mes archives et que je garde très précieusement, dans laquelle il expliquait que cet endroit devait être une réserve ornithologique et qu'il y avait beaucoup d'oiseaux, des oiseaux rares. C'est vrai qu'il y a des oiseaux, mais ils ne sont pas spécialement rares même s'il y a une espèce de pic noir, qui est une espèce peu fréquente. Il avait commencé à expliquer au CRIDF que ça devait être une réserve ornithologique. Donc on s'est dit que ça allait être compliqué de faire une candidature commune avec lui qui dit qu'il préfère les oiseaux aux rugbymen. Voilà pourquoi on a déposé notre truc tout seul. Quand il a vu que la mayonnaise prenait, que le département et la Région étaient derrière nous et qu'il ne restait plus que 5 à 6 candidats, il a essayé de récupérer l'affaire et il est venu dans le dossier en disant qu'il était pour... Etc. On ne lui a pas fermé la porte parce que ça n'aurait pas été une bonne stratégie. Il a même demandé à l'ensemble des maires du canton, aux 7 maires, de poser avec des maillots de rugby. Éric Cochard a accepté de le faire alors qu'on aurait très bien pu lui dire non puisqu'il n'a pas voulu être là au départ. M. Pelletant n'est pas propriétaire du terrain et l'ensemble des constructions est sur le territoire de Marcoussis. Linas a seulement deux terrains d'entraînement donc M. Pelletant n'avait pas grand-chose à y redire. Surtout qu'on avait dans notre comité, dès l'instant où on était les seuls en IDF, celui qui était très actif pour faire accélérer toutes les dispositions d'urbanisme et de classement, le préfet de la Région, M. Duport. Il a été aussi très actif. M. Pelletant n'était pas en capacité de bloquer le dossier avec le préfet de Région. M. Pelletant a rallié la victoire. »

Que pensez-vous du site de Bellejame ? Pourquoi l'avoir choisi ?

« C'est un site formidable. C'est un petit écrin. »

« La réhabilitation du site devenait une urgence. Le château s'écroulait, c'était dangereux. Il y avait beaucoup de vandalisme, il avait été brûlé deux fois, il y

avait du squat. Des jeunes y faisaient du paintball. Ça devenait vraiment accidentogène. M. De Ponteves ne s'en occupait plus, il ne venait plus. Il a abandonné la propriété. J'ai connu le château debout, avec des meubles dedans, et c'était un très beau château. Je trouve ça incroyable d'abandonner un bâtiment comme celui-là. »

Quels ont été les différents projets prévus pour Bellejame ?

« Il y a eu des projets pour Bellejame qui n'existaient pas. On aurait pu dire n'importe quoi. »

« En 1998, on avait demandé à travailler avec M. De Ponteves pour pouvoir créer un syndicat d'achat du parc de Bellejame. Son notaire, M. Panhard, nous avait répondu qu'il était d'accord sur le principe et il nous a envoyé un projet pour qu'on puisse acheter le terrain puisqu'au départ, on ne savait pas comment on allait l'acheter. Très vite, on avait pris les devants. L'idée c'était qu'il y ait les communes de Marcoussis, Linas et Montlhéry parce qu'il y a un petit bout sur Montlhéry. On avait demandé à IAURIF de travailler sur l'étude. Éric Cochard a répondu à M. Panhard que le maire de Montlhéry, M. Spiral, était d'accord pour signer la convention, mais le maire de Linas s'y était opposé. En 1997, M. Pelletant avait écrit qu'il voulait faire du parc de Bellejame une ZNIEFF. »

« Il y a eu une discussion pour le lycée sport-étude rugby sur le site du CNR mais comme il y en a un à Sceaux (lycée Lakanal), ça fait double emploi. Et, en plus, pour les élèves qui sont là, l'idée a été plutôt de faire venir des professeurs de l'Essouriau ou que les élèves aillent à l'Essouriau et d'utiliser le lycée qui est à côté (aux Ulis). »

« Il y a eu un projet de « show room » assez important. C'est Jean-Pierre Rives qui portait beaucoup cette idée. Mais pour le moment, ils n'ont pas ça dans la tête. »

« L'entrée côté Linas, de l'autre côté du mur, que souhaité M. Pelletant, ne se fera pas. »

« À eux, leur objectif sportif, c'était la victoire de la Coupe du monde 2007 en France. 2003, ils savaient que c'était trop juste, car le centre venait d'ouvrir. L'objectif était de gagner la coupe du monde, chez nous, en 2007. Et là, si on l'avait gagné, je pense que ça aurait changé beaucoup de choses. C'est que, très vite, le site aurait eu une autre notoriété, comme Clairefontaine avait connu après la coupe du monde de football en 1998. Puisqu'avant, personne ne le connaissait. Et là, ils avaient

comme idée d'y faire un musée. Et, manque de chance, on n'a pas gagné la Coupe du monde. »

Avez-vous eu des relations avec les élus locaux de Clairefontaine afin d'avoir des informations sur l'accueil d'un tel complexe sportif dans une ville ?

« Non, on n'a pas eu de relations avec le maire de Clairefontaine pour avoir des informations. On n'est pas du tout dans les mêmes logiques. C'est-à-dire que le football est un sport beaucoup plus fermé et sécurisé que le rugby. Quand les joueurs de l'équipe de France de football sont à Clairefontaine, il y a une armée de vigiles, de gardes du corps, de personnels. C'est arrivé plusieurs fois d'avoir des équipes professionnelles de football, y compris étrangères ou même l'OM, au CNR. Tout de suite, c'est n'importe quoi. On se retrouve avec des personnes qui viennent mettre des pancartes sur les clôtures, qui insultent le PSG ou des choses comme cela. Nous, ce n'est pas notre truc. J'adore le foot, autant que le rugby, mais c'est vrai que l'esprit est très différent. »

Comment avez-vous appris la victoire ? Étiez-vous serein ?

« Lors de l'annonce de la victoire du 2 juillet 1999, c'est un ami qui m'a appelé sur mon téléphone alors que je déjeunais avec le vice-président des sports du CGE et on a bu une bouteille de champagne. »

« J'étais assez confiant pour la finale. Face à La Londe, on avait vraiment de bons arguments. Bernard Lapasset poussait quand même beaucoup pour que ce soit Marcoussis. C'est la phase d'avant qui m'avait le plus inquiété. Vichy m'a fait peur jusqu'au bout. J'ai eu aussi un petit sujet national sur cette question avec Maubourguet, autour de Pau, qui était candidat. Je ne sais plus à quelle phase ils ont été éliminés. Le maire de Maubourguet, Jean Glavany, ancien ministre de l'Agriculture de Lionel Jospin, passionné de rugby, qui a joué lui même et dont le fils a joué au Stade Français. À un moment donné, quand il a fallu faire un peu de lobbying politique, j'étais, à l'époque, le patron du Parti Socialiste dans l'Essonne avec des personnalités importantes comme Jean-Luc Mélenchon, Manuel Valls, Julien Draï. Manuel Valls travaillait à Matignon. Je suis allé porter un message à Matignon, faire un peu de pression parce qu'il y avait de l'argent public, de l'État, du sport, qui devait aller dans le projet par Lionel Jospin et par ses services. J'y suis allé pour qu'ils arbitrent plutôt pour Marcoussis ou tout du moins pour qu'ils soient neutres parce que j'avais peur que

M. Glavany intervienne pour que ce soit dans les Pyrénées que ça se passe. J'étais plus inquiet de ça alors qu'à la finale, j'étais assez serein. »

Comment s'est déroulée la période qui a suivi l'annonce de la victoire ?

« Après, quand on a eu le projet, j'ai fait visiter le site nu à Jean-Claude Skréla. Il n'y avait rien puisque le château était encore là, mais en ruine. Jean-Claude Skréla a vraiment flashé sur le site. Et après, j'ai suivi tous les travaux puisque j'étais adjoint à l'urbanisme. Jean-Claude Skréla n'était pas venu voir le site avant. Il n'était pas là au début. La première fois qu'il est rentré à Bellejame, c'était avec moi, sous la pluie, ça, c'est sûr, on en parle de temps en temps. Je le vois souvent, on est assez copains. »

« J'ai suivi le chantier, j'ai trouvé que c'était un chantier intéressant. Les fouilles, on a pris du retard, mais c'était intéressant. On a fait des photos aériennes avec un petit hélicoptère télécommandé, on en a mis aux archives à Chamarande. C'était intéressant de savoir qu'il y avait eu ce château. On n'avait pas conscience, y compris l'Association Historique de Marcoussis, qu'il y avait cette trace de château en dessous le château. Le château qui restait était un château du XVIIIème siècle, assez classique, avec rien d'exceptionnel. Mais, en revanche, il avait repris les bases d'une maison forte assez impressionnante, avec une cour pavée très belle, et qui existe toujours, mais qui est maintenant enterrée, enfouie, sous le site. Ça m'a surpris que les archéologues nous disent que c'était le meilleur moyen de conserver, d'enfouir et de reconstruire par-dessus. Dans 500 ans, il sera toujours là. Ça, ça a pris un peu de retard. Le chantier a été bien mené. »

« Par contre, ils ont eu des litiges importants. Je pense que Mme Jourda a souffert parce que c'est une très grande architecte. Elle a essayé de mettre sa patte le plus possible. D'ailleurs, elle y est sa patte dans le projet : l'idée de fruits dans les murs, du petit train, la récupération du fruitier où il y a le bureau du président. Elle a fait un gros gros travail et je pense qu'après la FFR et surtout Eiffage a voulu lui tordre le bras et ils ont passé un accord avec l'autre architecte pour avancer plus vite. Après, je reste partagé. Il m'arrive de faire des projets et de les construire, d'avoir des relations avec des architectes. Je comprends qu'un architecte soit très très proche de son projet, mais, à un moment donné, il faut faire des concessions entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, il doit y avoir une entente. Chacun doit s'entendre et,

surtout, l'utilisation du site doit primer sur les choses. Or là, ce n'est pas ce qu'elle voulait elle. Ils ont fait des économies. »

« Mais, ils sont exemplaires sur un certain nombre de sujets et notamment celui de l'eau et tout le retraitement de l'eau dans le site. C'est d'ailleurs historiquement intéressant parce que, le château de Bellejame et l'ancien château étaient déjà des sites très intéressants au niveau de la gestion de l'eau. Par exemple, on retrouve dans le bois de Bellejame, des drains en céramique très anciens et il y avait déjà des captages d'eau, des cressonnières, une glacière, une fontaine jaillissante. Il y a eu beaucoup d'histoire d'eau dans Bellejame. Je pense que c'est bien d'avoir fait ce travail sur l'eau. »

Est-ce la FFR qui a financé les fouilles archéologiques ?

« La FFR n'a pas financé les fouilles archéologiques. C'est le CGE qui a payé. Justement, l'acte de propriété s'est fait juste après les fouilles pour éviter que la FFR paie les frais de fouilles. Puisque c'est au propriétaire que revient le paiement des fouilles. »

On parle davantage du CNR de Marcoussis que de Linas. Qu'en pensez-vous ?

« M. Pelletant a toujours voulu que l'adresse du CNR soit à Linas. Il a menacé un certain nombre de journalistes par lettres recommandées lorsqu'ils disaient « le centre de Marcoussis » au lieu de « Linas-Marcoussis », par ordre alphabétique. La vérité est que l'entrée postale du centre et tous ses bâtiments sont sur Marcoussis. C'est le centre de Marcoussis dans la tête de tout le monde. Je vais en province très souvent puisque je suis originaire du Sud-ouest et ils disent tous : « Le centre de Marcoussis ». Personne ne dit « le centre de Linas ». Quand les journalistes viennent au centre, ils tapent « Marcoussis » sur leur GPS puisque c'est l'adresse postale. Ils vont à Marcoussis. C'est simple et naturel. M. Pelletant a mis d'abord une pression sur la FFR pour que le site s'appelle « Bellejame ». C'est lui qui a demandé cela. Après, il a voulu que ça s'appelle « Linas-Marcoussis ». À tel point, qu'il y a eu des confusions et qu'en Afrique, au moment des accords de la Côte D'Ivoire, les gens pensaient que Linas-Marcoussis était une seule commune. Lorsque j'ai été en Afrique de l'Ouest, puisque Marcoussis est jumelée avec une ville du Burkina, à la télé, les gens me disaient que j'étais maire de Linas-Marcoussis. »

« L'autodrome, ce n'est pas le même problème. L'ensemble du site de l'autodrome se trouve sur Linas. Il n'y a rien sur Montlhéry. Ça n'a rien à voir. Pour le CNR, tout le bâti est sur Marcoussis donc c'est normal que ça s'appelle Marcoussis. Toute la partie boisée de Bellejame est à Linas. Linas a simplement un demi-terrain et un terrain d'entraînement. Quand la FFR a déposé le permis de construire, ils avaient tellement peur que M. Pelletant leur pose des soucis, qu'ils ont mis tout le bâti volontairement sur Marcoussis, à la limite. Ils auraient pu le pousser un peu sur Linas mais ils l'ont mis là pour être sûrs que ce soit sur Marcoussis et qu'il n'y ait pas de problèmes à gérer avec M. Pelletant. »

Pourquoi ne pas avoir réhabilité l'orangerie ?

« Pour l'orangerie, ils ont voulu faire des économies. Ça coûtait très cher de la réhabiliter parce que le bâtiment n'était pas en très bon état. »

Ce centre a-t-il permis la création d'emplois tant espérée ?

« Pour l'impact social, il y a quand même pas mal de gens de Marcoussis qui travaillent au CNR. Ils ne travaillent pas directement pour la FFR, c'est de la sous-traitance. Il y en a quand même un ou deux qui travaillent directement pour la FFR. Ce sont des salariés FFR de Marcoussis. Par exemple, M. Chambon est régisseur. On se doutait bien qu'il n'y aurait pas du boulot pour 500 personnes, c'est évident. C'est à peu près vrai qu'ils aient créé 50 emplois. Il y a beaucoup de sous-traitance, les gens viennent de partout. Pour les salariés FFR qui habitaient au nord de Paris, il a fallu déménager. La FFR a amené du monde. Quand il n'y avait que le CNR, il n'y avait pas grand monde qui habitait dans les environs et ils étaient très peu nombreux. »

Le CNR est souvent décrit comme un site fermé, qu'en pensez-vous ?

« L'autarcie est inhérente au centre lui-même. Ils sont obligés d'être un peu fermés et de travailler entre-eux. La spécificité rugby est prégnante dans les locaux du CNR. Mais, c'est aussi un centre de séminaire. Et, comme tout centre de séminaires, c'est assez fermé, ce n'est pas ouvert comme ça. Même s'ils sont très « open », on a fait énormément de portes ouvertes. »

« Je ne suis pas déçu. Je pense que c'est normal qu'ils ne puissent pas ouvrir à tout le monde. Le centre ne peut pas être ouvert tout le temps et que les gens viennent voir les gens en séminaire, ce n'est pas possible. Quand il y a le XV de France,

ils font des entraînements publics quasiment à chaque fois. C'est ouvert au public, on n'a pas besoin de s'inscrire et on y va comme ça. En revanche, quand on fait des journées portes ouvertes, il faut s'inscrire sur une liste en mairie. Les habitants de Marcoussis sont informés donc ils viennent s'inscrire. Le CNR a fait une bonne publicité au Simply Market. Ca ne les gêne pas tant que ça que les gens se garent sur leur parking lors des entraînements du XV. »

Des études ont-elles été réalisées pour évaluer l'impact économique du CNR ?

Pensez-vous que le CNR a eu un réel impact au niveau économique ?

« L'Agence pour l'Économie en Essonne a fait une étude d'impact économique pour le CDT (Centre départemental du tourisme de l'Essonne). Je suis certain d'avoir vu cette étude, ils nous en ont fait un rendu ici avec KPMG, bureau d'études privé assez connu. L'idée était de faire des impacts sur : est-ce qu'il faut un hôtel à Marcoussis ? Avec ça, ils ont fouillé pour voir ce qui avait amené le CNR et les effets induits. Là-dessus, mon sentiment, c'est qu'il y a des effets induits très importants, mais pas en première ligne, en seconde ligne. La réputation de Marcoussis a beaucoup augmenté. Par exemple, je suis en train de doubler une zone d'activités. Les travaux ne sont pas commencés et elle est déjà pleine. Il y a énormément d'entreprises. « Marcoussis », ça parle tout de suite aux gens. Partout, où qu'on aille, les gens disent « Ah oui Marcoussis, c'est le rugby ». C'est important, y compris pour les entreprises. Il y a beaucoup de dirigeants de PME qui viennent du rugby. C'est un sport assez universitaire au départ donc il y a beaucoup de cadres. Beaucoup de chefs d'entreprises sont rugbymen et « Marcoussis », ça leur dit quelque chose. Donc, je pense que ça a eu un impact assez important. Beaucoup d'entreprises viennent s'installer aux alentours. »

« Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu une valorisation du prix du terrain. Il y a tellement de hausses immobilières en Ile-De-France, je ne pense pas qu'il y en ait plus à Marcoussis qu'ailleurs. »

Pouvez-vous m'en dire plus sur l'opposition rencontrée avec l'Association des riverains du parc de Bellejame ?

« En ce qui concerne l'Association des riverains du parc de Bellejame, c'était une affaire politique. M. Le Ber était présent sur la liste opposée, dont la tête de liste était M. Raimbault, à l'époque, président du club de rugby de Marcoussis et

aujourd'hui, président de l'ASM. Pour nous embêter politiquement, ils ont déposé un recours contre le permis de construire au Tribunal Administratif de Versailles. On a dit à M. Raimbault qu'il jouait quand même un double jeu. Il ne pouvait pas dire à M. Lapasset que le projet était formidable et, en même temps, que son meilleur ami dépose un recours contre le projet juste pour nous embêter pendant la période des élections. M. Le Ber a finalement retiré son recours. »

Quelles ont été les contraintes paysagères ?

« M. Pierre Ferret voulait recouvrir le terrain couvert en toile parce qu'il avait fait le stade de Bordeaux comme cela. Au début, il n'y avait pas beaucoup de riverains en face. Aujourd'hui, il y en a beaucoup plus. Les gens disaient qu'il ne fallait pas que ça dépasse trop. Objectivement, ça ne gêne personne. On a fait attention à une chose, c'est que les éclairages n'éblouissent pas les gens qui passent en voiture. C'est pour ça qu'ils ont penché les mâts d'éclairage. »

Participez-vous au COS ? Quel en est le rôle de la commune de Marcoussis ?

« C'est mon adjoint aux sports qui va au COS. Mais, ça m'arrive d'y aller, selon mon agenda. On y fait le bilan de ce qui marche ou de ce qui ne marche pas. »

Faites-vous des séminaires au CNR avec la mairie de Marcoussis ?

« On n'a jamais demandé à faire un séminaire de la mairie de Marcoussis. On a dû faire une réunion avec Éric ou avec moi, je ne me rappelle plus. On l'a visité plein de fois. Pour nous, ce n'est pas exceptionnel d'aller faire un séminaire là-bas. Même moi, j'y vais souvent. »

Qui peut bénéficier des installations du CNR ? Quelles sont les relations entre la commune de Marcoussis et le CNR ?

« On a une convention avec la FFR pour que le club d'athlétisme de Marcoussis s'y entraîne une fois par semaine. Aussi, pour que le club de rugby de Marcoussis s'y entraîne quand ils ont des soucis avec leurs terrains ou quand le CNR est libre. Les enfants vont jouer sur le terrain couvert et sont super contents d'y aller. On a de très bonnes relations avec la FFR, à tous points de vue. Émergence, qui est l'université du cinéma en France, est au CNR depuis 7 ans. Ils font tous leurs programmes là-bas et sont aussi en lien avec la ville. On fait beaucoup de trucs en

commun. Je vais très souvent ouvrir des colloques de toutes sortes ou des séminaires d'élus. J'ai ouvert le séminaire des élus de la ville de Paris, le séminaire du PS avec Martine Aubry. Le CGE fait aussi beaucoup de choses au CNR. Il y a eu les assises nationales du développement durable. Il y a des huis clos politiques. Que ce soit le PS ou Renault qui est au CNR, ils le louent donc ça ne change pas grand-chose pour eux, c'est une entreprise comme les autres. »

Que paie la FFR à la commune de Marcoussis ?

« Nous, on a juste une taxe de séjour de l'hôtellerie dans leurs nuitées. Ils doivent un euro par nuit à la ville, mais c'est tout. Ils payent une taxe foncière, mais, ils ne payent pas de taxe professionnelle ou son équivalent puisqu'ils sont une structure associative. Ce statut est difficile à comprendre, surtout pour les services fiscaux, puisqu'ils font aussi du commerce, ils louent pour des séminaires. Et, depuis l'installation du siège au CNR, ils vendent des billets pour les matchs. C'est normal que le CNR ne paie pas de taxe foncière à Linas puisqu'il n'y a pas de bâti sur la commune de Linas. Un maire n'a pas le droit d'exonérer quelqu'un en impôt. »

Soutenez-vous le projet Grand Stade de la FFR ?

« Le grand stade Évry-Bondoufle-Ris-Orangis. Avant, il y avait trois sites candidats en Essonne avec Massy et Brétigny-sur-Orge. Je soutiens ce projet. L'idée est de pousser cette candidature pour que ça se passe là, ce qui serait très bien, y compris pour les joueurs. C'est un atout que le CNR soit là. Ils prennent la Francilienne et arrivent directement sur le lieu. Alors que pour aller à Thiais, par la A86, c'est plus compliqué, il y a souvent des bouchons. »

Qui pourrais-je contacter pour m'aider dans ma recherche ?

« Henri Estirac. Il travaillait à France Télécom. Lorsqu'il a été en retraite, il s'est mis bénévole dans le rugby. Maintenant, il a ses bureaux au CNR, il habite à Marcoussis et est tout le temps sur le site. Il est aujourd'hui accompagnateur de l'équipe de France féminine, il fait le tour du monde avec elles et s'occupe de toute la logistique, bénévolement. Ce qui est marrant, c'est que c'est lui qui est à l'origine du centre. »